



Investir dans les populations rurales

**V05-31/07/19 –
post négociation**

République du Sénégal

PROJET D'APPUI A L'INSERTION DES JEUNES RURAUX AGRI-PRENEURS (AGRI-JEUNES TEKKI NDAWŊI)

Rapport de conception détaillée

Rapport principal et annexes

TABLE DES MATIERES

<u>ÉQUIVALENTS EN MONNAIE</u>	<u>III</u>
<u>POIDS ET MESURES.....</u>	<u>III</u>
<u>SIGLES ET ACRONYMES</u>	<u>IV</u>
<u>CARTE DE LA ZONE DU PROJET ET COORDONNEES SIG</u>	<u>VI</u>
<u>I. CONTEXTE.....</u>	<u>1</u>
A. CONTEXTE NATIONAL ET JUSTIFICATION DE L'ENGAGEMENT DU FIDA.....	1
A. CONTEXTE NATIONAL	1
B. AUTRES ASPECTS SPECIFIQUES EN LIEN AVEC LES PRIORITES TRANSVERSALES DU FIDA ...	4
C. JUSTIFICATION DE L'IMPLICATION DU FIDA	4
B. ENSEIGNEMENTS	5
<u>II. DESCRIPTION DU PROJET</u>	<u>6</u>
A. OBJECTIFS, ZONE D'INTERVENTION ET GROUPE CIBLE.....	6
B. COMPOSANTES/EFFETS ET ACTIVITES.....	12
C. THEORIE DU CHANGEMENT	17
D. ALIGNEMENT, APPROPRIATION ET PARTENARIATS.....	18
E. AVANTAGES, COÛTS ET FINANCEMENT	18
A. COÛTS DU PROJET.....	18
C. PROFIL ET PLAN DE DECAISSEMENT	20
D. RESUME DES AVANTAGES ET ANALYSE ECONOMIQUE	21
E. STRATEGIE DE SORTIE ET DURABILITE.....	22
<u>III. RISQUES.....</u>	<u>22</u>
A. IDENTIFICATION ET ATTENUATION DES RISQUES	22
B. CATÉGORIE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	23
C. CLASSIFICATION DE RISQUE CLIMATIQUE.....	24
<u>IV. EXECUTION DU PROJET</u>	<u>24</u>
A. CADRE ORGANISATIONNEL	24
A. GESTION ET COORDINATION.....	24
B. GESTION FINANCIERE, PASSATION DES MARCHES ET GOUVERNANCE	26

B. SUIVI-EVALUATION, APPRENTISSAGE, GESTION DES SAVOIRS ET APPROCHES DE COMMUNICATION STRATEGIQUE	27
A. SUIVI-EVALUATION, APPRENTISSAGE, GESTION DES SAVOIRS; ET COMMUNICATION STRATEGIQUE ET APPROCHES DE GESTION DE LA REPUTATION	27
B. INNOVATION ET MISE A L'ECHELLE.....	28
C. PLANS POUR LA MISE EN ŒUVRE.....	29
C. PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE ET DEMARRAGE	29
D. SUPERVISION, REVUE A MI-PARCOURS ET ACHEVEMENT.....	29

Liste des Tableaux

Tableau 1 :Zones de concentration préliminaire	7
Tableau 2 : Potentiel et opportunités pour les jeunes ruraux	8
Tableau 3 : Coût du projet par composante	19
Tableau 4 : Plan de financement du projet par composante	19
Tableau 5 : Projection de décaissement par composante et par année	20
Tableau 6 : Résumé des analyses de sensibilité	21

Liste des figures

Figure 1 : Flux des jeunes ruraux dans la trajectoire économique AGRIS-JEUNES TEKKI NDAWÑI	11
Figure 2 : Articulation entre les deux composantes	16

ANNEXES

ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE	31
ANNEXE 2 : THEORIE DU CHANGEMENT	34
ANNEXE 3 : COUT ET FINANCEMENT DU PROJET	35
ANNEXE 4 : ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	45
ANNEXE 5 : EVALUATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE (SECAP)	54
ANNEXE 6 : PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DES 18 MOIS PREMIERS MOIS	77
ANNEXE 7 : PLAN DE PASSATION DE MARCHÉ DES 18 MOIS	82
ANNEXE 8 : MANUEL DE MISE EN ŒUVRE (VOLUME SEPARÉ)	87
ANNEXE 9 : CADRE DE GESTION INTEGRE DES RISQUES	89
ANNEXE 10 : STRATEGIE DE SORTIE	91
ANNEXE 11 : LISTE DES ACTIVITES DE PREDEMARRAGE	93

Équivalents en monnaie

Unité monétaire	=	FCFA
1,0 USD	=	540 FCFA
1,0 EUR	=	655.957 FCFA

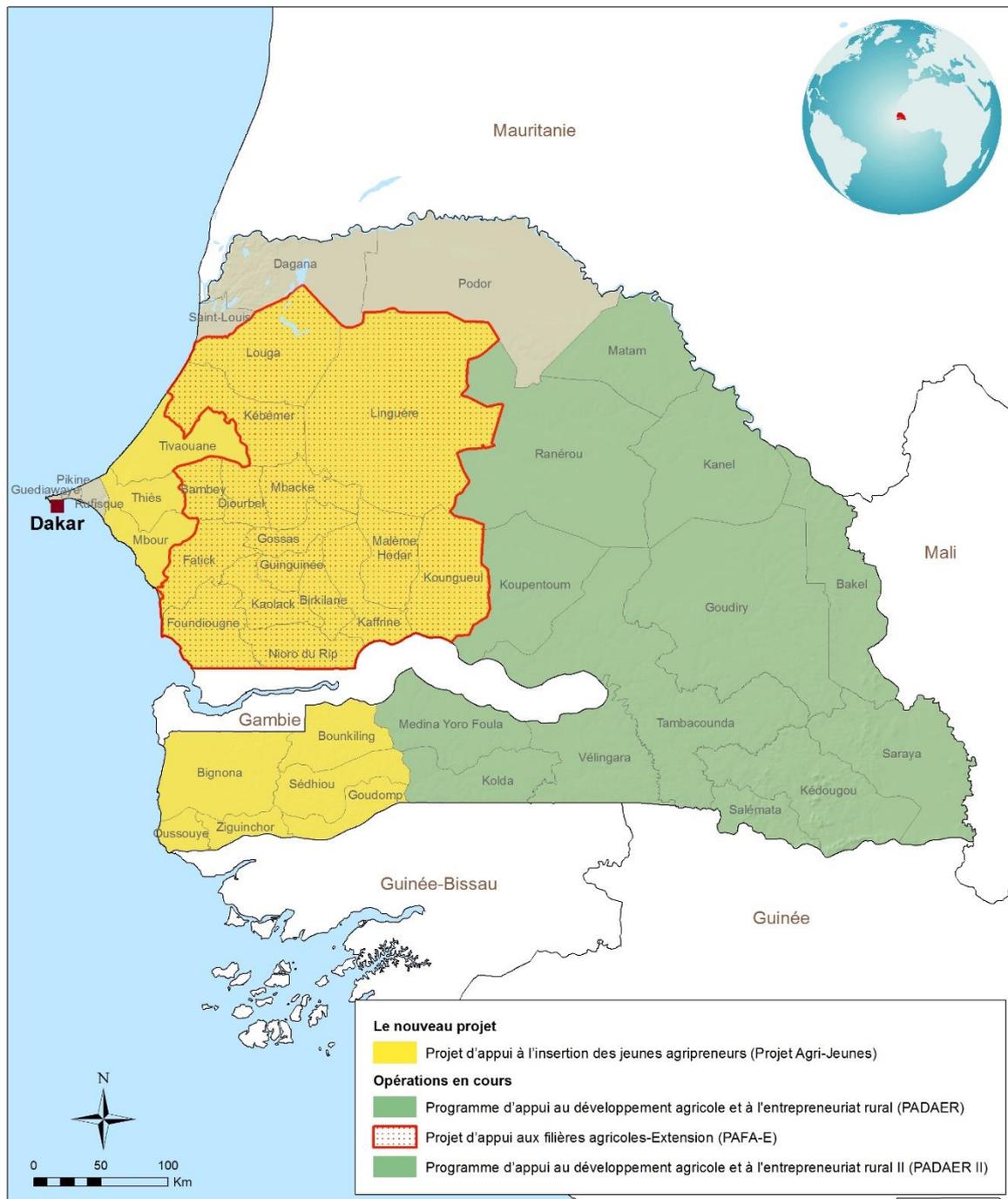
Poids et mesures

1 kilogramme	=	1 000 g
1 000 kg	=	2,204 livres
1 kilomètre (km)	=	0,62 mille
1 mètre	=	1,09 yards
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0,405 hectare
1 hectare	=	2,47 acres

Sigles et acronymes

ANCAR	Agence nationale de conseil agricole et rural
ANIDA	Agence nationale d'insertion et de développement agricole
ANPEJ	Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes
ANRAC	Agence nationale pour la relance des activités économiques en Casamance
ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie
AP	Activité principale
ARD	Agence régionale de développement
ASC	Association sportive et culturelle
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	Bureau international du travail
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux
CNDD	Commission nationale de développement durable
CNJS	Conseil national des jeunes du Sénégal
CNP	Comité national de pilotage
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
CRSE	Comité régional de Suivi environnemental et social
CSE	Centre de suivi écologique
DAPSA	Direction de l'analyse, de la prévention et des statistiques agricoles
DER	Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide
DPME	Direction des petites et moyennes entreprises
DRF	Demande de remboursement de fonds
EF	Exploitation familiale
ERA	Projet Education et recherche en agriculture
ERASAN	Enquête rurale sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition
ESPS	Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal
FCFA	Franc de la communauté financière d'Afrique
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIER	Formation, insertion dans les filières agricoles et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux
FMI	Fonds monétaire international
FORMAPROD	Programme de formation professionnelles et d'amélioration de la productivité agricole
GIE	Groupement d'intérêt économique
IDH	Indice de développement humain
IFP	Institutions financières partenaires
IIG	Indice d'inégalité de genre
INP	Institut national de pédologie
IPAR	Initiative prospective agricole et rurale
ISRA	Institut sénégalais de recherche agricole
ITA	Institut de technologie alimentaire
LOASP	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale
MAER	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural
MC	Mutuelle de cautionnement
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable

ODD	Objectif de développement durable
OFNP	Office national de formation professionnelle
ONG	Organisation non-gouvernementale
OP	Organisation paysanne / Organisation de producteurs
OTM	Opérateurs de téléphonie mobile
PADAER	Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural
PAFA	Projet d'appui aux filières agricoles
PARERBA	Projet d'appui à la réduction de l'émigration rurale dans le Bassin arachidier
PEA-Jeunes	Projet d'appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGES	Plan de gestion environnemental et social
PIP	Point d'information de proximité
PPM	Petit périmètre maraicher
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRODAC	Programme des domaines agricoles communautaires
PRODAM	Projet de développement agricole de Matam
PROVALE-CV	Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur
PSE	Plan Sénégal émergent
PTBA	Programme de travail et budget annuels
PTF	Partenaire technique et financier
RAF	Responsable administratif et financier
RGPHAE	Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage
RPM	Responsable en passation de marché
RSE	Responsable de suivi-évaluation
SAED	Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SNEEG	Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre
SNSAR	Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience
SODEFITEX	Société de développement et des fibres textiles
SONAGRI	Société nationale agricole
SSE	Système de suivi-évaluation
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TRI	Taux de rentabilité interne
TTC	Toute taxe comprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UCP	Unité de coordination du projet
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	Dollar des États-Unis d'Amérique
VAN	Valeur actuelle nette
ZC	Zone de concentration



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 16-05-2019

Carte de la zone du projet d'Appui aux Jeunes Agripreneurs du Senegal et coordonnées SIG

Régions	Latitude	Longitude	Altitude	Régions	Latitude	Longitude	Altitude
Thiès	14,79	-16,95	71m	Kaffrine	14,28	-15,02	28m
Louga	15,24	-15,34	42m	Sédhiou	12,89	-15,55	44m
Diourbel	14,70	-16,05	27m	Ziguinchor	12,56	-16,27	20m
Fatick	13,94	-16,40	10m				
Kaolack	13,96	-15,78	31m				

Executive Summary¹

1. One can hear in many places of rural Senegal: *"If I earned enough, I would not leave my family and my village"*. This simple statement shows that the future of agriculture depends on the level of income that the sector can offer to young people. As demonstrated by many of their initiatives, they want to become agripreneurs², i.e. farmer entrepreneurs, promoters of economic activities along agricultural value chains with the objective of earning a decent income over time. The AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI project (Rural Youth Agripreneurs integration support project) aims at helping them achieve this goal by establishing a paradigm shift: create a conducive environment to establish and develop sustainable economic activities through a modernized agriculture which feeds, employs and enriches the farmer and his country: information and advice for orientation, vocational training/apprenticeship, business creation and business development, rural entrepreneurship support services, linkages and partnerships through multistakeholders platforms including family farms, farmers organizations, interprofessions, and market operators. Based on the lessons learned, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI will deliver results through its strategic approach based on start-up support for a young trainee's business plan and its anchoring in business partnerships through training, credits and business services.

2. **Background justification. Background justification.** Senegal strives to become a middle-income country through implementation of the Senegal Emergent Plan (PSE 2035) and multi-sectoral reforms, which aim at enhancing and improving economic growth. Estimated at seven per cent in 2018, the economic growth includes a substantial contribution from the agricultural sector, which accounts for 16 per cent of gross domestic product. However, the economic performance recorded in recent years, one of the best in Africa, contrasts with the evolution of the welfare levels of the population: (i) high poverty particularly in rural areas (57 per cent) that affects the resilience of family farms and low-income cohorts; (ii) a very low youth employment rate (38 per cent) with an annual level of new entrants of roughly 160,000; (iii) particularly high underemployment in rural areas (31 per cent), which has led to significant international migration from the rural areas to the cities and abroad.

3. In this context, the AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI project (2020 - 2025) is positioned as a rural transformation initiative targeting rural youth, who are largely excluded from the process of wealth creation and who currently lack productive and innovative jobs in the agro-sylvo-pastoral and fisheries sector. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI will promote modern productive rural jobs for decent income in villages through the process of agri-preneurs where each young agriculture becomes an entrepreneur on his/her farm. In line with the Plan Senegal Emergent, the national strategic guidelines for agricultural development, the project is part of the COSOP 2019-2024 and contributes to the sustainable development goals aimed at reducing poverty (SDG 1), eliminating hunger (SDG 2), promoting gender equality (SDG 5), promoting decent work and economic growth (SDG 8) and combating climate change (SDG 13).

Project description

¹The mission was composed of: Benoit Thierry, Director and Portfolio Manager Senegal; Semou Diouf, CPO - IFAD Senegal; Jean-Philippe Audinet, PMI-PTL, FIDA; Lazare Hoton, Team Leader, DPIA, FAO, Annick Huyghe Mauro, Training Specialist - Integration, Consultant DPIA-FAO, Edi Bruni, Agronomist, Consultant, IFAD; Sonia Andrianarivelo, Agroeconomist, DPIA-FAO; Gabriel Boc, Economist, DPIA-FAO; Samba-Diom BA, Financial Management Specialist, Consultant, IFAD. The national project preparation team consisted of the following members: Cheikh Ndiaye Anpej; Tanor Meissa Dieng, MAER and Saliou Fall, MAER Agriculture Branch; Mouhamadou Sene, Ministry of Youth, Employment and Citizen Construction; Métaké Sagna, National Planning Directorate / DGPPE; Boubacar Diallo, Budget Programming Branch; Abdoulaye Diouf & Seyni Dio, Directorate for Cooperation and External Financing; Babacar Ndiaye, ANIDA, Khady Drama, DAPSA; Alioune Babacar Dion gue, Youth Council / CNCR; Dr. Abba Leye, Livestock Directorate.

² Agripreneur is widely used to designate a modernize way for farmers to practice agriculture in Africa with better integration in the market economy. It is a farmer entrepreneur with activities in agriculture and agri-business sector

4. **Targeting.** The AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI project will intervene in four agro-ecological zones of Senegal including the Niayes, the Groundnut Basin sylvo-pastoral zone, and Lower and Middle Casamance, and create synergies with other programs at national scale. Having considered business potential and economic opportunities, ten focus areas have been defined for a target group composed of rural youth aged 15 to 35 years.³ This target group includes: (i) young people seeking economic integration; and (ii) young active agripreneurs. The targeting strategy is intended to be inclusive and conducive to the economic and professional integration of the poorest and most marginalized groups, such as persons with disabilities. It is also gender sensitive and will facilitate continuing, strong participation of young women in activities and implementation processes. To this end, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI will adopt an approach that will focus on direct targeting and self-targeting mechanisms to: (i) identify the particular social categories, as well as their constraints and needs, and (ii) apply the findings to the project interventions. The purpose of the intervention strategy is to create a training effect for young agripreneurs-models.

5. **Development objective and impacts.** The objective of AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI is to promote the social and professional inclusion of young people on family farms and in profitable activities that generate income and decent and sustainable jobs in the agro-sylvo-pastoral and fisheries value chains. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI will reach 150,000 rural youth through awareness raising, information and referral to support facilities. Among them, 45,000 of whom 50 per cent of women, will be inserted or enhanced in a profitable and sustainable agricultural value chain activity. At the end of the project 25,000 viable enterprises will have been established and / or strengthened and 35,000 decent jobs created, 50 per cent of which are for women. In addition, through capacity building actions, the project will qualitatively impact the nutritional situation of the country, which is already among the best in West Africa.

6. **Components.** Based on the economic profile of rural youth, the interventions will provide the support needed to generate profitable activities and to enhance his/her socio-economic status in the local environment. Consequently, the activities offered by AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI are organized in two primary components with direct impact on the beneficiaries: (i) Development of profitable economic activities; and (ii) Capacity building and facilitation for inclusion. There will also be a component on coordination and management.

7. Under Component 1, the expected result of the project is that "rural youth are engaged in income-generating economic activities guaranteeing a decent income in agro-sylvo-pastoral and fisheries value chains." To achieve this expected result, the project will facilitate the integration of young agripreneurs in the value chains and enhance their access to means of production in the form of (i) installation capital (*capital-set*) for 30,000 young people in training-insertion; and (ii) productive credit for 15,000 agripreneurs to develop an existing business. Support will be provided for building endogenous partnerships with producers' organizations and their apexes, as well as inter-professional organizations and partnerships with other private sector operators. They will benefit from innovative facilities that will enable them to: (i) introduce modern technologies of production and transformation; (ii) conquer niche markets (local markets, organic farming, sub-regional and international exports); and (iii) take advantage of new information and communication technologies.

8. The expected result of Component 2 is as follows: "young people have acquired the necessary skills for sustainable management of their activities". These capacities will be built through quality training (apprenticeships and tutorships) and advisory support (business service development). It is expected that 50,000 young people will be referred to these systems. The acquisition of business development knowledge and skills is a condition to qualify for receiving the resources provided in Component 1. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI will

³ Senegal's national youth policy defines "young people" as people between 15 and 35 years old. Ministerial Order No. 3748 MFPTTEOP-DTSS of 6 June 2003 on child labor states (article 1) that the age of admission to work is set at 15 years of age

support the preparation of micro-projects and business plans and will also provide support for their implementation.

9. Component 3, Project Management through Focus on Transparency, will (i) ensure proper fiduciary management of the project, (ii) coordinate the implementation of activities conducted in the field with the technical team and partners, and (iii) organize monitoring and evaluation, gender awareness, knowledge management and communication. Special attention will be dedicated to keep AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI in the main stream of youth projects in the country and the Senegal Emergent Plan country development plans. In addition to regular project management disclosure requirements, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI will publicize data on results and project implementation through a dedicated website, contributing to the strengthening of domestic accountability mechanisms. The project will also establish a third party monitoring mechanism.

10. **Costs and financing.** The total project costs, over a period of six years, including provisions for physical and price contingencies, amount to 54.1 billion CFA francs, equivalent to US\$93.2 million. The financing plan is as follows: (i) IFAD: US\$51.8M (55.6 per cent) ; (ii) ADB in parallel financing US\$10.7M (11.5 per cent); (iii) Government: US\$7.5M (7.7 per cent); and (iv) Beneficiaries: US\$5.9M (6.4 per cent). This results in a financial gap of US\$17.5M (18.8 per cent) which can be covered by the next financing cycle or through co-financing identified during implementation (the program approach to be introduced by Government in early 2020 will facilitate the consolidation of other initiatives with AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI).

11. **Proposed partnership with AfDB:** The funding structure is in line with IFAD and AfDB partnership policies and the institutional cooperation letter signed in 2008. It reflects the interest shown by the two institutions to continue to strengthen their relationship in Senegal, particularly by collaborating in the field and reciprocally benefiting from their comparative advantages and the complementarity of their interventions with beneficiaries. These discussions between IFAD and ADB Senegal were based on successful inter-project experiences in 2014-2018 (MOU PADAER and PNDRS at regional level). The result is a concrete partnership: The AGRI JEUNES TEKKI NDAWÑI operation (IFAD) and PROVALE (ADB) will be the subject of parallel financing; they will complement each other in the field and pool some of their interventions to maximize efficiency and effectiveness.

12. **Benefits and economic analysis.** The Economic Internal Rate of Return (EIRR) of the project is 23.4 per cent. This very satisfactory result of increased income for agripreneurs is reinforced by social benefits: improved nutrition and well-being, better resilience to climate change effects, greater gender equity, induced effects of capacity building actions, etc. The sensitivity analysis affirms the robustness of the results.

13. **Exit strategy and sustainability.** The involvement of producers' organizations in the project set-up will ensure a good integration of rural youth in value chain dynamics and sustainable interactions with external actors: integration of youth projects in value chains; partnership with market operators; co-construction of local demand to orient young people toward attractive and promising professions/businesses; facilitating and securing access to land tenure; innovation dissemination and adoption of high-performance technical applications; and specialized and quality advice.

14. The economic activities of the youth will be supported by the project during one or more production cycles to facilitate sustainable integration in the local and national economy and to reduce the risk of bankruptcy. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI will contribute to the development of sustainable, diversified and quality training for rural youth. Professional organizations will also be supported to help develop their internal expertise to provide services for their young members, in addition to the promotion of citizen engagement with the target groups.

15. The partnership with delegated technical structures, local authorities as well as the project management agencies will ensure good quality and will contribute to sustainable results.

Risks and Climate

16. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI will be exposed to various risks in the national context of sectoral and institutional reforms as well as external factors such as climate risk and changes in international markets. These risks have been identified and mitigation measures put in place. From an environmental and social point of view, the project is classified as a category B, and falls into "high" category for climate risks both in terms of rainfall variability, which requires better water conservation and irrigation techniques, and desertification in the northern areas, which requires more protection and protection from agricultural investments by agripreneurs.

Implementation

17. **Organizational framework.** The Ministry of Agriculture and Rural Equipment (MAER) will be the lead agency. MAER will chair the National Steering Committee (NPC). It will also appoint a coordination and management unit to implement the project in accordance with the principles of results-based management, while respecting administrative, financial and procurement procedures acceptable to IFAD.

18. Implementation will be based on: (i) institutional partnerships; (ii) the delegation of project management by agreements and performance-based contracts with specialized technical operators and executing agencies, training and support entities, and locally-anchored non-governmental organizations; (iii) strategic partnerships with rural youth professional organizations, inter-professional organizations, Chambers of Trade and Commerce and financial institutions.

19. Regarding fiduciary management, the overall risk of the project is "high" at design stage, but falls to "medium" with mitigation measures. The analysis of the project's financial management system shows that it meets the minimum requirements for financial information traceability (purchase of accounting software, quality management tools and experienced staff).

20. Procurement will be governed by the code and procedures applicable in Senegal and acceptable to IFAD. A Procurement Plan will be prepared annually, based on the Annual Workplan and Budget (AWPB). This plan will specify the procurement methods, estimated costs, timetable, etc.

21. **Planning, monitoring and evaluation, learning and knowledge management.** A Monitoring and Evaluation (M&E) System will be developed according to results-based management principles. It will measure implementation progress and indicators according to the Operational Results Management Systems (ORMS) developed by IFAD. The M&E system will benefit from PRIME assistance, which will assure its performance. Capitalization, knowledge management and communication will be guided by a management plan to be developed at the start of the project and linked to the AVANTI initiative. This plan will specify the required communication products and specific tools, as well as the most appropriate formats and materials for each type of user.

22. **Innovations and scaling.** The theory of change of AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI advocates an entrepreneurial transition approach to integrate young people in attractive and profitable agriculture. It improves the young persons' economic status on the family farm and through initiatives that guarantee a decent income. It innovates by: (i) its overall response strategy based on improving income and building the resilience of rural youth; (ii) the promotion of sustainable economic models adapted to the youth's living context; (iii) its inclusive approach that strengthens the integration, leadership and citizen engagement of rural youth in professional organizations and in economic and social development processes. The strategy draws lessons from Senegal national plans and positive experiences in Africa that will be adopted during the project cycle for further scaling-up and with support of knowledge management tools. One of the success factors of AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI will be the establishment of effective partnerships with the many youth projects in Senegal and support

to the Government in setting up a national program for rural youth. The partnership with the AfDB is a first step in this direction.

23. Implementation plan. Project preparation anticipates the legal requirements that often delay the start of activities after the funding is approved. Fulfilling the prerequisites related to the first disbursement will allow maximum implementation time in the field. To that effect, the operational strategy of the project is based on a structured process: (i) identification - orientation; (ii) training - reinforcement - economic project; (iii) financial support. This strategy coordinates support of the project in three stages: (i) preparation phase (year 1); (ii) deployment phase (years 2-4); and (iii) consolidation and completion phase (years 5-6).

Résumé⁴

1. L'insertion durable des jeunes ruraux dans l'agriculture dépend du niveau de revenu que leur offre le secteur agricole comme l'illustre cette citation souvent entendue: "*si je gagnais suffisamment, je ne quitterais pas ma famille et mon village*". Ces jeunes dans leurs initiatives économiques souhaitent ainsi devenir des agripreneurs⁵, c'est-à-dire promoteurs d'activités économiques le long des chaînes de valeur agricoles avec pour objectif de gagner un revenu décent dans la durée et évoluant avec leur statut familial. Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI se propose de les accompagner à réaliser cet objectif en opérant un changement de paradigme : créer localement les conditions dynamiques qui leur permettent de s'informer et, de se former, de s'installer et de développer leur projet économique en interaction avec les autres acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique : exploitations familiales, organisations professionnelles, plateformes de facilitation diverses, opérateurs de marché, etc. En s'appuyant sur les leçons apprises, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI fera la différence par son approche stratégique basée sur la l'accompagnement de la trajectoire du jeune et son ancrage dans les partenariats d'affaires garantissant la viabilité de son activité.

2. **Contexte justification.** Le Sénégal aspire à devenir un pays à revenu intermédiaire, porté par le Plan Sénégal Emergent (PSE 2035) et des réformes multisectorielles visant à consolider et à améliorer la croissance économique. Estimée à 7% en 2018, cette croissance, une des meilleurs du continent africain, repose sur une contribution substantielle du secteur agricole (16% du produit intérieur brut). Le pays est appelé à améliorer la qualité de cette croissance afin qu'elle soit plus inclusive, et à même de contribuer à améliorer les indicateurs sociaux, car : (i) l'incidence de la pauvreté rurale reste élevée (57%) et affecte la sécurité alimentaire et la résilience des exploitations familiales agricoles et les catégories à faibles revenus; (ii) le taux d'emploi des jeunes est faible (38%) alors que de nouvelles cohortes de 160,000 jeunes arrivant sur le marché de l'emploi chaque année; (iii) le sous-emploi demeure particulièrement élevé en milieu rural (31%) et contribue à légitimer dans la conscience collective le phénomène de la migration et de l'exode rural.

3. Dans ce contexte, le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI (2020 – 2025) se positionne comme une initiative de transformation rurale ciblant les jeunes ruraux, largement exclus des processus de création de la richesse, faute d'emplois productifs et innovants dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique pour devenir des entrepreneurs agricoles dans un cadre de production rénové et fournissant un revenu décent. En ligne avec les orientations stratégiques nationales pour le développement agricole, le projet s'inscrit dans le COSOP 2019-2024 et concourt aux objectifs de développement durables visant à réduire la pauvreté (ODD 1), éliminer la faim (ODD 2), promouvoir l'égalité genre (ODD 5), promouvoir le travail décent et la croissance économique (ODD 8) et lutter contre les changements climatiques (ODD 13).

Description du projet

4. **Ciblage, genre et inclusion sociale.** Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI interviendra dans 4 zones agroécologiques du Sénégal comprenant les Niayes, le Bassin arachidier, la zone sylvo-pastorale, la basse et moyenne Casamance. Il développera des partenariats avec des

⁴ La mission était composée de : Benoit Thierry, Directeur du Hub et chargé de portefeuille Sénégal ; Semou Diouf, CPO – FIDA Sénégal ; Jean-Philippe Audinet, PMI-PTL, FIDA ; Lazare Hoton, Chef de mission technique, DPIA-FAO, Annick Huyghe Mauro, Spécialiste en formation – insertion, Consultante DPIA-FAO, Edi Bruni, Agronome, Consultante, FIDA ; Sonia Andrianarivelo, Agroéconomiste, DPIA-FAO ; Gabriel Boc, Economiste, DPIA-FAO ; Samba-Diom BA, Spécialiste en gestion financière, Consultant, FIDA. L'équipe nationale d'appui à la préparation du projet comprenait les membres suivants : Cheikh Ndiaye, ANPEJ ; Tanor Meissa Dieng, MAER et Saliou Fall, Direction de l'agriculture-MAER ; Mouhamadou Sene, Ministère de la jeunesse, de l'emploi et de la construction citoyenne ; Métaké Sagna, Direction de la planification nationale/DGPPE ; Boubacar Diallo, Direction de la programmation budgétaire ; Abdoulaye Diouf & Seyni Dio, Direction de la coopération et des financements extérieurs ; Babacar Ndiaye, Anida, Khady Drame, DAPSA ; Alioune Babacar Diongue, Conseil des jeunes/CNCR ; Dr Abba Leye, Direction de l'élevage.

⁵ Dans le cadre du projet AGRI-JEUNES, les agripreneurs sont des jeunes ayant déjà un peu d'expérience à travers la conduite d'une première activité agricole (ou complémentaire au sens de la LOASP) et prêts à s'engager dans une démarche orientée vers la croissance. Ils envisageront le développement de ce qu'ils ont déjà engagé, par l'intensification de leur activité, sa diversification, ou encore une réorientation de la stratégie d'entreprise par la pluriactivité, l'intégration dans des partenariats commerciaux

programmes existants. Une dizaine de zones de concentration y ont été délimitées en tenant compte du potentiel de développement des filières et des opportunités économiques pour le groupe-cible composé de jeunes ruraux âgés de 15 à 35 ans⁶. Ce groupe-cible comprend : (i) les jeunes en quête d'une insertion économique ; et (ii) les jeunes agripreneurs en activité. La stratégie de ciblage se veut inclusive et favorable à l'intégration économique et professionnelle des groupes les plus pauvres et marginalisés à l'instar des personnes handicapées. Elle est également sensible au genre et facilitera une participation représentative des jeunes femmes dans les activités et les dispositifs de mise en œuvre. A cette fin, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI adoptera une approche sera axée sur le ciblage direct et les mécanismes d'auto-ciblage permettant de : (i) identifier ces catégories sociales, connaître leurs contraintes et leurs besoins, et (ii) adapter en conséquence les interventions du projet. La finalité de la stratégie d'intervention est de créer un effet d'entraînement à partir de jeunes agripreneurs-modèles.

5. Objectif de développement et impacts. L'objectif est de promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes dans les exploitations familiales et les activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables⁷ dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI touchera 150.000 jeunes ruraux par la sensibilisation et l'orientation vers les dispositifs d'appui. Parmi eux, 45.000 dont 50% de femmes seront insérés ou renforcés dans une activité rémunératrice et durable dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques. A la fin du projet 25.000 entreprises⁸ viables sont créées et/ou renforcées dans le secteur agro-sylvo-pastorale et halieutique et offrent 35.000 emplois décents dont 50% au profit des femmes. De plus, par des actions de renforcement de capacités, le projet impactera qualitativement la situation nutritionnelle du pays qui se trouve être déjà la meilleure de l'Afrique de l'Ouest.

6. Composantes. Les interventions sont construites suivant une logique qui part du projet économique du jeune rural pour définir les appuis dont il a besoin en vue de bien conduire son activité et se bâtir un statut socioéconomique dans son milieu. En conséquence, les activités proposées par AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI sont organisées en deux composantes à impacts directs sur les groupes cibles : (i) développement d'activités économiques rentables ; (ii) renforcement des capacités et facilitation à l'insertion ; et (iii) en une composante coordination et gestion.

7. Dans la composante 1, il est attendu à la fin du projet que "*les jeunes ruraux exercent des activités économiques rémunératrices leur garantissant un revenu décent dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques*". Pour produire cet effet, le projet facilitera l'intégration des jeunes ruraux dans les marchés ainsi que leur accès aux moyens de production sous forme de (i) capital d'installation (*capital-set*) pour 30.000 jeunes en formation-insertion ; et de (ii) crédit productif au profit de 15.000 agripreneurs pour développer une activité existante. Les jeunes seront appuyés pour construire des partenariats endogènes avec les organisations de producteurs, les faïtières et les interprofessions, et des partenariats avec d'autres opérateurs du secteur privé pour bénéficier de suivi technique et d'opportunités de marchés. Ils bénéficieront de facilités innovantes leur permettant de : (i) de moderniser les techniques de production et de transformation, (ii) conquérir des marchés de niche (marchés locaux, agriculture biologique, marchés sous régionaux et internationaux); et (iii) tirer profit des nouvelles technologies d'information et de communication.

8. Dans la composante 2, à la fin du projet, "*les jeunes ont acquis les capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités*". Ces capacités seront construites à travers des dispositifs et services de formation (apprentissage et tutorat) et d'appui-conseil de qualité (services d'appui aux entreprises). Le projet organisera l'orientation des jeunes ruraux selon leur profil. Il est prévu que 50.000 jeunes soient orientés vers ces dispositifs.

⁶ La politique nationale en faveur des jeunes du Sénégal définit les "jeunes" comme les personnes de 15 à 35 ans. L'Arrêté ministériel n° 3748 MFPTÉOP-DTSS du 6 juin 2003, relatif au travail des enfants stipule (article premier) que l'âge d'admission au travail est fixé à 15 ans révolus.

⁷ 80% des jeunes ruraux formés par le projet adoptent des technologies et des pratiques de gestion appropriées et résilientes au changement climatique

⁸ Entreprise s'entend ici au sens d'une activité économique ou d'initiative génératrice de revenus soutenue par AGRI-JEUNES dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

L'acquisition des connaissances et la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de l'activité sont indispensables pour les qualifier à recevoir les moyens de production fournis dans la composante 1. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI appuiera la préparation de microprojets et de plans d'affaires et offrira également un accompagnement à leur réalisation.

9. La composante 3 assurera la gestion administrative et fiduciaire du projet en se focalisant sur les résultats et la transparence, coordonnera la mise en œuvre des activités menée sur le terrain avec l'équipe technique et les partenaires d'appui, et organisera le système de suivi-évaluation, du genre, de la gestion des savoirs et de la communication. Enfin AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI reliera les activités du projet aux initiatives nationales et en particulier les programmes issus du PSE. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI publiera les données et mettra en œuvre un site Web dédié, contribuant ainsi à renforcer les mécanismes de responsabilisation nationaux. Le projet établira également un mécanisme de surveillance par une tierce partie.

10. Coûts et financement. Les coûts totaux du projet, sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, s'élèvent à 54,1 milliards de francs CFA, équivalant à 82,476 M d'EURO avec un plan de financement se présentant comme suit : (i) FIDA : 45,855 M EURO (55,6%); (ii) BAD : 9,498 M EURO (11,5%); (iii) Gouvernement : 6,374 M EURO (7,7%), sous forme d'exonération des taxes ; et (iv) Bénéficiaires : 5,256 M EUR (6,4%). Il en résulte un gap financier de 15,493 M EURO, soit 18,8% du coût total, qui pourra provenir de la prochaine allocation FIDA ou par des cofinancements identifiés pendant la mise en œuvre (l'approche programme instituée pour 2020 par le Gouvernement, permettra de consolider d'autres initiatives autour du projet Agri-Jeunes Tekki Ndawñi).

Partenariat envisagé avec la BAD: La structure de financement est conforme aux politiques de partenariat du FIDA et de la BAD et à la lettre de coopération institutionnelle signée en 2008. Elle traduit l'intérêt manifesté par les deux institutions de poursuivre et de renforcer au Sénégal leur collaboration sur le terrain en tirant réciproquement profit de leurs avantages comparatifs dans la synergie et la complémentarité des interventions auprès des bénéficiaires. Ces discussions entre FIDA et BAD Senegal basées sur des expériences réussies inter projets 2014-2018 (MOU PADAER et PNDRS au niveau régional) ont débutées en 2017 et ont pu déboucher sur un partenariat concret: les opérations AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI (FIDA) et PROVALE (BAD) feront l'objet de financement parallèle ; elles se compléteront sur le terrain et mutualiseront certaines de leurs interventions pour maximiser l'efficacité et l'efficience.

11. Avantages et analyse économique. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet est de 23,4%. Ce résultat lie à l'augmentation des revenus des agripreneurs est très satisfaisant et renforcé par des bénéfices sociaux : nutrition, bien-être, résilience aux effets du changement climatique, effets induits des actions de renforcement des capacités, etc. L'analyse de sensibilité indique également une bonne robustesse des résultats obtenus.

12. Stratégie de sortie et durabilité. L'implication des organisations de producteurs dans les principaux dispositifs structurants prévus garantira une bonne intégration des jeunes ruraux dans les dynamiques des filières et une interaction durable avec les acteurs extérieurs : intégration des projets des jeunes dans les chaînes de valeur, partenariat avec les opérateurs de marché, co-construction de la demande à l'échelle locale pour une orientation des jeunes vers des métiers attractifs et porteurs, facilitation de l'accès et de la sécurisation foncière, diffusion d'innovations et soutien à l'adoption d'itinéraires techniques performants, appui conseil spécialisé.

13. Les activités économiques promues par le projet seront accompagnées sur un ou plusieurs cycles de production pour faciliter leur ancrage durable dans le tissu économique local et national et réduire leur risque de faillite. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI contribuera au développement d'une offre de formation professionnelle durable, diversifiée et de qualité pour les besoins des jeunes ruraux. La collaboration avec les organisations professionnelles soutiendra également le développement de l'expertise et de l'appui conseil pour les jeunes en leur sein, mais aussi la promotion de l'engagement citoyen auprès du groupe-cible.

14. Le partenariat avec les structures techniques déconcentrées, les collectivités locales ainsi que les agences de maîtrise d'ouvrage déléguée assurera une bonne appropriation méthodologique du projet et contribuera à en pérenniser les acquis.

Risques et Climat

AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI sera exposé à une série de risques liés au contexte des réformes sectorielles et institutionnelles, puis à des facteurs externes comme les variations des marchés internationaux et le risque climatique. Ces risques ont été identifiés et des mesures d'atténuation mises en place. Le projet est classé en catégorie B du point de vue environnemental et social et ses impacts environnementaux et sociaux devraient être moins négatifs et pourraient être facilement gérés à travers des mesures d'atténuation à des endroits spécifiques. Quant à la catégorie de risque climatique "élevé", les technologies à promouvoir seront résilientes au climat tant au niveau de la variabilité des pluies demandant de meilleures techniques de conservation de l'eau et d'irrigation que de la désertification des zones nord qui demande davantage de protection et de mise en défens favorisées par les investissements agricoles de agripreneurs.

Mise en œuvre

15. Cadre organisationnel. Le projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural (MAER) qui en présidera le Comité national de pilotage (CNP). Celui-ci mandatera une unité de coordination et de gestion pour assurer l'exécution du projet selon les principes de gestion axée sur les résultats, en s'appuyant sur les dispositifs opérationnels et dans le respect des procédures administratives, financières et de passation des marchés.

16. La mise en œuvre reposera sur : (i) des partenariats institutionnels ; (ii) la délégation de maîtrise d'œuvre par des conventions et contrats de performance avec des opérateurs techniques et agences d'exécution spécialisés, des structures de formation, d'accompagnement et d'appui –conseil, des organisations non-gouvernementales localement ancrées; (iii) des partenariats stratégiques avec les organisations professionnelles des jeunes ruraux, les interprofessions, la chambre des métiers, la chambre de commerce, les institutions financières, etc.

17. Sur le plan de gestion fiduciaire, le risque global du projet est "élevé" au stade de conception, mais s'amointrit à "moyen" avec les mesures d'atténuation comme par exemple :

- Sensibilisation et renforcement des capacités de l'Unité de Coordination du Projet et des structures spécialisées au cours de la mission de lancement ;
- Formation des personnels recrutés sur base compétitive sur les exigences de gestion financière du FIDA ;
- Elaboration d'un Manuel de procédures au démarrage ;
- Acquisition d'un logiciel intégré de gestion comptable ;
- Formation sur les décaissements du FIDA.

18. L'analyse du dispositif de la gestion financière du projet montre que l'architecture préconisée répond aux exigences minimales pour la traçabilité de l'information financière (acquisition d'un logiciel de comptabilité, outils de gestion de qualité et personnel expérimenté).

19. La passation des marchés sera régie par le code et les procédures en vigueur au Sénégal et acceptables au regard des principes du FIDA en la matière. Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier, etc.

20. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs. Le Système de suivi-évaluation sera développé selon le schéma de gestion axée sur les résultats. Il permettra de mesurer l'état d'avancement dans l'exécution et de renseigner les indicateurs conformément au Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO) développé par le FIDA. Le système de suivi-évaluation sera renforcé à travers PRIME. La capitalisation, la gestion des savoirs et la communication seront guidées chacune par un plan de gestion qui sera élaboré au démarrage du projet. Ledit plan précisera les différents produits de communication et outils spécifiques à développer, les formats et supports les plus appropriés

en fonction des types d'utilisateurs ainsi que leurs fréquences de développement pour un public au niveau local, national et international.

21. *Innovations et mise à l'échelle.* AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI repose sur une théorie de changement qui prône une approche de transition agricole entrepreneuriale (agripreneur) visant l'insertion durable des jeunes dans des métiers attractifs et rentables en milieu rural. Il améliore le statut économique du jeune au sein de l'exploitation familiale et à travers des initiatives qui garantissent un revenu décent. Il innove par : (i) sa stratégie de réponse globale basée sur l'amélioration du revenu et le renforcement de la résilience des jeunes ruraux ; (ii) la promotion de modèles économiques pérennes adaptés aux situations des jeunes ; (iii) son approche inclusive qui renforce l'intégration, le leadership et l'engagement citoyen des jeunes ruraux dans les organisations professionnelles et dans les processus de développement économique et social. La stratégie tire leçon des expériences positives acquises en Afrique qu'il enrichira au cours du cycle du projet pour une mise à l'échelle ultérieure. Un des facteurs de réussite d'AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI sera l'établissement de partenariats effectifs avec les très nombreux projets jeunes au Sénégal et d'appuyer le Gouvernement dans la mise en place d'un programme national jeunes ruraux. Le partenariat avec la BAD est un premier pas dans cette direction.

22. *Plan de mise en œuvre.* La préparation du projet anticipe les exigences légales qui souvent retardent le démarrage des activités après l'entrée en vigueur de l'accord de financement. Il s'agira de satisfaire les conditions préalables au premier décaissement, pour permettre de maximiser le temps de déploiement des activités sur le terrain. La stratégie opérationnelle du projet est pensée suivant un processus structuré d'appui aux jeunes ruraux: (i) identification-orientation ; (ii) formation – renforcement – projet économique ; (iii) financement – accompagnement. Cette stratégie organise les appuis du projet en trois temps : (i) activités préparatoires et de lancement (an1) ; (ii) phase de déploiement (ans 2-4) ; (iii) phase de consolidation et d'achèvement (ans 5-6).

I. CONTEXTE

A. Contexte national et justification de l'engagement du FIDA

a. Contexte national

1. *Contexte politique, économique et social.* Quatrième économie de la sous-région ouest africaine, le Sénégal a maintenu un bon niveau de croissance économique depuis 2012, avec une moyenne de 5,4% à la fin de 2017. Avec les investissements accrus dans l'agriculture et les infrastructures, les projections situent cette croissance à 7% sur la période 2018-2020 et à 10% sur 2021-24⁹. Des efforts de redistribution des fruits de la croissance impactent les conditions de vie de la population. Toutefois, avec un indice de développement humain qui le classe 164^{ème} au plan mondial 2018¹⁰, le pays est appelé à améliorer la qualité de cette croissance afin qu'elle soit plus inclusive, d'une part en créant des opportunités d'emploi en particulier pour les jeunes, et d'autre part en améliorant la productivité dans le secteur agricole où les pauvres sont plus actifs.

2. *Pauvreté (ODD 1), sécurité alimentaire (ODD 2).* Estimée à 16,2 millions d'habitants en 2019¹¹ (plus de 50% dans la tranche 15-35 ans), la population sénégalaise croît à un rythme annuel de 2,7%¹². Plus de la moitié de la population (56%) réside en milieu rural où la pauvreté est plus accentuée avec une incidence estimée en 2011 à 57,1% contre 47% au plan national¹³. Les bonnes performances de croissance ont permis, à partir de 2016 de réduire ce chiffre de 4 à 7 % ; les projections tablent sur une diminution encore plus rapide du taux de pauvreté qui tomberait à 31% d'ici 2020 en raison de la croissance agricole¹⁴. Une attention particulière devra être portée aux régions à forte pauvreté où interviendra le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI¹⁵.

3. En matière de sécurité alimentaire, le Sénégal se classe 66^{ème} sur 119 pays selon l'Indice de la faim dans le monde (GHI, 2018). Il progresse de dix points en moins de deux décennies avec un score qui passe de 37,7% en 2000 à 17,2% en 2018 affichant ainsi la meilleure situation alimentaire en Afrique de l'Ouest. Le pays réalise aussi des progrès encourageants dans la lutte contre la malnutrition chronique et affiche le taux le plus bas de l'Afrique subsaharienne, soit 17,1%¹⁶. L'incidence de la sous-nutrition est passée de 29% en 2000 à 10% en 2015. Les résultats de l'enquête rurale sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition (ERASAN, 2014) suggèrent qu'une attention spécifique soit portée sur les zones présentant encore une situation d'insécurité alimentaire préoccupante à l'instar des régions de Casamance où le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI interviendra¹⁷.

4. *Contexte de développement agricole et rural des petits exploitants.* Le secteur agricole représente environ 16% du PIB et affiche une croissance annuelle de l'ordre de 6%. Il occupe 75% de la population en particulier dans des exploitations familiales de petite taille qui peinent à se moderniser et à satisfaire les besoins alimentaires des ménages toute l'année. D'une façon générale, les sous-secteurs du primaire souffrent de la maîtrise de l'eau, des difficultés d'accès aux intrants de qualité et de l'absence d'ouvrages et d'infrastructures modernes de production, de conservation et de stockage, de l'inadéquation de la politique foncière et de l'inadaptation du financement et des problèmes de pilotage des interventions. Le défi majeur de l'agriculture dans ce contexte est le renforcement de la résilience suivant

⁹ Selon les projections de Standard & Poor's et de l'unité Economist Intelligence.

¹⁰ Avec un IDH de 0,505 en 2017

¹¹ Selon les projections de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD)

¹² Le dernier recensement a été réalisé en 2013 et avait évalué la population à 13.508.715 habitants

¹³ ESPS-II, 2011

¹⁴ Banque mondiale, 2018

¹⁵ Dans les régions à très forte pauvreté (plus de 60%), AGRI-JEUNES interviendra à Sédhiou, Kaffrine, Ziguinchor, Fatik et Kaolack. Dans les régions à forte pauvreté (entre 40% et 60%), il interviendra à Diourbel et Thiès ; et dans les régions à pauvreté moyennement forte (moins de 40%) il interviendra à Louga

¹⁶ Enquête nutritionnelle nationale utilisant la méthodologie SMART, Direction de la santé de la reproduction et de la survie de l'enfant, 2016

¹⁷ Parmi les régions avec une prévalence élevée d'insécurité alimentaire se trouvent Sédhiou (58%) et Ziguinchor (39%).

une approche à long terme, fondée sur l'atténuation des menaces à la sécurité alimentaire et l'amélioration des capacités au niveau national et communautaire.

5. Contexte spécifique aux jeunes et à l'emploi des jeunes. Au Sénégal, les jeunes en âge de travailler représentent plus de la moitié de la population active. Chaque année, on enregistre 160.000 jeunes arrivant sur le marché du travail¹⁸, dont la plus grande partie (57%) proviennent du milieu rural. Le diagnostic de l'emploi au Sénégal¹⁹ révèle que le taux d'emploi des jeunes en milieu rural est de 45% en moyenne et les régions à forte intensité d'activité agricole enregistrent les taux d'emploi les plus élevés²⁰. L'emploi rural est marqué par la prédominance de l'emploi familial, les aides familiaux y constituent jusqu'à 60 à 75% de la population occupée, et cache une réalité de sous-emploi très élevé (31%). Cette situation explique partiellement le phénomène de la migration et de l'exode des jeunes et des femmes actives vers les villes.

6. La structure de la population jeune selon le niveau d'instruction est marquée par la prédominance de la population faiblement scolarisée et particulièrement en milieu rural : 68,2% de la population rurale de 15-35 ans est sans instruction et 84,3% ne dépasse pas le niveau du primaire. On estime que 86,9% de la population sénégalaise de 15 à 59 ans n'a pas suivi de formation professionnelle et²¹ les plus faibles proportions de bénéficiaires de la formation professionnelle sont enregistrées dans les régions rurales. La formation informelle domine au sein de l'exploitation familiale ou par apprentissage dans l'atelier artisanal²².

7. Contexte de la formation agricole et du développement de compétences. L'offre est concentrée sur les formations diplômantes alors que l'accès des jeunes ruraux à l'éducation de base n'est pas généralisé. Cette offre est également très disparate avec des établissements aux équipements encore vétustes et peu outillés. Souvent inadaptées aux nombres de jeunes ruraux les formations intègrent peu la dimension entrepreneuriat. La formation continue des producteurs est par contre développée à travers les actions des agences de développement rural et celles des organisations professionnelles. Plus de la moitié des OP offrent des services de formation/développement à leurs membres mais ils concernent plus les producteurs en activité que les jeunes en insertion.

8. Le système de formation professionnelle est cependant dynamique. La demande de formation de la part des jeunes ruraux est forte²³. Les initiatives des projets de développement, des organisations professionnelles, des ONG ont fait émerger des dispositifs de formation répondant à des besoins ciblés (agroalimentaire, agroécologie, métiers de l'horticulture ou de l'artisanat rural centres d'incubation pilote et expérimentations d'appuis à l'insertion, etc.) coordonnées par l'Office National de la Formation Professionnelle (ONFP)

9. Quant aux services d'appui-conseil ciblant les producteurs et les petites entreprises, ils se démultiplient à travers les réseaux des interprofessions agricoles, les Agences d'exécution (DER, ANCAR, ANPEJ, ANIDA), les ONG d'animation rurale, les réseaux de prestataires de services aux entreprises et les différents projets. Dans le soutien aux acteurs des chaînes de valeur agricole, ces services n'ont pas toujours de stratégie spécifique pour identifier et accompagner les jeunes.

10. Financement des jeunes ruraux : Pour entreprendre ou développer une activité économique, les jeunes ruraux font face à trois principales difficultés : (i) le capital pour l'installation et l'accès à la terre; (ii) le risque-jeune perçu par les institutions financières ; et (iii) le déficit voire l'absence d'accompagnement post-financement. Dans leur grande majorité, les institutions financières, demeurent conservatrices de pratiques prudentielles surtout en l'absence d'instruments adéquats de partage et de gestion des risques. Le

¹⁸ ANSD et ANPEJ

¹⁹ Initiative conjointe pour l'emploi des jeunes en Afrique, 2014

²⁰ Trois groupes se dégagent. Ainsi les régions Dakar, Ziguinchor, Tambacounda, Saint-Louis et Matam sont des régions à taux d'activité des jeunes relativement faibles (25 à 35%). Diourbel, Kaolack, Thiès, Louga, Fatick et Sédhiou présentent un niveau de participation des jeunes à l'activité économique tournant autour de 40%. Enfin le groupe composé des régions de Kolda, Kaffrine et Kédougou est caractérisé par une forte participation des jeunes à l'activité économique (55 à 60%)

²¹ Source : Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal ESPS II, 2016.

²² Source : RGPHAE 2013. OFNP

²³ Enquête ERA USAID 2013 et ONFP 2017

Gouvernement a mis en place plusieurs facilités (DER, PRODAC, ANPEJ, FNDASP, FADSR²⁴) pour soutenir l'emploi des jeunes. AGRIS-JEUNES TEKKI NDAWÑI envisagera de relier ses dispositifs d'intervention à et construira ses mécanismes d'intervention en partenariat avec le secteur financier pour contribuer au financement des jeunes ruraux agripreneurs qu'il promeut.

11. Politiques et stratégies pour l'agriculture familiale, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Le PSE 2035 définit les bases et les orientations principales pour traduire la vision de développement du pays. Il met l'accent sur la transformation de la structure de l'économie en vue d'une croissance forte, un accès plus accru aux services sociaux et la préservation des conditions d'un développement durable. Ces orientations ont été converties dans des stratégies sectorielles dont : (i) le Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS)²⁵ ; (ii) la politique nationale de l'emploi (2017-2020)²⁶ ; (iii) la loi d'orientation de la formation professionnelle et technique.

12. Acteurs clés et cadre institutionnel. Au niveau micro, les jeunes ruraux font en majorité partie des exploitations agricoles familiales qui représentent 90% des exploitations au Sénégal²⁷ couvrant environ 95 % des terres agricoles du pays²⁸. Les OP dans le secteur agricole sont assez organisées en faitières et cadre de concertation tant au niveau national que régional et local. Les artisans et leurs apprentis se regroupent par corps de métiers dans des organisations professionnelles fédérées dans les chambres de métier. Les jeunes affirment aussi leur identité à travers divers creusets organisationnels tels que les associations sportives et culturelles (ASC), le Conseil national des jeunes du Sénégal (CNJS) et le Collège des jeunes du CNCR.

13. Au niveau méso, le secteur est animé par : (i) des interprofessions²⁹, des entités déléguées ou institutions de mission ou agences³⁰ ; (ii) des Sociétés régionales de développement rural³¹ (SAED, SODAGRI, SODEFITEX) qui interviennent également dans l'appui-conseil, des organisations non-gouvernementales (ONG) spécialisées dans l'animation rurale, l'accompagnement et l'appui-conseil et des institutions de recherches (ITA, ISRA, INP) ; (iii) des structures ou agences de développement régional ou inter-régional à l'instar des ARD, de l'Agence nationale pour la relance des activités économiques en Casamance (ANRAC), etc.

14. Au niveau macro, le secteur agricole est caractérisé par une multiple tutelle exercée par les ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et du commerce (pour les marchés). Au niveau des régions, les services techniques déconcentrés assurent les fonctions régaliennes avec des capacités humaines et opérationnelles souvent limitées. L'appui institutionnel des projets apportent des solutions limitées dans le temps, et l'atteinte des objectifs du PRACAS requiert une capacité de maîtrise d'ouvrage technique au niveau déconcentré.

15. Décentralisation et engagement citoyen. L'Acte III de la décentralisation engagé en 2013 transforme les communautés rurales en communes répondant ainsi à l'impératif d'une gestion de proximité des problèmes des populations et une participation des acteurs locaux à l'impulsion et à la mise en œuvre des stratégies de développement territorial, et renforce l'engagement citoyen auquel s'intéresse le FIDA en matière développement local.

²⁴ Chapitre 17 ; article 72 et 73 LOASP

²⁵ Après une première période de mise en œuvre (2014-2017), le PRACAS II est attendu d'adoption pour poursuivre la mise en œuvre de la stratégie agricole du PSE.

²⁶ Le PNE demeure attendu d'adoption, ce qui limite la portée de sa mise en œuvre.

²⁷ Source : PRACAS

²⁸ Source : DAPS 2009

²⁹ Le manuel de mise en œuvre présente sommairement les interprofessions sur les parties prenantes

³⁰ A l'instar de l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR), du Programme des domaines agricoles communautaires (PRODAC), l'Agence nationale d'insertion et de développement agricole (ANIDA), de la Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide (DER) ; de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ)

³¹ Il s'agit des sociétés régionales (SAED, SODAGRI, SODEFITEX)

b. Autres aspects spécifiques en lien avec les priorités transversales du FIDA

16. *Genre et inclusion sociale*³². L'indice d'inégalité de genre (IIG)³³ place le Sénégal au 124^{ème} rang parmi 160 pays en 2017. Les contraintes qui limitent l'insertion des femmes dans le système productif ont trait à l'accès inégal aux facteurs de production, une faible représentativité des jeunes femmes en particulier dans les instances de décision, la faible qualification et une maîtrise limitée des itinéraires et outils de gestion des activités agricoles et/ou connexes. La Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG II 2016-2026) ainsi que la stratégie genre du COSOP contribuent à lever ces contraintes.

17. *Personnes avec handicap*³⁴. Le recensement de 2013 a établi à 5,9% la prévalence du handicap au niveau de la population sénégalaise. Elle est plus élevée chez les femmes (6,2%) que chez les hommes (5,6%). La prévalence du handicap est plus élevée en milieu rural (6,0%) qu'en milieu urbain (5,8%). Les jeunes de moins de 40 ans représentent moins de 10% des personnes handicapées. Dans la zone d'intervention du projet AGRIS-JEUNES TEKKI NDAWÑI, la région de Ziguinchor enregistre le taux de prévalence le plus élevé (8,1%), alors que celles de Diourbel et Kaolack enregistrent les taux de prévalence les plus faibles (5%). La forme de handicap la plus répandue concerne les difficultés à marcher et à voir (1,5%). Ces limitations sont des contraintes à leur intégration professionnelle. AGRIS-JEUNES TEKKI NDAWÑI facilitera l'inclusion socioprofessionnelle de ces personnes en collaborant avec les structures ayant l'expertise en la matière.

18. *Changement climatique*³⁵. Les terres agricoles, les sols et certains écosystèmes sont impactés par les effets de la variabilité climatique et la situation risque de s'aggraver au vu des projections. L'effet conjugué de la baisse de la pluviométrie et de l'augmentation des températures entraînent une réduction du couvert végétal, une érosion éolienne et hydrique, une dégradation des sols dénudés et une salinisation des terres du Nord vers le Sud. Selon la Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN 2016-2035), la situation est plus préoccupante dans des régions comme Fatick, Kaolack, Ziguinchor et la zone des Niayes qui connaîtront dans le futur des déficits pluviométriques plus marqués. Les impacts du changement climatique se ressentent davantage sur certains écosystèmes tels que les forêts de mangrove, la zone des Niayes, et les zones humides côtières. Dans le cadre cette CPDN, le Sénégal a défini ses priorités en matière d'adaptation au changement climatique. Un des effets attendus dans le secteur agricole est l'augmentation des rendements.

c. Justification de l'implication du FIDA

19. Pour améliorer les conditions de vie des populations en général et celles du milieu rural en particulier, la grande majorité des ménages sénégalais (37%) place l'emploi des jeunes en tête des priorités d'investissement³⁶. Pour le FIDA, les jeunes ruraux constituent une cible prioritaire parce qu'ils sont soumis à des contraintes et aléas divers qui compromettent leur épanouissement tout en limitant leur apport au développement et à la croissance, en dépit des opportunités qu'offre le secteur agricole dans lequel la plupart sont prédestinés à exercer leurs activités professionnelles.

20. A l'instar des autres pays de sous-région, la problématique de l'emploi des jeunes ruraux au Sénégal fait écho à celle du revenu décent dont dépend le statut résidentiel du jeune : « *si je gagnais suffisamment dans mon activité, je ne quitterais pas ma famille et mon village* » Elle se résumerait dans la question de savoir comment créer les conditions favorables à l'amélioration durable des revenus des jeunes ruraux. Cette question est au cœur du mandat du FIDA envers les jeunes ; et les expériences acquises³⁷ en Afrique à

³² Lire note détaillée sur le genre et l'inclusion sociale dans le manuel de mise en œuvre.

³³ Source : PNUD - L'IIG reflète la perte de développement humain due à l'inégalité des réalisations entre les femmes et les hommes dans trois dimensions : (1) la santé génésique, (2) l'autonomisation et (3) le marché du travail.

³⁴ Il s'agit des personnes à risque au sein de la population, affectées du point de vue des six domaines fonctionnels que sont : voir, entendre, marcher, avoir la faculté cognitive, prendre soin de soi et communiquer. ANSD/RGPHAE 2013

³⁵ La note SECAP en annexe 5 détaille les aspects liés au changement climatique

³⁶ Référence au PSE selon lequel, après l'emploi des jeunes, les autres priorités concernent dans l'ordre : la réduction des prix à la consommation (18,3%), la santé (17,0%) et l'éducation (12,4%).

³⁷ Voir section B « Enseignements »

travers des projets³⁸ révèlent que la réponse passe par la construction d'un modèle économique qui rompt avec la précarité et le sous-emploi qui précipitent les jeunes à l'exode et à la migration.

21. L'objectif du Gouvernement est d'augmenter les opportunités, afin de créer chaque année 100.000 à 150.000 emplois décents, productifs et rémunérateurs à travers la promotion des investissements pour le développement des secteurs productifs à fort potentiel d'emplois. Le secteur agricole recèle d'énormes opportunités de croissance dans l'horticulture, la riziculture et autres cultures commerciales ainsi que dans le développement de l'élevage de bétail et de l'aviculture, etc. Avec un climat favorable à la production de fruits et légumes frais tout au long de l'année et une certaine proximité avec le marché ouest africain et européen, le Sénégal dispose d'intéressants créneaux d'échanges commerciaux.

22. Toutefois, pour saisir ces opportunités et affiner les modèles économiques répondant aux aspirations des jeunes ruraux, il conviendrait de mettre en œuvre une approche d'intervention prenant en compte de façon systémique : (i) la transformation des exploitations familiales dans le contexte d'une agriculture moderne tournée vers le marché ; (ii) l'entrepreneuriat rural des jeunes ; (iii) la formation professionnelle, la qualification et l'encadrement des jeunes ruraux ; (iv) les gisements d'emplois rémunérateurs pour les jeunes dans le domaine agricole ; (v) les contraintes qui limitent l'accès aux facteurs de production dont l'accès à la terre, l'accès à l'information, au marché et l'accès aux services y compris les services financiers.

23. AGRIS-JEUNES TEKKI NDAWÑI mettra en œuvre cette approche, expérimentée avec succès par le FIDA en Afrique, en l'adaptant au contexte spécifique du Sénégal et articulée avec les orientations définies dans le PSE et les stratégies sectorielles pour faciliter l'inclusion économique et financière des jeunes ruraux dans les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques en transformant l'exploitation familiale en entreprise agricole familiale, et le producteur en agripreneur maîtrisant tous les aspects de la chaîne depuis la production, à la commercialisation et à la transformation de ses produits.

24. Le projet est aligné sur le cadre stratégique du FIDA 2016-2025, en particulier dans le cadre de l'axe 2, qui vise à accroître les avantages que les populations rurales tirent de leur intégration au marché. Il contribuera également aux deux autres objectifs relatifs à l'accès aux facteurs de production, aux technologies et aux services et à la promotion des investissements verts. AGRIS-JEUNES TEKKI NDAWÑI met également en œuvre les objectifs stratégiques 1 et 2 du COSOP 2019-2024, qui visent à accroître la production et la rentabilité agricoles et à renforcer la professionnalisation des acteurs des chaînes de valeur, y compris les petits producteurs, leurs organisations et les activités économiques rurales.

B. Enseignements

25. Les jeunes, constituent une cible prioritaire dont les besoins sont systématiquement pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des projets quelle que soit leur nature et les investissements envisagés. A la suite de PROMER, les projets PADAER et PAFA-E financés par le FIDA ont confirmé que l'appui aux jeunes ruraux nécessitait une approche d'intervention holistique fondée sur un diagnostic approfondi et une analyse multi-contexte axé sur les opportunités qu'offre le secteur agricole dans ses multiples variantes.

26. Au Sénégal, plusieurs autres initiatives concourent à favoriser l'employabilité des jeunes, leur accès à l'entrepreneuriat et à l'auto-emploi, au financement et à l'information sur le marché du travail. Parmi celles-ci, on peut citer, l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ), l'Agence nationale d'insertion et de développement agricole (ANIDA), le Programme des domaines agricoles communautaires (PRODAC). Leur principale réalisation dans le secteur agricole concerne la mise en place des fermes et complexes agricoles (villageoises et familiales) qui demandent à être plus flexibles. Ces expériences restent toutefois limitées au regard des attentes des jeunes ruraux et des opportunités à saisir à titre d'exemples, dans les niches de l'agriculture biologique, dans la transformation des produits, les services le long des chaînes de valeur, l'artisanat agroalimentaire, etc. Au

³⁸ FIER au Mali, PEA-Jeunes au Cameroun, FORMAPROD à Madagascar, et différentes expériences impliquant les jeunes dans le PAFA et le PADAER.

Sénégal, la production primaire présente de grands atouts ; les bassins de production regorgent de grands potentiels dans un bon nombre de spéculations de haute valeur telles que la pisciculture, le petit élevage intensif, l'anacarde, les fruits et légumes, les cultures irriguées, etc. Il faut aussi considérer les nombreuses associations et interprofessions membres du CNCR, qui ont expérimenté à travers tout leur pays des approches innovantes et adaptées à la structure socio-économique des exploitations familiales agricoles

27. Les expériences du Fida en Afrique³⁹ révèlent que la garantie d'un revenu décent est une condition nécessaire pour motiver des jeunes à entreprendre des projets professionnels dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Toute stratégie visant à les promouvoir dans ce secteur requiert par conséquent de créer un environnement favorable à : (i) l'amélioration de la situation économique des exploitations familiales où les jeunes ruraux acquièrent les connaissances de base dans la profession agricole ; (ii) l'accès au capital productif dans un contexte où la problématique du foncier mérite d'être traitée de façon inclusive et participative; (iii) l'acquisition de capacités techniques et d'outils de planification et de gestion ; (iv) l'intégration pérenne dans les échanges commerciaux et la capacité d'adaptation aux besoins des marchés ; (iv) l'accès à des services d'appui-conseil et accompagnement et à des services financiers.

28. En tirant leçon des interventions en faveur de la promotion de l'emploi des jeunes ruraux dans le monde, la Déclaration de Yaoundé du 1^{er} mars 2019⁴⁰ a mis l'accent sur l'importance de : (i) "*rajeunir la communauté agricole*" par la promotion de l'emploi des jeunes dans l'agriculture ; (ii) développer les capacités pour stimuler l'entrepreneuriat agropastoral chez les jeunes ; (iii) promouvoir l'innovation et intensifier l'utilisation des techniques de l'information et de la communication. Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI s'inscrit dans cet optique, s'inspire des expériences passées, et contribuera également à produire des connaissances et savoirs. Ces connaissances seront capitalisées par ailleurs à travers le don régional du FIDA sur le développement d'outils visant à inciter les jeunes à s'engager dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire (2018-2021)⁴¹. Cette initiative permettra à terme : (i) une meilleure information sur la situation des jeunes dans les zones rurales, par le biais de la production de rapports nationaux sur la situation des jeunes ; et (ii) la diffusion d'outils d'appui à l'inclusion et aux moyens d'existence des jeunes.

II. DESCRIPTION DU PROJET⁴²

A. Objectifs, zone d'intervention et groupe cible

29. **Objectif de développement.** AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI vise à promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes ruraux dans les exploitations familiales et les activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables⁴³ dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

30. Avec une approche centrée sur les jeunes ruraux, le projet met en œuvre les objectifs 1 et 2 du COSOP 2019-2024 : (i) accroître la production et la rentabilité agricoles ; et (ii) renforcer la professionnalisation des acteurs des chaînes de valeur, y compris les petits producteurs, leurs organisations et les entrepreneurs ruraux.

31. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI touchera 150.000 jeunes ruraux par la sensibilisation et l'orientation vers les dispositifs d'appui (voir figure 1 sur les flux). Parmi eux 45.000 dont 50% de femmes seront insérés ou renforcés dans une activité rémunératrice et durable dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Après 6 années d'activités du projet : (i) 25.000 entreprises⁴⁴ viables sont créées et/ou renforcées dans le secteur agro-sylvo-

³⁹ En particulier au Mali, au Cameroun et à Madagascar.

⁴⁰ Sous l'égide du FIDA, un sommet international de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes, a été organisé à Yaoundé du 28 février au 03 mars 2019 avec plus de 500 participants de diverses entités et de divers horizons géographiques.

⁴¹ Mise en œuvre par PROCASUR, cette initiative couvre les pays suivants : Cameroun, Madagascar, Mali, Nigeria et Sénégal

⁴² La description du projet est largement développée dans le manuel de mise en œuvre produite en volume séparée.

⁴³ 80% des jeunes ruraux formés par le projet adoptent des technologies et des pratiques de gestion appropriées et résilientes au changement climatique.

⁴⁴ Entreprise s'entend ici au sens d'une activité économique ou d'initiative génératrice de revenus soutenue par AGRI-JEUNES dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

pastorale et halieutique et offrent 35.000 emplois décents⁴⁵ permanents dont 50% au profit des femmes ; (ii) 85% des jeunes ruraux promus en activité par le projet déclarent une augmentation de revenu d'au moins 30%; (iii) 80% des jeunes ruraux formés par le projet adoptent des technologies et des pratiques de gestion appropriées et résilientes au changement climatique ; (iv) au moins 8 centres de formation soutenus ont adapté leur programme au parcours économique des jeunes agripreneurs.

32. **Zone d'intervention**⁴⁶. Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI interviendra dans 4 zones agroécologiques du Sénégal comprenant les Niayes, le Bassin arachidier, la zone sylvopastorale, la basse et moyenne Casamance. Ces zones s'étendent sur 8 régions administratives : Louga, Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Sédhiou et Ziguinchor, couvrant 25 Départements et 326 communes⁴⁷ ainsi environ 38,2 % du territoire national, et 55% de la population soit environ 8,8 millions d'habitants, dont 71% ruraux ⁴⁸ et plus de 60% de jeunes.

33. Les critères de choix de ces régions portent principalement sur : (i) l'incidence de la pauvreté ; (iii) la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; (iii) le potentiel de développement rural et (iv) les conditions favorables à l'insertion des jeunes. Les interventions dans les régions ciblées compléteront géographiquement celles du PADAER-II⁴⁹ qui met aussi en œuvre une approche favorable à l'insertion des jeunes dans la moitié est du pays.

34. Pour éviter la dispersion de ses interventions et maximiser son impact, le projet interviendra sur une dizaine de zones de concentration (ZC) hébergeant des bassins de production mais aussi des facilités de services de formation, d'appui-conseil et d'accompagnement en amont et en aval de la production. Il s'agira de zones présentant un fort potentiel de développement agro-sylvo-pastoral et halieutique garantissant aux jeunes hommes et femmes ruraux : (i) une intégration professionnelle durable et équitable dans les différents segments des chaînes de valeurs; (ii) une opportunité d'emploi et de création ou augmentation des revenus, et (iii) leur intégration dans le contexte socio-économique de leur terroir sans déstructurer leur relation avec l'exploitation familiale. Une étude de délimitation et de caractérisation des ZC sera menée dès le démarrage du projet. Elle permettra également de cibler les communes d'intervention sur la base d'une série de critères de pauvreté, d'opportunités et de potentiels pour les jeunes ruraux, de dynamique d'OP, etc.⁵⁰ Le ciblage des ZC tiendra aussi compte des résultats des campagnes initiales d'information/sensibilisation du projet qui seront adressées aux jeunes, aux parties prenantes et en général à la population de chaque territoire.

Tableau 1 :Zones de concentration préliminaire⁵¹

Zones agroécologiques	No	Zone de concentration
1. Niayes (NY)	1	Zone littoral Louga/Kebemer
	2	Axe Thiès-Kebemer
	3	BA Nord (Diourbel et une partie de Fatick)
2. Bassin arachidier (BA)	4	BA Sud-Ouest : Foundiougne une partie de Fatick et une partie de Kaolack
	5	BA Sud-Ouest : Kaolack
	6	BA Sud Est : Kaffrine
3. Zone sylvopastorale (ZSP)	7	Axe Linguère – Keur Momar Sarr
4. Basse et Moyennes Casamance (BMC)	8	Nord basse Casamance (Bignona)
	9	Nord moyenne Casamance (Sedhiou)
	10	Sud Casamance

⁴⁵ L'emploi décent est celui qui offre au jeune rural un revenu moyen mensuel d'au moins 70.000 francs CFA.

⁴⁶ Le manuel de mise en œuvre présente en détail le ciblage géographique

⁴⁷ Suite à la réforme de 2013 sur la décentralisation, les régions, en tant que collectivités locales ont été supprimées, les départements ont été érigés en collectivités locales, les communautés rurales et les communes d'arrondissement ont été érigés en communes. Actuellement le Sénégal compte 45 Conseil Départementales et 557 Communes. Du point de vue de la subdivision territoriale le Pays compte 14 Régions, 45 Départements et 92 Arrondissements ayant respectivement les Gouverneurs, les Préfets et les Sou préfets comme représentants de l'Etat.

⁴⁸ Source : ANSD/ Projections 2019

⁴⁹ Le PADAER II intervient dans les régions de Matam, Tambacounda, Kédougou et de Kolda. Pour éviter le double emploi, projet d'appui à l'insertion des jeunes agripreneurs n'interviendra pas dans ces régions.

⁵⁰ Voir détail des critères dans le manuel de mise en œuvre

⁵¹ Ce tableau est indicatif. L'étude de caractérisation et de délimitation qui sera conduite au démarrage du projet permettra de circonscrire les ZC

35. Le choix des zones de concentration reposera aussi sur les principes et les approches suivants : (i) optimisation, complémentarité et mise à l'échelle des acquis des projets FIDA et d'autres initiatives appuyées par les partenaires techniques et financiers (PTF), les Organisations de producteurs et les ONG ; (ii) prise en compte des orientations et priorités des plans de développement des collectivités territoriales (Plans de développement communaux et départementaux) ; (iii) synergie et complémentarité avec les initiatives en cours ou prévus avec l'appui d'autres PTF en particulier avec la BAD, la Banque mondiale, l'Union européenne, les coopérations bilatérales pour la mise en valeur d'aménagements/infrastructures, la formation et professionnalisation des jeunes ruraux ; (iv) l'existence et/ou la possibilité de renforcement des mécanismes d'accompagnement durable des initiatives adressées aux jeunes.

36. Dans les régions du bassin arachidier, des Niayes (Axe kebemer- Louga) et de la zone sylvopastorale, déjà touchées par PAFA-E⁵², le choix sera facilité par les acquis et les leçons apprises dans le cadre de ce projet, notamment dans les zones où ont été promues des initiatives structurantes autour de filières porteuses et qui ont déjà montré un intérêt et ouvert des opportunités pour les jeunes. Dans ces zones, les activités sur le terrain pourront démarrer plus rapidement, car le projet pourra s'appuyer sur les acquis et les mécanismes de mise en œuvre déjà établis.

37. Dans la Moyenne et Basse Casamance, nouvelle zone d'intervention pour FIDA, le choix des zones de concertations sera fondé sur les expériences d'autres PTF et OP en ciblant celles qui répondent aux critères.

*Ciblage économique*⁵³. Le projet déploiera ses interventions en priorisant les activités économiques accessibles aux jeunes ruraux, attractives pour eux et leur permettant de tirer un revenu décent⁵⁴. Il s'agira d'appuyer : (i) le développement et la consolidation d'activités de production végétales ayant comme spéculations principales l'oignon, la pomme de terre, la tomate, arachide, le maïs, le mil, le riz; la banane, l'anacarde, la mangue et le Ditakh (ii) le développement et la consolidation d'activité de production animales ayant comme spéculations principales : aviculture moderne ou villageoises améliorée, petits ruminants, lait, porc, aquaculture et pêche continentale; (iii) le développement et le consolidation d'activités de productions issues des produits forestiers non-ligneux : bouye, madd, Toll ; (iv) le développement et le consolidation d'activités pour les métiers connexes le long des chaînes de valeur des filières agro-sylvo- pastorales et halieutiques ciblées par le projet.

Tableau 2 : Potentiel et opportunités pour les jeunes ruraux⁵⁵

Zones agroécologiques	Potentiel agro-sylvo-pastoral et halieutique
Niayes (NY)	Horticulture Elevage à cycle court Pêche, pisciculture Activités de service
Bassin arachidier (BA)	Cultures pluviales : mil, sorgo, arachide, niébé Elevage à cycle court Maraichage Activités de service Pêche, pisciculture
Zone sylvopastorale (ZSP)	Elevage (petits ruminants, volaille) Lait PFNL (gomme arabique, balanites, etc.) Activités de service
Basse et Moyenne Casamance (BMC)	Cultures pluviales : riz, maïs, arachide, sésame, fonio, autres cultures pluviales Maraichage, arboriculture fruitière (mangues, agrumes, etc.) anacarde, huile de palme Arboriculture fruitière : Anacarde, mangue Elevage : aviculture moderne, porc, petits ruminants, bovins, embouche ovine, lait Pêche (crevettes), pisciculture y compris ostréiculture PFNL (Maad, bouye, Toll, Ditakh), miel); produits de cueillette Activités de service

⁵² Régions de Kaolack, Kaffrine, Fatik, Diourbel, Louga

⁵³ Les opportunités et créneaux d'activités pour les jeunes sont détaillés dans le manuel de mise en œuvre.

⁵⁴ Les jeunes ruraux estiment (sur la base des données recueillies pendant la mission de préparation du projet AGRI-JEUNES) le revenu décent à un minimum mensuel de 75.000. Le PARERBA a publié un rapport d'étude indiquant que l'attractivité repose, entre autres sur : (i) un revenu moyen mensuel de 50.000 francs CFA ; (ii) un cycle annuel d'activité de 10 mois sur 12.

⁵⁵ Tableau détaillé dans le manuel de mise en œuvre

38. Depuis les exploitations familiales et les ménages ruraux à faibles revenus, les centres de formation et d'apprentissage, les ateliers artisanaux, etc. les jeunes ruraux, individus ou groupes, seront orientés vers les activités de production et/ou transformation, d'artisanat agricole, de services, etc. en aval et en amont de la production dans les filières porteuses de leur terroir, adaptées aux conditions des zones de concentration ciblées et qui montrent un réel positionnement sur le marché local, de centres urbains, international sans oublier les marchés du bio, du commerce équitable ou de niche.

39. Le ciblage économique est relié au potentiel de revenu que l'activité peut générer afin de conforter l'ancrage du jeune dans son terroir et lui permettre de se projeter dans l'avenir avec assurance et de servir de modèle de réussite économique et sociale. C'est pourquoi AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI accorde de l'importance à la rentabilité des activités et promeut une approche d'auto-planification assistée permettant aux agripreneurs d'avoir des plans d'affaires crédibles et d'être des partenaires solvables vis-à-vis des systèmes de financement et des partenaires d'appui-conseil.

40. **Groupe cible⁵⁶**. Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI cible, individuellement ou collectivement, les jeunes ruraux âgés de 15 à 35 ans issus d'exploitations familiales et des ménages ruraux à faibles revenus, affiliés ou non à des organisations professionnelles et/ou à des associations rurales, etc. Il s'agit de jeunes ruraux sous-employés ou sans-emploi, ayant un faible accès aux facteurs et techniques de production et de gestion des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques et activités connexes. Ils sont souvent de candidats à l'exode rural et/ou à l'émigration en quête d'une meilleure situation économique et sociale. Le groupe-cible inclut également des jeunes ruraux apprentis, orphelins, handicapés, etc. vivant dans des familles ou centres d'accueil spécifiques.

41. Le projet s'appuiera sur un mécanisme de ciblage direct permettant de distinguer les deux sous-groupes suivants de jeunes ruraux hommes et femmes porteurs de projets économiques individuels ou collectifs :

- (a) Jeunes de 15 à 35 ans en quête d'insertion économique avec ou sans niveau d'instruction⁵⁷/ alphabétisation, participant aux activités de l'exploitation familiale, souvent employés comme aide-familial, main-d'œuvre agricole ou non-agricole, apprentis dans les ateliers artisanaux ou candidats au départ.
- (b) Jeunes agripreneurs en activité, âgés d'au moins 18 ans, avec ou sans formation professionnelle de base et exerçant une activité économique agro-sylvo-pastorale et halieutique et/ou une activité connexe inscrite dans une trajectoire d'évolution. Cette catégorie a l'objectif d'accroître son revenu et, pour ce faire, est particulièrement en quête : (i) d'un perfectionnement nécessaire à la maîtrise des exigences techniques et managériales liées à son objectif de développement ; (ii) de services d'accompagnement, d'appui-conseil et de services financiers ; (iii) d'un accès sécurisé et durable au marché et aux technologies modernes de marketing.

42. L'identification et la caractérisation⁵⁸ de ces sous-groupes permettra de préciser, quantifier et de dimensionner les appuis du projet par sous-groupe. Le système de quota sera également utilisé pour s'assurer de toucher les femmes.

43. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI impactera 450.000 personnes au sein des ménages⁵⁹ d'où sont issus les 45.000 jeunes insérés et renforcés. Il touchera d'autres catégories d'acteurs avec lesquels les jeunes développeront des partenariats ou des activités en synergies, à l'instar des interprofessions, faitières d'OP, opérateurs économiques privés, etc.

⁵⁶ Consulter le manuel de mise en œuvre pour plus de détails.

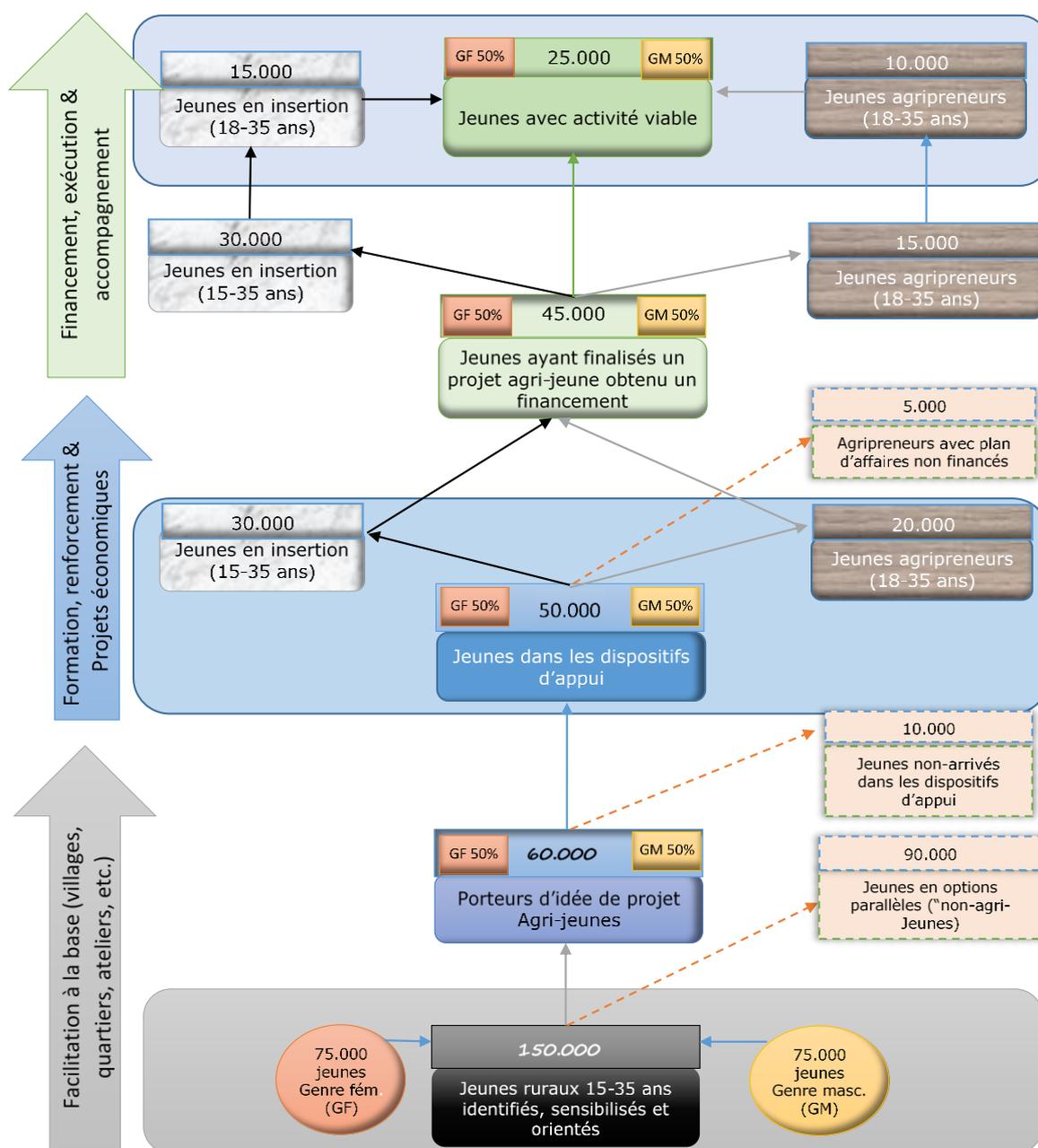
⁵⁷ Les jeunes diplômés font partie de la catégorie des instruits.

⁵⁸ L'identification et la caractérisation de ces groupes s'appuiera des critères portant sur l'âge, le statut économique (en formation, non employé, employé), la situation familiale du jeune, ainsi que du niveau de scolarisation et de formation, de la capacité d'accès à la terre et aux ressources productives dans leur territoire, de la typologie et de l'état d'évolution de l'activité économique (phase d'insertion ou en activité).

⁵⁹ La taille moyenne des ménages ruraux de 10 personnes.

44. La stratégie de ciblage vise à (i) garantir que les jeunes et spécialement les plus vulnérables soient les destinataires de l'appui du projet ; (ii) réduire les risques d'accaparement de certains avantages par des groupes plus dynamiques et/ou influents ; (iii) instaurer/restaurer au niveau du ménage l'égalité homme-femme, par l'utilisation de méthodologies innovantes, participatives et interactives comme le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) ; (iv) promouvoir des modèles agricoles favorables aux jeunes femmes. A cet effet la démarche de ciblage associera les exploitations familiales, les OP, les organisations professionnelles rurales, les organisations des jeunes (ASC, Conseil des jeunes, Collège de jeunes du CNCR, etc.), les associations des personnes handicapées et les collectivités territoriales tenant compte de leur caractère représentatif et inclusif. Cette stratégie s'adapte indifféremment aux individus ou aux groups et vise à promouvoir des modèles de jeunes agripreneurs qui serviront d'exemples de réussite économique et sociale pour les autres jeunes ruraux dans leurs terroirs, en créant ainsi un effet d'entraînement. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI propose à cet effet des actions de renforcement sur mesure dans sa composante 2.

Figure 1 : Flux des jeunes ruraux dans la trajectoire économique AGRI-JEUNES TEKKI NDAWŊI



Au terme de l'étape initiale de sensibilisation de masse qui toucherait 150.000 jeunes dans les exploitations familiales, les villages, quartiers, etc. AGRI-JEUNES identifiera 60.000 porteurs de projets dont 50.000 arriveront dans les dispositifs d'appui (centres de formation, ateliers d'apprentissage, tutorat, etc.) pour en sortir avec un projet économique selon la répartition suivante :

- i. 30.000 jeunes en formation-insertion qui bénéficieront d'un capital d'installation (K7) pour l'exécution d'un microprojet. Il en résultera à terme 15.000 emplois décents permanents ;
- ii. 20.000 agripreneurs avec un projet de renforcement de leurs activités existantes dont 15.000 obtiendront un financement facilité par AGRI-JEUNES auprès des institutions financières et des fonds-jeunes existant au Sénégal. A termes 10.000 jeunes agripreneurs seront dans une activité viable et créera un nouvel emploi permanent en plus du sien.

Au total, à la fin du projet, AGRI-JEUNES produira 25.000 activités viables et 35.000 emplois.

B. Composantes/effets et activités⁶⁰

45. Les interventions sont construites suivant une logique qui part du projet économique du jeune rural – son projet de vie – pour définir les appuis dont il a besoin en vue de bien conduire son activité et se bâtir un statut socioéconomique évolutif et décent dans son milieu. La durabilité du jeune agripreneur dépend de la maîtrise qu'il aura de son environnement socioprofessionnel et des enjeux qui régulent ses échanges avec les autres acteurs, et de sa capacité à s'adapter aux mutations nécessaires au développement de son activité.

46. Suivant cette logique, le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI est structuré en deux composantes complémentaires à impacts directs sur les groupes-cibles : (i) développement d'activités économiques rentables ; (ii) renforcement des capacités et facilitation à l'insertion. A ces deux composantes s'ajoute une troisième qui assure la coordination et la gestion du projet.

Composante 1. Développement d'activités économiques rentables (45,957 M EURO ; 55%)

47. *Effet attendu* : Les jeunes agripreneurs exercent des activités économiques rémunératrices leur garantissant un revenu décent dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

48. La composante est structurée en deux sous-composantes : (i) l'intégration des jeunes agripreneurs dans les marchés ; et (ii) la promotion des activités économiques et initiatives entrepreneuriales.

Sous-composante 1.1 : Intégration des jeunes agripreneurs dans les marchés.

49. *Produit attendu* : Les jeunes agripreneurs sont intégrés au marché. A la fin du projet : 80% des jeunes agripreneurs commercialisent leurs produits à travers divers partenariats avec les OP, faitières, interprofessions, plateformes et opérateurs du secteur privé ; une centaine d'infrastructures de stockage et d'appui à la commercialisation sont construites et réhabilitées; Une plateforme d'applications spécifiques *agrijeune* sera développée pour faciliter la conquête du marché connecté et développer un réseau de communautés d'achat direct aux producteurs locaux.

50. Cette sous-composante comprend 3 activités principales (AP) : (i) accès à l'information et développement de partenariats commerciaux ; (ii) accès aux marchés émergents ; et (iii) promotion du marché connecté et du marketing de masse.

51. **AP 1. Accès à l'information et développement de partenariats commerciaux.** L'objectif est de faciliter l'accès des jeunes à l'information et de soutenir l'émergence et le développement des partenariats commerciaux pour leur garantir leur intégration durable au marché. L'accès à l'information sera facilité par la création d'une vingtaine de Points d'information de proximité (PIP) dans les zones de concentration du projet en partenariat avec l'ANPEJ⁶¹ et les chambres consulaires (commerce et métiers). S'agissant des partenariats commerciaux, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI va en promouvoir deux types : (i) des partenariats commerciaux endogènes avec les organisations professionnelles (dont les interprofessions) qui permettront aux jeunes agripreneurs d'accéder au marché en s'appuyant sur les mécanismes internes des OP qui faciliteront aussi leur intégration dans le leadership paysan ; et (ii) les partenariats commerciaux avec les opérateurs de marché qui valoriseront les talents individuels des jeunes agripreneurs dans la conquête du secteur privé par des engagements bien formalisés.

52. **AP 2. Accès aux marchés émergents.** Le projet appuiera les jeunes/groupements de jeunes qui veulent s'orienter vers l'amélioration de qualité (labels, packaging et marketing),

⁶⁰ La description des activités et des modalités de mise en œuvre est détaillée dans le manuel de mise en œuvre en annexe 8 (volume séparé)

⁶¹ L'ANPEJ a installé 20 Espaces-emplois répartis dans le pays, où les jeunes peuvent s'informer. Mais nombre est insuffisant, et la couverture rurale est faible.

le marché de l'agriculture biologique et du commerce équitable qui constituent des opportunités viables⁶² pour les jeunes ruraux.

53. AP3. Promotion du marché connecté et du marketing de masse. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI aidera les jeunes agripreneurs à saisir l'opportunité qu'offrent les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour développer le E-commerce et se faire connaître du grand public à travers le marketing digital et la communication sur mesure. Deux actions seront conduites : (i) un diagnostic des besoins spécifiques en communication externe et relation commerciale des jeunes agripreneurs. Il s'agira d'identifier les supports numériques et les canaux de distribution les plus pertinents pour la promotion et la vente des produits que proposent les jeunes agripreneurs ; et (ii) le développement d'une application Internet et de collaborations avec des plateformes numériques appropriées.

Sous-composante 1.2. Promotion d'activités économiques et initiatives des agripreneurs

54. Produit attendu : *Les activités économiques et initiatives entrepreneuriales des jeunes agripreneurs sont financées.* Cette sous-composante facilite l'accès aux moyens de production et apporte un appui financier aux jeunes ruraux en insertion d'une part et aux jeunes agripreneurs en activité d'autre part. Alors que les jeunes en insertion bénéficieront d'un appui financier à l'acquisition de moyens de production indispensables à leur installation, ceux ayant statut d'agripreneurs se verront faciliter l'accès au financement requis pour le développement de leurs activités.

55. L'appui financier consacre l'aboutissement ou la maturité d'un projet économique dont la préparation et le montage sont facilités dans la composante 2. Ainsi, le jeune en insertion n'est équipé (*composante 1*) pour exécuter son activité qu'au terme d'un cursus d'habilitation sanctionné dans la composante 2 par un microprojet économique muri, jugé rentable et prédisposé à croître. Il en est de même du jeune agripreneur en activité dont l'accès aux facilités d'investissement et de développement sera subordonné à l'acquisition préalable de compétences techniques et managériales spécifiques proposées dans les dispositifs de la composante 2, et à la préparation d'un plan d'affaires réaliste et finançable.

56. Comme le révèle le ciblage économique, les zones agroécologiques-cibles offrent une diversité de possibilités d'insertion⁶³ pour les jeunes ruraux : cultures pluviales, élevage à cycle court, maraichage, services, pisciculture et pêche, etc. Dans ces filières les jeunes peuvent également se positionner en fonction de leur projet, en amont dans les services ou l'artisanat agricole ; dans la production ou la transformation, le stockage et la commercialisation mais aussi dans les activités de services en aval.

57. Les interventions du projet dans cette sous-composante comprennent : (i) les infrastructures de production en synergie et complémentarité avec le PROVALE-CV⁶⁴ (financement BAD) ; (ii) l'appui aux initiatives économiques des jeunes en insertion ; et (iii) la facilitation du financement des jeunes agripreneurs. A terme, 30.000 jeunes en fin de formation sont insérés et exercent une activité économique, et 15.000 jeunes agripreneurs en activité ont accès au financement.

58. AP1. Infrastructures de production en synergie et complémentarité avec PROVALE-CV. Il s'agira⁶⁵ : (i) d'aménager 500 ha de petits périmètres maraichers (PPM)⁶⁶ pour y installer environ 4 000 à 5 000 jeunes ruraux ayant un projet individuel ou collectif de maraichage combiné à d'autres cultures ; (ii) de construire et d'équiper de 100 étangs et 80 bassins piscicoles et d'aménager 400 cages flottantes destinés à environ 600 à 1 000 jeunes agripreneurs porteurs de projets individuels ou collectifs.

⁶² « Favoriser des systèmes de productions qui respectent davantage l'environnement, mais aussi la santé, le terroir, l'économie en général et sans oublier le lien social », <https://www.ladepeche.fr/article/2018/03/30/2770409-consommer-bio-une-tendance-de-fond.html>

⁶³ Le manuel de mise en œuvre donne davantage de détails sur les possibilités d'insertion économique des jeunes ruraux.

⁶⁴ PROVALE-CV : Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur

⁶⁵ Hypothèse de travail basée sur la préférence des jeunes pour les activités intensives (maraichage, élevage, plantations et pisciculture)

⁶⁶ Les PPM seront équipés d'un mini-forage, un réservoir de 10 m³ qui alimente un réseau d'irrigation en goutte à goutte, une pompe immergée, un abri pour l'armoire de commande de l'électropompe, et des panneaux solaires. Les PPM bénéficieront d'une double protection contre l'érosion et les nuisances externes par des clôtures grillagées renforcées de plantations de haie-vive

59. **AP2. Appui aux initiatives économiques des jeunes ruraux en insertion.** AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI accordera à 30.000 jeunes ruraux, en individuel ou collectif, une dotation d'investissement d'un coût moyen de francs CFA 400.000 ou 610 Euro, composée pour l'essentiel d'équipements, d'intrants de production et d'exploitation, d'outils et accessoires leur permettant d'exercer l'activité en relation avec la formation qu'ils auront reçue (Composante 2). Appelée *Capital-set (K7)*⁶⁷, cette dotation sera conçue en se référant aux profils des jeunes bénéficiaires et à leurs projets d'insertion. Ils seront standardisés selon les types d'activités jugés attractifs pour le groupe-cible et caractérisés comme modèles garantissant un retour sur investissement⁶⁸. L'éligibilité du jeune sera évaluée dans le cadre de la procédure prévue à cet effet (composante 2) et le K7 lui sera attribué moyennant une contribution de 10%. Ils bénéficieront d'un programme d'éducation financière prévue dans la composante et seront mis en relation avec les institutions financières pour les services d'épargne et pour se préparer à la demande ultérieure de crédit.

60. **AP3 : Facilitation pour le financement des jeunes agripreneurs.** Contrairement à la catégorie-cible en insertion qui sera pourvue en capital, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI facilitera l'accès de 15.000 jeunes agripreneurs détenteurs de plans d'affaires individuels et/ou collectifs aux dispositifs financiers nationaux dédiés aux jeunes, à l'instar de la DER, de l'ANPEJ, de l'ANIDA, etc.⁶⁹ et d'autres part aux institutions financières. Des partenariats seront formalisés à cet effet. Dans le cas spécifique du partenariat avec les institutions financières, étant donné l'aversion de celles-ci au risque-jeune, le projet contribuera à : (i) mettre en place deux instruments de gestion risques à coûts partagés : l'assurance agricole et le cautionnement mutuel ; (ii) customiser les produits financiers pour s'adapter à la demande des jeunes agripreneurs.

Composante 2. Renforcement des capacités et facilitation à l'insertion⁷⁰ (29,946 M EURO; 37%)

61. *Effet attendu : Les jeunes ont acquis les capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités.*

62. Le projet appuiera les jeunes selon deux trajectoires : la formation-insertion et l'appui aux jeunes agripreneurs, ceux qui exercent déjà une activité. Pour les deux profils, le point de départ commun est l'étape d'identification-orientation. La composante est organisée en deux sous-composantes : (i) formation et accompagnement des jeunes ruraux ; et (ii) renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui conseil aux jeunes ruraux.

Sous-composante 2.1 : Formation et accompagnement des jeunes ruraux

63. *Produit attendu : les capacités techniques, d'organisation et de gestion de 50.000 jeunes ruraux sont renforcées.* Le dispositif de formation et d'accompagnement des jeunes ruraux sera organisé en appuis différenciés selon les profils et les besoins des jeunes ruraux. Les activités de la sous-composante sont développées en 3 activités principales : (i) Identification et orientation des jeunes ruraux porteurs d'idées de projet ; (ii) Appui aux jeunes en « formation-insertion » et (iii) Appuis aux jeunes agripreneurs

64. **AP1. Identification et orientation des jeunes ruraux.** Un diagnostic permettra d'identifier les organisations locales les plus dynamiques pour la mobilisation des jeunes ruraux. Les activités seront mises en place à l'échelle locale (villages et communes) pour : (i) identifier les jeunes ruraux effectivement intéressés à établir leur projet professionnel en milieu rural ; (ii) apporter les informations et conseils permettant à ces jeunes de faire un choix d'activité ; (iii) les préparer à rentrer dans la trajectoire d'insertion. Facilitées par des opérateurs spécialisés avec l'implication des exploitations familiales et des collectivités

⁶⁷ *Capital-set* pour désigner l'investissement consenti comme un capital couvrant l'ensemble des besoins requis pour une taille modélisée d'activité adaptée au jeune en phase d'insertion.

⁶⁸ Voir les modèles qui ont servi à l'analyse économique et financière du projet.

⁶⁹ Fonds ayant été confié en gestion à ces structures par l'Etat et les PTF. Ces agences gèrent en partenariat avec les banques

⁷⁰ Les activités, mécanismes et modalités de mise en œuvre sont détaillés dans le manuel de mise en œuvre

territoriales, les activités de sensibilisation et d'information⁷¹ toucheront 150.000 jeunes ruraux et conduiront à intégrer 50.000 porteurs d'une idée de projet dans les dispositifs d'appui AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI. Il s'agit de 30.000 jeunes en formation-insertion et 20.000 jeunes agripreneurs.

65. **AP2. Formation-insertion.** La formation-insertion cible les jeunes qui ont besoin d'une étape de qualification professionnelle pour préparer leur insertion durable. Elle concerne prioritairement les plus jeunes (moins de 18 ans) mais est accessible jusqu'à 35 ans. Les appuis prévus ici concerneront 30.000 jeunes et leur permettront de se qualifier et de mettre en pratique leurs acquis.

66. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI propose une approche intégrée des appuis : (i) formation pratique avec un tuteur affilié à un centre de formation et en lien avec les organisations professionnelles, le conseil agricole et les services techniques; (ii) formations modulaires de courte durée organisées avec les centres de formations sur les itinéraires techniques, l'éducation financière et les bases de gestion ; (iii) le Capital-set (K7) pour l'installation de l'activité et la pratique les acquis de la formation ; (iv) le conseil d'entreprise pour appuyer l'élaboration d'un microprojet qui sera présenté à un comité d'approbation⁷² pour le lancement de l'activité avec le K7. Le tuteur et le conseiller poursuivront leur conseil sur la gestion de l'activité et la prise de responsabilité. Le Projet s'appuiera sur l'expérience du PADAER et du PAFA-E pour organiser cette offre de services aux jeunes en formation-insertion.

67. **AP3. Renforcement des agripreneurs.** Les interventions prévues ici concernent les jeunes âgés d'au moins 18 ans, ayant déjà un peu d'expérience dans la conduite technique et la gestion d'une activité économique, qui sont prêts à s'engager dans une démarche plus ambitieuse orientée vers la croissance et peuvent mobiliser des ressources propres grâce à leur épargne ou le soutien familial. La démarche suivie en AP1 fera émerger des jeunes porteurs d'une idée de projet qui leur apparaît accessible, suffisamment attractive, et rentable. Les appuis proposés les aideront à adopter une stratégie d'entreprise et à prendre en compte les enjeux techniques, financiers et d'insertion dans les marchés promus dans la composante 1. Ces appuis sont organisés selon trois étapes successives : (i) renforcement des jeunes agripreneurs par des structures de formation et prestataires divers, et appui à la préparation de leurs plans d'affaires ; (ii) validation des plans d'affaires par un comité de validation⁷³ prévu dans chaque zone de concentration ; et (iii) mise en œuvre et accompagnement des projets économiques en relation avec l'accès au financement. Sur les 20 000 jeunes qui seront appuyés, 15 000 développeront un plan d'affaires avec les appuis du projet.

Sous-composante 2.2 Renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui conseil aux jeunes ruraux.

68. *Produit attendu : L'offre de formation et d'appui conseil aux jeunes ruraux est adaptée.*

69. Le projet sera attentif à proposer aux jeunes ruraux des services de qualité et adaptés à leurs attentes et y contribuera par des actions diversifiées de suivi qualité et de renforcement des capacités de formation et d'appui conseil. Cette sous-composante est organisée en trois activités principales : (i) diffusion et l'appui à l'appropriation d'itinéraires techniques et d'innovations ; (ii) renforcement de la diversité et qualité des formations, de l'appui - conseil et de l'accompagnement; (iii) renforcement des plateaux techniques des unités de production des tuteurs.

⁷¹ L'étape de sensibilisation et d'identification facilitera les échanges familiaux sur le choix de l'activité, le soutien éventuel en matière foncière et la gestion des revenus. Cette facilitation comprendra également un appui aux familles dans la relation avec les communes pour les délibérations et la délivrance d'attestations foncières

⁷² Voir détail dans le manuel de mise en œuvre. Le comité d'attribution des K7 sera une instance technique de validation de la demande d'appui sur la base du contrôle qualité du micro-projet. Ce contrôle qualité incombera aux organisations professionnelles assistées techniquement par les antennes du projet.

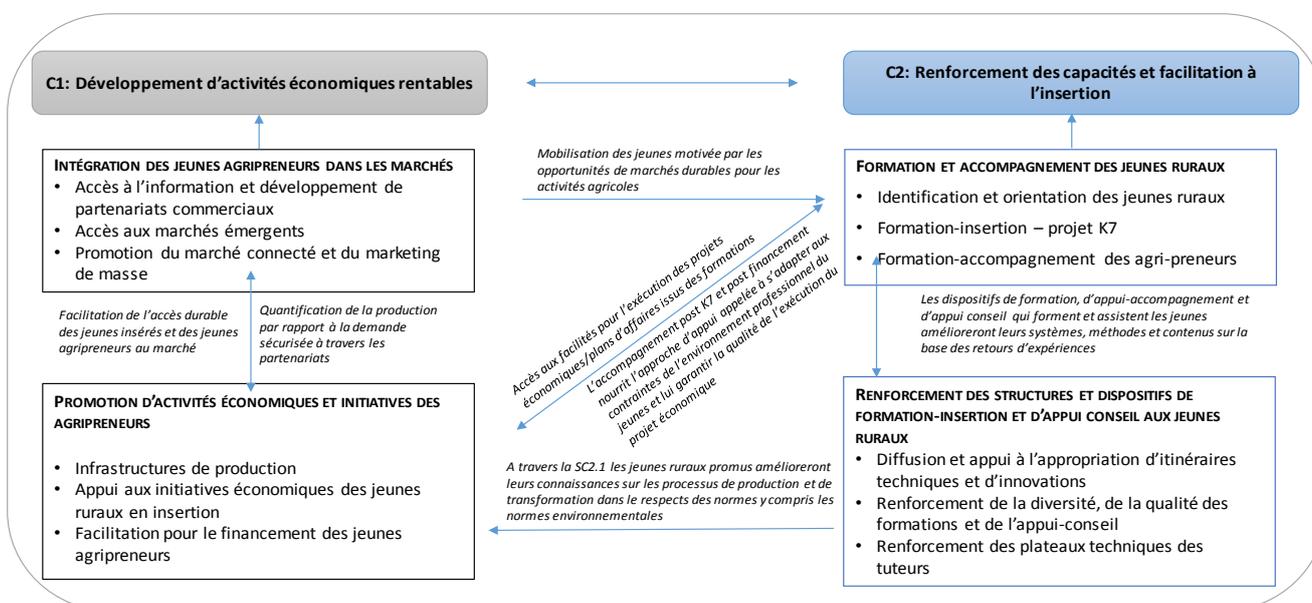
⁷³ Voir détail dans le manuel de mise en œuvre. Le comité sera constitué sur des bases de compétences techniques et de représentation des parties prenantes des appuis agripreneurs. Il s'appuiera sur une grille d'évaluation comprenant les critères communs à tous les jeunes agripreneurs et les critères spécifiques aux partenariats dans lesquels les jeunes envisagent d'entrer

70. AP1. Diffusion et appui à l'appropriation d'itinéraires techniques et d'innovations. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI renforcera l'attractivité des métiers ruraux par la diffusion et la valorisation d'itinéraires techniques et d'innovations suivant une approche système, l'utilisation des technologies de l'information et le partage d'expériences réussies portées par des jeunes ruraux, l'implication des collectivités territoriales. A cet effet, un pool d'expertises spécialisées sera constitué pour permettre de diversifier les conseils aux jeunes ruraux : processus de travail, choix équipement, approche agroécologique, spécificités d'une activité de niche, etc. Une partie des innovations concernera la durabilité environnementale des projets des jeunes. Des formations et des guides de bonnes pratiques contribueront au développement du conseil spécialisé au sein des OP faitières, des interprofessions et des opérateurs de formation.

71. AP2. Renforcement de la diversité, de la qualité des formations et de l'appui-conseil. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI s'appuiera sur l'offre de services existante dans les zones de concentration et la renforcera en réponse directe aux besoins des jeunes et de leurs projets économiques.⁷⁴ Le projet appuiera : (i) la préparation et la mise en œuvre de plans de renforcement des capacités des opérateurs ; (ii) l'élaboration d'un guide méthodologique du dispositif d'appui ; (iii) la formation des formateurs, des conseillers, tuteurs et facilitateurs ; (iv) le partage de bonnes pratiques en matière d'appui-conseil et d'accompagnement ; et (v) leur documentation en vue de leur diffusion. Il contribuera également à la structuration de l'offre de formation professionnelle pour les jeunes ruraux dans chacune des zones de concentration en participant (vi) au suivi-qualité des activités de formation et de conseil, et à (vii) l'élaboration ou l'actualisation de référentiels de formation en vue d'intégrer les actions de formation dans le système national de formation professionnelle.

72. AP3. Renforcement des plateaux techniques (curricula) des tuteurs. Le projet proposera essentiellement aux jeunes ruraux des formations techniques de courte durée qui leur permettront d'adopter des itinéraires techniques performants. La cohérence des références professionnelles entre les différents lieux de formation facilitera l'adoption des bonnes pratiques. La sélection des centres et le recrutement des professionnels associés aux formations (tuteurs de formation-insertion et agri preneurs confirmés) prendra en compte la qualité des équipements et matériels mis à disposition des jeunes pour leur formation. Il sera toutefois nécessaire de renforcer les capacités techniques dans les zones où les capacités seront insuffisantes ou pour des activités économiques où des itinéraires techniques seront améliorés ou des innovations diffusées.

Figure 2 : Articulation entre les deux composantes

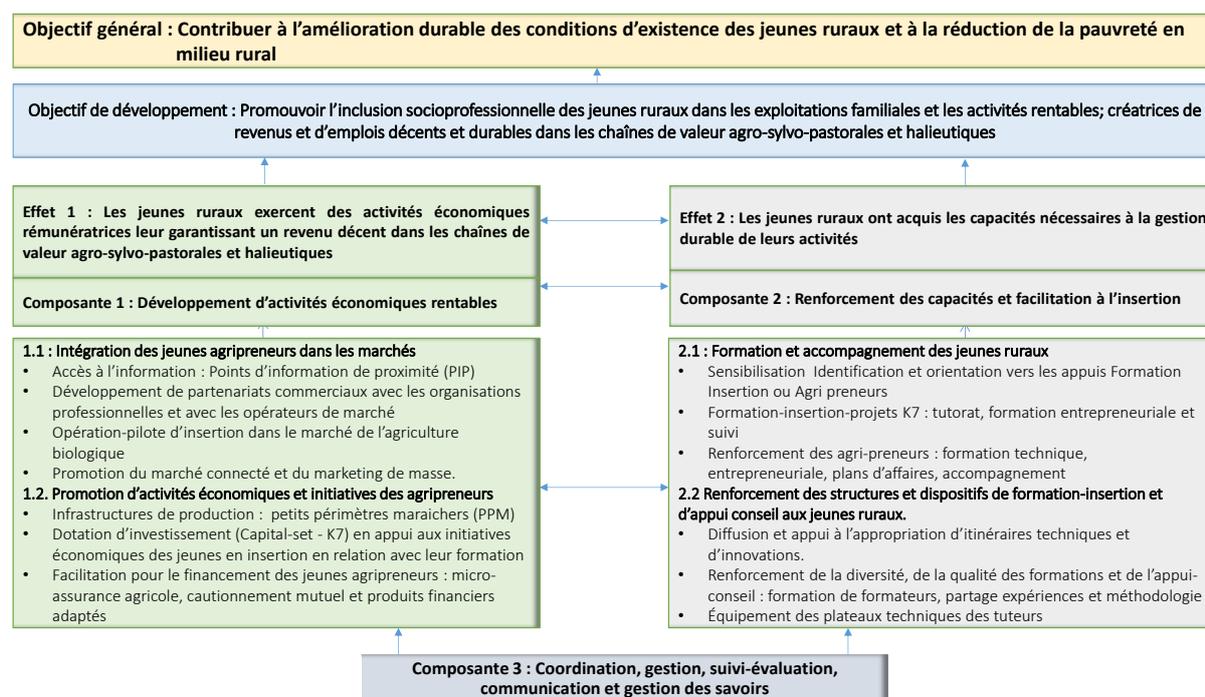


⁷⁴ Voir dans le manuel de mise en œuvre, les partenariats de mise en œuvre envisagés et le détail des activités prévues.

Composante 3. Coordination et gestion centrée sur les résultats et la transparence, suivi-évaluation, communication et gestion des savoirs⁷⁵ (6,572M EURO ; 8%)

73. Cette composante couvre l'ensemble des dispositifs de planification technique et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, communication et capitalisation. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI publiera les données et mettra en œuvre un site Web dédié, contribuant ainsi à renforcer les mécanismes de responsabilisation nationaux. Le projet établira également un mécanisme de surveillance par une tierce partie. Le chapitre IV en présente les arrangements.

Figure 3 : Résumé de l'arbre des objectifs et effets d'Agrijeune:



C. Théorie du changement⁷⁶

74. Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI se positionne comme une initiative de transformation rurale qui se propose de renforcer les initiatives agricoles des jeunes ruraux pour en faire des agripreneurs modernes bénéficiant d'un revenu viable et durable.

75. Le projet vise à lever l'exclusion économique des jeunes ruraux des créneaux porteurs de valeur ajoutée et de richesses. Plusieurs causes sont à l'origine de cette exclusion :

- Les difficultés d'accès à l'information et aux services d'orientation et de conseil marginalisent les jeunes qui ignorent les opportunités qu'offre le secteur agricole, et qui ne sont pas toujours informés des nouveaux créneaux susceptibles de les intéresser ;
- La faible qualification, les carences techniques et managériales affectent la capacité des jeunes à entreprendre, à tenir une activité dans la durée et surtout à s'adapter aux exigences d'un environnement moderne et concurrentiel ;
- Les dispositifs d'appui à la promotion de l'emploi, ne sont pas toujours adaptés au secteur agricole ni aux spécificités d'une entreprise agricole à vocation de croissance

⁷⁵ Le manuel de mise en œuvre détaille les activités de cette composante

⁷⁶ Représentation visuelle en annexe 2

avec des volumes commerciaux importants. En plus de leur inadéquation, les dispositifs d'appui ont pour la plupart une forte concentration urbaine ;

- Les difficultés d'accès aux services financiers émoussent l'engagement des jeunes et limitent leurs ambitions, sans oublier les contraintes foncières.

76. Ces difficultés : (i) engendrent la migration et l'exode rural qui concourent au dépeuplement des zones rurales ; (ii) affectent l'esprit d'entreprise ; et (iii) confortent le sous-emploi et le chômage. Par conséquent, les jeunes demeurent dans une situation caractérisée par la précarité, la volatilité des moyens d'existence et la pauvreté.

77. Pour inverser ces effets néfastes, le projet d'appui aux jeunes agripreneurs développera une approche de transition entrepreneuriale permettant de promouvoir : (i) une insertion durable dans des métiers attractifs et rentables en milieu rural ; (ii) des partenariats d'affaires pour la production et la mise en marché de valeur tant au niveau local que national par la mise en place de plateformes OP/OM et l'intégration des interprofessions ainsi que le développement de l'agriculture contractuelle ; (iii) des activités de renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales ; (iv) des relations d'affaires avec les institutions financières et les TIC pour développer les réseaux et la connexion des jeunes agripreneurs au monde extérieur et aux dynamiques des marchés.

78. La mise en œuvre de ces actions conduira d'une part à l'inclusion économique et financière des jeunes ruraux et contribuera d'autre part à la réalisation des objectifs de développement durable 1,2,4,8 et 13.

D. Alignement, appropriation et partenariats

79. *Alignement.* De par son positionnement sur le segment de l'emploi des jeunes dans l'agriculture et au regard de sa théorie de changement, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI contribuera aux objectifs de développement durable précédemment mentionnés. Ces objectifs sont également en ligne avec ceux du PSE et du cadre stratégique du FIDA.

80. *Appropriation.* L'alignement avec les orientations nationales inscrit le projet dans les priorités qui retiennent l'attention de la partie nationale. Celle-ci sera partie intégrante de la mise en œuvre à divers niveaux (central, déconcentré et décentralisé) à travers la tutelle, les services techniques et les collectivités locales. L'appropriation sera facilitée grâce à leur participation aux différentes instances de planification, dans l'exécution de certaines activités (soutenue par des conventions) et dans le suivi. Le système de suivi sectoriel comptabilisera les acquis du projet à titre de contribution à la réalisation des priorités du PSE.

81. *Partenariats.* La mise en œuvre du projet s'inscrira dans les cadres de concertation existants pour assurer la cohérence avec les orientations et les pratiques en vigueur, mais aussi et surtout pour intervenir en synergie et en complémentarité avec les autres intervenants. Par conséquent AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI participera aux sessions de planification conjointe dans les régions où ce genre de sessions sont établies. Il s'appuiera sur la connaissance du milieu du PADAER et du PAFA-E pour établir les partenariats institutionnels et les partenariats de performance pour les besoins du faire-faire. Les partenariats de services devront faire l'objet d'évaluations périodiques dans l'intérêt du projet et de ses bénéficiaires pour s'assurer que les contraintes sont bien partagées, analysées et ont fait l'objet de recherche de solutions participatives.

E. Avantages, coûts et financement

a. Coûts du projet.

82. Les coûts totaux du projet, sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, s'élèvent à 54,105 milliards de FCFA, équivalant à 82,476 millions d'EURO. Les coûts de base sont de 51,646 milliards de FCFA (78,729 millions d'EURO). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 415 millions de FCFA (0,633 million d'EURO) et 2,043 milliards de FCFA (3,115 millions d'EURO).

83. Les coûts de base du projet par composante se présentent comme suit : Composante 1 : Développement d'activités économiques rentables: 28,619 milliards de FCFA (45,957 millions d'EURO), soit 55% du coût de base total ; Composante 2 : Renforcement des capacités et facilitation à l'insertion : 18,897 milliards de FCFA (29,946 millions d'EURO), soit 37% du coût de base total. La gestion et la coordination du projet AGRJ-JEUNES TEKKI NDAWÑI sont estimées à 4,130 milliards de FCFA (6,572 millions d'EURO), soit 8% du coût de base total.
84. Le financement alloué au climat par le FIDA pour le projet AGRJ-JEUNES TEKKI NDAWÑI est estimé⁷⁷ à US\$ 5 930 637, ce qui représente 11.4% de l'investissement total du FIDA. Plus précisément certaines activités des sous-composantes 1.1 "Intégration des Jeunes Agripreneurs dans les Marchés"; 1.2 "Promotion des Activités Economiques et Initiatives des Agripreneurs"; 2.1 "Formation et Accompagnement des Jeunes" et 2.2 "Renforcement des Structures et Dispositifs de Formation-Insertion et d'Appui Conseil aux Jeunes", ont été partiellement comptabilisées comme financement dédié à l'adaptation.

Tableau 3 : Coût du projet par composante

République du Sénégal Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Agri-preneurs au Sénégal (AGRJ-JEUNES) Components Project Cost Summary	(FCFA Million)			(EUR '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
A. Développement d'Activités Economiques Rentables								
Intégration des Jeunes Agripreneurs dans les Marchés	3 939	620	4 560	6 005	945	6 951	14	9
Promotion des Activités Economiques et Initiatives des Agripreneurs	23 300	760	24 060	35 518	1 158	36 676	3	47
Subtotal	27 239	1 380	28 619	41 523	2 103	43 627	5	55
B. Renforcement des Capacités et Facilitation à l'Insertion								
Formation et Accompagnement des Jeunes	13 177	4 392	17 569	20 086	6 695	26 782	25	34
Renforcement des Structures et Dispositifs de Formation-Insertion et d'Appui Conseil aux Jeunes	796	532	1 328	1 213	811	2 024	40	3
Subtotal	13 973	4 924	18 897	21 300	7 506	28 806	26	37
C. Gestion et Suivi-évaluation du Projet								
Coordination et Gestion	3 009	430	3 439	4 586	656	5 242	13	7
Planification, Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs et Communication	562	129	691	857	196	1 054	19	1
Subtotal	3 571	559	4 130	5 444	852	6 296	14	8
Total BASELINE COSTS	44 783	6 863	51 646	68 267	10 462	78 729	13	100
Physical Contingencies	374	42	415	569	63	633	10	1
Price Contingencies	1 757	286	2 043	2 679	436	3 115	14	4
Total PROJECT COSTS	46 914	7 191	54 105	71 515	10 961	82 476	13	105

85. Le plan de financement du projet se présente comme suit : (i) FIDA : 45,855 millions d'EURO, correspondant à 55,6% du coût total; (ii) BAD : 9,498 millions d'EURO, soit 11,5% ; (iii) Gouvernement : 6,374 millions d'EURO, sous forme d'exonération des taxes, soit 7,7% ; et (iv) Bénéficiaires : 5,526 millions d'EURO, représentant 6,4% du coût total. Le gap financier de 15,493 millions d'EURO, soit 18,8% du coût total, pourra provenir de la prochaine allocation FIDA ou par des co-financements identifiés pendant la mise en œuvre et la mise en œuvre de l'approche programme par le Gouvernement à partir de 2020 (ceci permettra de rassembler de nombreux autres partenaires travaillant dans le domaine de la jeunesse).

Tableau 4 : Plan de financement du projet par composante

⁷⁷ Appliquant le principe de granularité et d'approche conservatrice selon les méthodologies des Banques Multilatérales de Développement pour le suivi du financement de l'adaptation et la mitigation au changement climatique.

République du Sénégal
Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Agri-preneurs au Sénégal (AGRI-JEUNES)
Components by Financiers
(EUR '000)

	FIDA 11		BAD		Gap financement		Bénéficiaires		The Government		Total
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount
A. Développement d'Activités Economiques Rentables											
Intégration des Jeunes Agripreneurs dans les Marchés	2 857	38.5	3 026	40.8	952	12.8	-	-	591	8.0	7 425
Promotion des Activités Economiques et Initiatives des Agripreneurs	21 041	54.6	6 473	16.8	6 523	16.9	4 329	11.2	167	0.4	38 533
Subtotal	23 898	52.0	9 498	20.7	7 475	16.3	4 329	9.4	757	1.6	45 957
B. Renforcement des Capacités et Facilitation à l'Insertion											
Formation et Accompagnement des Jeunes	15 901	57.1	-	-	6 000	21.6	927	3.3	5 011	18.0	27 838
Renforcement des Structures et Dispositifs de Formation-Insertion et d'Appui Conseil aux Jeunes	1 296	61.5	-	-	432	20.5	-	-	379	18.0	2 108
Subtotal	17 198	57.4	-	-	6 432	21.5	927	3.1	5 390	18.0	29 946
C. Gestion et Suivi-évaluation du Projet											
Coordination et Gestion	4 067	74.3	-	-	1 356	24.8	-	-	48	0.9	5 471
Planification, Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs et Communication	692	62.8	-	-	231	20.9	-	-	179	16.2	1 102
Subtotal	4 759	72.4	-	-	1 586	24.1	-	-	227	3.5	6 572
Total PROJECT COSTS	45 855	55.6	9 498	11.5	15 493	18.8	5 256	6.4	6 374	7.7	82 476

86. **Financement parallèle envisagé avec la BAD.** La structure de financement est conforme aux politiques de partenariat du FIDA et de la BAD ET à la lettre de coopération institutionnelle signée en 2008 et traduit l'intérêt manifesté par les deux institutions de poursuivre et de renforcer au Sénégal leur collaboration sur le terrain en tirant réciproquement profit de leurs avantages comparatifs dans la synergie et la complémentarité des interventions auprès des bénéficiaires. Ces discussions entre FIDA et BAD Senegal basées sur des expériences réussies inter projets 2014-2018 (MOU PADAER et PNDRS au niveau régional) ont débutées en 2017 et ont pu déboucher sur un partenariat concret : les opérations AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI (FIDA) et PROVALE (BAD) feront l'objet de financement parallèle ; elles se compléteront sur le terrain et mutualiseront certaines de leurs interventions pour maximiser l'efficacité et l'efficience.

87. Les interventions de PROVALE qui contribueront aux objectifs du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI sont évaluées à 9,498M d'EURO, approximativement 11,5% des coûts totaux. Elles porteront essentiellement sur les infrastructures de production (aménagement et viabilisation de petits périmètres maraîchers, construction et équipement des infrastructures piscicoles). Ces investissements seront mis en valeur par AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI à travers des appuis à l'insertion massive des jeunes dans l'agriculture et la facilitation pour l'accès au marché.

88. Pour s'assurer de bâtir ce partenariat, l'approche reposera sur : (i) la planification conjointe des interventions avec l'implication des acteurs concernés au niveau dans les zones d'intervention commune en veillant à y associer les structures techniques déconcentrées ; (ii) la supervision et le suivi conjoint de la mise en œuvre ; (iii) la participation aux cadres de concertation des intervenants dans les zones ; (iv) des ateliers d'échange et de partage de connaissances.

c. Profil et plan de décaissement

89. La mobilisation des ressources sera gérée par l'ouverture d'un compte désigné auprès d'une banque de premier rang. Les fonds de ce compte seront transférés dans un compte d'opération, ouvert à Kaolack. Ce compte recevra les fonds selon les procédures de décaissement prescrites dans la Lettre à l'emprunteur. Pour une bonne dynamique, un plan de décaissement sera élaboré et actualisé chaque mois sur la base d'une planification trimestrielle glissante. La trésorerie nécessaire sera évaluée en prenant en compte le solde disponible, les procédures de décaissement FIDA et le chronogramme de mise œuvre des activités.

Tableau 5 : Projection de décaissement par composante et par année

République du Sénégal
 Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Agri-preneurs au Sénégal (AGRI-JEUNES)
 Project Components by Year -- Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (EUR '000)						Total
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
A. Développement d'Activités Economiques Rentables							
Intégration des Jeunes Agripreneurs dans les Marchés	247	1 847	2 454	2 032	484	361	7 425
Promotion des Activités Economiques et Initiatives des Agripreneurs	2 648	11 815	12 219	8 049	2 970	831	38 533
Subtotal	2 894	13 662	14 673	10 082	3 454	1 192	45 957
B. Renforcement des Capacités et Facilitation à l'Insertion							
Formation et Accompagnement des Jeunes	1 665	7 899	8 856	7 483	1 935	-	27 838
Renforcement des Structures et Dispositifs de Formation-Insertion et d'Appui Conseil aux Jeunes	156	579	585	558	229	-	2 108
Subtotal	1 821	8 478	9 441	8 042	2 164	-	29 946
C. Gestion et Suivi-évaluation du Projet							
Coordination et Gestion	1 248	839	851	841	839	852	5 471
Planification, Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs et Communication	293	118	177	124	127	263	1 102
Subtotal	1 541	957	1 029	965	966	1 115	6 572
Total PROJECT COSTS	6 257	23 097	25 143	19 088	6 585	2 306	82 476

d. Résumé des avantages et analyse économique

90. *Analyse financière.* L'analyse financière été conduite du point de vue des deux catégories de jeunes ciblés par le projet : les bénéficiaires du K7 et les jeunes agripreneurs orientés vers d'autres facilités et services financiers. Les activités modélisées sont basées sur les données disponibles sur les centres d'intérêts des jeunes au sein du secteur agricole – notamment les statistiques de l'ANPEJ sur les projets financés – ainsi que sur des entretiens effectués sur le terrain lors de la mission de formulation. Pour le groupe K7, deux activités ont été modélisées : un micro-poulailler et un modèle de micro-maraîchage mixte. Pour les agri-preneurs, 13 activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques ont été modélisées (annexe 4). Les indicateurs de rentabilité témoignent de la viabilité des modèles préparés pour l'analyse, avec des marges additionnelles et des retours sur investissement conséquents. Tous les modèles ont des valeurs actuelles nettes (VAN) supérieures à zéro et des ratios bénéfiques-coûts supérieurs à un. En ce qui concerne les revenus des jeunes, toutes les activités, à l'exception des cultures pluviales modélisées sur un hectare, permettent de gagner un revenu mensuel intéressant en vitesse de croisière (après 3 ans), d'au moins 92 000 FCFA pour les agri-preneurs dans les bassins piscicoles en géo-membrane et 96 000 FCFA pour le micro-maraîchage, avec des gains pouvant atteindre 320 000 FCFA pour le modèle de transformation des céréales. L'agriculture pluviale, en revanche, nécessite une approche/entreprise pluriactivités ou des surfaces supérieures à 3-4 hectares, selon les cultures.

91. *Analyse économique* Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet s'établit à 23,4% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 6%, s'élève à 37,5 milliards de FCFA, soit 60,6 millions d'USD. Quoique satisfaisant, ce résultat n'intègre pas certains bénéfices, faute de données. Les bénéfices qui ne sont pas reflétés dans le TRIE comprennent notamment l'amélioration des conditions de vie – de la santé humaine et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle –, la baisse de l'émigration et les effets induits des actions de renforcement des capacités sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires. Les résultats sont cependant indicatifs, car les activités entreprises par les bénéficiaires dépendront de la demande du des bénéficiaires et marché et des ressources disponibles, notamment l'accès au financement et aux ressources productives nécessaires pour les activités.

92. L'analyse de sensibilité (Tableau 6) indique une très bonne robustesse des résultats obtenus. Même dans les hypothèses d'extrême pessimisme supposant une baisse des revenus de 30%, une hausse des coûts de 50% ou un retard de 4 ans, le taux de rentabilité économique serait supérieur au coût d'opportunité du capital et la VAN serait positive. Le calcul des *switching values* indique que la rentabilité économique du projet ne serait nulle que dans les cas où les bénéfices du projet diminueraient d'au moins 53% ou que le coût du projet augmenterait d'au moins 112%.

Tableau 6 : Résumé des analyses de sensibilité

Scénarios	TRIE	VAN (6,0%)	
		milliard FCFA	million USD

Cas de base			23.4%	35.2	60.7
Coûts +	10%	21.0%		32.0	55.2
Coûts +	20%	18.8%		28.9	49.8
Coûts +	50%	13.5%		19.5	33.5
Revenus -	10%	20.7%		28.5	49.2
Revenus -	20%	17.8%		21.9	37.7
Revenus -	30%	12.5%		12.0	20.8
Bénéfices retardés d'1 an		19.0%		31.1	53.6
Bénéfices retardés de 2 ans		15.7%		26.0	44.9
Bénéfices retardés de 3 ans		13.0%		19.6	33.8
Bénéfices retardés de 4 ans		10.3%		12.1	20.8
Taux d'adoption -	10%	20.9%		28.9	49.8
Taux d'adoption -	20%	18.2%		22.6	38.9

e. Stratégie de sortie et durabilité⁷⁸

93. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI construira les bases de la durabilité des réalisations avant tout avec les jeunes ruraux en faisant de leur engagement citoyen l'épine dorsale des interventions du projet qui les toucheront directement. La finalité est d'accroître leur sens de responsabilité dans le processus de planification et de gestion durable de leurs projets économiques, dans le mesure où ce processus les engage (*y compris par des contrats*) avec d'autres catégories d'acteurs (organisations professionnels, opérateurs économiques, institutions financières) dont les actions conditionnent la viabilité de leurs activités économiques. Depuis l'identification-orientation jusqu'au suivi post-financement, le projet adoptera une approche éducationnelle à tous les niveaux pour garantir une gestion responsable et durables de leurs activités et des partenariats.

94. L'implication des organisations de producteurs dans les principaux dispositifs structurants prévus garantira une bonne intégration des jeunes ruraux dans les réseaux et dynamiques des filières et une interaction durable avec les acteurs extérieurs : intégration des projets des jeunes dans les chaînes de valeur, partenariat avec les opérateurs de marché, co-construction de la demande à l'échelle locale pour une orientation des jeunes vers des métiers attractifs et porteurs, facilitation de l'accès et de la sécurisation foncière, diffusion d'innovations et soutien à l'adoption d'itinéraires techniques performants, appui conseil spécialisé.

95. L'appui à l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre de formation et d'appui-conseil contribuera à créer des compétences adaptées à la gestion durable des activités économiques dans les filières agro-sylvo-pastorales.

96. L'exécution du projet reposera sur des partenariats qui valoriseront et renforceront : (i) les fonctions régaliennes des structures techniques des ministères impliqués ; (ii) les compétences exercées par les collectivités territoriales ; (iii) l'expertise nationale d'appui-conseil et d'accompagnement ; (vi) les relations d'affaires entre les jeunes agripreneurs et les institutions financières. Ces partenariats serviront à terme de vecteurs pour la promotion durable des mécanismes pertinents de soutien à l'emploi des jeunes ruraux.

III. RISQUES

A. Identification et atténuation des risques⁷⁹

97. Dans son environnement de mise en œuvre, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI sera avant tout exposé à une interprétation tendant à le confondre aux autres programmes ou initiatives "jeunes" aux approches et méthodes de travail différentes voire contradictoires. Par conséquent, le projet devra très tôt s'employer à affirmer son "*identité*" par la communication et à travers les cadres de concertation existants, les dispositifs de contacts et d'échanges

⁷⁸ Détaillé en annexe 10

⁷⁹ Un tableau détaillé sur les risques et les mesures d'atténuation est préparé en annexe 9.

avec les groupes-cibles, les acteurs institutionnels aux niveaux déconcentrés et décentralisés ainsi que les partenaires potentiels de mise en œuvre. Cette clarification est d'autant plus importante qu'elle conditionnera la responsabilité et l'engagement citoyens des jeunes dans la mise en œuvre du projet, ainsi que la complémentarité et la synergie recherchées avec les autres intervenants. Elle contribuera à limiter les risques réputationnels, mais aussi de mauvaise gestion conduisant à la faillite des activités économiques promues par le projet.

98. L'implication d'acteurs influents (chefs d'exploitations familiales, élus locaux, leaders d'OP, chefs de services déconcentrés, etc.) dans le processus d'identification et de sélection des jeunes est susceptible de biaiser le ciblage et de provoquer une capture d'élite. L'approche de ciblage se veut inclusive tout en étant délimitée dans une tranche d'âge (15-35 ans). Le projet formera les instances et acteurs concernés sur les principes et les critères ciblage et veillera à leur application à travers le suivi des mécanismes de gestion des plaintes, les dispositifs d'appui, le système de suivi-évaluation et les missions d'appui et de supervision.

99. Le risque de congestion de certains secteurs d'activité lié à une réplication excessive d'expériences réussies sera anticipé par le ciblage économique (monographies régionales des agripreneurs), l'approche de co-construction de la demande qui suscitera d'autres centres d'intérêt chez les jeunes ainsi que par la diffusion d'innovations qui leur permettra de se démarquer.

100. Les risques d'abandon et de détournement motivés par la tentation de l'émigration ou de l'exode rural seront importants dans certaines zones. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI les prend en compte à travers ses actions sur le renforcement de l'attractivité des métiers ruraux et sur la possibilité offerte aux jeunes ruraux de développer des projets individuels, visant une forte rentabilité qui renforcera leur autonomie. L'accompagnement de proximité régulier permettra également de soutenir la motivation des jeunes.

101. Le projet s'appuie sur les capacités existantes d'offre de services pour assurer les formations et l'appui conseil. Cette offre pourrait s'avérer insuffisamment réactive aux besoins ou trop peu qualifiée. Les activités de renforcement des capacités des opérateurs sont prévues pour y remédier, ainsi que la mobilisation d'un pool d'expertises spécialisées qui pourra renforcer les services rendus par des conseils sur des besoins spécifiques.

102. Le projet se heurtera également à des risques d'ordre institutionnel en relation avec la délégation de maîtrise d'œuvre, le partenariat avec les agences sous tutelles et structures techniques déconcentrées. Le projet conviendra avec les acteurs concernés les moyens et les modalités opérationnelles à mettre en place pour lever les difficultés pressenties (moyens, procédures, etc.). La coordination du projet veillera à établir une bonne collaboration avec les instances impliquées dans la passation des marchés au niveau national et dans les régions pour garantir une bonne gestion de l'agenda des réalisations soumises à l'examen préalable de ces instances.

103. Dans le cadre de la collaboration avec PROVALE-CV (financement BAD), le projet veillera à limiter les conséquences d'éventuels obstacles qui empêcheraient l'aménagement des périmètres maraichers destinés à accueillir plus de 2.000 jeunes agripreneurs promus par AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI. Ce dernier se prédispose à actionner des options alternatives : (i) dans le cadre des planifications concertées avec les agences régionales de développement et avec d'autres projets et PTF ; (ii) par d'autres sources de cofinancement ; (iii) à travers le prochain cycle d'allocation du FIDA pour le Sénégal. En amont, le FIDA et la BAD se concerteront périodiquement pour faire le point sur l'état d'avancement de la collaboration entre les deux projets sur le terrain et, le cas échéant, envisager des mesures pour éviter des situations de blocage.

B. Catégorie environnementale et sociale

104. Les activités prévues ne devraient pas avoir d'impacts significatifs négatifs sur le plan environnemental et social. Le projet est donc classé en catégorie B. La construction d'infrastructures (PPM et magasins) ainsi que les activités économiques qui n'observeraient pas les bonnes pratiques de gestion durable conduiraient à des impacts environnementaux et sociaux négatifs. Les jeunes agripreneurs seront sensibilisés sur les risques

environnementaux inhérents à leurs activités et les mesures appropriées à prendre pour en assurer une durabilité environnementale seront intégrées dès la conception de leurs plans d'affaires. Certaines activités telles que la promotion du marché bio, la promotion de métiers liés à l'énergie solaire, l'utilisation de matériel d'emballages respectueux de l'environnement, l'amélioration des labels, contribueront à des pratiques de consommation et de production plus durables. L'Environnement étant une compétence transférée, les Collectivités territoriales seront mises à contribution. Un plan de gestion environnemental et social (PGES) sera développé au début du projet sur les procédures d'intégration des questions de préservation de l'environnement et de gestion rationnelle des ressources naturelles.

C. Classification de risque climatique

105. Le projet est classé à risque climatique élevé puisqu'il sera mis en œuvre dans des zones agroécologiques : (i) très sensibles au changement climatique et caractérisées par une dégradation des ressources naturelles ; (ii) en grande partie soumises à des risques élevés de déficits pluviométriques⁸⁰. Des études sur les risques climatiques et la vulnérabilité des filières identifiées pour l'insertion des jeunes sont recommandées dès le début du projet. Les résultats contribueront à renforcer les mesures d'atténuation proposées dans le PGES.

IV. EXECUTION DU PROJET

A. Cadre organisationnel

a. Gestion et coordination

106. **Tutelle.** Le projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural (MAER) qui en présidera le Comité national de pilotage (CNP) chargé de définir les orientations pour une exécution performante et axée sur les résultats. Le pilotage du projet s'inscrira dans les réformes institutionnelles visant à établir une approche-programme par secteur assortie d'un comité de pilotage sectoriel. Le CNP sera constitué par arrêté ministériel qui en précisera la composition et les responsabilités. À titre indicatif, seront représentés dans le CNP les ministères sectoriels concernés⁸¹ au sein desquels seront désignés des points focaux, les organisations de jeunes ruraux, les faitières d'organisations professionnelles et agricoles et plateformes agroalimentaires (et leurs composantes « jeunes »), les interprofessions des filières, l'Office national de formation professionnelle, le conseil national de la jeunesse, l'Agence nationale du conseil agricole et rurale, l'agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes, la Chambre des métiers, l'Association nationale des maires, les institutions de financement, des structures d'appui à l'entreprises ADEPME, bureau de la normalisation. Au sein du CNP sera érigée une Cellule technique avec un effectif limité ayant pour mandat d'examiner le projet de Programme de travail et budget annuel (PTBA) avant approbation, d'analyser les rapports d'activités et de préparer les questions d'ordre stratégique à discuter au cours des sessions.

107. Les acteurs locaux et groupes-cibles seront impliqués dans le processus de planification et de suivi des interventions à travers des Comités régionaux de planification (CRP)⁸² qui seront institués au niveau régional et placés sous la présidence des Gouverneur de région et les Agences régionales de développement (ARD) assurent le secrétariat. Les collectivités territoriales décentralisées (Conseils départemental et communal), les organisations professionnelles agricoles et institutions rurales ainsi que les instances représentatives de la jeunesse agricole et rurale ainsi que les partenaires techniques et financiers locaux et projets

⁸⁰ La CPDN révèle que les régions de Fatick, Kaolack, Ziguinchor et la zone des Niayes (où se trouve une partie des régions de Thiès et Louga) sont sous une menace de déficits pluviométriques accentués.

⁸¹ Il s'agit des ministères en charge de la jeunesse, de l'emploi et de la formation professionnelle, de l'élevage, des pêches, de l'environnement, du commerce et des PME, du développement industriel et des PMI, du genre, des finances et du budget, de l'économie du plan et de la coopération, et des collectivités territoriales.

⁸² Cette instance a été proposée étant donné le choix du projet d'accorder une importance primordiale à son ancrage dans les territoires et les institutions décentralisées et dans les dispositifs pérennes d'animation de la vie socioéconomique autour des centres d'intérêt et des problématiques d'emploi des jeunes ruraux.

de développement y seront représentées. Le produit issu de la planification interrégionale sera consolidé dans le programme de travail annuel examiné et validé par le CNP.

108. Le projet suscitera en outre la concertation entre les acteurs régionaux sur la promotion économique des jeunes ruraux, la synergie et la coordination entre les interventions.

109. **Coordination**⁸³. Une unité de coordination et de gestion sera chargée de mettre en œuvre le projet selon les principes de gestion axée sur les résultats, en s'appuyant sur les dispositifs opérationnels et dans le respect des procédures administratives, financières et de passation des marchés. L'architecture de cette unité comprend une coordination et deux antennes réparties comme suit :

- (a) Une coordination ayant son siège à Kaolack. De plus, elle couvrira une partie du bassin arachidier dont les régions de Diourbel, Kaolack Fatick et Kaffrine ;
- (b) Une antenne à Louga qui couvrira également la région de Thiès ; et
- (c) Une antenne à Ziguinchor qui interviendra sur deux régions incluant la région de Sédhiou.

110. L'unité de coordination et ses antennes assureront les fonctions d'ingénierie de projet (administrative, financière, passation de marché, suivi-évaluation, genre et gestion des savoirs) ainsi que les fonctions techniques ciblées qui mobiliseront des expertises nationales : ingénieur polyvalent (expert filières), spécialiste en formation-insertion, spécialiste en entrepreneuriat rural et spécialiste en inclusion sociale genre et facilitation de proximité.

111. **Approche stratégique.** Le dispositif d'appui sera organisé en paquets d'appuis et de services différenciés selon les profils et les besoins des jeunes ruraux : AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI différencie (a) les jeunes qui ont besoin au préalable d'une étape de qualification professionnelle et d'une première expérience de conduite d'activité pour préparer une insertion économique durable. Agés de 15 à 35 ans, ces jeunes concernés par une formation-insertion ont encore peu d'expérience et d'autonomie dans leur contexte familial (aides familiaux); (b) les jeunes ayant déjà un peu d'expérience et prêts à s'engager dans une démarche orientée vers la croissance. Ils envisageront le développement de ce qu'ils ont déjà engagé, par l'intensification de leur activité, sa diversification ou encore une réorientation de la stratégie d'entreprise. Ces jeunes agripreneurs déjà expérimentés se situent en majorité chez les 18-35 ans

112. Le projet renforcera les capacités des jeunes au fur et à mesure de leurs besoins de préparation et de mise en œuvre de leur projet d'insertion, depuis le choix de ce projet jusqu'à sa mise en œuvre. Le dispositif d'appui combinera (i) l'information et l'identification des jeunes porteurs d'une initiative économique, (ii) la formation technique et entrepreneuriale, (iii) la facilitation des relations avec l'environnement familial, professionnel et institutionnel ; (iii) l'accès à l'équipement ou aux services financiers suivant les profils et les besoins des jeunes ; et (iv) l'appui – conseil pré et post production. Ces appuis seront apportés en articulation étroite avec les mécanismes d'intégration dans les chaînes de valeur et les appuis à l'entrepreneuriat. Les initiatives des jeunes s'inscriront dans un environnement structuré avec l'appui du projet pour faciliter l'accès à l'information, aux matériels agricoles et aux équipements de production et de transformation, au partenariat d'affaires, aux opportunités d'investissement dans des maillons économiques attractifs, rentables et durables. Priorité sera donnée à des appuis de proximité qui sont les plus accessibles aux jeunes engagés dans des activités familiales et/ ou économiques. Cette proximité est également favorable à une immersion rapide dans les activités collectives des organisations professionnelles qui peuvent soutenir les activités individuelles.

113. Un dispositif de facilitation commun à tous les jeunes visera à identifier les jeunes porteurs d'initiative dans leur contexte familial et d'accès aux ressources (foncières en particulier) et à les appuyer dans la construction de leurs choix. Cette première étape décidera de l'orientation dans le dispositif d'appui.

⁸³ Organigramme présenté dans le manuel de mise en œuvre

114. **Partenaires de mise en œuvre**⁸⁴. La mise en œuvre reposera sur : (i) des partenariats institutionnels avec les services techniques déconcentrés (agriculture, élevage, pêche et aquaculture, etc.), les agences régionales de développement, les collectivités territoriales décentralisées (départements et communes) ; (ii) la délégation de maîtrise d'œuvre par des conventions et contrats de performance avec des opérateurs techniques et agences d'exécution spécialisés, des structures de formation, d'accompagnement et d'appui – conseil, des organisations non-gouvernementales localement ancrées; (iii) des partenariats stratégiques avec les organisations professionnelles des jeunes ruraux, des structures d'appui aux personnes en situation de handicap, les interprofessions, la chambre des métiers, la chambre de commerce, les institutions financières, etc. Par cette approche du faire-faire, le projet contribuera à valoriser et à renforcer les fonctions techniques régaliennes au niveau déconcentré, le leadership institutionnel des acteurs de la profession agricole, la coordination des interventions dévolue aux ARD, ainsi que les capacités nationales et locales dans tous les domaines d'appui à la promotion de l'emploi des jeunes. Le cas échéant, le projet mobilisera de l'assistance technique là où elle sera requise pour renforcer au sein des dispositifs nationaux les connaissances et compétences nécessaires à l'accomplissement durable de leurs missions auprès des groupes-cibles.

b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

115. **Gestion financière.** Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la Lettre à l'emprunteur/bénéficiaire et dans le manuel de procédures du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI en conséquence. Le dispositif de gestion s'appuiera sur une organisation administrative, financière et comptable animée par un service doté d'un personnel qualifié.

116. Le dispositif de gestion décrit dans le manuel clarifiera les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les agents de l'équipe administrative et financière. Au démarrage du projet, il sera mis en place un outil de gestion opérationnel en adéquation avec: (i) le cadre comptable réglementaire du SYSCOHADA révisé; (ii) les procédures du FIDA en matière de gestion des projets; (iii) les procédures nationales relatives à la passation des marchés et à la gestion du personnel. Le manuel contiendra les supports de gestion nécessaires à la mise en œuvre.

117. La gestion financière reposera sur un système de suivi financier à quatre piliers:

- Le suivi des ressources financières qui rendra compte mensuellement et à la demande, de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources. Ce suivi permettra notamment d'assurer un contrôle efficace de la gestion des liquidités et des DRF.
- Le suivi budgétaire, qui permettra de tenir à jour le tableau de bord de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources;
- Le suivi comptable, avec la vérification de la régularité, l'objectivité des dépenses et des imputations/saisie des dépenses au niveau de la comptabilité; et
- Le suivi financier et physique (en relation avec les responsables de composantes opérationnelles) qui sera focalisé sur l'analyse de cohérence entre les réalisations financières, les décaissements et les réalisations physiques dans l'exécution des marchés au moins une fois par trimestre.

118. Une évaluation du système de gestion financière proposé a été conduite pour vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Globalement, le risque de gestion financière du projet est jugé élevé à la conception. Ce risque sera atténué par un ensemble de mesures qui permettront de satisfaire aux exigences minimales du FIDA en vertu de ses procédures et de fournir, de manière conforme, des informations précises et régulières sur l'état du financement. Les éléments d'atténuation seront assurés par: (i) l'autonomie de gestion de l'UCP et le recrutement par voie compétitive du Coordonnateur et du RAF (ii) le suivi conjoint du Gouvernement (MAER et Ministère de l'Economie, du Plan et

⁸⁴ Les partenariats de mise en œuvre sont décrites dans le manuel de mise en œuvre.

de la Coopération et le Ministère des Finances et du Budget) et du FIDA; (iii); les audits annuels externes (iv) ; le suivi et le contrôle de l'Economie et du Plan assurés par les autorités dans le cadre de leurs prérogatives, et suivant le planning annuel de leurs activités; (v) le processus de réajustement et de renforcement des capacités des antennes régionales.

119. Concernant particulièrement les audits annuels, les comptes et la gestion du projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par le Ministère des Finances et du Budget , acceptable pour le FIDA et sur des termes de références agréés par le FIDA. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA de préférence 4 mois suivant la clôture de l'exercice fiscal et au plus tard 6 mois suivant la fin dudit exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

120. *Contrôle interne.* Le manuel de procédures prévoira des mécanismes de contrôle interne compatibles avec les règles et procédures du FIDA et celles de l'Administration publique au Sénégal. Dans le cadre du programme pays, il prévu que le Ministère des Finances et du Budget recrute un auditeur interne pour les projets du portefeuille. Le contrôle interne du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI sera régi par cette mesure.

121. **Passation des marchés.** Les travaux et fournitures ainsi que les services de consultants nécessaires au projet et financés sur ses ressources seront livrés conformément au code de passation des marchés en vigueur au Sénégal, pour autant que les dispositions dudit code sont compatibles avec celles du FIDA en la matière. Les méthodes de passation des marchés utilisées dans le cadre du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI seront cohérentes avec le cadre national, Celui-ci prévoit que les Cellules locales lancent les marchés de génie civile. Agri-Jeunes Tekki Ndawñi se conformera aux dispositions prévues à cet effet et contribuera à les consolider. Pour les montants soumis aux procédures des marchés publics elles seront celles d'appel d'offres.

122. Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier, etc. Le processus de passation des marchés sera géré par le Responsable en passation de marchés de l'UCP. Au démarrage du programme, le plan de passation des marchés des dix-huit premiers mois de mise en œuvre, condition préalable de décaissement, sera actualisé par la Coordination du projet et soumis à la non objection du FIDA.

123. **Gouvernance.** Avec un score de 45 en 2018 et 2017, le pays a stagné au classement de l'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International en passant de la 66ème place en 2017 à la 67ème sur 180 en 2018.

124. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI appliquera les principes de bonne gouvernance et de transparence: (i) par l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des OP et des jeunes ruraux pour la mise en œuvre des plans d'affaires des partenariats productifs; (ii) à travers le dispositif de suivi du respect par les OP de leurs statuts et règlements intérieurs, notamment en ce qui concerne le renouvellement des organes élus; et (iii) le respect strict des procédures en matière de gestion financière et de passation des marchés.

B. Suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et approches de communication stratégique⁸⁵

a. Suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs; et communication stratégique et approches de gestion de la réputation

125. Conformément à l'approche-programme vers laquelle s'oriente la gestion des projets par secteur, le SSE du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI contribuera à l'opérationnalisation et à la consolidation de l'initiative visant à développer un système sectoriel (agriculture) de SE sur la thématique emploi jeunes en synergie avec l'ANPEJ et le Ministère de la jeunesse.

⁸⁵ Voir détail au manuel de mise en œuvre

126. Le SSE sera adossé à un manuel et opérationnalisé avec un progiciel dynamique de gestion de bases de données⁸⁶. Il s'appuiera sur les PTBA qui constituent la base de planification opérationnelle du projet, et les rapports périodiques d'avancement qui consigneront (a) les résultats quantitatifs et qualitatifs atteints sur la période de rapportage, (b) l'analyse des résultats, (c) les problèmes rencontrés au cours de la période, (d) les mesures prises pour remédier à ces problèmes, (e) le programme d'activités proposé et les résultats escomptés au cours de la période suivante, et (f) la performance des structures impliquées dans la mise en œuvre du projet.

127. Pour l'efficacité du SSE, et sur la base des leçons apprises dans différents portefeuilles du FIDA, le personnel affecté au SSE bénéficiera dès la première année du programme de formation et de certification PRIME récemment adopté par le FIDA. Le programme de formation du personnel et de perfectionnement du personnel du projet intègrera le volet PRIME avec les deux modules obligatoires relatifs aux principes fondamentaux du suivi-évaluation.

128. *Apprentissage, gestion des savoirs et communication.* AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI développera dès le démarrage du projet un plan de gestion des savoirs et de communication. La gestion des savoirs reposera sur deux dimensions : collecte-analyse et diffusion qui sera liée au programme FIDAFRIQUE et au système AVANTI du FIDA. Une documentation sera créée sur les outils développés par le projet, les expériences réussies et les bonnes pratiques.

129. Pour la communication à l'externe, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI veillera à considérer la diversité des objectifs de communication en fonction des parties prenantes à toucher, et à utiliser les canaux de communication les plus appropriés des fins d'échanges, de partage, d'apprentissage communes et de recherche de synergie : bénéficiaires, partenaires de mise en œuvre, décideurs politiques.

130. Les activités de gestion des savoirs et communication seront budgétisées annuellement et suivies dans le PTBA. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI veillera à favoriser autant que possible les échanges avec les autres projets du portefeuille dans tout le processus d'apprentissage et de gestion des savoirs. Les réseaux sociaux seront mis à contribution comme dans Fidafrrique car ils constituent un canal privilégié d'échanges et d'informations dans les groupes cibles du projet.

b. Innovation et mise à l'échelle

131. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI met en œuvre une approche de transition entrepreneuriale visant l'insertion durable des jeunes dans des métiers attractifs et rentables en milieu rural. Il contribue à améliorer le statut économique du jeune au sein de l'exploitation familiale, du ménage rural et à travers des initiatives qui garantissent un revenu décent. A titre d'innovations susceptibles d'être comptabilisées à son actif, on peut citer :

- (a) La stratégie de réponse globale, à travers une assistance horizontale, basée sur l'amélioration du revenu et le renforcement de la résilience des jeunes ruraux.
- (b) La promotion de modèles économiques pérennes adaptés aux situations des jeunes, et répondant à leurs aspirations personnelles, ; via la modernisation de l'exploitation familiale agricole.
- (c) L'approche de digitalisation transversale qui brise la fracture territoriale, connecte les jeunes agripreneurs à la fois aux opportunités et aux marchés, et qui facilite également leur accès à des informations utiles sur les processus de production. Le projet met les jeunes agripreneurs sur la rampe du numérique et optimise leur pratique de la téléphonie mobile dans un contexte où la connexion 4G se rend disponible partout et touche les zones reculées du Sénégal ;
- (d) L'approche inclusive qui renforce l'intégration, le leadership et l'engagement citoyen des jeunes ruraux dans les organisations professionnelles et dans les processus de développement économique et social.

⁸⁶ Une version améliorée des dispositifs en place au niveau PADAER et PAFA et qui sera reliée au système nationale de suivi du PSE.

132. La stratégie tire leçon des expériences conduites en Afrique dans le cadre des projets. Il enrichira ces enseignements pour une mise à l'échelle ultérieure dans le portefeuille du FIDA au Sénégal, et/ou à travers la mise en œuvre des stratégies sectorielles du pays.

C. Plans pour la mise en œuvre

c. Préparation à la mise en œuvre et démarrage

133. La préparation du projet anticipe les exigences légales qui souvent retardent le démarrage des activités après l'entrée en vigueur de l'accord de financement. Il s'agira de satisfaire les conditions préalables au premier décaissement, pour permettre de maximiser le temps de déploiement des activités sur le terrain. La stratégie opérationnelle du projet est pensée suivant un processus structuré d'appui aux jeunes ruraux: (i) identification-orientation ; (ii) formation – renforcement – projet économique ; (iii) financement – accompagnement. Cette stratégie organise les appuis du projet en trois temps : (i) activités préparatoires et de lancement (an1) ; (ii) phase de déploiement (ans 2-4) ; (iii) phase de consolidation et d'achèvement (ans 5-6).

d. Supervision, revue à mi-parcours et achèvement

134. Les missions de supervision et de suivi seront assurées conjointement par le FIDA et la partie nationale, à raison d'une mission par an. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des projets, la première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer les activités : mise en place du dispositif de mise en œuvre du projet à tous les niveaux, à la finalisation des termes de référence et au lancement dossiers d'appel d'offres pour les études de base et autres activités prioritaires. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées.

135. La revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier la pertinence du projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du projet seront réactualisés.

136. La mission d'achèvement assorti d'un atelier de clôture sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du projet. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact d'AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI sur les groupes cibles ; et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du projet et traitera entre autres éléments des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du projet, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du projet (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts, et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre.

ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ^{87&88}				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée								
Agri-jeunes Tekki Ndawñi	Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages (1.b)	0	200 000	500 000	Système de suivi-évaluation (SSE) du projet	Trimestrielle	UCP	
	Nombre correspondant de ménages bénéficiaires (1.a)	0	20 000	50 000	SSE du projet	Trimestrielle	UCP	
	Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le Projet ^{*89}	0	20 000	50 000	SSE du projet	Trimestrielle	UCP	
Objectif général								
Contribuer à l'amélioration durable des moyens d'existence des jeunes ruraux et à la réduction de la pauvreté rurale	1. Nombre de jeunes ruraux bénéficiaires d'une mobilité économique ^{*90}	0	15 000	45 000	Enquête de référence, évaluation de l'impact	Années 1, 3 et 6	FIDA et Gouvernement	Environnement macroéconomique favorable, suivi sectoriel de la mise en œuvre des orientations pour la promotion de l'emploi des jeunes ruraux
Objectif de développement du Projet								
Promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes	2. Nombre de jeunes ruraux bénéficiant des activités de sensibilisation-orientation	0	90 000	150 000	SSE du projet	Années 1, 3 et 6	UCP	Mobilisation des dispositifs d'appui nécessaires et

⁸⁷ Désagrégés par sexe et par âge (femmes, hommes et jeunes de 15-35 ans), et par filière autant que possible

⁸⁸ Indicateurs de base du Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO ex-SYGR1)

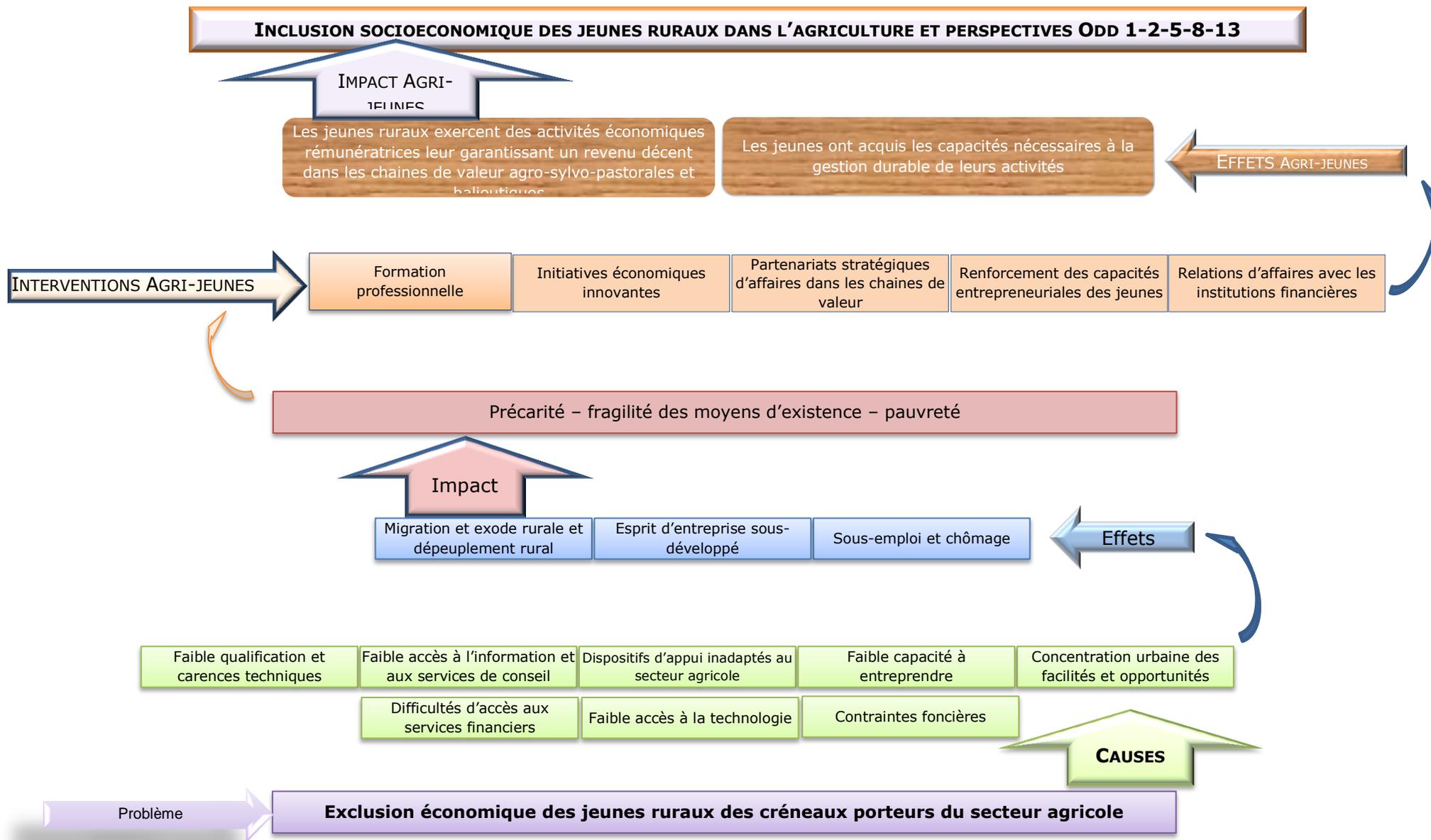
⁸⁹ Dont bénéficiaires femmes/hommes/jeunes ; bénéficiaires des actions environnementales durables et bénéficiaires des interventions axées sur la nutrition

⁹⁰ Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de ruraux dont la situation économique a évolué (10% ou plus), notamment du point de vue des revenus, de la consommation, de la richesse, de la diversité du régime alimentaire ou de la nutrition (Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact à l'étape suivante, FIDA, avril 2017)

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ^{87&88}				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
ruraux dans les exploitations familiales et les activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans les chaînes de valeur agro-sylvopastorales et halieutiques	3. Nombre de lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles présentées aux décideurs politiques pour approbation, ratification ou modification	0	1	2		Années 1, 3 et 6	UCP	adoption de l'approche holistique du projet pour des interventions coordonnées
	4. Nombre d'emplois ruraux décents et durables créés ou renforcés	0	15 000	35 000	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	UCP, sous-traitants	
Effet direct 1: Les jeunes ruraux exercent des activités économiques rémunératrices leur garantissant un revenu décent dans les chaînes de valeur agro-sylvopastorales et halieutiques	5. Nombre d'entreprises ou d'activités économiques viables créées ou renforcées	0	10 000	25 000	Enquêtes spécifiques	Annuelle à partir de l'année 3	UCP	Levée des obstacles externes qui limitent l'accès des jeunes ruraux aux opportunités dans les filières de croissance et de création de richesses
	6. Pourcentage de jeunes soutenus par le projet déclarant une augmentation de leur profit d'au moins 30%* (2.2.2)	0	75%	85%		Annuelle	UCP, prestataires	
Produit 1.1: Les jeunes agripreneurs sont intégrés au marché	7. Pourcentage de jeunes agripreneurs commercialisant leurs produits à travers les partenariats ou contrats avec les organisations paysannes, plateformes et opérateurs privés	0	50%	80%	SSE du projet	Semestrielle	UCP	Ouverture des organisations paysannes à la promotion du statut économique et du leadership des agripreneurs dans les filières
	8. Nombre de centres d'appui à la commercialisation réhabilités ou construits* (2.1.6)	0	66	100	SSE du projet	Semestrielle	UCP	
	9. Nombre de partenariats conclus au niveau des marchés émergents	0	16	20	SSE du projet	Semestrielle	UCP	
Produit 1.2: Les activités économiques des jeunes ruraux sont financées	10. Nombre de jeunes financés	0	20 000	45 000	SSE du projet	Semestrielle	UCP	Constituants des K7 disponibles auprès des fournisseurs nationaux, bonne qualité des plans d'entreprise et solvabilité des agripreneurs
	11. Nombre de jeunes agripreneurs ayant accès aux services financiers* (1.1.5)	0	9 000	15 000	SSE du projet	Semestrielle	UCP, institutions financières partenaires	
Effet direct 2: Les jeunes ruraux ont acquis les	12. Pourcentage de jeunes ruraux bénéficiaires déclarant l'adoption	0	35%	80%	Enquêtes spécifiques	Annuelle	UCP, prestataires	Offre nationale de formation, appui-

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ^{87&88}				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités	de techniques, technologies et pratiques de gestion appropriées* (1.2.3)							conseil et accompagnement modulable
Produit 2.1: Les capacités techniques, d'organisation et de gestion des jeunes sont renforcées	13. Nombre de jeunes formés aux pratiques et techniques de production, d'organisation et de gestion* (1.1.4)	0	20 000	50 000	SSE du projet	Semestrielle	UCP	
	14. Nombre d'initiatives de jeunes agripreneurs adoptant des technologies vertes, adaptées aux changements climatiques	0	1 500	5 000	SSE du projet	Annuel	UCP	
Produit 2.2: L'offre de formation et d'appui-conseil aux jeunes ruraux est adaptée	15. Nombre de centre de formation renforcés	0	3	8				
	16. Nombre de formateurs, conseillers et tuteurs formés	0	40	100	SSE du projet	Semestrielle	UCP	
	17. Nombre de nouveaux référentiels développés	0	3	8	SSE du projet	Semestrielle	UCP	

ANNEXE 2 : THEORIE DU CHANGEMENT



ANNEXE 3 : COUT ET FINANCEMENT DU PROJET

I. Introduction

1. Cette annexe porte sur l'estimation des coûts du *Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Agri-preneurs au Sénégal* (Agri-Jeunes Tekki Ndawñii), réalisée avec le logiciel Costab. La première partie du document présente les hypothèses de base concernant la date de démarrage et la durée d'exécution du projet, l'estimation des coûts, les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, le taux de change officiel, les coûts unitaires, les catégories de dépenses et la part des impôts et des devises dans la somme des coûts. La deuxième partie reprend les résultats de l'estimation des coûts du projet par composante et par source de financement. Les tableaux des coûts détaillés relatifs aux différentes composantes et sous-composantes du projet sont présentés à la fin du présent appendice.

II. Hypothèses de calcul des coûts

2. Les coûts du projet pris en compte dans les calculs incluent les coûts des investissements et les coûts de fonctionnement du projet. Les calculs ont été effectués sur la base des principales hypothèses suivantes:

- La durée du projet est estimée à 6 ans. La présentation du projet au Conseil d'Administration du FIDA est prévue pour septembre 2019 et il est estimé que le projet pourrait démarrer ses activités au début 2020 et finir en Décembre 2025.
- L'estimation des coûts repose principalement sur les données primaires collectées sur le terrain par la mission de formulation et sur l'expérience des projets FIDA (PADAER, PADAER II, PAFA et PAFA-E) au Sénégal et d'autres partenaires dans le pays.
- Ce projet est dans une certaine mesure flexible, étant basé sur l'approche participative et le principe d'intervention à la demande, et les coûts estimés devront donc être considérés comme indicatifs par composante, sous-composante et activité. Bien que des quantités et des coûts unitaires soient parfois précisés dans les tableaux détaillés, il est plus utile de considérer en priorité le montant global prévu pour l'activité. Une planification plus précise et détaillée des activités se fera juste avant l'exécution du projet, notamment en fonction des demandes exprimées par le gouvernement et les bénéficiaires du projet et aussi issu de diagnostics territoriaux.
- Les coûts estimés s'entendent toutes taxes comprises (TTC), c'est-à-dire qu'ils comprennent les droits et taxes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée⁹¹ (TVA) et les taxes directes. La part en devises du coût du projet est constituée des coûts directs et indirects des biens et services importés qui sont incorporés dans le coût du projet.
- Les coûts de base des produits locaux ont été évalués à leurs prix de marché, qui comprend les taxes, car ceux-ci représentent un coût réel pour le projet. Les coûts de base des produits et services importés comprennent les prix CAF⁹², les droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée et la valeur ajoutée nationale, à savoir les frais de manutention locale, le transport local, l'intermédiation financière et les marges des opérateurs économiques. Les prix unitaires des biens et services ont été saisis dans le Costab en partie en dollar des États-Unis (US\$) et en partie en franc CFA (FCFA).
- Pour les frais de personnel, une grille de salaires a été préparée sur la base des projets en cours du FIDA.
- Les provisions pour hausse des prix, communément appelées "imprévus financiers", sont destinées à faire face aux effets de l'inflation et de la dévaluation du taux de change entre le franc CFA et le dollar des États-Unis. Elles sont calculées par le Costab sur la base des niveaux d'inflation aux niveaux national et international. Sur la base des données de la

⁹¹ Le taux actuel est de 18%.

⁹² Coût assurance fret.

Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et des prévisions du Fonds monétaire international (FMI), il a été retenu un taux d'inflation de 1,5% au niveau local. Pour l'inflation au niveau international, il a été retenu un taux de 1,7% sur la base des prévisions de la Banque Mondiale sur l'indice de la valeur des exportations des produits manufacturés de quinze pays développés et émergents vers les pays en développement et à revenus intermédiaires (« Manufactures Unit Value Index » / MUV).

- Les provisions pour imprévus physiques sont destinées à faire face à d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou méthodes utilisées dans la mise en œuvre du projet. Elles sont exprimées en termes de pourcentage du coût de base et appliquées seulement pour les travaux (taux de 5%).
- La mission a retenu le taux de 580 FCFA pour 1 dollar des États-Unis dans l'estimation des coûts du projet. Ce taux est basé sur le taux de change officiel du FCFA par rapport au US\$ lors la mission de conception. En prenant en considération les fluctuations historiques de ce taux de change et l'écart relativement important entre les niveaux de l'inflation au niveau national et au niveau international, il est probable que ce taux varie au cours de la période d'exécution du projet. Toutefois, il reste très difficile de faire des prévisions précises sur cette évolution.
- La définition des catégories de dépenses a été faite sur la base de la circulaire IC/FOD/02/2013 du FIDA relative à la standardisation des catégories de dépenses. Le tableau ci-dessous présente les catégories de dépenses et les taux des imprévus physiques, des taxes et des parts en devises.

Tableau 1: Taux de taxes et de devises par catégorie de dépenses

Catégories de dépenses	Imp. Physiques	Taxes (% of total)	For. ex.
Coûts d'investissement			
Travaux	5%	18%	10%
Véhicules	0%	0%	100%
Equipements & Matériels	0%	18%	50%
Formations & Ateliers	0%	18%	25%
Consultations	0%	18%	25%
Biens & Services & Intrants	0%	18%	10%
Dons & Subventions	0%	0%	0%
Coûts récurrents			
Salaires & Indemnités	0%	0%	0%
Coûts de fonctionnement	0%	0%	25%

III. Coûts du projet

3. Les coûts totaux du projet, sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, s'élèvent à 54,105 milliards de FCFA, équivalant à 93,284 millions d'US\$. Les coûts de base sont de 51,646 milliards de FCFA (89,045 millions d'US\$). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 415 millions de FCFA (0,716 million d'US\$) et 2,043 milliards de FCFA (3,523 millions d'US\$).

4. Les coûts de base du projet par composante se présentent comme suit: (A) Développement d'Activités Economiques Rentables: 28,619 milliards de FCFA (49,343 millions d'US\$), soit 55% du coût de base total, et (B) Renforcement des Capacités et Facilitation à l'Insertion : 18,897 milliards de FCFA (32,581 millions d'US\$), soit 37% du coût de base total. La gestion et la coordination de l'Agri-Jeunes Tekki Ndawñii sont estimées à 4,130 milliards de FCFA (7,121 millions d'US\$), soit 8% du coût de base total.

Tableau 2: Coût du projet par composante

République du Sénégal Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Agri-preneurs au Sénégal (AGR-JEUNES) Components Project Cost Summary	(FCFA Million)			(EUR '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
	A. Développement d'Activités Economiques Rentables							
Intégration des Jeunes Agripreneurs dans les Marchés	3 939	620	4 560	6 005	945	6 951	14	9
Promotion des Activités Economiques et Initiatives des Agripreneurs	23 300	760	24 060	35 518	1 158	36 676	3	47
Subtotal	27 239	1 380	28 619	41 523	2 103	43 627	5	55
B. Renforcement des Capacités et Facilitation à l'Insertion								
Formation et Accompagnement des Jeunes	13 177	4 392	17 569	20 086	6 695	26 782	25	34
Renforcement des Structures et Dispositifs de Formation-Insertion et d'Appui Conseil aux Jeunes	796	532	1 328	1 213	811	2 024	40	3
Subtotal	13 973	4 924	18 897	21 300	7 506	28 806	26	37
C. Gestion et Suivi-évaluation du Projet								
Coordination et Gestion	3 009	430	3 439	4 586	656	5 242	13	7
Planification, Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs et Communication	562	129	691	857	196	1 054	19	1
Subtotal	3 571	559	4 130	5 444	852	6 296	14	8
Total BASELINE COSTS	44 783	6 863	51 646	68 267	10 462	78 729	13	100
Physical Contingencies	374	42	415	569	63	633	10	1
Price Contingencies	1 757	286	2 043	2 679	436	3 115	14	4
Total PROJECT COSTS	46 914	7 191	54 105	71 515	10 961	82 476	13	105

5. Le plan de financement du projet se présente comme suit : (i) FIDA 11 pour un total de 51,863 millions d'US\$, correspondant à 55,6% du coût total; (ii) BAD pour un total de 10,743 millions d'US\$, correspondant à 11,5% du coût total; (iii) le Gouvernement pour 7,210 millions d'US\$, sous forme d'exonération des taxes, soit 7,7% du coût total; et (iv) les bénéficiaires pour 5,945 millions d'US\$, soit 6,4% du coût total. Le gap financier de 17,523 millions de d'US\$, soit 18,8% du coût total, pourra provenir de la prochaine allocation FIDA (selon les conditions financières à déterminer et sujette à la disponibilité des fonds et des procédures internes) ou par des co-financements identifiés pendant la mise en œuvre. Le tableau ci-dessous présente le plan de financement du projet par composante et sous-composante.

Tableau 3: Plan de financement du projet par composante

République du Sénégal Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Agri-preneurs au Sénégal (AGR-JEUNES) Components by Financiers (EUR '000)	FIDA 11		BAD		Gap financement		Bénéficiaires		The Government		Total
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount
	A. Développement d'Activités Economiques Rentables										
Intégration des Jeunes Agripreneurs dans les Marchés	2 857	38.5	3 026	40.8	952	12.8	-	-	591	8.0	7 425
Promotion des Activités Economiques et Initiatives des Agripreneurs	21 041	54.6	6 473	16.8	6 523	16.9	4 329	11.2	167	0.4	38 533
Subtotal	23 898	52.0	9 498	20.7	7 475	16.3	4 329	9.4	757	1.6	45 957
B. Renforcement des Capacités et Facilitation à l'Insertion											
Formation et Accompagnement des Jeunes	15 901	57.1	-	-	6 000	21.6	927	3.3	5 011	18.0	27 838
Renforcement des Structures et Dispositifs de Formation-Insertion et d'Appui Conseil aux Jeunes	1 296	61.5	-	-	432	20.5	-	-	379	18.0	2 108
Subtotal	17 198	57.4	-	-	6 432	21.5	927	3.1	5 390	18.0	29 946
C. Gestion et Suivi-évaluation du Projet											
Coordination et Gestion	4 067	74.3	-	-	1 356	24.8	-	-	48	0.9	5 471
Planification, Suivi-évaluation, Gestion des Savoirs et Communication	692	62.8	-	-	231	20.9	-	-	179	16.2	1 102
Subtotal	4 759	72.4	-	-	1 586	24.1	-	-	227	3.5	6 572
Total PROJECT COSTS	45 855	55.6	9 498	11.5	15 493	18.8	5 256	6.4	6 374	7.7	82 476

6. La répartition des financements attendus de chaque financier par catégorie de dépenses se présente comme suit.

Tableau 4: Financements par catégorie de dépenses

République du Sénégal
 Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Agri-prene
 Disbursement Accounts by Financiers
 (EUR '000)

	FIDA 11		BAD		Gap financement		Bénéficiaires		The Government		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
1. TRAVAUX/GENIE RURAL	3 876	28.3	9 498	69.4	168	1.2	-	-	148	1.1	13 690	16.6	1 374	9 852	2 464
2. VEHICULES	208	75.0	-	-	69	25.0	-	-	-	-	277	0.3	277	-	-
3. EQUIPMENTS & MATERIELS	898	61.5	-	-	299	20.5	-	-	263	18.0	1 460	1.8	731	466	263
4. FORMATIONS & ATELIERS	14 591	59.1	-	-	5 059	20.5	585	2.4	4 442	18.0	24 677	29.9	6 190	14 044	4 442
5. CONSULTATIONS	4 325	53.6	-	-	1 945	24.1	341	4.2	1 451	18.0	8 063	9.8	2 023	4 589	1 451
6. BIENS & SERVICES & INTRANTS	242	61.5	-	-	81	20.5	-	-	71	18.0	393	0.5	40	283	71
7. DONS & SUBVENTIONS	18 022	62.2	-	-	6 640	22.9	4 329	14.9	-0	-	28 991	35.2	-	28 991	-
8. SALAIRES & INDEMNITES	2 718	75.0	-	-	906	25.0	-	-	-	-	3 625	4.4	-	3 625	-
9. COUTS DE FONCTIONNEMENT	976	75.0	-	-	325	25.0	-	-	0	-	1 302	1.6	327	975	-
Total PROJECT COSTS	45 855	55.6	9 498	11.5	15 493	18.8	5 256	6.4	6 374	7.7	82 476	100.0	10 961	62 824	8 691

7. La répartition des dépenses du projet par an se présente comme suit.

Tableau 5: Dépenses du projet par an et par catégorie de dépenses

République du Sénégal
 Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Agri-prene
 Expenditure Accounts by Years – Totals Inclu
 (EUR '000)

	Totals Including Contingencies						Total
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
I. Investment Costs							
A. TRAVAUX/GENIE RURAL	1 211	5 721	5 627	1 131	-	-	13 690
B. VEHICULES	277	-	-	-	-	-	277
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	93	484	397	404	82	-	1 460
D. FORMATIONS & ATELIERS	1 672	6 903	7 613	6 580	1 813	96	24 677
E. CONSULTATIONS	708	2 115	2 439	1 811	668	321	8 063
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	94	60	61	62	63	55	393
G. DONS & SUBVENTIONS	1 412	7 012	8 192	8 274	3 119	982	28 991
Total Investment Costs	5 466	22 295	24 329	18 261	5 745	1 454	77 550
II. Recurrent Costs							
A. SALAIRES & INDEMNITES	582	591	599	608	618	627	3 625
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	209	212	215	219	222	225	1 302
Total Recurrent Costs	791	802	815	827	839	852	4 926
Total PROJECT COSTS	6 257	23 097	25 143	19 088	6 585	2 306	82 476

République du Sénégal
 Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agri-preneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi)
 Rapport de conception détaillée

Tableaux des coûts détaillés

Projet d'Appui à l'insertion des Jeunes Agri-preneurs au Sénégal (AGRI-JEUNES)

Table 1. Intégration des Jeunes Agri-preneurs dans les Marchés

Detailed Costs

Unit	Quantities							Unit Cost		Breakdown of Totals Incl. Cont. (EUR '000)																			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Unit Cost (EUR '000)	Total Including Contingencies (EUR '000)	Local (Excl. Duties & Taxes)			Phy. Cont.			Summary Divisions													
	For.	Exch.	Tax Rate	For.	Exch.	Tax Rate	For.	Exch.	Tax Rate	For.	Exch.	Tax Rate	For.	Exch.	Tax Rate	Component	Account	Other Accounts	Fin Rule										
I. Investment Costs																													
1. Accès à l'information et développement de partenariats commerciaux																													
a. Accès à l'information																													
Acquisition packs informatiques des Points d'Information de Proximité (PIP)	pack	20	-	-	-	-	20	870	1,326	27	-	-	-	-	27	13	9	5	27	0.0	50.0	18.0	SC1.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Fourniture des PIP	forfait	20	20	20	20	20	120	348	530	11	11	11	11	11	12	67	7	48	12	67	0.0	10.0	18.0	SC1.1	BSL_EA	BSL_DA	FDA (75%)_GAP (25%)		
Agents relais à temps partiel au niveau des PIP	mois	60	60	60	60	60	360	100	152	9	9	10	10	10	58	14	33	10	58	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Utilisation des dispositifs mobiles existants d'animation ANPEJ	forfait	1	1	1	1	1	5	4,640	7,073	7	7	7	7	7	4	26	7	37	0.0	10.0	18.0	SC1.1	BSL_EA	BSL_DA	FDA (75%)_GAP (25%)				
Convention avec médias locaux et de proximité	forfait	1	1	1	1	1	5	464	707	1	1	1	1	1	4	0	3	1	4	0.0	10.0	18.0	SC1.1	BSL_EA	BSL_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Subtotal										54	28	29	29	29	21	191	39	118	34	191									
2. Partenariats commerciaux endogènes avec les OP																													
a. Etude de diagnostic et de capitalisation sur les dispositifs existants																													
Réhabilitation et mise aux normes de dispositifs endogènes/infrastructures d'appui à la commercialisation groupée	unité	-	10	10	10	-	30	15,000	22,866	-	246	249	253	-	748	75	538	135	748	5.0	10.0	18.0	SC1.1	GR_EA	GR_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Construction de dispositifs endogènes/infrastructures d'appui à la commercialisation groupée	unité	-	20	20	20	-	70	25,000	39,534	-	821	1,287	878	-	3,026	304	2,177	545	3,026	5.0	10.0	18.0	SC1.1	GR_EA	GR_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
b. Appui à la gestion des dispositifs endogènes de commercialisation																													
Mise en place d'un système de gestion logique par zone de concentration (Etude, équipements et supports)	unité	-	3	3	4	-	10	20,000	30,488	-	94	95	129	-	317	80	181	57	317	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Assistance technique opérationnalisation et fonctionnement système de gestion logistique (2D jours/2C/an)	mois	-	60	120	200	200	580	100	152	-	9	19	32	33	-	93	23	53	17	93	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)		
Appui aux rencontres annuelles d'évaluation (campagnes et contrats) et d'organisation des campagnes de commercialisation	forfait	-	32	66	100	68	34	300	580	884	-	29	61	93	64	33	280	-	280	0.0	0.0	0.0	SC1.1	DONSUB_EA	DONSUB_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Recettes d'échanges et de partage d'expériences des dispositifs endogènes de commercialisation et promotion de benchmarking	forfait	-	-	-	1	1	-	2	5,800	8,841	-	-	-	9	9	-	19	5	11	3	19	0.0	25.0	18.0	SC1.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)	
Formation des comités de gestion sur l'utilisation du système de gestion développé, et en gestion des infrastructures et stocks	forfait	-	32	34	34	-	100	870	1,326	-	43	47	48	-	138	35	78	25	138	0.0	25.0	18.0	SC1.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Subtotal										-	175	222	311	106	33	847	142	602	102	847									
c. Intégration des jeunes au niveau des dispositifs endogènes d'appui à la commercialisation																													
Animation-accompagnement à l'organisation des groupements de jeunes	session	-	32	34	34	-	100	870	1,326	-	43	47	48	-	138	35	78	25	138	0.0	25.0	18.0	SC1.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Formation et renforcements de capacités des jeunes	session	-	32	34	34	-	100	1,740	2,692	-	87	94	95	-	276	69	197	59	276	0.0	25.0	18.0	SC1.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Subtotal										-	130	141	143	-	414	104	235	74	414										
d. Appui à la formalisation des partenariats commerciaux endogènes																													
Consultations participatives pour la définition d'un canevas contractuel (réunion + prestataire)	session	9	-	-	9	-	18	1,500	2,287	21	-	22	-	-	42	11	24	8	42	0.0	25.0	18.0	SC1.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Corse-journée juridique ou revue juridique du canevas	mois	2	1	1	1	-	6	2,900	4,421	9	5	5	5	5	27	7	16	5	27	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Formation des acteurs jeunes (Op, interopérateurs, Gls, jeunes agri-preneurs, etc.) sur le système de contractualisation et les voies de recours	session	-	32	34	34	-	100	1,160	1,788	-	58	62	63	-	184	46	105	33	184	0.0	25.0	18.0	SC1.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Subtotal										30	62	67	90	5	254	64	144	46	254										
e. Evaluation du dispositif																													
Etude de capitalisation	étude	-	-	-	-	1	1	3,000	4,573	-	-	-	-	5	-	1	3	1	5	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Subtotal										37	1,465	1,975	1,674	126	33	5,310	694	3,710	906	5,310									
3. Partenariats commerciaux avec les opérateurs du secteur privé																													
Appui à la prospection commerciale et à l'identification des acheteurs potentiels	étude	1	-	-	1	-	2	7,500	11,433	12	-	12	-	-	24	6	13	4	24	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Facilitation de la mise en relation avec les acheteurs et appui à la négociation des contrats	mois	24	24	24	24	24	144	1,200	1,829	44	45	46	46	47	48	276	69	157	50	276	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)		
Accompagnement technico-commercial pour la mise en oeuvre des contrats	mois	16	16	16	16	16	96	2,000	3,049	49	59	61	61	62	63	307	77	175	66	307	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)		
Subtotal										105	95	95	110	99	101	606	152	345	109	606									
Subtotal										197	1,588	2,100	1,813	254	155	8,158	885	4,174	1,040	6,108									
B. Accès aux marchés émergents																													
1. Etude sur les opportunités d'insertion des jeunes dans les créneaux bio et équitable																													
Réalisation de l'étude	étude	1	-	-	-	-	1	11,600	17,683	18	-	-	-	-	18	4	10	3	18	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Mix forum économique sur le bio et le commerce équitable	session	1	-	-	-	-	1	6,380	9,726	10	-	-	-	-	10	2	6	2	10	0.0	25.0	18.0	SC1.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Subtotal										28	-	-	-	-	28	7	16	5	28										
2. Expérience pilote d'insertion de jeune dans le marché du bio/l																													
Identification et mobilisation des jeunes bénéficiaires	zone de concentration	-	3	5	-	-	8	5,000	7,622	-	23	40	-	-	-	63	16	36	11	63	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)		
Facilitation pour la mise en relation avec l'acheteur et négociation des contrats	zone de concentration	-	3	5	-	-	8	5,000	7,622	-	23	40	-	-	-	63	16	36	11	63	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)		
Appui accompagnement à la mise en oeuvre technique et à la gestion des contrats	zone de concentration	-	3	5	-	-	8	10,000	15,244	-	47	79	-	-	-	126	32	72	23	126	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)		
Renforcement de capacités	session	-	3	5	-	-	8	1,500	2,287	-	7	12	-	-	-	19	5	11	3	19	0.0	25.0	18.0	SC1.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)		
Appui au financement du processus de certification BioCommerce équitable	zone de concentration	-	3	5	-	-	8	20,000	30,488	-	94	158	-	-	-	252	-	252	-	252	0.0	0.0	0.0	SC1.1	DONSUB_EA	DONSUB_DA	FDA (75%)_GAP (25%)		
Facilitation pour l'intégration aux plateformes existantes	forfait	-	1	1	1	-	4	4,540	7,073	-	7	7	7	8	-	20	7	17	5	20	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)		
Subtotal										-	201	336	7	8	-	552	75	423	54	552									
3. Evaluation de l'opération-pilote et mise à l'échelle																													
Evaluation de l'opération-pilote	forfait	-	-	-	-	1	-	1	2,900	4,421	-	-	-	5	-	5	1	3	1	5	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)		
Mise à l'échelle	zone de concentration	-	-	-	-	10	10	30	12,000	18,293	-	-	-	193	196	199	587	-	587	-	587	0.0	0.0	0.0	SC1.1	DONSUB_EA	DONSUB_DA	FDA (75%)_GAP (25%)	
Etude de capitalisation	étude	-	-	-	-	1	-	1	3,000	4,573	-	-	-	-	5	1	3	1	5	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Subtotal										-	-	-	-	193	205	199	587	-	587	-	587								
C. Promotion du marché connecté et du marketing de masse																													
1. Diagnostic/étude de faisabilité																													
Diagnostic/étude de faisabilité	étude	1	-	-	-	-	1	5,800	8,841	9	-	-	-	-	9	2	5	2	9	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
2. Etablissements de partenariats pour le développement et l'opérationnalisation des outils numériques																													
Développement application "Agri-jeunes" et collaboration plateformes	forfait	-	1	-	-	-	1	25,000	38,110	-	39	-	-	-	39	10	22	7	39	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)			
Partenariats pour la gestion et l'opérationnalisation des outils	forfait	1	1	1	1	0.5	0.5	5	8,700	13,262	13	14	14	14	7	69	17	39	12	69	0.0	25.0	18.0	SC1.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%)_GAP (25%)		
Subtotal										13	53	14	14	7	7	108	27	62	19	108									
3. Evaluation des partenariats																													
Etude de capitalisation	étude	-	1	1	1	1	-																						

République du Sénégal
 Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agri-preneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi)
 Rapport de conception détaillée

République du Sénégal
 Projet d'appui à l'insertion des jeunes Agri-preneurs au Sénégal (AGRIJEUNES)
 Table 2. Promotion des Activités Economiques et Initiatives des Agripreneurs
 Detailed Costs

Detailed Costs	Unit	Quantities						Unit Cost (PCFA '000)	Breakdown of Totals Incl. Cont. (EUR '000)											Parameters (in %)									
		2020	2021	2022	2023	2024	2025		Total	Totals Including Contingencies (EUR '000)											Local		Summary Divisions		Other Accounts		Fin. Rule		
		Unit Cost (EUR)	2020	2021	2022	2023	2024		2025	Total	For. Exch.	Duties & Taxes	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	Other Accounts										
I. Investment Costs																													
A. Investissements structurants pour la production																													
Amenagement de petits périmètres maraichers (PPM) /a	hectare	60	240	200	-	-	-	500	10,000	15,244	968	9,930	3,325	-	-	-	8,222	825	5,917	1,480	8,222	5.0	10.0	18.0	SC1.2	GR_EA	GR_DA	BAD (< 60% > FT), FDA (< 40% > FT)	
Plantation de haie-vive autour des PPM pour la protection	hectare	60	240	200	-	-	-	500	250	381	24	98	83	-	-	-	206	21	148	37	206	5.0	10.0	18.0	SC1.2	GR_EA	GR_DA	BAD (< 60% > FT), FDA (< 40% > FT)	
Construction et équipement d'étangs de 1 250 m³	unité	10	40	50	-	-	-	100	3,000	4,573	48	196	249	-	-	-	494	50	356	89	494	5.0	10.0	18.0	SC1.2	GR_EA	GR_DA	BAD (< 100% > FT)	
Construction et équipement de bassins piscicoles en géomembrane 220 m³	unité	10	40	30	-	-	-	80	2,500	3,811	40	164	125	-	-	-	329	33	237	59	329	5.0	10.0	18.0	SC1.2	GR_EA	GR_DA	BAD (< 100% > FT)	
Amenagement de fermes de cages flottantes 10 m³	unité	40	160	200	-	-	-	400	900	1,372	58	238	299	-	-	-	593	60	427	107	593	5.0	10.0	18.0	SC1.2	GR_EA	GR_DA	BAD (< 100% > FT)	
Elaboration de plans de transition agroécologique au niveau des zones de concentration du	zone de concentration	3	4	3	-	-	-	10	5,000	7,622	23	31	24	-	-	-	78	20	44	14	78	0.0	25.0	18.0	SC1.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Etudes sur risques climatiques, vulnérabilité et mesures d'adaptation pour les filières resera	étude	3	4	3	-	-	-	10	2,000	3,049	9	12	10	-	-	-	31	8	18	6	31	0.0	25.0	18.0	SC1.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Installation des pluviomètres automatiques (Env. Climat)	unité	-	20	-	-	-	-	20	3,000	4,573	-	94	-	-	-	-	94	47	30	17	84	0.0	50.0	18.0	SC1.2	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Subtotal																													
B. Appui à la production pour les jeunes en formation - insertion																													
Conception des Capital-set (K7)	étude	1	-	-	-	-	-	1	11,800	17,883	18	-	-	-	-	-	18	4	10	3	18	0.0	25.0	18.0	SC1.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Acquisition des K7	K7	2,000	9,000	9,000	8,000	2,000	-	30,000	400	610	1,229	5,812	5,696	5,139	1,304	-	18,980	-	18,980	-	18,980	0.0	0.0	0.0	SC1.2	DONSUB_EA	DONSUB_DA	FDA (65%), GAP (25%), BENE (10%)	
Subtotal																													
C. Facilitation pour le financement des jeunes agripreneurs																													
1. Identification et formalisation des partenariats avec les institutions financières																													
Identification et formalisation des partenariats avec les institutions financières	étude	1	-	-	-	-	-	1	15,000	22,866	23	-	-	-	-	-	23	6	13	4	23	0.0	25.0	18.0	SC1.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Préparation d'une convention-type	mois	1	-	-	-	-	-	1	5,000	7,622	8	-	-	-	-	-	8	2	4	1	8	0.0	25.0	18.0	SC1.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Evaluation du partenariat avec les institutions financières	étude	-	-	1	-	-	1	-	5,000	7,622	-	-	8	-	-	-	8	-	4	3	16	0.0	25.0	18.0	SC1.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Subtotal																													
2. Appui à la gestion des risques - axe demande																													
Contribution dégressive du projet aux primes d'assurance agricole /b	forfait	-	-	-	-	-	-	-	154	818	1,365	1,506	754	186	4,782	-	4,782	-	4,782	-	4,782	0.0	0.0	0.0	SC1.2	DONSUB_EA	DONSUB_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Contribution progressive des jeunes aux primes d'assurance agricole /c	forfait	-	-	-	-	-	-	-	-	39	297	743	795	558	2,431	-	2,431	-	2,431	-	2,431	0.0	0.0	0.0	SC1.2	DONSUB_EA	DONSUB_DA	BENE (100%)	
Appui technique au montage d'un système de cautionnement mutuel	mois	2	-	-	-	-	-	2	15,000	22,866	46	-	-	-	-	-	46	12	26	8	46	0.0	25.0	18.0	SC1.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Contribution financière au système de cautionnement mutuel	dotation	-	1	1	1	-	-	3	250,000	381,098	-	390	396	401	-	-	1,187	-	1,187	-	1,187	0.0	0.0	0.0	SC1.2	DONSUB_EA	DONSUB_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Evaluation du système de cautionnement mutuel	mois	-	-	1	-	-	1	-	10,000	15,244	-	-	16	-	-	-	17	32	8	18	6	32	0.0	25.0	18.0	SC1.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Subtotal																													
3. Appui à la gestion des risques - axe offre																													
Evaluation du profil de risques des agripreneurs	mois	-	2	-	-	-	-	2	15,000	22,866	-	47	-	-	-	-	47	12	27	8	47	0.0	25.0	18.0	SC1.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Préparation d'un manuel de gestion des risques	mois	-	2	-	-	-	-	2	10,000	15,244	-	31	-	-	-	-	31	8	18	6	31	0.0	25.0	18.0	SC1.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Formation des agents de crédit sur les risques	session	-	-	3	3	3	3	12	7,000	10,671	-	-	33	34	34	35	138	34	77	25	138	0.0	25.0	18.0	SC1.2	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Evaluation du système de gestion des risques des IF	mois	-	-	-	-	1	-	1	10,000	15,244	-	-	-	-	-	-	16	4	9	3	16	0.0	25.0	18.0	SC1.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Subtotal																													
4. Développement de produits financiers innovants et appui à la spécialisation																													
Etude de faisabilité de produits financiers digitaux et définition de prototypes	étude	-	-	3	-	-	-	3	15,000	22,866	-	-	71	-	-	-	71	18	41	13	71	0.0	25.0	18.0	SC1.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Financement des test de nouveaux produits	provision	-	-	1	-	-	-	2	120,000	182,507	-	-	190	193	-	-	383	-	383	-	383	0.0	0.0	0.0	SC1.2	DONSUB_EA	DONSUB_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Evaluation et définition des modèles de mise à l'échelle	mois	-	-	-	-	1	-	1	15,000	22,866	-	-	-	-	25	-	25	6	14	4	25	0.0	25.0	18.0	SC1.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Développement d'un manuel de crédit agricole adapté	mois	-	-	-	-	-	-	3	25,000	38,110	-	117	-	-	-	-	117	29	67	21	117	0.0	25.0	18.0	SC1.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Formation des agents de crédit sur les méthodologies et techniques de crédit agricole	session	-	-	3	3	3	3	12	7,000	10,671	-	-	33	34	34	35	138	34	77	25	138	0.0	25.0	18.0	SC1.2	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Subtotal																													
Total																													
230 1 442 2 408 2 910 1 666 831 9 488 177 9 184 127 9 488																													
2 648 11 815 12 219 8 049 2 970 831 38 533 1 243 35 351 1 939 38 533																													

la Inclut système de pompage solaire, moyens d'exhaure, 'reservoir', protection : clôtures grillagée et haie vive
 b 15,000 jeunes (1000, 4500, 5000, 4500); 100% en A1, 75% en A2, 25% en A3
 c 15,000 jeunes (1000, 4500, 5000, 4500); 0% en A1, 25% en A2, 75% en A3

République du Sénégal
 Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agri-preneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawii)
 Rapport de conception détaillée

République du Sénégal
 Projet d'Appui à l'insertion des Jeunes Agri-preneurs au
 Sénégal
 Table 3. Formation et Accompagnement des Jeunes

Detailed Costs	Unit	Quantities														Unit Cost (FCFA '000)	Unit Cost (EUR)	Breakdown of Totals Incl. Cont. (EUR '000)											Parameters (in %)					Summary Divisions					Other Accounts	Fin. Rule
		2020		2021		2022		2023		2024		2025		Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	Disb. Acct.									
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	Disb. Acct.	Fin. Rule														
I. Investment Costs																																								
A. Appui à l'identification et l'orientation des jour																																								
Ciblage détaillé des zones de concentration	étude	1	-	-	-	-	-	1	8,700	13,262	13	-	-	-	-	-	-	13	3	8	2	13	0.0	25.0	18.0	SC2.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)											
Information - sensibilisation à échelle communale	personne	10 000	45 000	45 000	40 000	10 000	-	150 000	5	8	77	351	357	322	82	-	1 188	298	676	214	1 188	0.0	25.0	18.0	SC2.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Sensibilisation/info spécialisée /b	jour	40	40	40	40	40	-	200	100	152	6	6	6	6	7	-	32	8	18	6	32	0.0	25.0	18.0	SC2.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Animation/facilitation des projets économiques et	personne	4 000	18 000	18 000	16 000	4 000	-	60 000	10	15	61	281	285	257	65	-	950	238	541	171	0.0	25.0	18.0	SC2.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)													
Identification et orientation dans le dispositif d'app	personne	4 000	18 000	18 000	16 000	4 000	-	60 000	10	15	61	281	285	257	65	-	950	238	541	171	950	0.0	25.0	18.0	SC2.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Subtotal																																								
B. Appuis aux Agri-preneurs																																								
1. Préparation des projets économiques																																								
Formation technique	personne	750	5 500	7 000	5 500	1 250	-	20 000	200	305	230	1 716	2 218	1 770	409	-	6 344	1 592	3 611	1 142	6 344	0.0	25.0	18.0	SC2.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (65%), GAP (25%), BENE (10%)												
Autres formations: education financière, etc.	personne	750	5 500	7 000	5 500	1 250	-	20 000	25	38	29	215	277	221	51	-	793	199	451	143	793	0.0	25.0	18.0	SC2.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (65%), GAP (25%), BENE (10%)												
Formation entrepreneuriale et appui-conseil	personne	750	5 500	7 000	5 500	1 250	-	20 000	75	114	86	644	832	664	153	-	2 379	597	1 354	428	2 379	0.0	25.0	18.0	SC2.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (65%), GAP (25%), BENE (10%)												
Subtotal																																								
2. Comité de sélection /d																																								
Comité de sélection /d	session	20	20	20	20	20	-	100	2,000	3,049	61	62	63	64	65	-	317	80	180	57	317	0.0	25.0	18.0	SC2.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
3. Mise en oeuvre et accompagnement des pr																																								
Appui conseil, accompagnement et formation	personne	563	4 125	5 250	4 125	938	-	15 001	75	114	65	483	624	498	115	-	1 784	448	1 016	321	1 784	0.0	25.0	18.0	SC2.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (45%), GAP (45%), BENE (10%)												
Animation locale marchés filière OP /e	group	56	413	525	413	94	-	1 501	100	152	9	64	83	66	15	-	238	60	135	43	238	0.0	25.0	18.0	SC2.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Subtotal																																								
C. Appuis Formation-Insertion																																								
Formations diverses	personne	2 000	9 000	9 000	8 000	2 000	-	30 000	50	76	154	702	713	644	163	-	2 376	596	1 352	428	2 376	0.0	25.0	18.0	SC2.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Tutorat et appui conseil	personne	2 000	9 000	9 000	8 000	2 000	-	30 000	200	305	615	2 808	2 852	2 575	654	-	9 504	2 384	5 409	1 711	9 504	0.0	25.0	18.0	SC2.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Comité d'animation des kits /f	session	30	30	30	30	30	-	150	1,500	2,287	69	70	71	72	74	-	357	89	203	64	357	0.0	25.0	18.0	SC2.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Animation locale - marchés, filières, OP /g	group	200	900	900	800	200	-	3 000	50	76	15	70	71	64	16	-	238	60	135	43	238	0.0	25.0	18.0	SC2.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Subtotal																																								
D. Formations spécifiques (Env.-Climat)																																								
Formations et accompagnement production, cons	convention	1	1	1	-	-	-	3	15,000	22,866	23	23	24	-	-	-	70	18	40	13	70	0.0	25.0	18.0	SC2.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Formation les techniques fertilité sols et pratiques	session	3	4	3	-	-	-	10	1,500	2,287	7	9	7	-	-	-	23	6	13	4	23	0.0	25.0	18.0	SC2.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Formation sur la gestion/valorisation des déchets	session	3	4	3	-	-	-	10	1,500	2,287	7	9	7	-	-	-	23	6	13	4	23	0.0	25.0	18.0	SC2.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Formation sur l'utilisation des énergies renouvelab	session	3	4	3	-	-	-	10	1,500	2,287	7	9	7	-	-	-	23	6	13	4	23	0.0	25.0	18.0	SC2.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Formations/accomp sur pratiques agroécologie	session	3	4	3	-	-	-	10	15,000	22,866	69	94	71	-	-	-	234	59	133	42	234	0.0	25.0	18.0	SC2.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Subtotal																																								
Total																																								
1 665 7 899 8 856 7 483 1 935 - 27 838 6 984 15 844 5 011 27 838																																								

la ONG, commune, OP, ANPEJ
 la Divers intervenants - 5 jours/région
 la ONG/OP/filière
 la 2 sessions par an - 10 zones de concentration
 le group de 30 personne
 la 3 comités par an pour 10 zones
 la group de 20 personnes

République du Sénégal
 Projet d'Appui à l'insertion des Jeunes Agri-preneurs au Sénégal (AGRI-JEUNES)
 Table 4. Renforcement des Structures et Dispositifs de Formation-Insertion et d'Appui Conse

Detailed Costs	Unit	Quantities														Unit Cost (FCFA '000)	Unit Cost (EUR)	Breakdown of Totals Incl. Cont. (EUR '000)											Parameters (in %)					Summary Divisions					Other Accounts	Fin. Rule
		2020		2021		2022		2023		2024		2025		Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	Disb. Acct.									
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	Disb. Acct.	Fin. Rule														
I. Investment Costs																																								
A. Diffusion et appropriation d'itinéraires techniques et des innovations																																								
Interventions pool experts	jour	10	10	10	10	-	-	40	300	457	5	5	5	5	-	-	19	5	11	3	19	0.0	25.0	18.0	SC2.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Guides bonnes pratiques itinéraires techniques	guide	-	3	-	-	-	-	3	1,500	2,287	-	7	-	-	-	-	7	2	4	1	7	0.0	25.0	18.0	SC2.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Formations spécialisées des OP: services techniques, formateurs et conseillers /a	session	8	8	8	8	8	-	40	1,500	2,287	18	19	19	19	20	-	95	24	54	17	95	0.0	25.0	18.0	SC2.2	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Visites échanges et participation aux foires jeunes ruraux	forfait	12	12	12	12	12	-	60	5,000	7,622	92	94	95	97	98	-	476	119	271	86	476	0.0	25.0	18.0	SC2.2	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Documentation APJ sur les expériences réussies de jeunes ruraux	forfait	-	1	1	1	1	-	4	2,000	3,049	-	3	3	3	3	-	13	3	7	2	13	0.0	25.0	18.0	SC2.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Subtotal																																								
B. Renforcement de la diversité et de la qualité des formations et de l'appui-conse																																								
Diagnostic et plan de renforcement des capacités dans zones de concentration /b	étude	1	-	-	-	-	-	1	8,000	12,195	12	-	-	-	-	-	12	3	7	2	12	0.0	25.0	18.0	SC2.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Elaboration guide méthodologique dispositif appui /c	forfait	0.5	-	0.5	-	-	-	1	5,000	7,622	4	-	4	-	-	-	8	2	4	1	8	0.0	25.0	18.0	SC2.2	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Elaboration de référentiels et modules de formation	référentiel	-	4	4	-	-	-	8	2,000	3,049	-	12	13	-	-	-	25	6	14	5	25	0.0	25.0	18.0	SC2.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Formation de formateurs et des conseillers /d	session	8	8	8	8	8	-	40	1,500	2,287	18	19	19	-	-	-	95	24	54	17	95	0.0	25.0	18.0	SC2.2	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Suivi qualité des formations /e	forfait	-	8	8	8	8	-	32	2,000	3,049	-	25	25	26	26	-	102	26	58	18	102	0.0	25.0	18.0	SC2.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Ateliers partage bonnes pratiques des facilitateurs, formateurs, conseillers, tuteurs /f	session	-	1	1	1	1	-	3	2,000	3,049	-	3	3	3	-	-	10	2	5	2	10	0.0	25.0	18.0	SC2.2	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Guides bonnes pratiques	guide	-	1	1	1	1	-	3	1,500	2,287	-	2	2	2	-	-	7	2	4	1	7	0.0	25.0	18.0	SC2.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Subtotal																																								
C. Renforcement des capacités techniques des tuteurs et entreprise référente																																								
Elaboration plan de renforcement des capacités /g	forfait	1	-	-	-	-	-	1	4,000	6,098	6	-	-	-	-	-	6	2	4	1	6	0.0	25.0	18.0	SC2.2	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Équipements des entreprises référentes /h	forfait	-	25	25	25	5	-	80	10,000	15,244	-	390	397	403	82	-	1 272	637	406	229	1 272	0.0	50.0	18.0	SC2.2	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)												
Subtotal																																								
Total																																								
156 579 585 558 229 - 2 108 847 881 379 2 108																																								

la session pour 20 personnes - 3 jour
 la mission appui technique et ateliers
 la atelier partage expériences et appui technique
 la session pour 20 personnes 3 jour
 la une par region et par an
 la inter-region, session pour 20 personnes - 3 jour/an
 la mission appui
 la machines, outils, petit équipement, mise aux normes/ 10 par région

République du Sénégal
 Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agri-preneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawii)
 Rapport de conception détaillée

République du Sénégal
 Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Agri-preneurs au Sénégal (AGRJI-EU)
 Table 5. Coordination et Gestion
 Detailed Costs

Unit	Quantities							Unit Cost		Totals Including Contingencies (EUR '000)							Breakdown of Totals Incl. Cont. (EUR '000)				Parameters (n %)				Summary Divisions		Other Accounts	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	(FCFA '000)	(EUR)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	Disb. Act.	Fin. Rule	
																	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	Disb. Act.	Fin. Rule	
I. Investment Costs																												
A. Construction/refection bureaux																												
1. UCP Kaolack																												
Reflection bureaux	forfait	1	-	-	-	-	1	5,000	7,622	8	-	-	-	-	-	-	8	1	6	1	8	5.0	10.0	18.0	SC3.1	GR_EA	GR_DA	FDA (75%), GAP (25%)
2. Antenne Ziguinchor																												
Construction bureaux	forfait	1	-	-	-	-	1	35,000	53,354	56	-	-	-	-	-	-	56	6	41	10	56	5.0	10.0	18.0	SC3.1	GR_EA	GR_DA	FDA (75%), GAP (25%)
3. Antenne Louga																												
Reflection bureaux	forfait	1	-	-	-	-	1	5,000	7,622	8	-	-	-	-	-	-	8	1	6	1	8	5.0	10.0	18.0	SC3.1	GR_EA	GR_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Subtotal																												
B. Moyens de transport																												
1. UCP Kaolack																												
Vehicule 4x4 station wagon	unité	2	-	-	-	-	2	40,000	60,976	123	-	-	-	-	-	-	123	123	-	-	123	0.0	100.0	0.0	SC3.1	VEH_EA	VEH_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Pick-up 4x4 double cabine	unité	3	-	-	-	-	3	20,000	30,488	92	-	-	-	-	-	-	92	92	-	-	92	0.0	100.0	0.0	SC3.1	VEH_EA	VEH_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Subtotal																												
2. Antenne Ziguinchor																												
Pick-up 4x4 double cabine	unité	1	-	-	-	-	1	1,500	2,287	2	-	-	-	-	-	-	2	2	1	0	2	0.0	50.0	18.0	SC3.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
3. Antenne Louga																												
Pick-up 4x4 double cabine	unité	1	-	-	-	-	1	20,000	30,488	31	-	-	-	-	-	-	31	31	-	-	31	0.0	100.0	0.0	SC3.1	VEH_EA	VEH_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Subtotal																												
C. Equipements et mobilier de bureaux																												
1. UCP Kaolack																												
Ordinateurs portables	unité	12	-	-	-	-	12	700	1,067	13	-	-	-	-	-	-	13	6	4	2	13	0.0	50.0	18.0	SC3.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Imprimante	unité	3	-	-	-	-	3	250	381	1	-	-	-	-	-	-	1	0	0	0	1	0.0	50.0	18.0	SC3.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Photocopieur grande capacité	unité	1	-	-	-	-	1	1,500	2,287	2	-	-	-	-	-	-	2	1	1	0	2	0.0	50.0	18.0	SC3.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Climatiseur	unité	5	-	-	-	-	5	300	457	2	-	-	-	-	-	-	2	1	1	0	2	0.0	50.0	18.0	SC3.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Mobilier de bureau et autres équipements	lot	1	-	-	-	-	1	10,000	15,244	15	-	-	-	-	-	-	15	8	5	3	15	0.0	50.0	18.0	SC3.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Subtotal																												
2. Antenne Ziguinchor																												
Ordinateurs portables	unité	4	-	-	-	-	4	700	1,067	4	-	-	-	-	-	-	4	2	1	1	4	0.0	50.0	18.0	SC3.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Imprimante	unité	2	-	-	-	-	2	250	381	1	-	-	-	-	-	-	1	0	0	0	1	0.0	50.0	18.0	SC3.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Photocopieur grande capacité	unité	1	-	-	-	-	1	1,500	2,287	2	-	-	-	-	-	-	2	1	1	0	2	0.0	50.0	18.0	SC3.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Climatiseur	unité	3	-	-	-	-	3	300	457	1	-	-	-	-	-	-	1	0	0	0	1	0.0	50.0	18.0	SC3.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Mobilier de bureau et autres équipements	lot	1	-	-	-	-	1	4,000	6,098	6	-	-	-	-	-	-	6	3	2	1	6	0.0	50.0	18.0	SC3.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Subtotal																												
3. Antenne Louga																												
Ordinateurs portables	unité	4	-	-	-	-	4	700	1,067	4	-	-	-	-	-	-	4	2	1	1	4	0.0	50.0	18.0	SC3.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Imprimante	unité	2	-	-	-	-	2	250	381	1	-	-	-	-	-	-	1	0	0	0	1	0.0	50.0	18.0	SC3.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Photocopieur grande capacité	unité	1	-	-	-	-	1	1,500	2,287	2	-	-	-	-	-	-	2	1	1	0	2	0.0	50.0	18.0	SC3.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Climatiseur	unité	3	-	-	-	-	3	300	457	1	-	-	-	-	-	-	1	0	0	0	1	0.0	50.0	18.0	SC3.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Mobilier de bureau et autres équipements	lot	1	-	-	-	-	1	4,000	6,098	6	-	-	-	-	-	-	6	3	2	1	6	0.0	50.0	18.0	SC3.1	EQMAT_EA	EQMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Subtotal																												
D. Formation personnel projet																												
1. Formations diverses	forfait	1	1	1	1	-	4	8,700	13,262	13	14	14	14	14	-	-	55	14	31	10	55	0.0	25.0	18.0	SC3.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
2. Formation PRIME	session	1	-	-	-	-	1	5,800	8,841	9	-	-	-	-	-	-	9	2	5	2	9	0.0	25.0	18.0	SC3.1	FORMAT_EA	FORMAT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Subtotal																												
E. Assistance technique																												
	forfait	1	1	1	-	-	3	14,500	22,104	22	23	23	23	23	-	-	64	16	36	11	64	0.0	25.0	18.0	SC3.1	CONSULT_EA	CONSULT_DA	FDA (75%), GAP (25%)
Total Investment Costs																												
II. Recurrent Costs																												
A. Salaires et indemnités																												
1. UCP Kaolack																												
Coordonnateur	mois	12	12	12	12	12	72	2,500	3,811	46	47	47	48	49	50	287	-	287	-	287	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Responsable administratif et financier (RAF)	mois	12	12	12	12	12	72	2,000	3,049	37	37	38	39	39	40	230	-	230	-	230	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Responsable passation de marchés (RPM)	mois	12	12	12	12	12	72	1,900	2,896	35	36	36	37	37	38	218	-	218	-	218	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Responsable suivi-évaluation, comm et gestion des savoirs (RSE)	mois	12	12	12	12	12	72	1,900	2,896	35	36	36	37	37	38	218	-	218	-	218	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Spécialiste inclusion sociale et genre	mois	12	12	12	12	12	72	1,900	2,896	35	36	36	37	37	38	218	-	218	-	218	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Spécialiste formation professionnelle et insertion	mois	12	12	12	12	12	72	1,900	2,896	35	36	36	37	37	38	218	-	218	-	218	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Spécialiste entrepreneuriat rural	mois	12	12	12	12	12	72	1,900	2,896	35	36	36	37	37	38	218	-	218	-	218	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Ingenieur polyvalent	mois	12	12	12	12	12	72	1,900	2,896	35	36	36	37	37	38	218	-	218	-	218	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Comptable	mois	12	12	12	12	12	72	1,300	1,982	24	24	25	25	25	26	149	-	149	-	149	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Assistant coordonnateur	mois	12	12	12	12	12	72	700	1,067	13	13	13	13	13	14	80	-	80	-	80	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Assistant comptable	mois	12	12	12	12	12	72	700	1,067	13	13	13	13	13	14	80	-	80	-	80	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Assistant suivi-évaluation	mois	12	12	12	12	12	72	700	1,067	13	13	13	13	13	14	80	-	80	-	80	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Chauffeurs x5	mois	60	60	60	60	60	360	340	518	31	32	32	33	33	34	195	-	195	-	195	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Gardiens (contrat avec société)	mois	12	12	12	12	12	72	320	488	6	6	6	6	6	6	37	9	28	-	37	0.0	25.0	0.0	SC3.1	FONCT_EA	FONCT_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Planton	mois	12	12	12	12	12	72	230	351	4	4	4	4	4	4	26	-	26	-	26	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Subtotal																												
2. Antenne Ziguinchor																												
Chef d'antenne	mois	12	12	12	12	12	72	1,900	2,896	35	36	36	37	37	38	218	-	218	-	218	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Technicien polyvalent associé	mois	12	12	12	12	12	72	1,300	1,982	24	24	25	25	25	26	149	-	149	-	149	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Assistant comptable	mois	12	12	12	12	12	72	700	1,067	13	13	13	13	13	14	80	-	80	-	80	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Assistant suivi-évaluation	mois	12	12	12	12	12	72	700	1,067	13	13	13	13	13	14	80	-	80	-	80	0.0	0.0	0.0	SC3.1	SALIND_EA	SALIND_DA	FDA (75%), GAP (25%)	
Chauffeurs	mois	12	12	12	12	12	72	340	518	6	6	6	6	6	7	39	-	39	-	39	0.0	0.0	0.0	SC3.1</				

ANNEXE 4 : ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

I. Introduction

8. Cette annexe présente la méthodologie utilisée, les hypothèses de base et les principaux résultats de l'analyse économique et financière du *Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes Agri-preneurs au Sénégal* (Agri-Jeunes Tekki Ndawñi). L'objectif est d'identifier, de calculer et de comparer les coûts et les avantages du projet afin d'apprécier sa viabilité d'une part du point de vue des jeunes agri-preneurs bénéficiaires (analyse financière) et d'autre part du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique).

9. La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du projet. La présente analyse est basée sur les données primaires collectées sur le terrain par la mission de formulation et sur l'expérience des projets FIDA (PAFA, PAFA Extension, PADAER et PADAERII), de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) et des autres partenaires au Sénégal. L'analyse a été conduite du point de vue des deux catégories de jeunes ciblés par le projet : les bénéficiaires du K7 et les jeunes agri-preneurs. La panoplie d'activité modélisées est basée sur les données disponibles sur les intérêts des jeunes au sein du secteur agricole – notamment les statistiques de l'ANPEJ sur les projets financés.

10. Les résultats de l'analyse économique montrent qu'Agri-Jeunes Tekki Ndawñi est un projet rentable: le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet s'établit à 23,4% et la valeur actuelle nette (VAN) au coût d'opportunité du capital de 6% s'élève à 37,5 milliards de FCFA, soit 60,7 millions d'USD sur un budget global de 93,3 million d'USD. Ce résultat est très satisfaisant, d'autant plus que certains bénéfices n'ont pas pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance de données pour leur évaluation et que l'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse des résultats obtenus.

II. Identification des bénéfices

11. L'identification des bénéfices a été basée sur l'analyse des principales activités et des principaux blocs de coûts, et leur potentiel attendu pour la création d'entreprises / activités économiques pour les jeunes. Étant donné que l'approche du projet est axée sur la demande, il est difficile d'estimer *ex ante* les types d'activités qui intéresseront les jeunes et dans lesquels ils investiront. Les données de l'ANPEJ sur les projets financés, résumées dans le tableau 1 ci-dessous, indiquent que le secteur agricole intéressait environ 40% des jeunes et que l'aviculture, l'embouche et le maraîchage étaient les principaux sous-secteurs d'investissements. Il est également important de souligner que les activités du CNCR destinées aux jeunes portaient également sur l'aviculture à petite échelle et le micro-maraîchage. Pour les activités K7, le projet prévoit une étude détaillée au cours de la première année pour décider des activités spécifiques et de leur taille.

Sur la base de ces informations disponibles, l'analyse a formulé certaines hypothèses sur les activités dans lesquelles les jeunes pourraient s'engager. Pour le groupe K7, deux activités ont été modélisées : un micro-poulailler et un modèle de micro-maraîchage mixte. Pour les agri-preneurs, treize activités ont été modélisées : aviculture (poulet de chair), pondeuse, maraîchage mixte, embouche ovine, embouche bovine, transformation des céréales, ferme aquacole en cage flottantes, ferme aquacole de 10 étangs, fermes de bassins piscicoles en géo-membrane, riz pluvial, mil pluvial, maïs pluvial et niébé.

Tableau 1 : Intérêt indicatif des jeunes pour les activités agricoles

Total des projets financés	1,112	100%
<u>Secteur agricole</u>	425	38%
Agriculture	87	8%
-> Maraîchage	34	3%
-> Agriculture pluviale	10	1%
Elevage	307	28%
-> Aviculture (poulet de chair + pondeuse)	206	19%
-> Embouche ovine + bovine	46	4%
Transformation agricole	31	3%

Source : ANPEJ

III. Analyse financière

12. L'analyse financière d'AGRI-JEUNES TEKKI Ndawñii est basée sur la comparaison des flux financiers nets (produits – charges) obtenus dans la situation « avec projet » à ceux qui seraient obtenus dans la situation « sans projet ». L'analyse financière vise à évaluer l'impact des nouvelles activités économiques/entreprises résultant des activités du projet sur la situation financière des principales bénéficiaires. Elle permet de s'assurer que le groupe cible aura des incitations financières suffisantes pour s'intéresser et participer aux activités du projet. L'analyse s'est particulièrement focalisée sur les revenus mensuels des jeunes, afin d'estimer si les jeunes atteindraient des revenus mensuels suffisamment élevés pour réduire la pression exercée pour migrer vers les zones urbaines ou à l'étranger. La réalisation de cette analyse est d'une importance particulière d'autant plus que la participation du groupe cible constitue une condition nécessaire à l'atteinte de l'objectif de développement du projet. Un taux d'actualisation de 8% est utilisé, ce qui reflète le coût d'opportunité du capital, sur la base de l'expérience d'autres projets et discussions avec les bénéficiaires et les institutions de microfinance au Sénégal.

1. Méthodologie et hypothèses

13. **Prix financiers.** Au Sénégal, les prix des produits agricoles sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande. Les prix retenus pour les principaux produits sont: 2 500 FCFA pour le poulet de chair, 85 FCFA pour un œuf, 200 FCFA pour un kilogramme de tomate, 175 FCFA/kg pour l'oignon, 2,000 FCFA/kg pour le piment, 225 FCFA/kg pour le mil et 200 FCFA/kg pour le riz. Pour le bétail engraisé, les prix par tête sont de 450 000 FCFA pour le bœuf et entre 150 000 et 162 000 FCFA pour le mouton. Pour les principaux intrants agricoles, les prix retenus sont détaillés dans le fichier AEF. La main-d'œuvre pour les tâches agricoles a été estimée à 1500 FCFA /jour et le salaire agricole moyen dans les modèles des entreprises à 60 000 FCFA/mois. Les informations sur les prix ont été obtenues au cours d'entretiens avec les producteurs pendant la mission. Il est important de noter que les prix peuvent varier sensiblement en cours d'année, selon la demande.

14. **Situation sans projet.** Il est à noter que les revenus / salaires mensuels ont été inclus dans les différents modèles d'entreprise dans cette analyse. Par conséquent, la situation sans projet a été considérée comme nulle, car le coût d'opportunité du travail du jeune est déjà pris en compte via le salaire, présenté comme un coût. Le bénéficiaire devrait tirer profit à la fois de son revenu mensuel et des bénéfices de son entreprise.

15. Mini-poulailler (K7). Sur la base des expériences précédentes et des coûts unitaires d'investissement, l'activité d'aviculture du K7 a été modélisée comme un poulailler de 300 unités (trois bandes). L'unité fonctionnerait par cycles de 6-7 semaines avec une pause de 1-2 semaines, pour un total de 6 cycles par an. Le taux de mortalité serait de 5%, compte tenu de l'utilisation appropriée des produits vétérinaires qui sont disponibles dans le pays. L'activité se développerait progressivement au cours des trois premières années (75% en A1, 85% en A2 et 100% par la suite). Le montant du K7 pourrait couvrir le coût d'investissement initial et les frais d'une première bande.

16. Micro-maraîchage (K7). Un budget de culture pour 1 hectare de maraîchage mixte (tomate (40%), oignon (50%), piment rouge (10%)) a été élaboré. On suppose que la production est effectuée sur 2 cycles par an, en utilisant une irrigation goutte à goutte. Les rendements annuels après des pertes de 30% après récolte (20% pour l'oignon) seraient de 19,2 t / ha pour la tomate, 32 t / ha pour l'oignon et 10,5 t / ha pour le piment, conformément aux observations de terrain et aux statistiques nationales. Chaque bénéficiaire exploiterait 0,2 hectare (les charges annuelles pour cette superficie correspondent bien à la taille du K7 - 400 000 FCFA). Les mêmes paramètres ont été pris en compte pour le jeune agri-preneur engagé dans cette activité.

17. Aviculture (jeune agri-preneur). L'activité avicole des jeunes agri-preneurs a été modélisée avec les mêmes paramètres de production que pour le K7, mais à une plus grande échelle avec un poulailler d'une capacité de 1 000 poulet. Cette entreprise devrait permettre la création de quatre emplois.

18. Pondeuse (jeune agri-preneur). Une unité de 500 poules pondeuses a été modélisée, avec une production moyenne par cycle (année) de 180 œufs / poule. Le même taux de mortalité de 5% et le taux de croissance de l'entreprise ont été utilisés. En plus des œufs, l'entreprise devrait également vendre les poules à la fin du cycle de production. Cette entreprise devrait permettre la création de deux emplois.

19. Embouche ovine (jeune agri-preneur). Pour la zone agro-pastorale du projet, un modèle d'embouche ovine a été inclus dans l'analyse. En supposant qu'il y ait jusqu'à six cycles d'engraissement par an, les jeunes devraient gérer le cycle de deux mois pour environ 14 moutons. Cette entreprise devrait permettre la création de deux emplois.

20. Embouche bovine (jeune agri-preneur). De même, l'embouche bovine pourrait également être une activité intéressante pour les jeunes. En supposant 4 cycles par an, jusqu'à 20 bovins pourraient être engraisés et valorisés par l'agri-preneur. Cette entreprise devrait permettre la création de trois emplois.

21. Transformation de céréales. Une activité de transformation de céréales a été modélisée comme exemple d'activité de transformation. Le modèle présente une activité de transformation de farines à partir de différentes céréales (mil, riz, maïs, etc.), avec une machine de capacité de transformation de 150 à 200 kg par heure.

22. Ferme aquacole en cages flottantes. L'investissement dans une ferme aquacole en cages flottantes présente une opportunité intéressante pour les jeunes et une entreprise type a été modélisée. Une ferme de 20 cages de 103m² permettrait d'élever 105 000 alevins. Parce qu'une ferme de cette dimension demande un fonds de roulement conséquent, le modèle suppose que l'investissement est partagé par 20 bénéficiaires.

23. Ferme en étang. L'aquaculture peut aussi se pratiquer en étang. Cette activité a été considérée avec un modèle pour une ferme de 10 étangs, qui permettrait d'élever 150 000

alevins. Le modèle suppose que l'activité croît pour n'atteindre cette capacité qu'au bout de la troisième année. La production est plus faible pour les années 1 (50% de la capacité de production) et 2 (80% de la capacité de production). Il est supposé que 10 bénéficiaires travailleraient sur une ferme de cette dimension.

24. Ferme de bassins piscicoles en géo-membrane. Un modèle de ferme piscicole sur une plus petite échelle est également présenté, avec une ferme de bassins piscicoles en géo-membrane de 4 bassins de 220m³ par bassin. Un investissement de cette dimension permettrait d'élever 19 200 alevins et est envisagé pour environ 4 bénéficiaires.

25. Cultures pluviales. À titre indicatif, le riz pluvial, le mil pluvial, le maïs pluvial et le niébé ont été considérés comme des activités potentielles et ont été modélisés sur un hectare. Les budgets de culture ont supposé des rendements nets initiaux de 912 kg / ha pour le mil, de 1 900 kg / ha pour le riz, de 1 893 kg / ha pour le maïs et de 618 kg / ha pour le niébé sur la base d'une hypothèse de pertes post-récoltes de 5%. Les rendements devraient augmenter de 45% sur une période de quatre ans, car les producteurs maîtriseraient mieux les techniques de production et augmenteraient l'utilisation d'engrais. Il faut noter que le caractère saisonnier de ces cultures pluviales nécessite à la fois des superficies cultivées supérieures à 1 hectare et la complémentarité d'autres activités génératrices de revenus pour assurer un revenu intéressant aux jeunes.

2. Résultats financiers

26. Les indicateurs de rentabilité témoignent de la viabilité des modèles préparés pour l'analyse, avec des marges additionnelles et des retours sur investissement conséquents. Tous les modèles ont des valeurs actuelles nettes (VAN) supérieures à zéro et des ratios bénéfices-coûts supérieurs à un. En ce qui concerne les revenus des jeunes, toutes les activités, à l'exception des cultures pluviales modélisées sur un hectare, permettent de gagner un revenu mensuel intéressant en vitesse de croisière (après 3 ans), d'au moins 92 000 FCFA pour agri-preneurs dans les bassins piscicoles en géo-membrane et 96 000 FCFA pour micro-maraîchage et allant jusqu'à 320 000 pour le modèle de transformation des céréales. Même lors du démarrage de l'activité (années 1 et 2), les marges sont positives et les gains pour l'agri-preneur restent intéressants. L'agriculture pluviale, en revanche, nécessite une approche/entreprise pluriactivités ou des surfaces supérieures à 3-4 hectares, selon les cultures.

Tableau 2 : Résumé de l'analyse financière – parcours jeunes en formation-insertion

	Modèles K7				Modèle de référence	
	Mini-poulailler		Mini-maraîchage (0.2 ha)		Maraîchage (1 ha)	
	(FCFA)	(USD)	(FCFA)	(USD)	(FCFA)	(USD)
VAN (@ 8%, 10 ans)	1,517,934	2,617	4,854,231	8,369	24,271,157	41,847
Ratio B/C	1.06		2.08		2.08	
Salaire mensuel	60,000	103	29,775	51		
Résultat net annuel*	329,400	568	800,935	1,381	4,004,675	6,905
Résultat net mensuel*	27,450	47	66,745	115	333,723	575
Revenue mensuel*	87,450	151	96,520	166		

* = en vitesse de croisière (après 3 ans)

Tableau 3 : Résumé de l'analyse financière – parcours jeunes agri-preneurs (i)

	Modèles Jeunes Agri-preneurs							
	Mini-maraichage (0.2 ha)		Maraichage (1 ha)		Aviculture		Pondeuse	
	(FCFA)	(USD)	(FCFA)	(USD)	(FCFA)	(USD)	(FCFA)	(USD)
VAN (@ 8%, 10 ans)	4,854,231	8,369	24,271,157	41,847	3,361,584	5,796	3,639,701	6,275
Ratio B/C	2.08		2.08		1.04		1.22	
Salaire mensuel	29,775	51			90,000	155	80,000	138
Résultat net annuel*	800,935	1,381	4,004,675	6,905	834,000	1,438	1,894,500	3,266
Résultat net mensuel*	66,745	115	333,723	575	69,500	120	157,875	272
Revenue mensuel*	96,520	166			159,500	275	237,875	410

* = en vitesse de croisière (après 3 ans)

Tableau 4 : Résumé de l'analyse financière – parcours jeunes agri-preneurs (II)

	Modèles Jeunes Agri-preneurs					
	Embouche Ovine		Embouche Bovine		Transformation céréales	
	(FCFA)	(USD)	(FCFA)	(USD)	(FCFA)	(USD)
VAN (@ 8%, 10 ans)	3,171,520	5,468	3,617,767	6,238	8,701,941	15,003
Ratio B/C	1.04		1.07		1.18	
Salaire mensuel	60,000	103	60,000	103	150,000	259
Résultat net annuel*	672,000	1,159	832,000	1,434	2,040,000	3,517
Résultat net mensuel*	56,000	97	69,333	120	170,000	293
Revenue mensuel*	116,000	200	129,333	223	320,000	552

* = en vitesse de croisière (après 3 ans)

Tableau 5 : Résumé de l'analyse financière – parcours jeunes agri-preneurs (III)

	Modèles Jeunes Agri-preneurs					
	Ferme aquacole en cages flottantes		Ferme aquacole en étang		Ferme de bassins piscicoles en géomembrane	
	(FCFA)	(USD)	(FCFA)	(USD)	(FCFA)	(USD)
VAN (@ 8%, 10 ans)	128,225,451	221,078	122,898,359	211,894	17,558,663	30,274
Ratio B/C	1.86		1.49		1.45	
Salaire mensuel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Résultat net annuel*	1,192,400	2,056	2,480,000	4,276	1,103,500	1,903
Résultat net mensuel*	99,367	171	206,667	356	91,958	159
Revenue mensuel*	99,367	171	206,667	356	91,958	159

* = en vitesse de croisière (après 3 ans)

Tableau 6 : Résumé de l'analyse financière – parcours jeunes agri-preneurs (IV)

	Modèles Jeunes Agri-preneurs							
	Riz pluvial (1 ha)		Mil pluvial (1 ha)		Maïs pluvial		Niébé	
	(FCFA)	(USD)	(FCFA)	(USD)	(FCFA)	(USD)	(FCFA)	(USD)
VAN (@ 8%, 10 ans)	354,256	611	170,480	294	612,534	1,056	117,026	202
Ratio B/C	1.48		1.37		1.62		1.47	
Salaire mensuel	15,247	26	6,486	11	17,882	31	9,231	16
Résultat net annuel*	158,387	273	69,265	119	117,026	202	117,026	202
Résultat net mensuel*	13,199	23	5,772	10	9,752	17	9,752	17
Revenue mensuel*	28,446	49	12,258	21	27,634	48	18,983	33

* = en vitesse de croisière (après 3 ans)

IV. Analyse économique

27. L'analyse économique vise à évaluer la viabilité du projet en considérant l'économie nationale dans son ensemble. Les mêmes activités économiques modélisées pour l'analyse financière ont été utilisées pour l'analyse économique et leurs bénéfices additionnels nets ont été agrégés conformément au phasage et aux cibles du projet. Il faut noter que, compte tenu de sa complexité, AGRI-JEUNES TEKKI Ndawñi a aussi d'autres d'avantages économiques qu'il serait difficile de quantifier dans le calcul des indicateurs de la rentabilité économique.

1. Méthodologie et hypothèses

28. Comme l'analyse financière, l'analyse économique repose sur la comparaison entre la situation avec projet et la situation sans projet, le résultat imputable au projet étant le bénéfice net additionnel. Pour cette analyse, la méthodologie utilisée évalue les coûts et les bénéfices en se basant sur les prix financiers et, en deuxième lieu, réévalue ces prix pour mieux refléter les coûts d'opportunité pour la société (prix économiques). Un taux d'actualisation de 6% a été estimé sur la base des données financières sélectionnées et l'expérience d'autres projets et il a été utilisé comme coût d'opportunité économique du capital. L'analyse économique a été conduite pour une période de 15 ans, pour prévoir suffisamment de temps pour l'évolution des entreprises soutenues par le projet d'être bien modélisé dans l'analyse.

29. Les prix financiers et les flux des coûts et des bénéfices ont été convertis en valeurs économiques en supprimant les taxes, les subventions et autres transferts, et en utilisant des facteurs de conversion spécifiques dans les budgets de cultures et les comptes d'exploitation. Pour les intrants (semences, aliment bétail, petits outils, pesticides, équipements, etc.) et pour les produits taxés, un coefficient de conversion de 0,85 a été retenu en considérant que les prix financiers comportent au moins la TVA dont le taux normal est actuellement de 18%. Pour l'engrais, compte tenu de la politique de subvention du Sénégal, un facteur de conversion de 1,5 a été estimé. Pour les autres biens et équipements utilisés et non-taxés, un coefficient de conversion de 1,00 a été retenu en considérant que les prix économiques sont les mêmes que les prix financiers. En ce qui concerne la main-d'œuvre, un facteur de conversion de 0,80 a été utilisé dans l'analyse, compte tenu de la grande disponibilité de main-d'œuvre dans les zones rurales du Sénégal.

30. L'analyse a également estimé le taux de change de référence (SER) à 618,3 FCFA pour 1 USD et un facteur de conversion standard de 1,05, sur la base des données de la Banque mondiale (WDI) concernant les importations et exportations et les droits et taxes sur les importations et les exportations, en appliquant la formule suivante :

$$SER = OER \cdot \frac{[(M + Tm) + (X - Tx)]}{(M + X)}$$

Où SER représente le taux de change de référence,

OER le taux de change officiel,

M le volume des importations,

Tm le taux des droits sur les importations,

X le volume des exportations,

Tx le taux des taxes sur les exportations.

2. Coûts et bénéfices économiques

31. Les deux composantes du projet et la gestion et coordination ont été prises en compte dans le calcul du coût économique du projet. En outre, un coût récurrent équivalent au coût annuel moyen au cours du projet a été inclus pour les années 7-15, pour estimer le coût prévu pour le secteur public en vue de poursuivre l'appui technique. Les coûts économiques du projet ont été générés avec le logiciel Costab, qui déduit des coûts financiers, les taxes et les provisions pour hausse de prix puis applique le taux de change de référence pour la conversion en monnaie locale de la partie du coût du projet en devises. Toutefois, quelques déductions ont été faites directement dans le Costab avant de générer les coûts économiques. Notamment, les investissements K7 ont été déduits du coût du projet afin d'éviter une double comptabilisation, car ces dépenses ont déjà été prises en compte dans les modèles.

32. Le taux d'adoption pour les différents types d'activités a été estimé à 100%, compte tenu de l'approche axée sur la demande par les jeunes et le financement K7 par le projet. Cependant, l'analyse a intégré le fait que toutes les entreprises dirigées par des jeunes ne réussissent pas après la phase de démarrage (ce qui correspond aux hypothèses et cibles du cadre logique). Ainsi, il a été supposé que seulement 50% des activités de K7 et que 67% des agri-preneurs seraient viables après trois ans d'activité. Pour l'analyse économique, les flux des bénéfices respectifs ont été supprimés après cette période de démarrage. Le phasage a été aligné avec le Costab et le cadre logique avec un délai d'un an, afin de refléter le temps nécessaire entre les formations et le support de préparation de plans d'affaires et le démarrage effectif. Le tableau 7 ci-dessous récapitule tous les éléments liés à l'agrégation des bénéfices économiques additionnels générés par le projet.

Tableau 7 : Paramètres pour l'agrégation des bénéfices économiques additionnels

	Bénéficiaires	Phasage					
		1	2	3	4	5	6
Jeunes en formation - insertion (K7)	30,000		2,000	9,000	9,000	8,000	2,000
Viable après 3 ans	50%		1,000	4,500	4,500	4,000	1,000
Non viables après 3 ans	50%		1,000	4,500	4,500	4,000	1,000
<i>K7 - Mini poulailler</i>	67%						
<i>K7 - Mini maraichage</i>	33%						
Jeunes Agri-preneurs	15,000		563	4,125	5,250	4,125	938
Viable après 3 ans	67%		377	2,764	3,518	2,764	628
Non viables après 3 ans	33%		186	1,361	1,733	1,361	309
<i>Aviculture (poulet de chair)</i>	16%						
<i>Aviculture (pondeuse)</i>	10%						
<i>Maraichage</i>	20%						
<i>Aquaculture</i>	4%						
<i>Transformation</i>	5%						
<i>Embouche ovine</i>	15%						
<i>Embouche bovine</i>	10%						
<i>Cultures pluviales (riz, mil, maïs, niébé)</i>	20%						

3. Résultats économiques et analyse de sensibilité

33. *Analyse économique.* Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet s'établit à 23,4% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 6%, s'élève à 37,5 milliards de FCFA, soit 60,6 millions d'USD. Quoique satisfaisant, ce résultat n'intègre pas certains bénéfices, faute de données. Les bénéfices qui ne sont pas reflétés dans le TRIE comprennent notamment l'amélioration des conditions de vie – de la santé humaine et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle –, la baisse de l'émigration et les effets induits des actions de renforcement des capacités sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires. Les résultats sont cependant indicatifs, car les activités entreprises par les bénéficiaires dépendront de la demande du des bénéficiaires et marché et des ressources disponibles, notamment l'accès au financement et aux ressources productives nécessaires pour les activités.

34. L'analyse de sensibilité (Tableau 8) indique une très bonne robustesse des résultats obtenus. Même dans les hypothèses d'extrême pessimisme supposant une baisse des revenus de 30%, une hausse des coûts de 50% ou un retard de 4 ans, le taux de rentabilité économique serait supérieur au coût d'opportunité du capital et la VAN serait positive. Le calcul des *switching values* indique que la rentabilité économique du projet ne serait nulle que dans les cas où les bénéfices du projet diminueraient d'au moins 53% ou que le coût du projet augmenterait d'au moins 112%.

Tableau 8 : Résumé des analyses de sensibilité

Scénarios	TRIE	VAN (6,0%)	
		milliard FCFA	million USD
Cas de base	23.4%	35.2	60.7
Coûts +	10%	21.0%	32.0
Coûts +	20%	18.8%	28.9
Coûts +	50%	13.5%	19.5
Revenus -	10%	20.7%	28.5
Revenus -	20%	17.8%	21.9
Revenus -	30%	12.5%	12.0
Bénéfices retardés d'1 an	19.0%	31.1	53.6
Bénéfices retardés de 2 ans	15.7%	26.0	44.9
Bénéfices retardés de 3 ans	13.0%	19.6	33.8
Bénéfices retardés de 4 ans	10.3%	12.1	20.8
Taux d'adoption -	10%	20.9%	28.9
Taux d'adoption -	20%	18.2%	22.6

ANNEXE 5 : EVALUATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE (SECAP)

I. Introduction

1. L'objectif de la note de revue de la Procédure d'Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique (PESEC) est de permettre au projet d'appui à l'insertion des jeunes agripreneurs au Sénégal d'intégrer les dimensions sociales, environnementales et climatiques dès la phase d'identification et de formulation des activités. Ce qui contribuera à internaliser, voire réduire les effets négatifs et amplifier les effets positifs induits par le projet. Pour cela, cette note évalue le contexte de développement, en analysant les impacts du projet en lien avec les aspects socio-économiques, environnementaux et climatiques, et propose des mesures d'atténuation des risques identifiés. Elle a été produite en partant d'une revue de littérature, combinée à des visites de terrain et des consultations avec les parties prenantes.

2. Pour rappel, le projet d'appui à l'insertion des jeunes agripreneurs au Sénégal vise à contribuer à l'amélioration durable des conditions d'existence des jeunes et à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Son objectif de développement est de promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes ruraux dans les exploitations familiales et les activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Pour cela deux effets sont attendus, notamment (i) les jeunes ruraux exercent des activités économiques rémunératrices leur garantissant un revenu décent dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques, et (ii) les jeunes ont acquis les capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités.

3. Le projet interviendra dans huit régions, Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Louga, Sédhiou, Thiès et Ziguinchor, qui font partie de quatre zones agroécologiques à savoir Bassin Arachidier, Niayes, Zone agro-sylvo-pastorale et Basse et Moyenne Casamance. Le projet ciblera les jeunes femmes et hommes des zones rurales âgés de 15 à 35 ans, et qui sont intéressés par l'agriculture, l'élevage, la pêche, les produits forestiers non ligneux (PFNL) et les métiers connexes. Tout en mettant l'accent sur ce groupe cible, le projet s'efforcera d'atteindre et d'inclure les plus pauvres. Les jeunes femmes représenteront au moins 50% des bénéficiaires du projet, et une attention particulière sera accordée aux initiatives individuelles et collectives qu'elles porteront.

II. Analyse de la situation et impacts potentiels du projet

2.1 Evaluation socio-économique et nutritionnelle

4. **Pauvreté.** Depuis 2001, la proportion de la population sénégalaise vivant en dessous du seuil de pauvreté national a diminué de 55,2% à 48,3% en 2006 et 46,7% en 2011. Le rythme de progression a été faible sur la période 2005-2011, avec un repli de 1,6 point de pourcentage, comparé à la période 2001-2005 avec un recul d'environ 6,9 points de pourcentage. Cependant, avec une croissance économique plus lente que la croissance démographique, le nombre de pauvres a augmenté de 1,46 million de personnes entre 2001 et 2011 pour atteindre 6,3 millions⁹³.

5. Des disparités existent selon le milieu de résidence, avec un taux de pauvreté plus important en milieu rural (57,1%), comparé à Dakar (26,1%) et aux autres centres urbains (41,2%)⁹⁴. Près de deux habitants pauvres sur trois vivent en milieu rural, comparé à seulement un sur quatre à Dakar. La mesure de la pauvreté au niveau national se fait à partir d'une ligne de pauvreté alimentaire, tenant compte des dépenses de consommation nécessaires pour permettre à un adulte d'acheter l'équivalent de 2400 kilocalories par jour. Afin d'intégrer les différences de niveaux de vie selon le

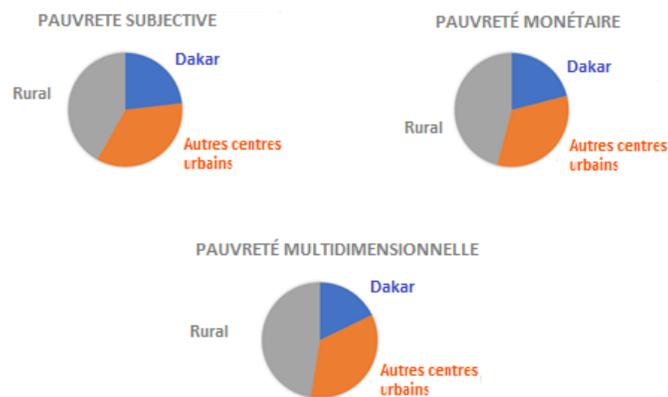
⁹³ OCDE. 2017. Examen multidimensionnel du Sénégal : Volume 1. Évaluation initiale, Les voies de développement, Editions OCDE, Paris.

⁹⁴ ANSD. 2013. Deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II 2011). Rapport définitif, Mai 2013. 191 pages.

milieu de résidence, trois lignes de pauvreté sont calculées pour Dakar, les autres centres urbains et le milieu rural et variant de 1 053 FCFA à Dakar à 598 FCFA en zone rurale.

6. La concentration de la pauvreté en zone rurale est également confirmée par les taux de pauvreté subjective et par les niveaux de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM). Concernant la pauvreté subjective mesurée par la perception que les ménages ont de leurs conditions de vie, 56,5% des ménages sénégalais s'estiment pauvres et parmi lesquels 45,7% se considèrent comme très pauvres. La pauvreté subjective est plus marquée en milieu rural où plus des deux tiers des ménages se déclarent pauvres (69%), comparé à Dakar (38,2%) ou aux autres centres urbains (57,7%). Il en est de même pour la pauvreté multidimensionnelle dont l'incidence est de 92,4% en milieu rural, contre 34,7% à Dakar et 67,7% dans les autres centres urbains⁹⁵. Qu'elle soit monétaire, subjective ou multidimensionnelle, la pauvreté reste plus un phénomène rural qu'urbain (*Figure 3*).

Figure 3: Pauvreté subjective, monétaire et multidimensionnelle selon le milieu de résidence



Sources : données tirées de deux rapports de l'ANSD (ANSD, 2015⁹⁶ ; ANSD, 2013) et de Amouzou et al.

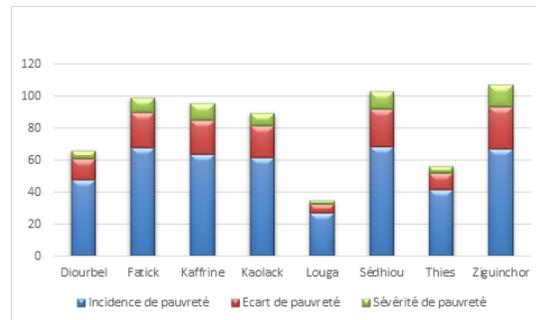
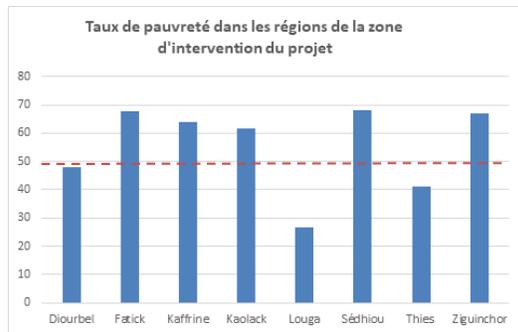
7. Bien que touchant les zones rurales de manière disproportionnée, la pauvreté est plus prononcée dans les régions situées au Centre et au Sud du pays, où se situent les huit régions où le taux de pauvreté dépasse le seuil national sur les quatorze du pays. Cinq de ces huit régions se trouvent dans la zone d'intervention du projet notamment Sédhiou, Fatick, Ziguinchor, Kaffrine et Kaolack avec des taux de pauvreté compris entre 60% et 70% (

Figure 4: Taux de pauvreté par région dans la zone d'intervention du projet

Figure 5: Indicateurs de pauvreté par région dans la zone d'intervention du projet

⁹⁵ Amouzou, M., Sane, H et Sarr, M. Pauvreté multidimensionnelle au Sénégal.

⁹⁶ ANSD. 2015. Enquête « A l'écoute du Sénégal 2014 ». Rapport préliminaire. Septembre 2015. ANSD, World Bank Group.



Source : données tirées du rapport du recensement 2013

8.).

9. La comparaison des autres indicateurs de pauvreté telles que la profondeur et la sévérité montre également des disparités régionales (*Figure 5*). Ces tendances sont confirmées par les résultats de l'EDS Continu 2017 qui montrent que Kaffrine et Sédhiou (en plus de Kolda) concentrent les niveaux de pauvreté les plus élevés, avec plus de 80 % de la population classés dans les deux premiers quintiles (*ANSD et ICF, 2018*⁹⁷). Les disparités régionales s'observent également au regard de la pauvreté multidimensionnelle dont l'incidence est plus importante dans les zones Centre et Sud du pays. La proportion de la population considérée comme pauvre sur le plan multidimensionnel est estimée à 78,1% au Centre et 74,1% au Sud, comparés au Nord (65,1%) et à l'Ouest (31,4%)⁹⁸.

⁹⁷ ANSD et ICF. 2018. Sénégal- Enquête Démographique et de Santé Continu (EDS-Continu) 2017. The DHS Program ICF. Rockville, Maryland, USA

⁹⁸ Diémé, M. 2018. La pauvreté multidimensionnelle au Sénégal. CEPD, DGPPE, MEFP. Mai 2018

Figure 4: Taux de pauvreté par région dans la zone d'intervention du projet

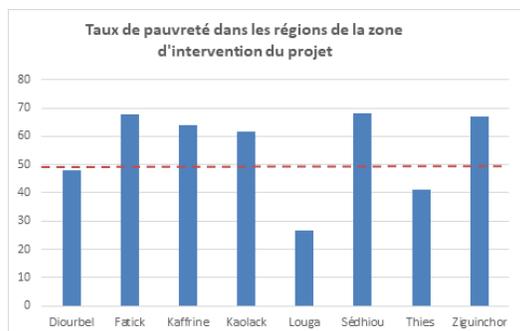
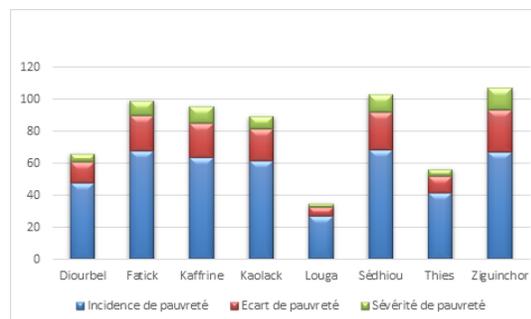


Figure 5: Indicateurs de pauvreté par région dans la zone d'intervention du projet



Source : données tirées du rapport du recensement 2013

10. Dans les régions susmentionnées où le projet interviendra, les principales stratégies de subsistance des ménages reposent sur une exploitation des ressources naturelles, avec des activités agricoles, pastorales, forestières et halieutiques. D'après le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE⁹⁹), 73,8% des ménages agricoles¹⁰⁰ vivent en milieu rural. Ce sont les régions de Thiès et de Louga qui comptent le plus grand nombre de ménages agricoles, avec respectivement 12,8% et 9,5% des ménages sénégalais y résidant. Dans les autres régions de la zone d'intervention du projet, la part des ménages agricoles est de 8,5% à Diourbel, 7,7% à Kaolack, 7,6% à Fatick, 5,8% à Kaffrine, 5,6% à Ziguinchor et 4,3% à Sédhiou. Au total, près de 84% des ménages sénégalais vivent dans les huit régions de la zone d'intervention du projet, soit plus de cinq ménages sur quatre.

11. L'agriculture, essentiellement de subsistance et pluviale, est dominée par les exploitations familiales qui occupent près de 95% des terres agricoles. L'agriculture pluviale est pratiquée par 87,1% des ménages agricoles et les principales cultures vivrières sont le mil (38%), le niébé (24%), le maïs (20%), le riz (9%) et le sorgho (8%)¹⁰¹. L'arachide est la principale culture de rente et elle prédomine les systèmes de cultures dans les régions du Bassin Arachidier comme Kaolack, Kaffrine, Diourbel et Louga.

12. Quant à l'arboriculture, elle concerne la culture de manguiers, surtout dans les régions de Thiès (66,3%), Kaffrine (59,7%) et Kaolack (57,2%), la culture de bananiers et celle des agrumes qui sont respectivement pratiquées par 30,3% et 39,7% des ménages de Ziguinchor. Les activités sylvicoles sont davantage pratiquées par les ménages des régions de Sédhiou, Ziguinchor et Thiès, et dans une moindre mesure ceux de Kaolack, Kaffrine, Diourbel et Louga. La pêche ou l'aquaculture est l'une des principales activités de subsistance des ménages de Thiès, Ziguinchor, Fatick et Sédhiou.

13. Le maraichage se pratique davantage dans les régions de Thiès, Louga, Fatick et Ziguinchor ; alors que l'élevage reste l'une des sources de revenus des ménages de Diourbel, Thiès, Louga et Fatick. La

⁹⁹ ANSD. 2014. Rapport définitif RGPHAE 2013. ANSD, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan. Septembre 2014.

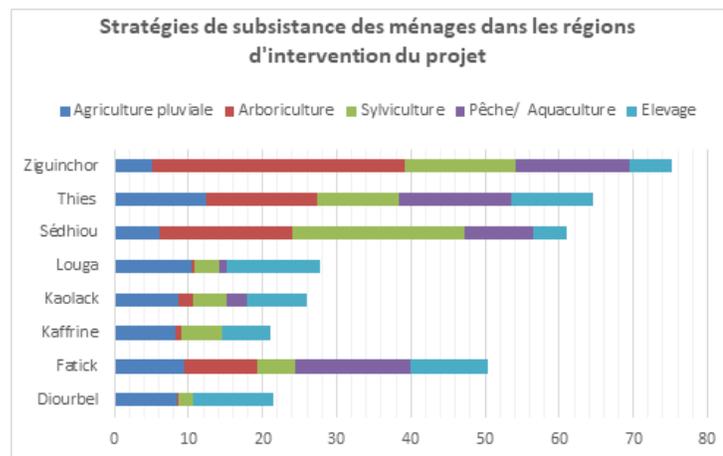
¹⁰⁰ D'après le RGPHAE, un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche) sans y être salarié

¹⁰¹ ANSD. 2014

14. *Figure 6* illustre les stratégies de subsistance des ménages dans les huit régions d'intervention du projet. Il est important de noter, que par manque de données au niveau régional, le maraichage ne figure pas parmi les stratégies de subsistance illustrées par la

15. *Figure 6.*

Figure 6 : Stratégies de subsistance des ménages dans les régions d'intervention du projet



Source : données utilisées pour l'analyse tirées du rapport du dernier recensement (ANSD, 2014)

16. **Sécurité alimentaire et nutritionnelle.** L'indice de la faim dans le monde classe le Sénégal à la 66^{ème} place sur 119 en 2018. Il a diminué de plus de la moitié en presque deux décennies, passant de 37,3 à 17,2 entre 2000 et 2018. Le taux d'insécurité alimentaire est passé de 28% en octobre 2014 à 25% en février 2016 pour atteindre 30,43% en février 2017, avec un niveau plus élevé dans les régions Sud et Sud-Est du pays entre 2010 et 2017¹⁰². L'insuffisance des infrastructures de transport mais également l'instabilité qui caractérise la Casamance depuis plusieurs décennies justifient en partie cette insécurité alimentaire. Les ménages pauvres, ceux qui vivent en milieu rural et ceux qui dépendent de l'agriculture sont davantage touchés par l'insécurité alimentaire. Les résultats du projet *Ending Rural Hunger* confirment ces tendances puisqu'ils montrent que l'insécurité alimentaire affectent davantage les populations rurales, les ménages avec une petite taille (moins de 10 personnes) et les ménages dirigés par des femmes ou des jeunes de moins de 40 ans¹⁰³.

17. Ces chiffres masquent des disparités puisque la part des ménages en insécurité alimentaire est plus de deux fois plus élevé en milieu rural (21%) qu'en milieu urbain (9%). Ce sont surtout les régions situées au Sud et Sud-Est (dont Ziguinchor et Sédhiou faisant partie de la zone d'intervention du projet), et un peu celles du Centre (dont Fatick et une partie de Diourbel et Louga) qui sont les plus touchées par l'insécurité alimentaire (*Figure 7*). Comme le montre la carte (à gauche de la *Figure 7*), l'insécurité alimentaire reste élevée voire moyennement élevée dans les autres régions d'intervention du projet comme Louga, Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et Thiès. L'évolution des indicateurs de nutrition entre 2012 et 2016 montre que les taux de prévalence sont généralement plus importants dans la zone Sud, particulièrement pour la malnutrition chronique et l'insuffisance pondérale (à droite de la *Figure 7*). Les déterminants clés de la malnutrition chronique sont la situation socioéconomique du ménage, le niveau d'instruction de la mère, le milieu de résidence et l'âge de l'enfant.

18. Des efforts ont été notés en matière de santé infantile, en particulier pour la malnutrition chronique, se reflétant sur une baisse de la prévalence depuis quelques années. Le taux de malnutrition chronique au niveau national s'élève à 17%, soit le plus faible taux en Afrique subsaharienne continentale¹⁰⁴. Ce taux affiche une tendance à la baisse, passant de 29% à 20,55%

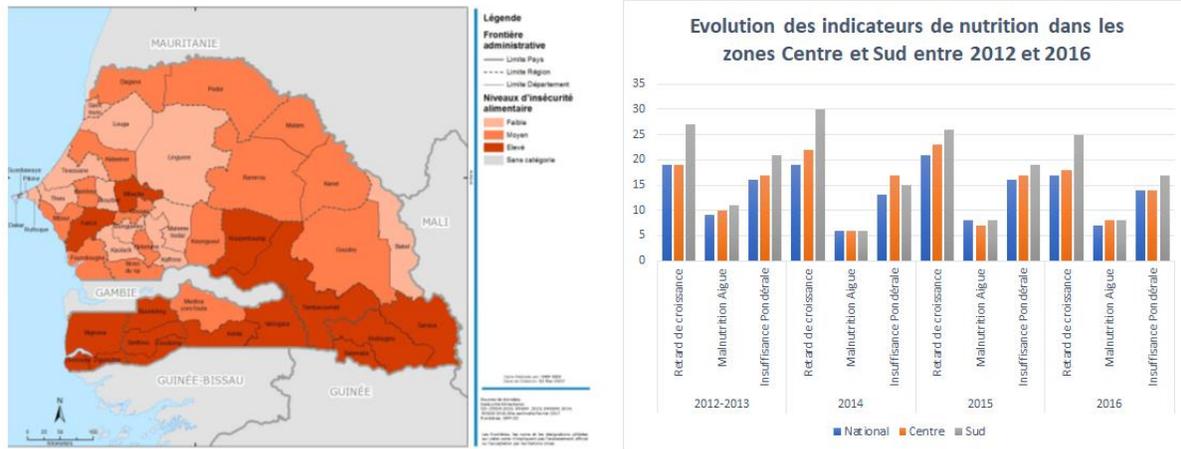
¹⁰² PAM. 2017. Analyse Intégrée du Contexte- Sénégal 2017. PAM, SECNSA

¹⁰³ Hathie, I., Seydi, B., Samaké, L. et Sakho-Jimbira, S. 2017. Reducing economic and environmental vulnerability to achieve food and nutrition security in Senegal. Ending Rural Hunger- Senegal Policy Brief

¹⁰⁴ <https://www.banquemondiale.org/fr/country/senegal/overview>

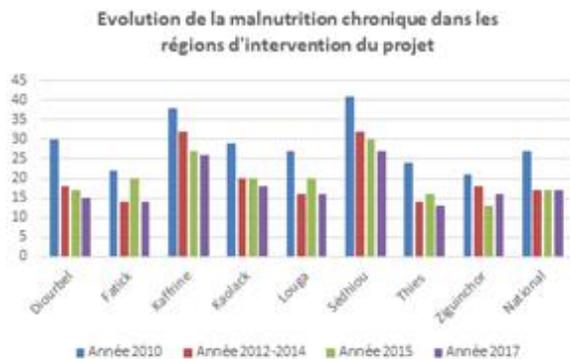
entre 2000 et 2015, avant d'atteindre 17% en 2017. La même tendance est observée dans les régions d'intervention du projet où l'on note une baisse de la prévalence de malnutrition chronique (*Figure 8*).

Figure 7: Carte d'insécurité alimentaire au niveau régional et évolution des indicateurs de nutrition dans les zones Centre et Sud



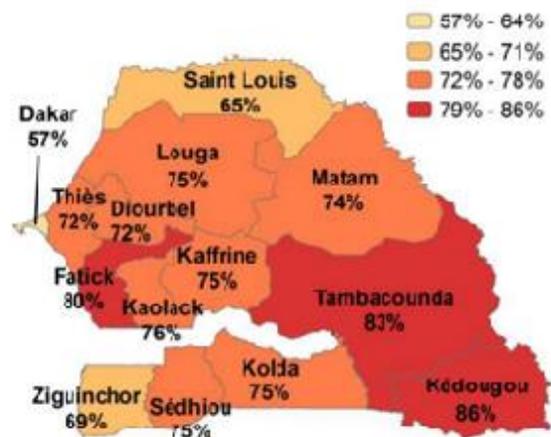
Sources : PAM, 2017 pour la carte et données des EDS-Continue de 2012 à 2016 pour le graphique de droite

Figure 8: Evolution de la malnutrition chronique dans les régions du projet (2010- 2017)



Sources : données tirées de différents rapports d'EDS et SMART (EDS-MICS 2010-2011, SMART 2015, EDS Continue 2012-2014 et EDS Continue 2017¹⁰⁵)

Figure 9 : Anémie chez les enfants de 6-59 mois par région



19. Les taux de malnutrition aigüe et d'insuffisance pondérale témoignent d'une situation nutritionnelle précaire chez les enfants de moins de 5 ans, malgré la baisse affichée sur la période 2000-2015. Ces taux ont diminué de 10% à 7,85% pour la malnutrition aigüe et de 20,3% à 15,5% pour la prévalence de l'insuffisance pondérale¹⁰⁶. Outre les régions du Nord et de l'Est comme Podor

¹⁰⁵ ANSD et ICF. 2018. Sénégal- Enquête Démographique et de Santé Continu (EDS-Continu) 2017. The DHS Program ICF. Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF. Septembre 2018

¹⁰⁶ World Bank. 2017. . Project Performance Assessment Report : Une décennie de soutien de la Banque mondiale au programme de nutrition du Sénégal. Washington, DC : World Bank. <https://ieg.worldbankgroup.org/sites/default/files/Data/reports/ppar-senegal-fr-06052017.pdf>

(18,2%), Matam (16,5%) et Tambacounda (12,5%), le taux de prévalence de la malnutrition aiguë globale dépassait le seuil d'urgence à Louga (16%) en 2015¹⁰⁷. Les carences en micronutriments comme le fer constituent un problème sérieux qui entravent l'état nutritionnel des enfants. Au niveau national, près de sept enfants (âgés de 6 à 59 mois) sur dix sont anémiés. Le taux de prévalence de l'anémie est supérieur ou égal à 75% dans cinq régions sur les huit où le projet interviendra (*Figure 9*).

20. **Genre et jeunes.** Au cours des deux dernières décennies, le Sénégal a pris des mesures pour lutter contre les inégalités en matière de genre. Il est ainsi classé à la 1^{ère} place selon l'Indice d'Inégalités de Genre, comparé aux autres pays de l'UEMOA¹⁰⁸. Le Sénégal occupe une bonne position au regard de l'Indice Institutions sociales et égalités homme-femme (ISE¹⁰⁹), avec un score de 0,20 comparé à la moyenne régionale de 0,28¹¹⁰. Les efforts du gouvernement en faveur du genre se sont traduits par une meilleure représentation des femmes dans les hautes instances de décision, une intégration du genre dans le processus budgétaire et les programmes sectoriels, l'élaboration d'une première Stratégie d'Équité et d'Égalité de Genre 2005-2015 (SNEEG1) actualisée en 2016 pour une période de dix ans (SNEEG2), et la définition de quotas pour les femmes au niveau des aménagements.

21. Avec la Loi sur la Parité, la part des femmes parlementaires a presque doublé en moins de 10 ans, passant de 22,7% en 2011 à 42% en 2017, classant le Sénégal au 7^{ème} rang mondial et au 1^{er} dans l'UEMOA et la CEDEAO. Les femmes représentent plus du tiers des Conseillers du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), soit 43 femmes sur 120. Dans le secteur agricole, les femmes ont un quota d'au moins 15% sur les aménagements à réaliser avec les eaux de surface, 20% sur ceux utilisant les eaux souterraines, au moins 20% des engrais subventionnés et au minimum 40% du financement¹¹¹. Dans le domaine de la budgétisation sensible au genre, un exercice pilote impliquant 18 départements ministériels a été initié depuis 2016 pour élaborer le 3^{ème} Document budgétaire genre dans le cadre du projet de budget de 2019¹¹².

22. Malgré ces efforts, des problèmes et défis liés au genre demeurent relativement à l'accès et à la sécurisation foncière, la participation au marché du travail, l'accès au crédit, etc. L'accès des femmes au foncier reste largement discriminé et elles exploitent de petites superficies. Selon les données de l'ANSD, en milieu rural, les parcelles exploitées comptent moins de femmes (23%) que d'hommes (77%)¹¹³. En moyenne, les superficies cultivées par les femmes sont de 0,4 ha, alors que celles des hommes tournent autour de 1,3 ha.

23. Des défis se posent quant à la participation des femmes au marché du travail, leurs inclusion financière et niveaux de salaire. Les résultats issus de trois enquêtes de l'ANSD montrent que les femmes ont des taux d'activité et d'occupation plus faibles que les hommes (*Figure 10*). Les femmes ne représentent que 22,8% des travailleurs du secteur formel, avec une présence plus importante dans les petites entreprises (30,1%)¹¹⁴. L'inclusion financière est de 13,4% pour les femmes contre 21,9% pour les hommes, une différence qui reste statistiquement significative même en intégrant les

¹⁰⁷ WFP. 2018. Plan Stratégique de Pays- Sénégal (2019-2023). <https://docs.wfp.org/api/documents/75a7532c-b575-4db1-99fb-a49d43773632/download/>

¹⁰⁸ Rapport national sur le développement humain. 2017

¹⁰⁹ Indice SIGI en anglais ou *Social Institutions and Gender Index* qui mesure à l'échelle internationale, les discriminations à l'encontre des femmes dans les institutions sociales

¹¹⁰ OCDE. 2014. Gender, Institutions and Development Database (base de données). OCDE, Paris. <http://stats.oecd.org>.

¹¹¹ République du Sénégal. 2018. Document budgétaire genre. Direction Générale du Budget, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

¹¹² République du Sénégal. 2018

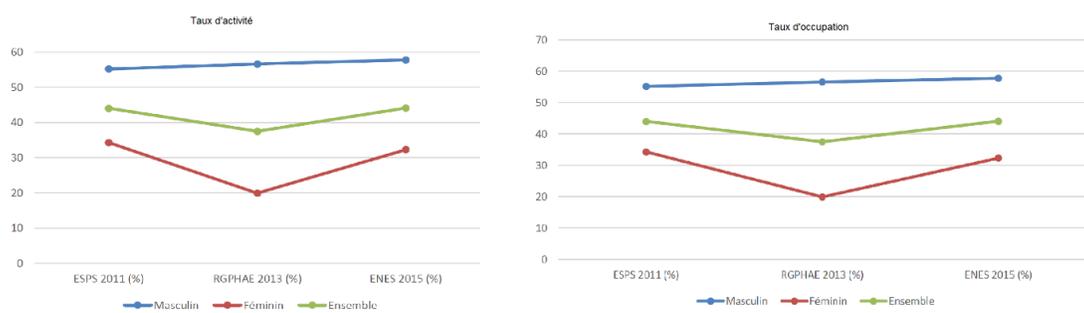
¹¹³ ANSD. 2016. Analyse Genre des bases de données existantes. ANSD, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. ONU-Femmes

¹¹⁴ ANSD. 2019. Rapport de l'Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail au Sénégal (EERH 2018). MEFP, ANSD, Février 2019

revenus, l'éducation et d'autres caractéristiques individuelles¹¹⁵. Ces résultats s'expliquent en partie par le fait que les femmes participent moins aux décisions financières et budgétaires du ménage.

24. Les femmes sont généralement moins bien rémunérées que les hommes. En moyenne, un « cadre supérieur » homme gagne 933 333 FCFA/mois contre 697 286 FCFA/mois pour une femme ; il en est de même pour la catégorie « cadres moyens et techniciens supérieurs » où la rémunération mensuelle est de 684 493 FCFA pour les hommes contre 569 559 FCFA pour les femmes¹¹⁶. De telles inégalités, tant dans le domaine des ressources foncières, financières que dans celui de l'emploi, augmentent la vulnérabilité des ménages dirigés par les femmes. Le taux d'insécurité alimentaire est plus élevé dans les ménages dirigés par les femmes (40,4%) que ceux dirigés par les hommes (29,4%)¹¹⁷.

2. *Figure 10 : Taux d'activité et taux d'occupation par sexe au Sénégal*



Sources : données tirées de différentes enquêtes de l'ANSD (ESPS-II, 2011 ; RGPHAE, 2013 ; ENES, 2015)

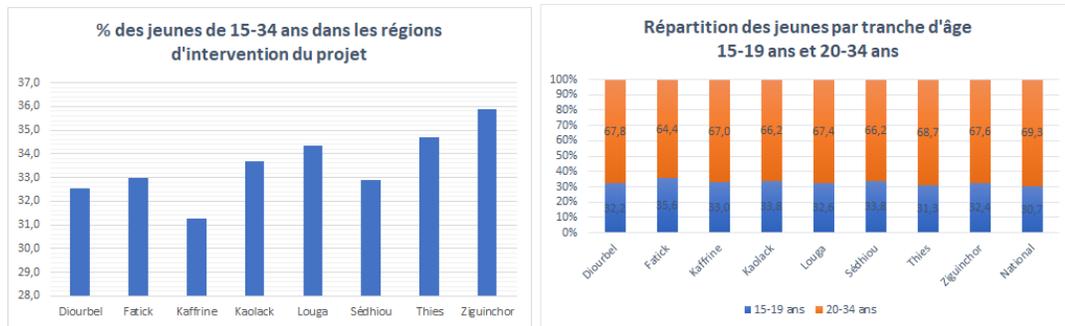
25. Au Sénégal, la moitié de la population a moins de 18 ans (19 ans pour les femmes contre 17 ans pour les hommes) et l'âge moyen de la population totale est de 22,7 ans (23,2 ans pour les femmes contre 22,3 ans pour les hommes). Selon le dernier recensement RGPHAE, la population est plus jeune en milieu rural qu'urbain, avec un âge médian de 16 ans et 21 ans respectivement. Les moins de 15 ans représentent 42,1% de la population, avec une part moins importante pour les filles (40,5%) que les garçons (43,6%). Les personnes de la tranche d'âge 15-64 ans sont de 54,4%, avec une proportion plus importante pour les femmes (55,9%) que les hommes (53%). Dans toutes les régions de la zone d'intervention du projet, plus de 6 jeunes sur 10 appartiennent à la tranche d'âge 20-34 ans (*Figure 11*). Dans trois-quarts des régions d'intervention du projet, au moins un habitant sur trois appartient à la tranche d'âge des 15-34 ans (*Figure 11*).

3. *Figure 11 : Pourcentage des jeunes de 15-34 ans et répartition des jeunes par tranche d'âge (15-19 ans et 20-34 ans) dans les régions d'intervention du projet*

¹¹⁵ Banque Mondiale. 2019. Amélioration de la capacité financière et de l'Inclusion Financière au Sénégal : Une évaluation de la demande. World Bank Group, MEFP, State Secretariat for Economic Affairs- SECO. Juin 2016

¹¹⁶ ANSD, 2019

¹¹⁷ FAO et Commission de la CEDEAO. Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – Sénégal. Série des Évaluations Genre des Pays, Dakar.



Source : données tirées du rapport sur la population du Sénégal en 2018. ANSD (2019)

26. Les jeunes correspondent à la couche de la population la plus touchée par le chômage, avec 59,7% des chômeurs âgés entre 15 et 34 ans. Les jeunes qui ont un emploi sont majoritairement dans le secteur informel (90%)¹¹⁸. Ces moyennes masquent des disparités selon la tranche d'âge, le sexe et la région. La répartition des chômeurs par tranches d'âges montre une prédominance des jeunes âgés entre 25-29 ans et 20-24 ans, suivi des 30-34 ans et des 15-19 ans (*Figure 13*). Les jeunes âgés entre 15 et 19 ans ont un taux de chômage plus élevé que les 20-24 ans, avec 32,8% et 30,5% respectivement.

27. Dans la zone d'intervention du projet, quelle que soit la région, le taux de chômage est plus élevé pour les femmes que pour les hommes ; les différences les plus importantes étant notées à Diourbel, Fatick, Kaolack, Louga et Sédhiou (*Figure 13*). Le nombre de chômeurs de sexe féminin est supérieur à ceux de sexe masculin dans trois quarts des régions de la zone d'intervention du projet ; Kaffrine et Thiès faisant l'exception (*Figure 13*). La présence des jeunes dans les instances de décision reste faible, notamment au niveau local. Seulement 20% des jeunes sont présents dans les conseils des collectivités locales¹¹⁹.

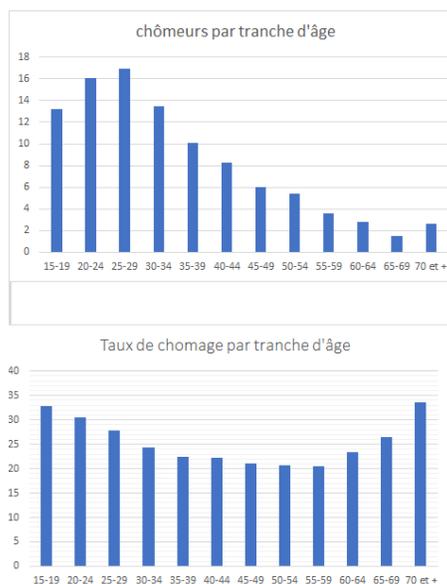
28. Une étude de l'IPAR montre que l'engagement des jeunes dans l'agriculture dépend de l'âge, du sexe et de la zone agro écologique. Dans le Bassin arachidier, les jeunes de la cohorte 15-24 ans sont plus enclins à pratiquer l'agriculture que les 25-34 ans. Le statut de jeune femme célibataire diminue la probabilité de s'engager dans des activités agricoles quelle que soit la zone (Bassin arachidier, Niayes et Delta)¹²⁰. L'accès au foncier qui est un défi pour les femmes est l'une des raisons de leur faible engagement dans les activités agricoles.

¹¹⁸ République du Sénégal. 2014. Diagnostic sur l'emploi des jeunes au Sénégal. Etude réalisée dans le cadre de l'initiative conjointe pour l'emploi des jeunes en Afrique.

¹¹⁹ UAEL- Union des Associations d'Elus Locaux. 2012. Rapport de synthèse de l'étude sur le profil genre des collectivités locales du Sénégal. ACDI, GIZ, Novembre 2012

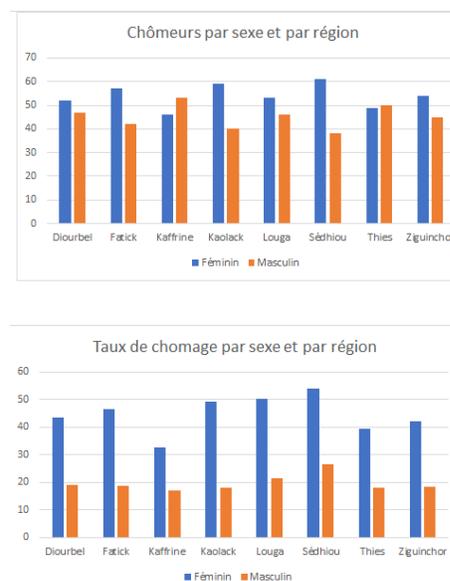
¹²⁰ IPAR. 2015. Emploi des jeunes et migrations en Afrique de l'Ouest: Rapport Final- Sénégal. Avril 2015

Figure 12 : Répartition des chômeurs et du taux de chômage par tranche d'âge



Source : données de l'ANSD tirées du RGPHAE, 2013

4. Figure 13 : Répartition des chômeurs et du taux de chômage par sexe dans les régions du projet



29. **Groupes marginalisés.** L'inclusion socio-économique des groupes marginalisés, tels que les enfants sans acte d'état civil, les enfants exploités pour le travail, les personnes handicapées, les porteurs du VIH/Sida (PVVIH), les femmes et les jeunes, est limitée par diverses contraintes sur leur accès aux ressources et services sociaux de base.

30. En 2017, les enfants enregistrés et qui possèdent un acte d'état civil sont d'environ 7 enfants sur 10 ; ceux enregistrés mais ne disposant pas d'acte de naissance représentent presque 1 enfant sur 10¹²¹. En l'absence de certificat de naissance, les enfants ont peu de chance d'aller à l'école, de bénéficier d'une protection judiciaire pour les mineurs, d'une protection sociale, etc.

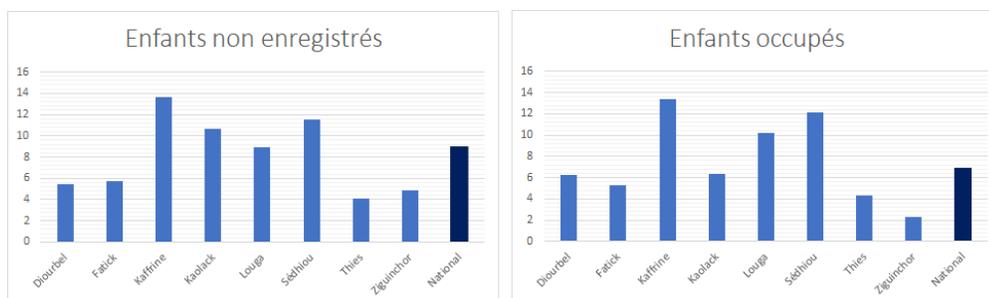
31. La cartographie des taux d'enregistrement révèle des disparités inter-régionales dans la zone d'intervention du projet. Ainsi, Kaffrine, Kaolack, Louga et Sédhiou sont les régions où l'on compte plus d'enfants non enregistrés à l'état civil, avec des taux qui dépassent la moyenne nationale (*Figure 14*). L'absence d'acte d'état civil constitue un sérieux handicap qui empêche les enfants de poursuivre leur scolarité après le CM2¹²² et favorise le travail à bas âge. Selon le dernier recensement RGPHAE, 6,9% des enfants pratiquent une activité économique ; mais avec un taux plus faible chez les filles (5,3%) que les garçons (8,3%). Dans la zone d'intervention du projet, le travail des enfants est plus important dans les régions de Kaffrine, Sédhiou et Louga avec des taux d'occupation de plus de 10% qui dépassent même la moyenne nationale (*Figure 14*). Le travail des enfants concerne davantage ceux qui sont dans la tranche d'âge 10-14 ans (67,2%) et il est moins présent chez les enfants qui fréquentent actuellement l'école (1,5%)¹²³.

Figure 14 : Enfants occupés et enfants non enregistrés à l'état civil dans les régions du projet

¹²¹ ANSD et ICF. 2018

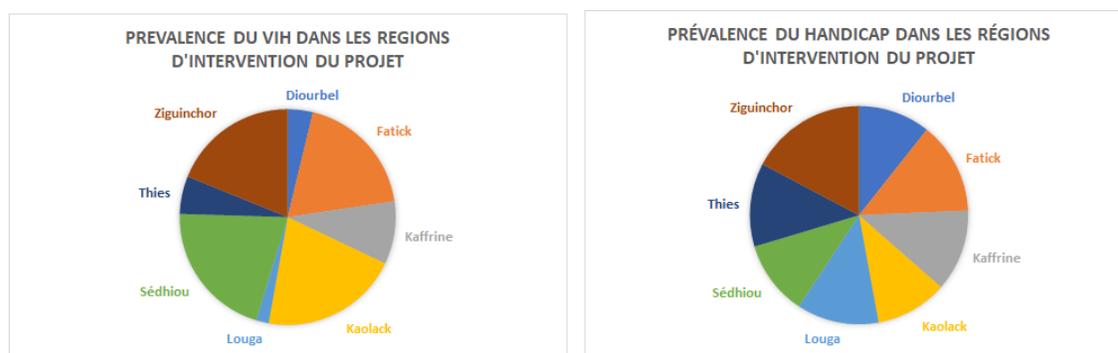
¹²² Dernière classe de l'école primaire où les élèves font un examen de fin d'année qui sanctionne le cycle primaire et conditionne l'entrée au cycle secondaire

¹²³ ANSD. 2013



Source : données de l'ANSD tirées du RGPHAE, 2013

32. La prévalence du VIH dans la population est estimée à 0,5% en 2017¹²⁴. Dans la zone d'intervention du projet, la prévalence du VIH dépasse la moyenne nationale dans 1 région sur 2, notamment à Fatick, Kaolack, Sédhiou et Ziguinchor qui sont des régions transfrontalières (*Figure 15: Prévalence VIH et du handicap dans les régions du projet*



Sources : CNLS, 2017 et données du RGPHAE, ANSD 2013

33.). Au total, 64% des PVVIH âgés de 15 ans et plus sont des femmes et les jeunes filles âgées de 15-24 ans sont trois fois plus infectées que les garçons.

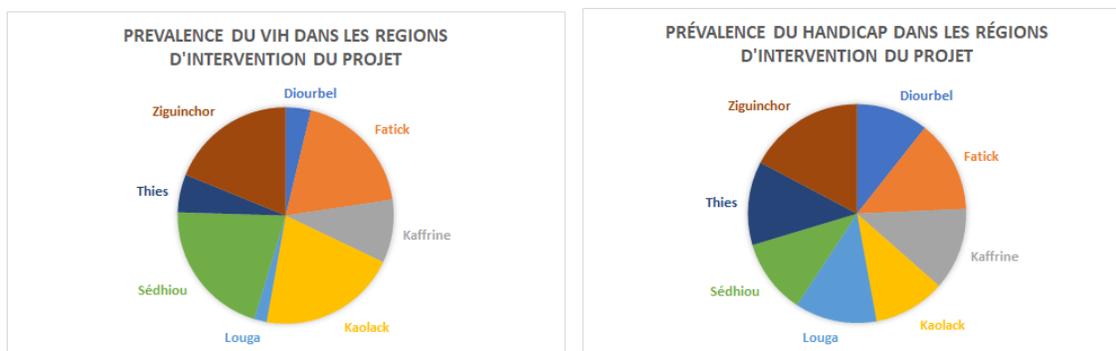
34. Quant à la prévalence du handicap, elle est de 5,9% selon le dernier recensement national RGPHAE. Elle concerne davantage les femmes (6,2%) que les hommes (5,6%). Cependant, elles sont les plus marginalisées vu les difficultés qu'elles rencontrent en matière de santé reproductive, d'insertion socio-économique, de violences subies quotidiennement selon le Comité des femmes de la FSPA¹²⁵.

35. Dans la zone d'intervention du projet, Ziguinchor et Fatick affichent les taux de prévalence les plus élevés, avec 8,1% et 6,4% respectivement. Cependant, pour réduire l'exclusion des handicapés, des efforts ont été faits par le Gouvernement pour leur faciliter l'accès aux services sociaux de base et instances de décision. Les femmes handicapées bénéficient de la gratuité de la césarienne dans le cadre du Programme National de Couverture Maladie Universelle (CMU) et de la prise en charge des soins de santé de leurs enfants de moins de 5 ans. Les efforts sur le plan institutionnel peuvent s'illustrer par la nomination de deux femmes handicapées aux postes de conseillers à la Présidence de la République et au CESE.

Figure 15: Prévalence VIH et du handicap dans les régions du projet

¹²⁴ CNLS- Conseil National de Lutte contre le Sida au Sénégal. 2017. Rapport Annuel 2017. 50p.

¹²⁵ Fédération Sénégalaise des Associations de Personnes Handicapées



Sources : CNLS, 2017 et données du RGPHAE, ANSD 2013

2.2 Contexte environnemental et climatique : tendances et implications

36. **Evaluation environnementale.** Le projet couvre quatre zones agroécologiques, notamment le Bassin Arachidier, les Niayes, la Zone Sylvo-pastorale, et la Basse et Moyenne Casamance. Bien que la situation environnementale change d'une zone à l'autre, elle reste généralement caractérisée par une dégradation des ressources naturelles. Celle-ci se manifeste par l'érosion éolienne et hydrique, la salinisation des terres, la réduction du couvert végétal, la pollution et l'acidification des sols, la baisse de la fertilité des sols et la dégradation des ressources pastorales. Le Tableau 7 résume les contraintes identifiées dans ces quatre zones en lien avec l'environnement et les ressources naturelles.

Tableau 7: Contraintes liées à l'environnement et les ressources naturelles dans les quatre zones agroécologiques

Zones agroécologiques	Contraintes/ environnement et ressources naturelles
Bassin arachidier	<ul style="list-style-type: none"> - Erosion éolienne et hydrique ; - Salinisation des terres ; - Acidification et extension des tannes ; - Faible régénération et baisse de la fertilité des sols ; - Dégradation des écosystèmes et du couvert végétal ; - Surexploitation des eaux souterraines ; - Surexploitation et réduction des pâturages ; - Forte pression de l'élevage ; - Mauvaises pratiques culturales et forte présence d'une monoculture ; - Forte évapotranspiration et absence d'eau de surface - Désertification et sécheresses récurrentes ; - Pression foncière
Basse et Moyenne Casamance	<ul style="list-style-type: none"> - Erosion éolienne et hydrique ; - Acidification des sols de bas-fonds ; - Dégradation du couvert végétal ; - Salinisation des terres pour la riziculture ; - Dégradation des mangroves ; - Intrusion maritime dans les cours d'eau ; - Ensablement des rizières ; - Feux de brousse ; - déforestation
Niayes	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux et des sols ; - Salinisation des sols et des puits ; - Erosion éolienne et hydrique ; - Disparition de la végétation sur les dunes ; - Ensablement des terres de bas-fonds ; - Disparition de la végétation sur les dunes ; - Avancée des dunes vives et remise en mouvement des dunes anciennes ;
Zone Sylvo-pastorale	<ul style="list-style-type: none"> - Surexploitation des pâturages et réduction des espaces pastoraux ; - Destruction des sols et du couvert végétal ; - Feux de brousse ; - Sécheresses ; - Manque d'eau de surface ; - Erosion éolienne linéaire ;

Sources : CNIS-GDT, 2014

37. Les activités du projet auront des impacts environnementaux négatifs sur les ressources naturelles et l'environnement si des pratiques durables ne sont pas adoptées par les bénéficiaires. Les

travaux d'aménagements hydro-agricoles pour appuyer la production peuvent conduire à une dégradation du couvert végétal, l'érosion du sol et une perte de biodiversité. La dégradation des sols et la baisse de la fertilité pourraient aussi résulter de mauvaises pratiques agricoles (ex. exportation de biomasse, feux de brousse, etc.) ou d'une utilisation inadéquate des technologies. Les activités de production sont susceptibles d'entraîner une pollution de l'air et des terres, une pollution des eaux et une contamination de la nappe phréatique en l'absence d'une utilisation rationnelle des pesticides, des engrais et autres produits chimiques. Une dégradation des ressources forestières et pastorales peut aussi découler des activités du projet si les bénéficiaires n'adoptent pas des pratiques écologiquement durables. Il existe des risques environnementaux sur les zones humides avec le développement d'activités piscicoles. L'utilisation accrue d'emballages traditionnels, la mauvaise gestion des déchets et l'utilisation des sources d'énergie ligneuse dans les activités de post-récolte font partie des impacts négatifs du projet sur l'environnement.

38. Pour minimiser ces impacts environnementaux, des mesures d'atténuation sont recommandées selon les composantes du projet. Pour la composante 1 portant sur le développement d'activités économiques rentables, il s'agira de : i) appuyer la production et la diffusion de variétés de semences à cycle court et de variétés tolérantes à la salinité ; ii) appuyer la production et la commercialisation d'intrants bio pour le maraichage (compost, huile de *neem*, etc.) ; iii) encourager le respect d'itinéraires techniques, l'application de doses optimales d'engrais et de pesticides et l'adoption de bonnes pratiques agricoles et agroforestières qui assurent une bonne gestion des eaux et des sols ; iv) diffuser l'information climatique et promouvoir l'assurance agricole pour permettre aux producteurs de mieux gérer les risques climatiques ; v) adopter des mesures de CES/DRS pour protéger les sols du risque d'érosion ; vi) planter des haies vives au niveau des périmètres maraichers qui atténuent les effets des vents violents et protègent la divagation des animaux, l'érosion, etc. ; vii) faciliter l'accès à des technologies innovantes avec une forte valeur environnementale sur tous les maillons des chaînes de valeurs agricoles ; viii) développer des plans de transition agroécologique et promouvoir l'agroforesterie dans les zones de concentration du projet ; ix) adopter des technologies économes en eau et utilisant les énergies renouvelables comme le solaire (systèmes d'irrigation avec pompage solaire, séchoirs solaires au niveau des unités de transformation) ; x) construire des infrastructures de stockage, conditionnement et transformation résilientes au climat (ex. aux risques d'inondations) et encourager la promotion du marché bio pour le maillon commercialisation. Certaines de ces mesures d'adaptation nécessitent la conduite d'études préalables sur les risques climatiques pour connaître les zones potentiellement inondables et vulnérables au climat, sur les systèmes d'irrigation solaire déjà testés dans les zones de concentration.

39. La mise en œuvre de la composante 2, visant à renforcer les capacités des jeunes s'accompagne de mesures qui contribuent à la protection de l'environnement. Il s'agit entre autres de i) former les bénéficiaires sur l'éducation environnementale et les sensibiliser sur les Changements Climatiques, la Biodiversité et l'Economie Verte ; ii) renforcer les capacités sur la maîtrise des itinéraires techniques, les pratiques durables d'exploitation des ressources halieutiques et forestières, l'utilisation rationnelle des pesticides et engrais, les techniques de compostage et de fabrication de fumure organique ; iii) former les bénéficiaires sur la gestion et la valorisation des déchets provenant des activités de post-récolte ; iv) prévoir des formations sur l'utilisation des énergies renouvelables et les technologies innovantes à forte valeur environnementale sur tous les maillons des filières retenues ; v) former les bénéficiaires sur la production de farine enrichie à base de produits locaux pour améliorer l'alimentation et l'état nutritionnel des enfants ; vi) renforcer les capacités sur le processus de transformation, conservation des PFNL, des produits agricoles et halieutiques à haute valeur nutritionnelle ; vii) prévoir des formations sur les techniques d'amélioration de la fertilité des sols et sur les pratiques durables d'exploitation des ressources halieutiques et forestières ; viii) renforcer les capacités au niveau local sur la maintenance/l'entretien des équipements solaires et ix) s'assurer de l'intégration de l'environnement dans les plans d'affaires qui seront financés par le projet. L'élaboration de contrat de partenariat avec la DEEC, et leurs représentations au niveau régional

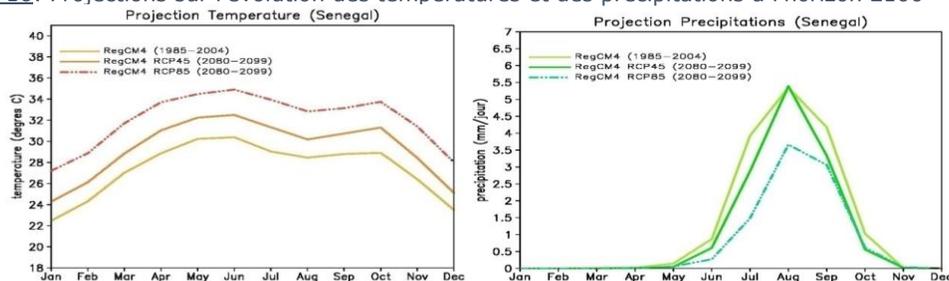
(DREEC), permettra de suivre le respect des normes environnementales par les bénéficiaires et les entreprises.

40. **Tendances et impacts du climat.** L'analyse de la situation du climat au Sénégal montre pour les **précipitations** une baisse de la pluviométrie de l'ordre de 30% depuis 1950, suivie d'une sensible amélioration depuis 2000 sur la quasi-totalité des stations du pays¹²⁶. A cela s'ajoute une forte variabilité de la pluviométrie spatio-temporelle et un glissement des isohyètes vers le Sud. L'isohyète 400mm s'est déplacé de près de 100km vers le Sud et une translation d'une ampleur analogue de l'isohyète 800mm est l'une des causes du déplacement du bassin arachidier vers le sud occasionnant une perte d'environ 200mm de pluie et une réduction de la saison agricole¹²⁷.

41. L'évolution des **températures** est marquée par une tendance à la hausse des moyennes annuelles entre 1950 et 2014, comparées à la normale 1961-1990. Il a été noté une augmentation de 1,6°C pour la température annuelle moyenne ; avec une hausse plus importante (3°C) à Linguère situé dans la zone sylvo-pastorale et plus faible à Kédougou (0,7°C)¹²⁸. L'analyse de la hausse entre 1950-2014 montre des températures plus faibles que la normale durant une première période (1959-1968), des températures globalement proches de la normale (1969-2014), et des écarts de températures pouvant dépasser 1°C durant la période 1995-2014. L'augmentation des températures durant la période fraîche connaît une amplitude qui varie entre -1,8°C et 1,7°C, mais elle est plus faible durant la période chaude (-1,7°C à 1°C).

42. Les **projections climatiques** révèlent que les températures continueront d'augmenter de 1,1°C à 3,1°C en 2060, et de 1,7°C à 4,9°C à l'horizon 2090 ; avec une intensité plus importante à l'intérieur du pays comparé aux zones côtières. D'autres analyses montrent que l'augmentation des températures pourrait varier entre 3°C en 2031-2050 et 8,5°C en 2081-2100 si on est dans un scénario d'émission importante. A cela s'ajoute des variations intra-annuelles sur la hausse: de 2,4°C en octobre et 1°C en décembre (RCP4.5), et 4,2°C et 3,8°C pour les mêmes mois respectivement (RCP8.5)¹²⁹. Une augmentation des températures résultant des changements climatiques est prévue pour la période 2080-2099, comparée à la période de référence 1985-2004. La hausse dépasserait les 6°C au sud-est et nord-est ; alors qu'au lac de Guiers elle pourrait varier de 1,5°C à 4°C selon le scénario. Les projections sur les précipitations indiquent une baisse, mais plus importante avec le scénario RCP8.5. Cette baisse de la pluie en Juin-Juillet-Aout et Septembre (JJAS) résulte de la longueur de la saison, et ce quel que soit le scénario. Elle est également plus accentuée dans le nord et peut atteindre 60% avec le scénario maximal. Selon les tendances futures, la tendance haussière continuera d'être observée à l'horizon 2035 et des épisodes extrêmes varieront entre -30% et +30%.

Figure 16: Projections sur l'évolution des températures et des précipitations à l'horizon 2100



Source : Tall, 2014

¹²⁶ CSE, 2010

¹²⁷ Noblet M., Faye A., Camara I., Seck A., Sadio, M., Bah A., 2018. Etat des lieux des connaissances scientifiques sur les changements climatiques pour les secteurs des ressources en eau, de l'agriculture et de la zone côtière. Climate Analytics GmbH, Berlin.

¹²⁸ CSE, 2015

¹²⁹ Gaye et al., 2015

43. Ces tendances climatiques sont susceptibles d'avoir des impacts sur les activités du projet depuis le maillon production jusqu'à la commercialisation. Ils résulteraient d'une érosion éolienne et hydrique plus marquée, une salinisation des terres, une réduction du couvert végétal. Selon la CPDN du Sénégal, les régions comme Fatick, Kaolack, Ziguinchor et la zone des Niayes (où le projet interviendra), connaîtront d'importants déficits pluviométriques. Les sécheresses vont entraîner une diminution des aires de pâturages et de la disponibilité fourragère, une réduction des étendues d'eau et une baisse de la production agricole. Dans les zones où les risques d'inondations sont élevés, des pertes importantes peuvent être enregistrées sur les productions à cause de la destruction d'infrastructures de stockage, transformation et conditionnement.

2.3 Profil des groupes cibles.

44. Le projet cible les jeunes femmes et hommes des zones rurales âgés de 15 à 35 ans, et intéressés par l'agriculture, l'élevage, la pêche, les PFNL et les métiers connexes. Les inégalités de genre qui existent dans ce groupe cible doivent orienter sur le choix des bénéficiaires qui seront appuyés pour développer des activités économiques rentables et durables.

45. Pour contribuer à l'inclusion socio-économique des groupes marginalisés, il est recommandé d'inclure les PVVIH et les personnes handicapées parmi les groupes cibles du projet.

3. Analyse institutionnelle

46. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) est chargé de mettre en œuvre la politique environnementale, axée sur la gestion rationnelle des ressources naturelles, dans une perspective de développement durable. La mise en œuvre se fait à travers ses directions, notamment la DEEC, la DPN et la DEFCCS (**Error! Reference source not found.**). La Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) fait partie des institutions clés dont le rôle est de définir la stratégie nationale de développement durable (SNDD) et d'élaborer un plan d'action national de développement durable. Au niveau des régions, le Comité Régional de Suivi environnemental et social (CRSE), composé des services techniques de la région, doit appuyer le processus d'évaluation et de suivi environnemental des projets de développement local et le renforcement des capacités des acteurs locaux en gestion environnementale et sociale. Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la CCNUCC est assuré par la DEEC, le CSE, l'ANACIM, le CERER et le COMNACC (**Error! Reference source not found.**).

47. Il est recommandé que le projet collabore avec la DECC, le CSE, la DEFCCS, l'ANACIM, la CNAAS et les autres directions/agences des ministères dont les missions contribuent à la protection de l'environnement et la lutte contre les Changements Climatiques. Au niveau régional, il est important d'impliquer les DREEC, les CRSE, les COMRECC, les Collectivités Locales et les services techniques des ministères travaillant sur les questions de développement agro-sylvo-pastoral et d'emploi des jeunes. Au-delà de ces institutions, le projet devra identifier les autres parties prenantes qui ont une expérience et une expertise reconnue sur les questions d'environnement et de gestion des ressources naturelles en lien avec l'insertion des jeunes. Il s'agit des institutions de la Société Civile (ex. GRET, KAYDARA, IED-Afrique, GAIA, etc.), des Universités, ISEP, *Think Tank* et Centres de Recherche (USSEIN, Université de Thiès, Université de Ziguinchor, ISRA, IPAR, etc.), des Organisations de Producteurs, du Secteur Privé et des agences de développement.

48. Le Sénégal a ratifié les principales conventions internationales et régionales dans les domaines de l'environnement, des ressources naturelles, et des changements climatiques. Au niveau national, plusieurs codes, lois et décrets ont été élaborés dans ces domaines et qui sont en cohérence avec les engagements pris à l'international. Le **Error! Reference source not found.** présente l'arsenal juridique et législatif avec les principales conventions, codes et lois qui régissent les questions environnementales et climatiques au Sénégal.

Tableau 8: Directions en charge de la politique environnementale

DEEC - Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés.	Mettre en œuvre la politique environnementale, notamment la protection contre les pollutions, nuisances et déchets dangereux. Mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques, particulièrement la promotion des modes de consommation et production durables et la lutte contre l'érosion côtière.
DPN - Direction des Parcs Nationaux.	Exercer les prérogatives de l'Etat dans la gestion des parcs nationaux et des réserves. Assurer la sauvegarde des échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, de la conservation de la biodiversité, de la protection de la faune et leur valorisation dans les aires protégées.
DEFCCS - Direction des Eaux et Forêts, Chasses et Conservation des Sols	Mettre en œuvre la politique forestière du Sénégal qui vise le maintien des équilibres socio-écologiques pour satisfaire les besoins des populations en services et produits forestiers ligneux et non-ligneux.

Tableau 9: Cadre institutionnel relatif à la CCNUCC

DEEC	Elle assure le point focal de la CCNUCC et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Elle joue le rôle d'Autorité Nationale Désignée pour le Mécanisme de Développement Propre (MDP), le Fonds pour l'Adaptation (FA) et le Fonds Vert pour le Climat (FVC).
ANACIM	L'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie joue le rôle de point focal du GIEC
CSE	Le Centre de Suivi Ecologique est l'entité nationale accrédité au Fonds d'Adaptation et au Fonds Vert Climat.
CERER	Le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Energies Renouvelables joue le rôle d'autorité nationale désignée pour le mécanisme de transfert de technologies de la CCNUCC
COMNACC	Organe en charge de la coordination, la concertation, la formation, la sensibilisation, la gestion et le suivi des différentes activités identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC et ses instruments juridiques additionnels. Il joue un rôle d'information, de sensibilisation, de formation, de facilitation dans les programmes et projets nationaux, sous régionaux et régionaux relatifs aux changements climatiques. Il veille à la cohérence des programmes et projets avec les objectifs nationaux relatifs aux changements climatiques au niveau de l'atténuation. Les Comités régionaux sur les changements climatiques (COMRECC) sont créés pour jouer le rôle de relais du COMNACC dans les régions. Ils assurent ainsi la même mission que le COMNACC dans les 14 régions du pays.

Tableau 10: Cadre législatif, juridique et politique dans les domaines environnemental et climatique

Cadre législatif et juridique	<p><i>Aux niveaux international et régional</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale • Convention de Paris sur la Protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel • Convention de Washington sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) • Convention de Bonn sur la Protection des espèces migratrices • Convention sur la Diversité Biologique • Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques • Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières • Convention internationale pour lutter contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique <p><i>Au niveau national</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi N° 2001 - 01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement et de son Décret d'application N° 2001 - 282 • Loi 2004-16 du 4 juin 2004 portant loi d'orientation agrosylvopastorale de 2004 • Loi N°98/03 du 8 janvier 1998 portant code forestier et ses décrets • Loi N° 96 - 07 du 22 mars 1996 portant transfert des compétences aux collectivités locales ainsi que le Décret N° 96-1134 du 27 décembre 1996 • Loi n°88-05 portant Code de l'urbanisme • Loi n° 86-04 de 1986 portant Code de la chasse et de la protection de la nature • Loi N° 2003 - 36 du 24 novembre 2003 portant Code minier • Loi n° 2009-23 du 8 juillet 2009 portant Code de la Construction
Cadre politique	<ul style="list-style-type: none"> • Plan Sénégal Emergent • Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (LPSEDD, 2016- 2020) • Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) • Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) • Stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières • Plan National d'Action sur les Modes de Production et de Consommation Durables (PAN/MPCD) • Plan d'Action National pour la Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) • Stratégie et Plan National d'Action pour la Conservation de la Biodiversité (SPNACB). • Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) • Lettres de politiques sectorielles (Tourisme, Agriculture, Pêche, etc.)

4. Catégorie environnementale et sociale

49. Les différentes activités prévues ne devraient pas avoir d'impacts significatifs négatifs sur le plan environnemental et social. Le projet est donc classé en catégorie B. En effet, le projet vise à renforcer l'inclusion économique et socioprofessionnelle des jeunes ruraux dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques rentables et créatrices de revenus et d'emplois durables. La construction d'infrastructures ainsi que les activités entrepreneuriales qui reposent sur des pratiques non durables pourraient conduire à quelques impacts environnementaux et sociaux négatifs si des mesures d'atténuation ne sont pas prises. Les jeunes agri-preneurs seront sensibilisés sur les risques environnementaux inhérents à leurs projets et les mesures appropriées à prendre pour en assurer une durabilité environnementale seront intégrées dès la définition du plan d'affaire. Certaines activités telles que la promotion du marché bio, l'utilisation de l'énergie solaire, la promotion de métiers liés au solaire, l'utilisation de matériel d'emballages respectueux de l'environnement contribueront à des pratiques de consommation et de production plus durables. L'Environnement étant une compétence transférée, les Collectivités Locales seront mises à contribution au moment opportun. Un PGES devra être développé au début du projet sur les procédures d'intégration des questions de préservation de l'environnement et de gestion rationnelle des ressources naturelles lors de la mise en œuvre du projet.

5. Catégorie de risque climatique

50. Le projet est classé à risque climatique élevé puisqu'il sera mis en œuvre dans des zones agroécologiques très sensibles au changement climatique et caractérisées par une dégradation des ressources naturelles. Comme souligné dans la CPDN, Fatick, Kaolack, Ziguinchor et la zone des Niayes (où se trouve une partie des régions de Thiès et Louga) sont les régions où les déficits pluviométriques seront les plus accentués. Des études sur les risques climatiques et la vulnérabilité des filières identifiées pour l'insertion des jeunes sont recommandées dès le début du projet et dont les résultats contribueront à renforcer les mesures d'atténuation proposées dans le PGES. Un document sur l'analyse des risques climatiques sera produit.

6. Recommandations pour la conception et la mise en œuvre du projet

Produits attendus	Recommandations
Les jeunes ruraux exercent des activités économiques rémunératrices leur garantissant un revenu décent dans les chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques	
Sous-composante 1.1: Intégration des jeunes agripreneurs dans les marchés.	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la production et la diffusion de variétés de semences tolérantes à la salinité et de variétés à cycle court ; Diffusion de l'information climatique et de l'information sur les prix Installation de pluviomètres automatiques ; Appui à la production et la commercialisation d'intrants biologiques pour le maraichage (huile et tourteaux de neem, compost, etc.) ; Elaboration de plans de transition agroécologiques au niveau des zones de concentration du projet et promotion de l'agroforesterie ;
Sous-composante 1.2: Promotion des activités économiques et initiatives des agripreneurs.	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de systèmes d'irrigation économes en eau reposant sur l'énergie solaire au niveau des périmètres maraichers ; Faciliter l'accès à des technologies innovantes avec une forte valeur environnementale sur tous les maillons des chaînes de valeurs agricoles ; Diffusion de séchoirs solaires au niveau des unités de transformation gérées par les jeunes femmes ; Conduite d'études sur l'adoption des énergies renouvelables comme le solaire dans les filières identifiées ; Conduite d'études sur les risques climatiques et la vulnérabilité dans les zones d'intervention (pour rendre les infrastructures et les filières résilientes) ; Installation de clôtures grillagées et plantation de haies vives autour des périmètres maraichers ; Promotion du biogaz et de l'utilisation de la biomasse (résidus agricoles) sous forme de briquettes.
Les jeunes ruraux ont acquis les capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités	
Sous-composante 2.1: Les capacités techniques, organisationnelles et managériales des jeunes ruraux sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités sur le processus de transformation, conservation des PFNL à haute valeur nutritionnelle ; Formation sur les techniques d'amélioration de la fertilité des sols et sur les pratiques durables d'exploitation des ressources halieutiques et forestières ; Education Environnementale et sensibilisation sur les Changements Climatiques, la Biodiversité et l'Entrepreneuriat vert
Sous-composante 2.2: L'offre de formation et d'appui conseil aux jeunes ruraux est adaptée.	<ul style="list-style-type: none"> Formation sur la gestion/valorisation des déchets provenant des activités de post-récolte Renforcement des capacités au niveau local sur la maintenance/l'entretien des équipements solaires ; Formation sur l'utilisation des énergies renouvelables et les technologies innovantes à forte valeur environnementale sur tous les maillons des filières retenues ; Renforcement des capacités sur le processus de transformation, conservation des produits agricoles et halieutiques à haute valeur nutritionnelle ; Formation sur la production de farine enrichie à base de produits locaux pour améliorer l'alimentation et l'état nutritionnel des enfants

7. Etudes complémentaires

51. Comme souligné dans les sections précédentes, il est recommandé de conduire un PGES et des études sur les risques climatiques.

8. Suivi-évaluation

52. Le SSE permet de vérifier l'effectivité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation, le respect de la réglementation nationale dans le domaine de la protection environnementale et sociale et la conformité de ces mesures aux politiques de sauvegarde du FIDA. La DEEC est chargée du suivi externe pour lequel elle s'assurera de la conformité des mesures proposées aux normes environnementales et sociales définies au niveau national. Une fois le PGES élaboré, les indicateurs de suivi seront définis sur la base des risques identifiés et seront désagrégés par genre. Le nombre de sous-projets ayant fait l'objet de screening environnemental et le nombre d'initiatives entrepreneuriales respectant les mesures d'atténuation seront intégrés aux indicateurs de suivi. Avec un SSE performant, les interventions du projet contribueront à la protection des ressources naturelles et de l'environnement.

Références

- Amouzou, M., Sane, H et Sarr, M. Pauvreté multidimensionnelle au Sénégal.
- ANSD. 2019. Rapport de l'Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail au Sénégal (EERH 2018). MEFP, ANSD, Février 2019
- ANSD et ICF. 2018. Sénégal- Enquête Démographique et de Santé Continu (EDS-Continu) 2017. The DHS Program ICF. Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF. Septembre 2018
- ANSD. 2016. Analyse Genre des bases de données existantes. ANSD, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. ONU-Femmes.
- ANSD. 2015. Enquête « A l'écoute du Sénégal 2014 ». Rapport préliminaire. Septembre 2015. ANSD, World Bank Group.
- ANSD. 2014. Rapport définitif RGPHAE 2013. ANSD, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Septembre 2014.
- Banque Mondiale. 2019. Amélioration de la capacité financière et de l'Inclusion Financière au Sénégal : Une évaluation de la demande. World Bank Group, MEFP, State Secretariat for Economic Affairs-SECO. Juin 2016
- CNLS- Conseil National de Lutte contre le Sida au Sénégal. 2017. Rapport Annuel 2017. 50 pages.
- CSE. 2015. Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Sénégal- Edition 2015. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Centre de Suivi Ecologique
- Diémé, M. 2018. La pauvreté multidimensionnelle au Sénégal. CEPOD, DGPPE, MEFP. Mai 2018
- FAO et Commission de la CEDEAO. Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – Sénégal. Série des Évaluations Genre des Pays, Dakar.
- Gaye, A. T., Lo, H. M., Sakho-Jimbira, S. Fall, M. S., Ndiaye, I. 2015. Sénégal: revue du contexte socioéconomique, politique et environnemental. Rapport d'étude. IED- Afrique, PRESA
- Hathie, I., Seydi, B., Samaké, L. et Sakho-Jimbira, S. 2017. Reducing economic and environmental vulnerability to achieve food and nutrition security in Senegal. Ending Rural Hunger- Senegal Policy Brief
- IPAR. 2015. Emploi des Jeunes et migrations en Afrique de l'Ouest: Rapport Final- Sénégal. Avril 2015
- Noblet, M., Faye A., Camara I., Seck A., Sadio, M., Bah A., 2018. Etat des lieux des connaissances scientifiques sur les changements climatiques pour les secteurs des ressources en eau, de l'agriculture et de la zone côtière. Climate Analytics GmbH, Berlin.
- OCDE. 2017. Examen multidimensionnel du Sénégal : Volume 1. Évaluation initiale, Les voies de développement, Editions OCDE, Paris.
- OCDE. 2014. Gender, Institutions and Development Database (base de données). OCDE, Paris.
<http://stats.oecd.org>.
- PAM. 2017. Analyse Intégrée du Contexte- Sénégal 2017. PAM, SECNSA
- République du Sénégal. 2018. Document budgétaire genre. Direction Générale du Budget, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

République du Sénégal. 2014. Diagnostic sur l'emploi des jeunes au Sénégal. Etude réalisée dans le cadre de l'initiative conjointe pour l'emploi des jeunes en Afrique.

République du Sénégal. 2012. Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20): Rapport National du Sénégal. Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Commission Nationale de Développement Durable

Seydi, B., Hathie, I., Samaké, L. et Sakho-Jimbira, S. 2017. Ending Rural Hunger : The case of Senegal. Africa Growth Initiative at Brookings. October 2017. www.endingruralhunger.org
WFP. 2018. Plan Stratégique de Pays- Sénégal (2019-2023).
<https://docs.wfp.org/api/documents/75a7532c-b575-4db1-99fb-49d43773632/download/>

WFP. 2018. Plan Stratégique de Pays- Sénégal (2019-2023).
<https://docs.wfp.org/api/documents/75a7532c-b575-4db1-99fb-49d43773632/download/>

World Bank. 2017. Project Performance Assessment Report : Une décennie de soutien de la Banque mondiale au programme de nutrition du Sénégal. Washington, DC : World Bank.
<https://ieq.worldbankgroup.org/sites/default/files/Data/reports/ppar-senegal-fr-06052017.pdf>

ANNEXE 6 : PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DES 18 MOIS PREMIERS MOIS

Composantes et activités	Unit	12 mois	6 mois	18 mois			12 mois	6 mois	18 mois
		Quantités			Coût unitaire		Montant (USD '000)		
		2020	2021	Total	(FCFA '000)	(US\$)	2020	2021	Total
A. Accès à l'information et développement de partenariats commerciaux									
1. Accès à l'information									
Acquisition packs informatiques des Points d'Information de Proximité (PIP)	pack	20	-	20	870	1,500	30	-	30
Fourniture des PIP	forfait	20	10	30	348	600	12	6	18
Agents relais à temps partiel au niveau des PIP	mois	60	30	90	80	138	8	4	13
Utilisation des dispositifs mobiles d'animation ANPEJ	forfait	1	1	2	4,640	8,000	8	8	16
Convention avec médias locaux et de proximité	forfait	1	1	2	464	800	1	1	2
2. Partenariats commerciaux endogènes avec les OP									
a. Etude de diagnostic et de capitalisation sur les dispositifs existants	étude	1	-	1	4,350	7,500	8	-	8
d. Appui à la gestion des dispositifs endogènes de commercialisation									
Assistance à la mise en place d'un système de gestion logistique	mois	-	16	16	1,450	2,500	-	41	41
Appui aux rencontres annuelles d'évaluation	forfait	-	16	16	580	1,000	-	16	16
Formation des comités de gestion	forfait	-	16	16	870	1,500	-	25	25
e. Intégration des jeunes dans dispositifs endogènes commercialisation									
Animation-accompagnement à l'organisation des groupements de jeunes	session	-	16	16	870	1,500	-	25	25
Formation et renforcements de capacités des jeunes	session	-	16	16	1,740	3,000	-	49	49
f. Appui à la formalisation des partenariats commerciaux endogènes									
Consultations participatives pour la définition d'un canevas contractuel (réunion + prestataire)	session	9	-	9	1,500	2,586	23	-	23
Contre-expertise juridique ou revue juridique du canevas	mois	2	1	3	2,900	5,000	10	3	13
Formation des acteurs jeunes sur le système de contractualisation et les voies de recours	session	-	16	16	1,160	2,000	-	33	33
3. Partenariats commerciaux avec les opérateurs du secteur privé									
Appui à la prospection commerciale et à l'identification des acheteurs potentiels	étude	1	-	1	3,000	5,172	5	-	5
Facilitation de la mise en relation avec les acheteurs et appui à la négociation des contrats	mois	24	12	36	580	1,000	24	12	36
Accompagnement technico-commercial pour la mise en œuvre des contrats	mois	16	8	24	1,740	3,000	48	25	73
B. Accès aux marchés émergents									
1. Etude sur les opportunités d'insertion des jeunes dans les créneaux bio et équitable									
Réalisation de l'étude	étude	1	-	1	11,600	20,000	20	-	20
Mini-forum économique sur le bio et le commerce équitable	session	1	-	1	6,380	11,000	11	-	11
2. Expérience pilote d'insertion de jeune dans le marché du bio /a									
Identification et mobilisation des jeunes bénéficiaires	forfait	-	1	1	2,900	5,000	-	5	5
Facilitation pour la mise en relation avec l'acheteur et négociation des contrats	mois	-	8	8	2,900	5,000	-	41	41
Appui-accompagnement à la mise en œuvre technique et à la gestion des contrats	mois	-	5	5	1,740	3,000	-	15	15
Renforcement de capacités	session	-	4	4	1,500	2,586	-	11	11
Appui au financement du processus de certification Bio/commerce équitable	projet	-	8	8	1,450	2,500	-	20	20
C. Promotion du marché connecté et du marketing de masse									
1. Diagnostic/étude de faisabilité									
1. Diagnostic/étude de faisabilité	étude	1	-	1	5,800	10,000	10	-	10
2. Etablissements de partenariats outils numériques									
Développement informatique des applications et plateformes numériques identifiées	forfait	1	1	2	8,700	15,000	15	8	23
Partenariats pour la gestion et l'opérationnalisation des outils	forfait	1	1	2	8,700	15,000	15	8	23
Total sous-composante 1.1							250	355	605
B. Appui à la production pour les jeunes en formation - insertion									
Conception des K7	étude	1	-	1	11,600	20,000	20	-	20
Acquisition des K7	kit	2,000	4,500	6,500	400	690	1,390	3,174	4,563
C. Facilitation pour le financement des jeunes agripreneurs									
1. Identification et formalisation des partenariats avec les institutions financières									
Identification et formalisation des partenariats avec les institutions financières	étude	1	-	1	15,000	25,862	26	-	26
Préparation d'une convention-type	mois	1	-	1	5,000	8,621	9	-	9
2. Appui à la gestion des risques - axe demande									

Composantes et activités	Unit	12 mois	6 mois	18 mois			12 mois	6 mois	18 mois
		Quantités			Coût unitaire		Montant (USD '000)		
		2020	2021	Total	(FCFA '000)	(US\$)	2020	2021	Total
Contribution dégressive aux primes d'assurance agricole	forfait								
Appui technique au montage d'un système de cautionnement mutuel	mois	2	-	2	15,000	25,862	1,158	470	1,628
Contribution financière au système de cautionnement mutuel	dotation	-	0.5	1	50,000	86,207	-	44	44
3. Appui à la gestion des risque - axe offre									
Evaluation du profil de risques des agripreneurs	mois	-	2	2	15,000	25,862	-	53	53
Préparation d'un manuel de gestion des risques	mois	-	2	2	10,000	17,241	-	35	35
4. Développement de produits financiers innovants et appui à la spécialisation									
Développement d'un manuel de crédit agricole adapté	mois	-	3	3	25,000	43,103	-	132	132
Total sous-composante 2.1							2,654	3,908	6,563
A. Appui à l'identification et l'orientation des jeunes									
Ciblage détaillé des zones de concentration	étude	1	-	1	8,700	15,000	15	-	15
Information - sensibilisation à échelle communale /a	personne	10,000	22,500	32,500	5	9	87	199	285
Sensibilisation/info spécialisée /b	jour	40	20	60	100	172	7	4	10
Animation/facilitation des projets économiques et de l'autonomisation des jeunes ruraux /c	personne	4,000	9,000	13,000	10	17	70	159	228
Identification et orientation dans le dispositif d'appui	personne	4,000	9,000	13,000	10	17	70	159	228
B. Appuis aux Agri-preneurs									
1. Préparation des projets économiques									
Formation technique	personne	750	2,750	3,500	200	345	261	971	1,231
Autres formations: éducation financière, etc.	personne	750	2,750	3,500	25	43	33	121	154
Formation entrepreneuriale et appui-conseil	personne	750	2,750	3,500	75	129	98	364	462
2. Comité de sélection /d	session	20	10	30	2,000	3,448	70	35	105
3. Mise en œuvre et accompagnement des projets									
Appui conseil, accompagnement et formation	personne	563	2,063	2,626	75	129	73	273	346
Animation locale marchés filière OP /e	group	56	207	263	100	172	10	36	46
C. Appuis Formation-Insertion									
Formations diverses	personne	2,000	4,500	6,500	50	86	174	397	571
Tutorat et appui conseil	personne	2,000	4,500	6,500	200	345	695	1,588	2,283
Comité d'attribution des kits /f	session	30	15	45	1,500	2,586	78	40	118
Animation locale - marchés, filières, OP /g	group	200	450	650	50	86	17	40	57
Total sous-composante 2.2							1,756	4,385	6,141
A. Diffusion et appropriation d'itinéraires techniques et des innovations									
Interventions pool experts	jour	10	5	15	300	517	5	3	8
Guides bonnes pratiques itinéraires techniques	guide	-	3	3	1,500	2,586	-	8	8
Formations spécialisées des OP, services techniques, formateurs et conseillers /a	session	8	4	12	1,500	2,586	21	11	31
Visites échanges et participation aux foires jeunes ruraux	forfait	12	6	18	5,000	8,621	104	53	157
B. Renforcement de la diversité et de la qualité des formations et de l'appui-conseil									
Diagnostic et plan de renforcement des capacités dans zones de concentration /b	étude	1	-	1	8,000	13,793	14	-	14
Elaboration guide méthodologique dispositif appui /c	forfait	0.5	-	1	5,000	8,621	4	-	4
Elaboration de référentiels et modules de formation	référentiel	-	4	4	2,000	3,448	-	14	14
Formation de formateurs et des conseillers /d	session	8	4	12	1,500	2,586	21	11	31
C. Renforcement des capacités techniques des tuteurs et entreprise référente									
Elaboration plan de renforcement des capacités /g	forfait	1	-	1	4,000	6,897	7	-	7
Equipements des entreprises référentes /h	forfait	-	25	25	10,000	17,241	-	442	442
Total sous-composante 2.3							176	540	717
A. Construction/réfection bureaux									
1. UCP Kaolack									
Réfection bureaux	forfait	1	-	1	5,000	8,621	9	-	9
2. Antenne Ziguinchor									

Composantes et activités	Unit	12 mois	6 mois	18 mois			12 mois	6 mois	18 mois
		Quantités			Coût unitaire		Montant (USD '000)		
		2020	2021	Total	(FCFA '000)	(US\$)	2020	2021	Total
Construction bureaux	forfait	1	-	1	40,000	68,966	73	-	73
3. Antenne Louga									
Réfection bureaux	forfait	1	-	1	5,000	8,621	9	-	9
B. Moyens de transport									
1. UCP Kaolack									
Véhicule 4x4 station wagon	unité	2	-	2	45,000	77,586	156	-	156
Pick-up 4x4 double cabine	unité	3	-	3	20,000	34,483	105	-	105
2. Antenne Ziguinchor									
Pick-up 4x4 double cabine	unité	1	-	1	20,000	34,483	35	-	35
3. Antenne Louga									
Pick-up 4x4 double cabine	unité	1	-	1	20,000	34,483	35	-	35
C. Equipements et mobilier de bureaux									
1. UCP Kaolack									
Ordinateurs portables	unité	12	-	12	700	1,207	15	-	15
Imprimante	unité	3	-	3	250	431	1	-	1
Photocopieur grande capacité	unité	1	-	1	1,500	2,586	3	-	3
Climatiseur	unité	5	-	5	300	517	3	-	3
Mobilier de bureau et autres équipements	lot	1	-	1	10,000	17,241	17	-	17
2. Antenne Ziguinchor									
Ordinateurs portables	unité	4	-	4	700	1,207	5	-	5
Imprimante	unité	2	-	2	250	431	1	-	1
Photocopieur grande capacité	unité	1	-	1	1,500	2,586	3	-	3
Climatiseur	unité	3	-	3	300	517	2	-	2
Mobilier de bureau et autres équipements	lot	1	-	1	4,000	6,897	7	-	7
3. Antenne Louga									
Ordinateurs portables	unité	4	-	4	700	1,207	5	-	5
Imprimante	unité	2	-	2	250	431	1	-	1
Photocopieur grande capacité	unité	1	-	1	1,500	2,586	3	-	3
Climatiseur	unité	3	-	3	300	517	2	-	2
Mobilier de bureau et autres équipements	lot	1	-	1	4,000	6,897	7	-	7
D. Formation personnel projet									
1. Formations diverses	forfait	1	1	2	8,700	15,000	15	15	30
2. Formation PRIME	session	1	-	1	5,800	10,000	10	-	10
E. Assistance technique	forfait	1	1	2	14,500	25,000	25	26	51
A. Salaires et indemnités									
1. UCP Kaolack									
Coordonnateur	mois	12	6	18	2,500	4,310	52	26	79
Responsable administratif et financier (RAF)	mois	12	6	18	2,000	3,448	42	21	63
Responsable passation de marchés (RPM)	mois	12	6	18	1,900	3,276	40	20	60
Responsable suivi-évaluation, comm. et gestion des savoirs (RSE)	mois	12	6	18	1,900	3,276	40	20	60
Spécialiste genre et inclusion sociale/FP	mois	12	6	18	1,900	3,276	40	20	60
Spécialiste formation-insertion	mois	12	6	18	1,900	3,276	40	20	60
Spécialiste entrepreneuriat rural	mois	12	6	18	1,900	3,276	40	20	60
Comptable	mois	12	6	18	1,300	2,241	27	14	41
Assistant coordonnateur	mois	12	6	18	700	1,207	15	7	22
Assistant comptable	mois	12	6	18	700	1,207	15	7	22
Assistant suivi-évaluation	mois	12	6	18	700	1,207	15	7	22
Chauffeurs x 5	mois	60	45	105	340	586	35	26	61
Gardien	mois	12	6	18	320	552	7	3	10

Composantes et activités	Unit	12 mois	6 mois	18 mois			12 mois	6 mois	18 mois
		Quantités			Coût unitaire		Montant (USD '000)		
		2020	2021	Total	(FCFA '000)	(US\$)	2020	2021	Total
Planton	mois	12	6	18	230	397	5	2	7
2. Antenne Ziguinchor									
Responsable d'antenne	mois	12	6	18	1,900	3,276	40	20	60
Technicien polyvalent associé	mois	12	6	18	1,300	2,241	27	14	41
Assistant comptable	mois	12	6	18	700	1,207	15	7	22
Assistant suivi-évaluation	mois	12	6	18	700	1,207	15	7	22
Chauffeurs x 1	mois	12	6	18	340	586	7	3,5	10,5
Gardien	mois	12	6	18	320	552	7	3	10
Planton	mois	12	6	18	230	397	5	2	7
3. Antenne Louga									
Responsable d'antenne	mois	12	6	18	1,900	3,276	40	20	60
Technicien polyvalent associé	mois	12	6	18	1,300	2,241	27	14	41
Assistant comptable	mois	12	6	18	700	1,207	15	7	22
Assistant suivi-évaluation	mois	12	6	18	700	1,207	15	7	22
Chauffeurs x 1	mois	12	6	18	340	586	7	3,5	10,5
Gardien	mois	12	6	18	320	552	7	3	10
Planton	mois	12	6	18	230	397	5	2	7
B. Frais de fonctionnement et entretien									
1. UCP Kaolack									
Fonctionnement et entretien bureau	an	1	0,5		17,400	30,000	30	15	46
Fonctionnement et entretien véhicules	an	1	0,5		27,500	47,414	48	24	72
2. Antenne Ziguinchor									
Fonctionnement et entretien bureau	an	1	0,5		6,960	12,000	12	6	18
Fonctionnement et entretien véhicules	an	1	0,5		10,000	17,241	17	9	26
3. Antenne Louga									
Fonctionnement et entretien bureau	an	1	0,5		6,960	12,000	12	6	18
Fonctionnement et entretien véhicules	an	1	0,5		10,000	17,241	17	9	26
C. Frais de mission									
1. UCP Kaolack	jour	300	150		40	69	21	11	31
2. Antenne Ziguinchor	jour	200	100		40	69	14	7	21
3. Antenne Louga	jour	200	100		40	69	14	7	21
D. Assurance Maladie	forfait	1	0,5		20,000	34,483	35	18	52
Total sous-composante 3.1							1,443	497	1,940
A. Suivi-évaluation des activités et impact									
1. Enquêtes et études									
Etude de référence	étude	1	-	1	25,000	43,103	43	-	43
Elaboration du dispositif et évaluation d'impact	étude	1	-	1	25,000	43,103	43	-	43
Etudes d'effets annuels	étude	-	-	-	13,000	22,414	-	-	-
Etudes thématiques	forfait	1	-	1	10,000	17,241	17	-	17
2. Dispositif de suivi-évaluation									
Elaboration du manuel de suivi-évaluation	forfait	1	-		8,000	13,793	14	-	14
Elaboration du dictionnaire des indicateurs	forfait	1	-		1,450	2,500	3	-	3
Progiciel SE	licence	1	-		11,600	20,000	20	-	20
Maintenance système SE	forfait	1	1		3,480	6,000	6	3	9
Logiciel SIG/ partenariat avec centre de suivi écologique ,	licence	1	-		580	1,000	1	-	1
Serveur SE + SIG/ partenariat avec centre de suivi écologique	unité	1	-		1,160	2,000	2	-	2
Tablets + GPS pour SE	lot	3	-		145	250	1	-	1

Composantes et activités	Unit	12 mois 6 mois 18 mois					12 mois 6 mois 18 mois		
		Quantités			Coût unitaire		Montant (USD '000)		
		2020	2021	Total	(FCFA '000)	(US\$)	2020	2021	Total
Formation personnel project (SE + SIG)	session	1	-		2,900	5,000	5	-	5
3. Ateliers et mission de suivi-évaluation et planification									
Atelier de démarrage	session	1	-		17,400	30,000	30	-	30
Comité de pilotage	session	1	1		4,000	6,897	7	7	14
Réunions de coordination trimestrielle UCP et antennes	session	4	2		500	862	3	2	5
Atelier bilan d'auto-évaluation et d'élaboration de PTBA (National)	session	1	1		2,000	3,448	3	4	7
Atelier bilan d'auto-évaluation et d'élaboration de PTBA (Antenne)	session	2	1		1,000	1,724	3	2	5
Missions SE (participation équipe nationale)	jour	100	50		40	69	7	4	10
Missions de supervision	mission	1	1		4,350	7,500	8	8	15
Mission de revue à mi-parcours	mission	-	-		23,200	40,000	-	-	-
Mission d'achèvement	mission	-	-		29,000	50,000	-	-	-
Audit annuel	audit	1	-		7,000	12,069	12	-	12
4. Gestion financière									
Elaboration d'un manuel des procédures administratives comptables et financières	forfait	1	-		8,000	13,793	14	-	14
Acquisition d'un logiciel de gestion et contrôle interne	Licence	1	-		5,800	10,000	10	-	10
B. Gestion des savoirs et communication									
1. Gestion des savoirs									
Actualisation stratégie et plan de gestion des savoirs	forfait	1	-		1,450	2,500	3	-	3
Provision pour le plan de gestion des savoirs	forfait	1	0.5		5,800	10,000	10	5	15
Visite d'échanges sous-région	forfait	1	0.5		5,800	10,000	10	5	15
2. Communication									
Préparation stratégie et plan de communication	forfait	1	-		1,450	2,500	3	-	3
Site web	forfait	1	-		1,740	3,000	3	-	3
Hébergement site web	forfait	1	0.5		290	500	1	0	1
Convention avec les radios locales	forfait	8	8		522	900	7	7	15
Production/diffusion émission télévisuelles	forfait	2	1		1,160	2,000	4	2	6
Production supports de communication	forfait	1	-		2,900	5,000	5	-	5
Participation évènements national	session	4	2		870	1,500	6	3	9
Total sous-composante 3.2							305	51	356
TOTAL							6,584	9,737	16,321

ANNEXE 7 : PLAN DE PASSATION DE MARCHÉ DES 18 MOIS

AOON : Appel d'offres ouvert national
AOOI : Appel d'offres ouvert international
DRPS : Demande de renseignements et de prix simple

DRPR : Demande de renseignements et de prix à compétition restreinte

DRPO : Demande de renseignements et de prix à compétition ouverte

F : Fournitures

T : Travaux

S : Services courants

N/A : Non applicable

Description	Nature de l'acquisition	Nbre de lots	Montant estimatif (USD)	Méthode de passation	Prévision / Réalisation	Préparation et soumission DAO	Date ANO DCMP	Date ANO FIDA	Publication avis - Presse locale, UNDB, DGMA RKET	Ouverture des plis	Soumission rapport évaluation	Date ANO DCMP	Date ANO FIDA	Date publication attribution	Date signature marché	Date approbation marché	Début travaux / Livraisons	Fin travaux / Livraisons
		COMPOSANTE 1 : DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES RENTABLES																
		Sous-composante 1.1 Partenariats d'affaires pour la production et la mise en marché																
		A - Accès à l'information et développement de partenariats commerciaux																
		1. Accès à l'information																
Acquisition packs informatiques et de fournitures pour les Points d'Information de Proximité (PIP)	F	2	48000	DRPO	Prévu	15/06/2020	N/A	N/A	22/06/2020	06/07/2020	16/07/2020	N/A	N/A	27/07/2020	06/08/2020	16/08/2020	31/08/2020	Nov-20
					Réalisé													
		Sous-composante 2.1																
		B. Appui à la production pour les jeunes en formation - insertion																
Acquisition des kits d'amorçage	F	3	4563000	AOOI	Prévu	01/07/2020	12/07/2020	27/07/2020	06/08/2020	18/09/2020	28/09/2020	05/10/2020	20/10/2020	30/10/2020	09/11/2020	24/11/2020	26/12/2020	Jun-21
					Réalisé													
		C. Facilitation pour le financement des jeunes agripreneurs																
		Sous-composante 2.3																

C. Renforcement des capacités techniques des tuteurs et entreprises référentes																		
Équipements des entreprises référentes	F	1	442000	AOOI	Prévu	01/10/2020	12/10/2020	27/10/2020	06/11/2020	21/12/2020	04/01/2021	09/01/2021	24/01/2021	03/02/2021	13/02/2021	28/02/2021	28/03/2021	Jun-21
					Réalisé													
Sous-composante 3.1																		
A. Construction / Réfection de bureaux																		
Construction et réfection des bureaux du projet	T	3	91000	DRPO	Prévu	03/02/2020	N/A	N/A	10/02/2020	25/02/2020	06/03/2020	N/A	N/A	16/03/2020	26/03/2020	06/04/2020	21/04/2020	Jul-21
					Réalisé													
B. Moyens de transport																		
Acquisition de 9 véhicules 4x4	F	2	331000	AOOI	Prévu	09/03/2020	N/A	24/03/2020	03/04/2020	18/05/2020	28/05/2020	N/A	12/06/2020	22/06/2020	02/07/2020	17/07/2020	03/08/2020	31/08/2020
					Réalisé													
C. Équipements et mobilier de bureau																		
Acquisition de matériel informatique et de photocopieuses	F	2	37000	DRPO	Prévu	06/02/2020	N/A	N/A	13/02/2020	28/02/2020	09/03/2020	N/A	N/A	19/03/2020	30/03/2020	10/04/2020	21/04/2020	Jul-21
					Réalisé													
Acquisition de mobilier et matériel de bureau et autres équipements	F	1	38000	DRPO	Prévu	06/02/2020	N/A	N/A	13/02/2020	28/02/2020	09/03/2020	N/A	N/A	19/03/2020	30/03/2020	10/04/2020	21/04/2020	Jul-21
					Réalisé													
D. Assurance maladie																		
Services d'assurance maladie pour le personnel du projet	S	1	53000	DRPO	Prévu	02/03/2020	N/A	N/A	09/03/2020	24/03/2020	03/04/2020	N/A	N/A	13/04/2020	23/04/2020	04/05/2020	14/05/2020	Jun-21
					Réalisé													
Sous-composante 3.2																		
A. Suivi-évaluation des activités et impact																		
2. Dispositif de suivi-évaluation																		
Acquisition matériel pour le suivi-évaluation et le SIG (Progiciel SE, logiciel SE, Serveur SE + SIG, tablets et GPS pour SE)	F	2	24000	DRPS	Prévu	01/04/2020	N/A	N/A	08/04/2020	23/04/2020	04/05/2020	N/A	N/A	14/05/2020	25/05/2020	04/06/2020	14/06/2020	Jul-20
					Réalisé													
4. Gestion financière																		
Acquisition d'un logiciel de gestion comptable et financière	F	1	10000	DRPS	Prévu	05/03/2020	N/A	N/A	12/03/2020	27/03/2020	06/04/2020	N/A	N/A	16/04/2020	27/04/2020	08/05/2020	18/05/2020	Jun-21
					Réalisé													

République du Sénégal
 Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agri-preneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi)
 Rapport de conception détaillée

DRPS : Demande de renseignements et de prix simple

SBQC : Sélection basée sur la qualité technique et le coût

SMC : Sélection au moindre coût

N/A : Non applicable

Description des Services	Coût estimé (USD)	Type de Consultant (Firme/ Individuel)	Méthode de sélection	Prévision / Réalisation	Publicité pour constitution liste restreinte	Soumission TDR au FIDA	ANO FIDA sur TDR	Finalisation DP	ANO DCMP sur DP	ANO FIDA sur DP (Date)	Invitation des consultants/ Envoi Demande de Proposition	Date limite de soumission des propositions	ANO DCM P sur rapport évaluati on technique	ANO FIDA sur Rapport Evaluati on Technique	Notification résultats évaluati on technique soumis sionnaires	Ouvrertu re Offres financières	ANO DCM P sur Rapport évaluati on combiné	Négociati ons contrat	Non Objec tion FIDA sur Rapport d'Evaluati on Combiné / proje t de contrat	Publ icati on attributi on provisoire	Sign atur e contrat	Appr obati on Contrat	Mo nta nt con tra t	Déb ut pres tatio ns	
COMPOSANTE 1 : DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES RENTABLES																									
Sous-composante 1.1 Partenariats d'affaires pour la production et la mise en marché																									
A - Accès à l'information et développement de partenariats commerciaux																									
2. Partenariats commerciaux endogènes avec les OP																									
Etude de diagnostic partenariat endogène avec les OP	8000	CI	DRPS	Prévu	N/A	06/04/2020	16/04/2020	N/A	N/A	N/A	20/04/2020	25/04/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	04/05/2020
				Réalisé																					
Assistance système de gestion logistique	66000	F	SBQC	Prévu	N/A	05/10/2020	15/10/2020	20/10/2020	N/A	N/A	21/10/2020	10/11/2020	N/A	N/A	20/11/2020	27/11/2020	N/A	04/12/2020	N/A	N/A	06/12/2020	16/12/2020	31/12/2020		15/01/2020
				Réalisé																					
Sélection prestataire pour définition canevas contractuel	11200	CI	SMC	Prévu	N/A	13/04/2020	23/04/2020	N/A	N/A	N/A	27/04/2020	07/05/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	13/05/2020	N/A	N/A	19/05/2020	N/A			27/05/2020
				Réalisé																					
Contre-expertise juridique ou revue juridique du canevas	13000	CI	SMC	Prévu	N/A	04/05/2020	14/05/2020	N/A	N/A	N/A	18/05/2020	28/05/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	03/06/2020	N/A	N/A	08/06/2020	N/A			15/06/2020
				Réalisé																					
3. Partenariats commerciaux avec les opérateurs du secteur privé																									
Appui mise en place de partenariats commerciaux	115000	F	SBQC	Prévu	06/04/2020	06/04/2020	16/04/2020	06/05/2020	N/A	16/05/2020	18/05/2020	02/07/2020	N/A	22/07/2020	24/07/2020	31/07/2020	N/A	20/08/2020	30/08/2020	01/09/2020	09/09/2020	24/09/2020			24/10/2020
				Réalisé																					
B - Accès aux marchés émergents																									
1. Etude sur les opportunités d'insertion des jeunes dans les créneaux bio et équitable																									
Réalisation étude sur les opportunités d'insertion des jeunes dans les créneaux bio et équitable	20000	CI	SMC	Prévu	N/A	16/04/2020	27/04/2020	N/A	N/A	N/A	30/04/2020	11/05/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	18/05/2020	N/A	N/A	25/05/2020	N/A			04/06/2020
				Réalisé																					
C. Promotion du marché connecté et du marketing de masse																									

République du Sénégal
 Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agri-preneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi)
 Rapport de conception détaillée

1. Diagnostic/étude de faisabilité																							
Réalisation du diagnostic marché connecté et au marketing de masse	10000	CI	SMC	Prévu	N/A	07/05/2020	18/05/2020	N/A	N/A	N/A	22/05/2020	01/06/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	08/06/2020	N/A	N/A	15/06/2020	N/A	25/06/2020
				Réalisé																			
COMPOSANTE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET FACILITATION À L'INSERTION																							
Sous-composante 2.1 : Formation et accompagnement des jeunes																							
B. Appui à la production pour les jeunes en formation - insertion																							
Conception K7	20000	CI	SMC	Prévu	N/A	11/05/2020	21/05/2020	N/A	N/A	N/A	25/05/2020	08/06/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15/06/2020	N/A	N/A	22/06/2020	N/A	02/07/2020
				Réalisé																			
C. Facilitation pour le financement des Jeunes agripreneurs																							
1. Identification et formalisation des partenariats avec les institutions financières																							
Étude partenariat institutions financières	35000	F	SBQC	Prévu	N/A	18/05/2020	28/05/2020	30/05/2020	N/A	N/A	31/05/2020	20/06/2020	N/A	N/A	30/06/2020	07/07/2020	N/A	17/07/2020	N/A	18/07/2020	26/07/2020	10/08/2020	30/08/2020
				Réalisé																			
2. Appui à la gestion des risques - axe demande																							
Appui technique au montage système cautionnement mutuel	52000	F	SBQC	Prévu	N/A	25/05/2020	04/06/2020	06/06/2020	N/A	N/A	07/06/2020	27/06/2020	N/A	N/A	07/07/2020	14/07/2020	N/A	24/07/2020	N/A	25/07/2020	03/08/2020	18/08/2020	07/09/2020
				Réalisé																			
3. Appui à la gestion des risque - axe offre																							
Evaluation du profil de risques des agripreneurs et préparation du manuel de gestion des risques	88000	F	SBQC	Prévu	01/10/2020	01/10/2020	11/10/2020	13/10/2020	N/A	N/A	14/10/2020	14/11/2020	N/A	N/A	24/11/2020	01/12/2020	N/A	11/12/2020	N/A	21/12/2020	29/12/2020	13/01/2021	02/08/2020
				Réalisé																			
4. Développement de produits financiers innovants et appui à la spécialisation																							
Développement d'un manuel de crédit agricole adapté	132000	F	SBQC	Prévu	01/09/2020	01/09/2020	11/09/2020	13/09/2020	N/A	23/09/2020	25/09/2020	10/11/2020	N/A	30/11/2020	02/12/2020	09/12/2020	N/A	20/12/2020	31/12/2020	03/01/2021	11/01/2021	26/01/2021	26/02/2021
				Réalisé																			
Sous-composante 2.2 : Renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui-conseil aux jeunes																							
A. Appui à l'identification et l'orientation des jeunes																							
Étude ciblage détaillé des zones de concentration	15000	CI	SMC	Prévu	N/A	02/04/2020	13/04/2020	N/A	N/A	N/A	16/04/2020	27/04/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	07/05/2020	N/A	N/A	13/05/2020	N/A	25/05/2020
				Réalisé																			
B. Appuis aux agripreneurs																							
Sous-composante 2.3																							
A. Diffusion et appropriation d'itinéraires techniques et des innovations																							
Élaboration Guide des bonnes pratiques itinéraires techniques	8000	CI	DRPS	Prévu	N/A	06/01/2021	16/01/2021	N/A	N/A	N/A	20/01/2021	25/01/2021	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	05/02/2021
				Réalisé																			
B. Renforcement de la diversité et de la qualité des formations et de l'appui conseil																							
Diagnostic et plan de renforcement des capacités dans zones de concentration /b	14000	CI	SMC	Prévu	N/A	02/07/2020	13/07/2020	N/A	N/A	N/A	16/07/2020	27/07/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	07/08/2020	N/A	N/A	13/08/2020	N/A	25/08/2020
				Réalisé																			

République du Sénégal
 Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agri-preneurs (Agri-jeunes Tekki Ndawñi)
 Rapport de conception détaillée

Élaboration de guide méthodologique dispositif d'appui /c	4000	CI	DRPS	Prévu	N/A	08/06/2020	18/06/2020	N/A	N/A	N/A	22/06/2020	26/06/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	08/06/2020
				Réalisé																			
Élaboration de référentiels et modules de formation	14000	CI	SMC	Prévu	N/A	12/01/2021	12/01/2021	N/A	N/A	N/A	26/01/2021	06/02/2021	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	23/02/2021	05/03/2021
				Réalisé																			
C. Renforcement des capacités techniques des tuteurs et entreprises référentes																							
Élaboration plan renforcement de capacités des tuteurs et entreprise référentes /g	7000	CI	DRPS	Prévu	N/A	10/08/2020	20/08/2020	N/A	N/A	N/A	24/08/2020	28/08/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10/09/2020
				Réalisé																			
Sous-composante 3.2																							
A. Suivi-évaluation des activités et impact																							
1. Enquêtes et études																							
Étude de référence	43000	F	SBQC	Prévu	N/A	18/03/2020	28/03/2020	30/03/2020	N/A	N/A	31/03/2020	20/04/2020	N/A	N/A	30/04/2020	07/05/2020	N/A	17/05/2020	N/A	18/05/2020	26/05/2020	10/06/2020	30/06/2020
				Réalisé																			
Élaboration du dispositif de suivi-évaluation et évaluation d'impact	43000	F	SBQC	Prévu	N/A	25/03/2020	04/04/2020	06/04/2020	N/A	N/A	07/04/2020	27/04/2020	N/A	N/A	07/05/2020	14/05/2020	N/A	24/05/2020	N/A	25/05/2020	03/06/2020	18/06/2020	07/07/2020
				Réalisé																			
Réalisation d'études thématiques	17000	CI	SMC	Prévu	N/A	13/07/2020	23/07/2020	N/A	N/A	N/A	27/07/2020	06/08/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	19/08/2020	N/A	N/A	25/08/2020	N/A	03/09/2020
				Réalisé																			
2. Dispositif de suivi-évaluation																							
Élaboration du manuel de SE et du dictionnaire des indicateurs	17000	CI	SMC	Prévu	N/A	20/07/2020	30/07/2020	N/A	N/A	N/A	03/08/2020	13/08/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	26/08/2020	N/A	N/A	01/09/2020	N/A	10/09/2020
				Réalisé																			
3. Ateliers et mission de suivi-évaluation et planification																							
Sélection de l'auditeur du projet	12000	F	SMC	Prévu	N/A	04/09/2020	14/09/2020	N/A	N/A	N/A	18/09/2020	28/09/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	05/10/2020	N/A	N/A	12/10/2020	N/A	22/10/2020
				Réalisé																			
4. Gestion financière																							
Élaboration d'un manuel des procédures administratives, comptables et financières	14000	F	SMC	Prévu	N/A	02/04/2020	13/04/2020	N/A	N/A	N/A	16/04/2020	27/04/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	07/05/2020	N/A	N/A	13/05/2020	N/A	25/05/2020
				Réalisé																			
B. Gestion des savoirs et communication																							
1. Gestion des savoirs																							
Actualisation stratégie et plan de gestion des savoirs	3000	CI	DRPS	Prévu	N/A	06/04/2020	16/04/2020	N/A	N/A	N/A	20/04/2020	25/04/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	04/05/2020
				Réalisé																			
2. Communication																							
Préparation stratégie et plan com.	3000	CI	DRPS	Prévu	N/A	23/03/2020	02/04/2020	N/A	N/A	N/A	06/04/2020	10/04/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	20/04/2020
				Réalisé																			
Conception du site web du projet	3000	CI	DRPS	Prévu	N/A	23/03/2020	02/04/2020	N/A	N/A	N/A	06/04/2020	10/04/2020	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	20/04/2020
				Réalisé																			

ANNEXE 8 : MANUEL DE MISE EN ŒUVRE

Table des matières du manuel de mise en œuvre

TABLE DES MATIERES

I. CIBLAGE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
A. ZONE D'INTERVENTION	
B. STRATEGIE DE CIBLAGE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
C. OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE DE CIBLAGE	
D. STRATÉGIE GENRE ET INCLUSION SOCIALE	
E. OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE GENRE	
F. STRATEGIE JEUNES	
II. DESCRIPTION DES COMPOSANTES ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	
A. COMPOSANTE 1. DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES RENTABLES	
B. COMPOSANTE II : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET FACILITATION À L'INSERTION ...	
C. COORDINATION, GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET SUIVI-ÉVALUATION	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Délimitation préliminaire des zones de concentration
Tableau 2 Caractérisation du groupe et des sous-groupes cibles
Tableau 3 : Parties prenantes, caractéristiques et implication dans le processus d'insertion des jeunes
Tableau 4 : Opportunités économiques pour l'insertion des jeunes selon zone agroécologique
Tableau 5 : Check liste des mesures opérationnelles de ciblage
Tableau 6 : : Check liste des mesures équité genre
Tableau 7 : Récapitulatif des actions à effectuer pour l'information et l'orientation des jeunes ruraux
Tableau 8 : Récapitulatif des actions à effectuer en appui aux jeunes en formation -insertion
Tableau 9 Récapitulatif des actions à effectuer en appui aux jeunes agripreneurs. AP3
tableau 10 Récapitulatif des actions à effectuer pour la diffusion et l'appropriation d'itinéraires techniques et d'innovations
Tableau 11 Récapitulatif des actions à effectuer pour le renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et 'appui conseil aux jeunes.
Tableau 12 Récapitulatif des actions à effectuer pour le Renforcement des tuteurs et professionnels assurant la formation pratique
Tableau 13: Liste des conventions et leur objet
Tableau 14 : Phasage des activités
Tableau 15 : Typologie des appuis accessibles aux jeunes agri preneurs
Tableau 16 : Identification des intervenants ciblant les jeunes ruraux : synergies potentielles
Tableau 17 : Evaluation du risque de gestion financière à la conception d'AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI
Tableau 18 : Questionnaire relatif à l'évaluation de la gestion financière (QEGF)
Tableau 19 : Seuils d'AOI et de revue FIDA pour les Biens, les Services courants et les Travaux
Tableau 20 : Conditions d'application de l'AON pour les Biens, les Services courants et les Travaux
Tableau 21 : Conditions d'application de l'AON pour les acquisitions de prestations intellectuelles

Liste des figures

Figure 1 : Zones agro écologiques et régions concernées

Figure 2 : Flux des jeunes ruraux à travers les dispositifs d'appui AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI

Figure 3 : Architecture géographique de l'UCP

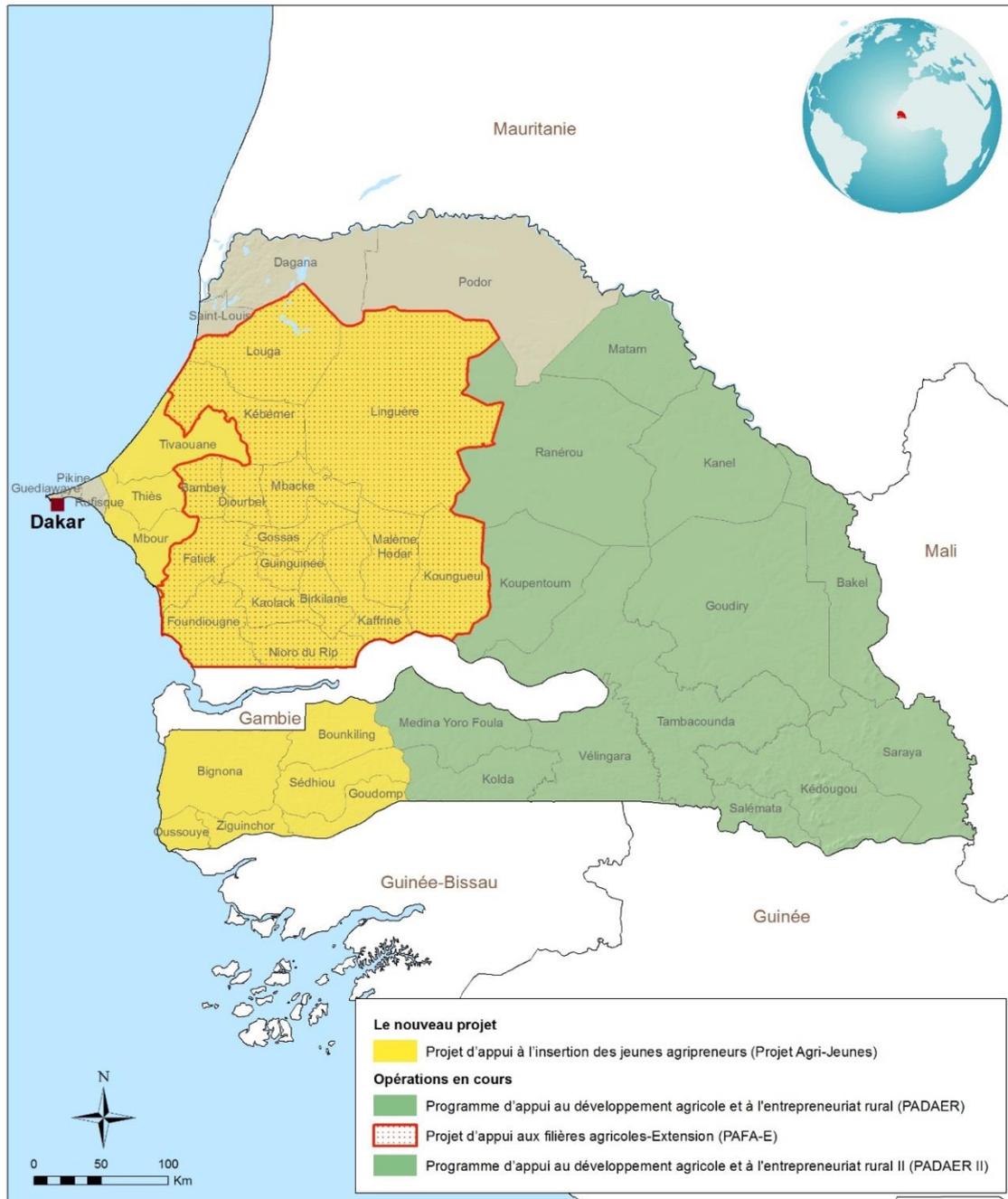
Figure 4 : Organigramme de l'UCP Agri-Jeunes Tekki Ndawñi

Figure 5 : Flux de fonds

Sigles et acronymes

ANCAR	Agence nationale de conseil agricole et rural
ANIDA	Agence nationale d'insertion et de développement agricole
ANPEJ	Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes
ANRAC	Agence nationale pour la relance des activités économiques en Casamance
ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie
AP	Activité principale
ARD	Agence régionale de développement
ASC	Association sportive et culturelle
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	Bureau international du travail
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux
CNDD	Commission nationale de développement durable
CNJS	Conseil national des jeunes du Sénégal
CNP	Comité national de pilotage
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
CRSE	Comité régional de Suivi environnemental et social
CSE	Centre de suivi écologique
DAPSA	Direction de l'analyse, de la prévention et des statistiques agricoles
DER	Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide
DPME	Direction des petites et moyennes entreprises
DRF	Demande de remboursement de fonds
EF	Exploitation familiale
ERA	Projet Education et recherche en agriculture
ERASAN	Enquête rurale sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition
ESPS	Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal
FCFA	Franc de la communauté financière d'Afrique
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIER	Formation, insertion dans les filières agricoles et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux
FMI	Fonds monétaire international
FORMAPROD	Programme de formation professionnelles et d'amélioration de la productivité agricole
GIE	Groupement d'intérêt économique
IDH	Indice de développement humain
IFP	Institutions financières partenaires
IIG	Indice d'inégalité de genre
INP	Institut national de pédologie
IPAR	Initiative prospective agricole et rurale
ISRA	Institut sénégalais de recherche agricole
ITA	Institut de technologie alimentaire
LOASP	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale
MAER	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural
MC	Mutuelle de cautionnement
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable

ODD	Objectif de développement durable
OFNP	Office national de formation professionnelle
ONG	Organisation non-gouvernementale
OP	Organisation paysanne / Organisation de producteurs
OTM	Opérateurs de téléphonie mobile
PADAER	Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural
PAFA	Projet d'appui aux filières agricoles
PARERBA	Projet d'appui à la réduction de l'émigration rurale dans le Bassin arachidier
PEA-Jeunes	Projet d'appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGES	Plan de gestion environnemental et social
PIP	Point d'information de proximité
PPM	Petit périmètre maraîcher
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRODAC	Programme des domaines agricoles communautaires
PRODAM	Projet de développement agricole de Matam
PROVALE-CV	Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur
PSE	Plan Sénégal émergent
PTBA	Programme de travail et budget annuels
PTF	Partenaire technique et financier
RAF	Responsable administratif et financier
RGPHAE	Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage
RPM	Responsable en passation de marché
RSE	Responsable de suivi-évaluation
SAED	Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SNEEG	Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre
SNSAR	Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience
SODEFITEX	Société de développement et des fibres textiles
SONAGRI	Société nationale agricole
SSE	Système de suivi-évaluation
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TRI	Taux de rentabilité interne
TTC	Toute taxe comprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UCP	Unité de coordination du projet
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	Dollar des États-Unis d'Amérique
VAN	Valeur actuelle nette
ZC	Zone de concentration



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.
 Source: FIDA | 16-05-2019

Carte de la zone du projet et coordonnées SIG

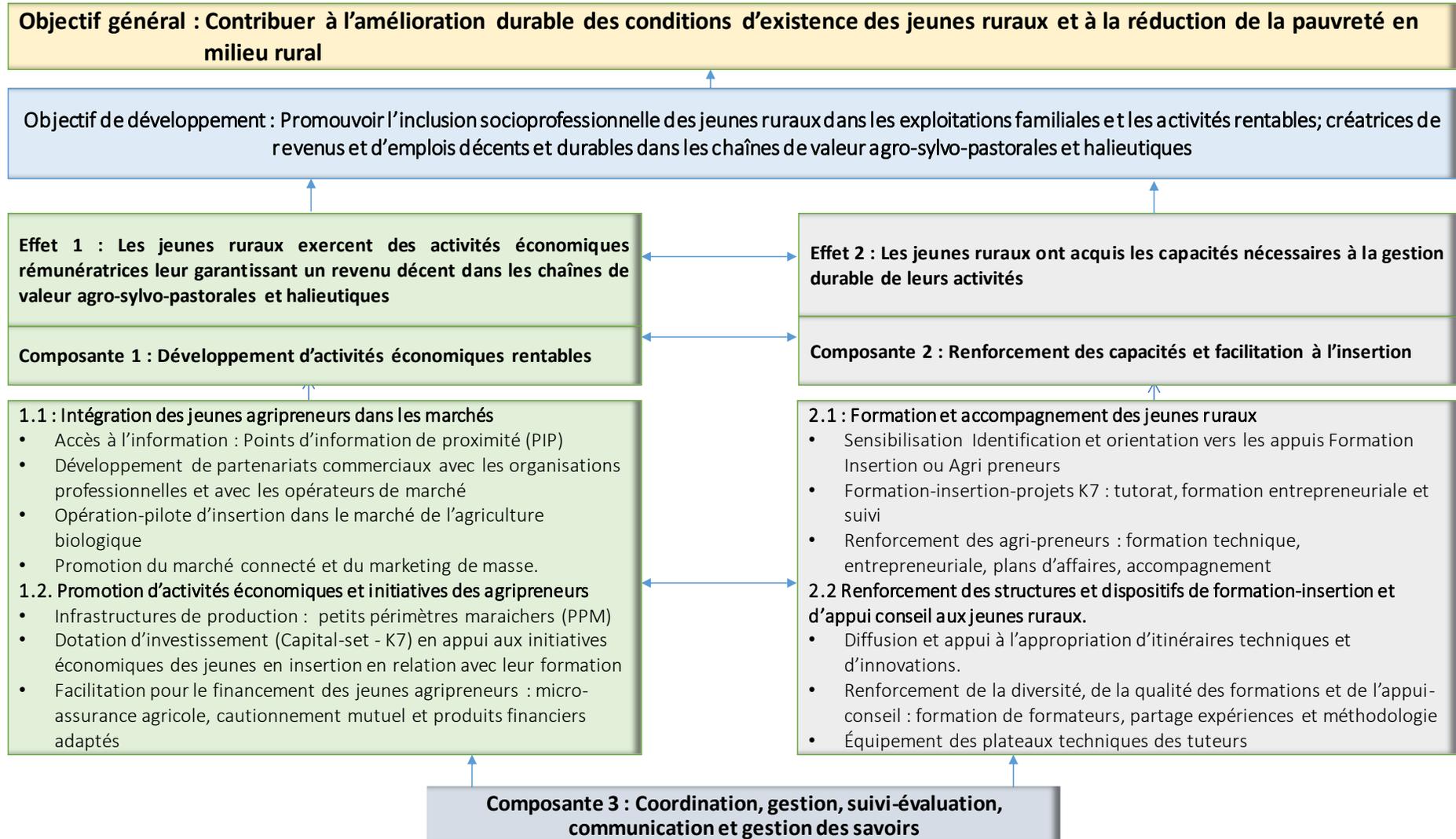
Régions	Latitude	Longitude	Altitude
Thiès	14,79	-16,95	71m
Louga	15,24	-15,34	42m
Diourbel	14,70	-16,05	27m
Fatick	13,94	-16,40	10m
Kaolack	13,96	-15,78	31m
Kaffrine	14,28	-15,02	28m
Sédhiou	12,89	-15,55	44m
Ziguinchor	12,56	-16,27	20m

Glossaire

Activités agricoles	<p>Selon la LOASP (art. 16), « Les activités de production agricole constituent une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement d'un cycle biologique, végétal ou animal, et correspondant à la maîtrise et à l'exploitation de ce cycle. Les activités exercées dans le prolongement de la production agricole, telles que la transformation, le conditionnement, la conservation, le stockage et la vente de produits provenant de l'exploitation, sont considérées comme agricoles au sens de la présente loi.</p> <p>Les activités ayant pour support l'exploitation agricole, telles que l'artisanat, le tourisme rural, le commerce des services etc., sont considérées comme complémentaires des activités agricoles ».</p>
Agripreneurs	<p>Le projet appuie les jeunes ruraux à devenir des agripreneurs en distinguant deux types de profils :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les agripreneurs sont des jeunes ayant déjà un peu d'expérience à travers la conduite d'une première activité agricole (ou complémentaire au sens de la LOASP) et prêts à s'engager dans une démarche orientée vers la croissance. Ils envisageront le développement de ce qu'ils ont déjà engagé, par l'intensification de leur activité, sa diversification, ou encore une réorientation de la stratégie d'entreprise par la pluriactivité, l'intégration dans des partenariats commerciaux• Les jeunes en insertion sont ceux qui ont encore peu d'expérience et d'autonomie dans leur contexte familial et ont besoin au préalable d'une étape de qualification professionnelle et d'une première expérience de conduite d'activité pour préparer une insertion économique durable. Ils prépareront un projet de première activité. Ils en auront la responsabilité au sein ou en dehors d'une exploitation familiale. Cette première activité constituera un levier de développement permettant d'évoluer vers un système de production plus complexe d'exploitation agricole. Elle peut aussi évoluer vers une micro entreprise rurale spécialisée.
Collectivités locales	<p>La Loi n° 2013-10 (19 décembre 2013) portant Code général des Collectivités locales, considère que les collectivités locales de la République du Sénégal sont les départements et les communes. Elles sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et elles s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel. Les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local.</p>
Exploitation Agricole	<p>Selon la LOASP (art. 18), « l'exploitation agricole est définie comme une unité détentrice de facteurs de production (terres, bâtiment, cheptel, matériel agricole, main d'œuvre) qui sont utilisés par un exploitant exerçant un métier de l'agriculture.</p> <p>L'exploitation agricole familiale est une unité de production agricole organisée sur une base familiale, au sein de laquelle les rapports entre les personnes sont définis librement et ne sont pas régis par le code du travail... L'exploitation agricole peut être gérée de façon individuelle ou communautaire, par des personnes ou des familles vivant dans le même lieu, dont les rapports ne sont pas régis par le code du travail.</p> <p>Article 19 : « l'exploitation agricole industrielle et commerciale est une unité de production agricole, de droit public ou privé, gérée à titre individuelle ou par une société à capitaux qui a recours à une main d'œuvre rémunérée régie par le code du travail et les conventions collectives en vigueur ».</p>
Facilitation	<p>Les activités de facilitation dans le dispositif d'appui AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI proposent un accompagnement de co-construction du projet professionnel avec les jeunes ruraux. Il consiste à les appuyer dans la formulation d'une idée de projet économique en prenant en compte les opportunités économiques qu'ils peuvent saisir, leurs attentes, leurs contraintes et les appuis AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI. Un conseiller « facilitateur » appuie également, à la demande, la relation avec sa famille pour ce choix d'orientation et le soutien qu'elle peut apporter, notamment sur le plan foncier. Cette facilitation accompagne si besoin la relation avec la commune pour la délivrance de l'attestation foncière nécessaire au projet.</p>

Formation modulaire	Formation de courte durée ciblée sur le développement des compétences mais qui ne procure pas de titre officiel. Les jeunes bénéficiaires AGRI-JEUNES ont accès à des formations de courte durée pour développer les compétences directement liées aux besoins de leur projet économique.
Microentreprise	Une micro entreprise se caractérise par une structure productive privée avec un centre unique de décision stratégique, une activité principale spécialisée, qui requiert certaines compétences techniques. Elle dispose d'un équipement, de personnel y travaillant à temps plein et une répartition des tâches plus ou moins clarifiée. Elle témoigne d'une capacité d'évolution et d'une démarche entrepreneuriale.
Organisations professionnelles	<p><u>Organisations paysannes / organisations de producteurs (OP)</u> - À travers l'acronyme OP sont indiquées les organisations paysannes ou organisations de producteurs créées par les producteurs pour rendre des services à eux-mêmes et défendre leurs intérêts. L'univers des OP est assez hétérogène, tant du point de vue de la forme légale que du niveau d'agrégation (local/village/Commune, départemental, régional et national. Les OP comprennent : les groupements formels ou informels (non reconnus officiellement), les associations sans but lucratif, les unions, les ententes, les coopératives, les groupements d'intérêt économique.</p> <p><u>Organisation interprofessionnelle</u> – Selon la LOASP (art. 25), une « organisation interprofessionnelle est un groupement d'organisations professionnelles représentatives de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles ». Les interprofessions, au nombre de 20 en 2019, constituent un cadre de concertation élargi aux acteurs des chaînes de valeur associant producteurs transformateurs et entreprises industrielles, commerçants et distributeurs, fournisseurs d'intrants et prestataires</p> <p><u>Organisations professionnelles artisanales. (OPA)</u> Elles regroupent les artisans par corps de métiers et sont fédérées au sein des chambres de métier.</p>
Partenariats commerciaux	Partenariats d'affaires ou d'ententes commerciales mutuellement bénéfiques entre les jeunes producteurs, transformateurs d'une part et les acteurs de la chaîne de valeur d'autre part
Apprentissage et Tutorat	<p>L'apprentissage (loi d'orientation de la formation technique et professionnelle 2015-01) est « un processus de formation professionnelle et technique qui vise l'acquisition d'une qualification professionnelle essentiellement à travers une formation pratique dans une unité de production. »</p> <p>L'apprentissage traditionnel concerne spécifiquement les apprentis dans les entreprises artisanales qui travaillent et sont formés sous la responsabilité d'un maître artisan, pendant une durée de 3 ans environ.</p> <p>La formation en tutorat est une modalité de formation par apprentissage proposée spécifiquement aux jeunes en formation insertion AgriJeunes : la formation pratique se déroule principalement sur le lieu de travail d'un professionnel confirmé (producteur, transformateur, artisan) en participant à son activité. Le tuteur assure une formation sur les itinéraires techniques correspondant au projet économique du jeune en insertion et plus globalement conseille sur toutes les facettes de l'activité. La durée de formation est variable selon les métiers et les profils (de 3 à 6 mois)</p>

Vue d'ensemble



I. CIBLAGE

1. Conformément à la politique de ciblage du FIDA et aux politiques du gouvernement visant l'appui, l'inclusion sociale et économique des groupes les plus vulnérables dont les femmes et les jeunes, la stratégie de ciblage se basera sur la reconnaissance des différences en termes de besoins, de contraintes et d'opportunités pour les groupes cibles. Dès son démarrage, le projet mettra en œuvre une stratégie de ciblage inclusive qui permettra d'identifier les enjeux spécifiques pour atteindre les jeunes ruraux pauvres et mettre en place des activités économiques par rapport aux zones agro écologique et au contexte socio-économiques d'appartenance.

2. Le ciblage tiendra compte de l'environnement socio-économique dans lequel évoluent les jeunes ruraux et caractérisé par la présence de différents acteurs, à savoir : (i) les exploitations familiales ; (ii) les organisations paysannes / organisations des producteurs, leurs faitières et cadres de concertation aux niveaux national, régional et local ; (iii) les organisations interprofessionnelles ; (iv) les différentes formes de regroupement des jeunes, tels que les groupements villageoises, les associations sportives et culturelles (ASC), les Conseils des jeunes aux niveaux régional, départemental et communal, le Collège des jeunes du CNCR crée pour faciliter les échanges entre les jeunes des différentes faitières ; et (v) les collectivités locales qui jouent un rôle déterminant dans les processus de développement local, dans l'affectation des terres et dans la recherche des réponses aux besoins des exploitations familiales et des couches les plus vulnérables dont les jeunes ruraux. Dans ce contexte et considérant le caractère représentatif et inclusif de ces structures, le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI utilisera la coordination et la coopération entre ses acteurs comme porte d'entrée pour cibler les jeunes, les opportunités et les activités, ainsi que les zones les plus propices aux initiatives économiques des jeunes. Ceci permettra ainsi de renforcer les jeunes et ses organisations existants (associations, GIE, Collèges) et/ou de supporter des nouvelles structures qui les jeunes voudront créer durant la mise en œuvre du projet pour atteindre des objectifs et des services communs.

A. Zone d'intervention.

3. **Zone d'intervention.** Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI interviendra dans quatre zones agroécologiques du Sénégal comprenant les Niayes, le Bassin arachidier, la zone sylvopastorale et la basse et moyenne Casamance. Ces zones concernent les régions administratives de Louga, Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Sédihou et Ziguinchor, couvrant 25 Départements et 326 Communes¹ ainsi environ 38,2 % du territoire national, et 55% de la population soit environ 8,8 millions d'habitants, dont 71% ruraux² et plus de 60% de jeunes.

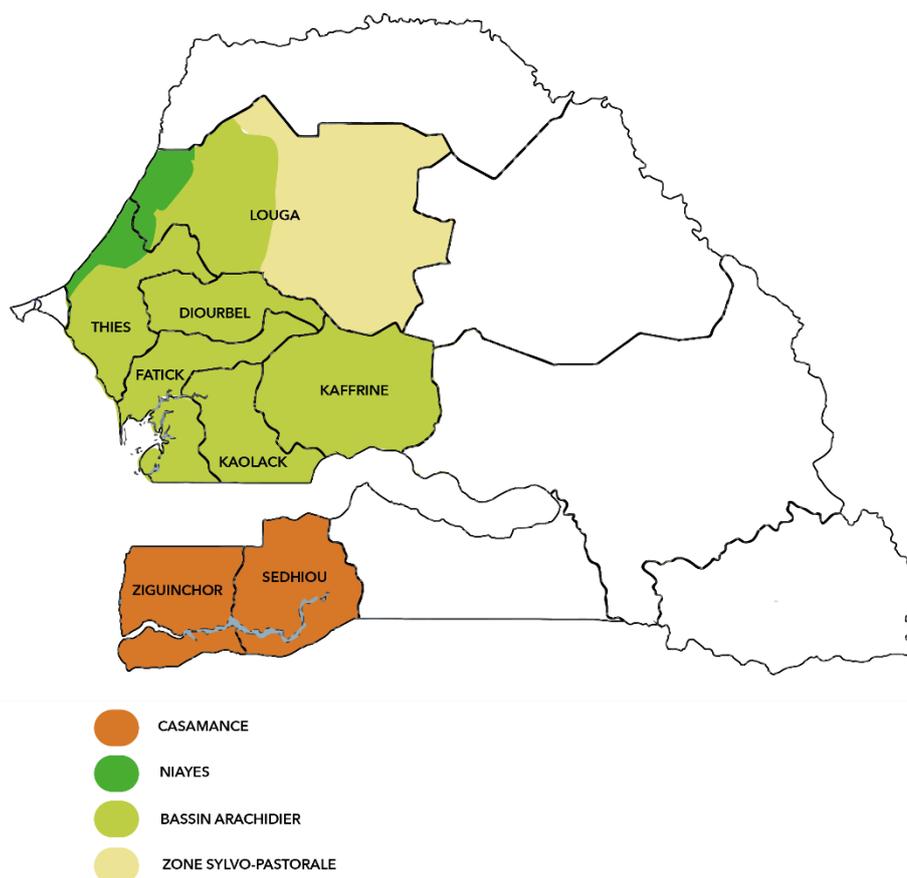
4. Les critères de choix de ces régions portent principalement sur : (i) l'incidence de la pauvreté ; (ii) la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; (iii) le potentiel de développement rural et (iv) les conditions favorables à l'insertion des jeunes. Les interventions dans les régions ciblées complèteront géographiquement celles du PADAER-II³ qui met aussi en œuvre une approche favorable à l'insertion des jeunes.

¹ Suite à la réforme de 2013 sur la décentralisation, les régions, en tant que collectivités locales ont été supprimées, les départements ont été érigés en collectivités locales, les communautés rurales et les communes d'arrondissement ont été érigés en communes. Actuellement le Sénégal compte 45 Conseil Départementales et 557 Communes. Du point de vue de la subdivision territoriale le Pays compte 14 Régions, 45 Départements et 92 Arrondissements ayant respectivement les Gouverneurs, les Préfets et les Sou préfets comme représentants de l'Etat.

² Source : ANSD/ Projections 2019

³ Le PADAER II intervient dans les régions de Matam, Tambacounda, Kédougou et de Kolda. Pour éviter le double emploi, projet d'appui à l'insertion des jeunes agripreneurs n'interviendra pas dans ces régions.

Figure 1 : Zones agro écologiques et régions concernées



5. Pour éviter la dispersion de ses interventions et maximiser son impact, le projet définira des zones de concentration (Tableau 1) caractérisées par des bassins de production et les activités de service et accompagnement en amont et en aval de la production au sein des régions et des départements. Il s'agira de zones présentant un fort potentiel de développement agro-sylvo-pastoral et halieutique garantissant aux jeunes hommes et femmes ruraux : (i) une intégration professionnelle durable et équitable dans les différents segments des chaînes de valeurs; (ii) une opportunité d'emploi et de création ou augmentation des revenus, et (iii) leur intégration dans le contexte socio-économique de leur terroir sans déstructurer leur relation avec l'exploitation familiale.

6. En plus des critères de pauvreté et insécurité alimentaires, le ciblage des zones de concentration portera sur : (i) la démographie ; (ii) le phénomène migratoire ; (iii) le potentiel agro-sylvo-pastoral permettant de développer des activités rentables ; (iv) la possibilité d'accès au foncier pour les jeunes ; (v) les opportunités commerciales (réseau routier, opérateurs du marché et proximité des marchés potentiels) et le développement des échanges et des services connexes le long des chaînes de valeur ; (vi) l'existence d'OP et jeunes organisées en groupements, GIE, associations ; (vii) la vulnérabilité au changement climatique (CC).

7. Le choix des zones de concentration reposera aussi sur les principes et les approches suivants :

- L'optimisation, la complémentarité et la mise à l'échelle des acquis des projets FIDA et d'autres initiatives appuyées par les PTF, des OP et des ONG.
- La prise en compte des orientations et priorités des plans de développement

des collectivités territoriales (Plans de Développement communaux et départementaux)

- La synergie et complémentarité avec les initiatives en cours ou prévus avec l'appui d'autres PTF, dont entre autres la BAD, la Banque Mondiale, l'Union Européenne et ses Etats membres, en particulier pour la mise en valeur d'aménagements/infrastructures en cours de réalisation ou réhabilitation, la formation et professionnalisation des jeunes ruraux.
- L'existence et/ou la possibilité de renforcement des mécanismes d'accompagnement durables des initiatives adressées aux jeunes, à savoir : formation et professionnalisation, financement, appui-conseil, ...

8. Dans les Régions du Bassin arachidier, des Niayes et de la zone sylvopastorale, déjà touchées par le PAFA-E⁴, le choix sera facilité par les acquis et les leçons apprises dans le cadre de ce projet, notamment dans les zones et Communes qui ont été objet d'initiatives structurantes autour de filières porteuses et qui ont déjà montré un intérêt et des opportunités pour les jeunes. Dans ces zones les activités sur le terrain pourront s'éteindre et démarrer plus rapidement, car le projet pourra s'appuyer sur l'ancrage institutionnel et les mécanismes de mise en œuvre déjà établis.

9. Dans la Moyenne et Basse Casamance, nouvelle zone d'intervention pour FIDA, le choix des zones de concertations sera fondé sur les expériences d'autres PTF et OP. Sur cette base, le programme agira dans les zones les plus propices aux chaînes de valeurs et aux activités les plus rentables.

10. Une dizaine de zone de concentration des interventions qui pourront concerner les jeunes d'au moins 70 Communes. Le tableau ci-dessous présente les ZC identifiées et les caractéristiques. La sélection des Communes sera affinée au démarrage du projet en fonction des critères mentionnées plus haut, ainsi que des résultats du programme initial de sensibilisation/ information du projet qui sera adressés aux jeunes, aux parties prenantes et en général à la population de chaque territoire.

⁴ Régions de Kaolack, Kaffrine, Fatick, Diourbel, Louga

Tableau 1 : Délimitation préliminaire des zones de concentration

Zones agro écologique	Numéro	Zone de concentration	Caractéristiques /Potentiel agro-sylvo-pastoral : principales activités	Services
Niayes	1	Zone littorale Louga/ Kebemer	La zone est caractérisée par un fort potentiel maraîcher dans la zone inter-dunaire (Potou, Lompoul, Leona...) et par les activités liées à de pêche artisanale maritime (pêche et transformation du poisson)	Structures financières décentralisées ; Routes nationales en bonne état permettent la connexion avec les marchés urbaines (Dakar, Saint Louis) et la Mauritanie. Organisation paysannes et interprofession actives (ex : interprofession de l'oignon).
	2	Thies-Kebemer	Le climat côtier et la disponibilité des ressources en eau a favorisé le développement de la chaîne de valeur u secteur horticole d'une horticulture des chaînes de valeur horticole (légumes, manges, agrume, etc.), favorisé aussi par la proximité au grands marchés urbains notamment Dakar. La pêche et les activités connexes représentent aussi une activité économique importante pour les jeunes et les femmes.	Structures financières décentralisées ; Routes nationales et autoroute permettent la connexion avec les principaux marchés urbains (Dakar, Touba, etc.). Existence d'infrastructure pour l'appui à la commercialisation (stockage et conditionnement fruit et légumes). Organisation paysannes et interprofession actives (ex : interprofession de l'oignon).
Bassin arachidier (BA)	3	BA Nord (Diourbel et une partie de Fatick)	Zone à forte potentiel dans la diversification des productions et des activités. A vocation arachidière, arboricole, maraîchère et de manioc, présente aussi une intense activité liée à la pêche maritime, étant Mbour parmi les plus importants ports de pêche du Sénégal. Tous types d'élevage sont développés : bovins (surtout Mbour), petits ruminants, volaille. La zone est située entièrement au sein de la Région de Thies, qu'après Dakar est la plus peuplée (plus de 2,1 millions d'habitants estimé en 2019 par ANSD avec 75% de jeunes en 2013).	Structures financières décentralisées ; Routes nationales et autoroute permettent la connexion avec les principaux marchés urbains (Dakar, Touba, etc.). Existence d'infrastructure pour l'appui à la commercialisation (stockage et conditionnement fruit et légumes). Organisation paysannes et interprofession très actives. Proximité à des centres de formation et Université (ENSA, ISFAR).
	4	BA Sud-Ouest : Foundiougne une partie de Fatick et une partie de Kaolack	La zone comprend 3 Départements à savoir Bambey, Diourbel et Gossas ayant les mêmes caractéristiques. Il s'agit d'une zone présentant les caractéristiques du bassin arachidier avec des EF basés sur mil et sorgho comme culture alimentaires, arachide comme culture de rente et de l'élevage à complément des activités. La zone ciblée comme toute le Département de Diourbel est caractérisé par un forte phénomène d'exode rural, voir émigration.	Routes nationales permettant la connexion avec les principaux marchés urbains (Dakar, Touba, etc.). Plateformes filière animale (point de service, boutique pastorale, salle polyvalente, magasin de stockage d'aliments de bétail) mis en place et service vétérinaire renforcé (formation auxiliaires vétérinaires) par l'action de PAFA-E

Zones agro écologique	Numéro	Zone de concentration	Caractéristiques /Potentiel agro-sylvo-pastoral : principales activités	Services
				dans la région de Louga. L'appui au stockage de céréales, niébé et arachide (y compris la réalisation de magasins) est en cours dans le cadre de PAFA-E. Proximité à des centres de formation et Université Bambey
	5	BA Sud-Ouest : Kaolack	Zone du Delta du Saloum et frontalière avec la Gambie, dispose du réseau hydrographique du Delta et d'une façade maritime riche en ressources halieutiques. Zone propice pour les activités liées à la pêche et à la pisciculture. Etant un écosystème particulier et fragile demande des actions de protection et sauvegarde. La réserve de la biosphère du Delta du Saloum et le patrimoine socio-culturel de la zone représentent un fort potentiel touristique à valoriser.	Zone assez enclavé, dispose néanmoins d'infrastructures de pêche
	6	BA Sud Est : Kaffrine	La zone est située à cheval entre les régions de Kaolack et Kaffrine : Comme dans toutes les zones du bassin arachidier, l'agriculture se base sur les cultures céréalières de mil et sorgho et sur l'arachide comme principale culture de rente. Cependant cette zone dans la partie plus au sud présente des opportunités de diversification des activités (exemple vallée de Koutango). L'élevage fait partie de l'exploitation familiale et bénéficie aussi de l'important marché de Birkelane.	Plateformes filière animale (point de service, boutique pastorale, salle polyvalente, magasin de stockage d'aliments de bétail) mis en place par l'action de PAFA-E dans la région de Louga. L'appui au stockage des céréales, du niébé, de l'arachide (y compris la réalisation de magasins) avec l'appui de PAFA-E Existence d'un important marché à bétail à Birkelane
Zone sylvopastorale	7	Axe Linguère – Keur Momar Sarr	La zone identifiée est située à cheval entre 2 Départements, notamment Linguère et Louga. La partie intéressée par le département de Linguère dispose de ressources pastorales permettant l'élevage extensif de bovins et de petits ruminants et les activités connexes. La partie située dans le Département de Louga dispose des ressources hydriques du au lac de Guiers. Bien que ce lac joue un rôle important pour l'approvisionnement en eau des grands centres urbains dont Dakar, les eaux sont utilisées aussi pour l'activité agricole et pastorale. Parmi les cultures pluviales, le niébé occupe une place importante et intéressante de diversification. La récolte des PFNL dont la gomme arabique et les fruits de cueillette (<i>Balanites aegyptiaca</i> , <i>Acacia albida</i> , <i>jujube</i> , etc.) sont activités complémentaires pour les EF de la zone. Ces caractéristiques permettent de développer et diversifier plusieurs activités malgré la forte dégradation environnementale de la zone.	Plateformes filière animale (point de service, boutique pastorale, salle polyvalente, magasin de stockage d'aliments de bétail) mis en place et service vétérinaire renforcé (formation auxiliaires vétérinaires) par l'action de PAFA-E dans la région de Louga. L'appui au stockage du niébé (y compris la réalisation de magasins) est en cours dans le cadre de PAFA-E. Existence d'un important marché à bétail à Dahra
Basse et Moyennes Casamance	8	Nord basse Casamance (Bignona)	Zone située au nord du fleuve Casamance, vers la côte atlantique, est caractérisée par des importantes ressources forestières, une agriculture diversifiée et une intense activité de pêche maritime et	Structures financières décentralisées ; Marché de Ziguinchor Routes nationales qui permettent la

Zones agro-écologiques	Numéro	Zone de concentration	Caractéristiques /Potentiel agro-sylvo-pastoral : principales activités	Services
			<p>de transformation du poisson. Il s'agit d'une zone à forte vocation horticole caractérisée surtout par les plantations d'agrumes et de manguiers (variétés demandées par le marché national et international) et qui montre des opportunités de production pour d'autres fruits tels que l'ananas. Assez répandus est l'exploitation de fruit de cueillette (mad ditakh, neré, etc.), ainsi que la récolte et la production de miel et la production d'huile de palme. L'élevage à cycle court ainsi que les bovins font partie des activités de l'exploitation familiale. La production de fruits destinés à l'exportation et des initiatives de transformation de fruits et légumes existent déjà dans le territoire.</p>	<p>connexion avec Ziguinchor et Kolda, et le nord du Sénégal. Le pont sur le fleuve Gambie inauguré en début 2019 facilite énormément les échanges commerciaux. Petites unités de transformation de la noix de cajou Marché à l'exportation pour noix de cajou, et crevettes</p>
	9	<p>Nord moyenne Casamance (Sedhiou)</p>	<p>Zone agro-sylvo-pastorale de la moyenne Casamance située au nord du fleuve Casamance, est caractérisée par une agriculture dominée par la riziculture, les cultures d'arachide et de mil et un élevage de type extensif de bovins et petits ruminants.</p>	<p>Structures financières décentralisées ; Route nationale permettant la connexion avec Ziguinchor et Kolda, ainsi qu'avec le marché de Diaobé</p>
	10	<p>Sud Casamance</p>	<p>Zone à cheval entre 2 Départements, notamment Ziguinchor et Goudomp, située entre le fleuve Casamance et la Guinée Bissau, dispose d'un fort potentiel agro-sylvo-pastoral et halieutique. Caractérisée par une panoplie d'ethnies, les exploitations familiales s'adonnent aux cultures pluviales, surtout riz, maïs, arachide, au maraîchage, à l'arboriculture fruitière, à l'élevage, à l'exploitation des fruits de cueillette. Cette zone est dotée d'importantes plantations d'anacardiers dont les productions sont très demandées par les exportateurs (surtout indiens). Des initiatives de transformation des noix de cajou, y compris pour le commerce biologique et Fair Trade commencent à se développer. La pêche continentale et surtout celle de crevette jouent un rôle important dans l'économie de la zone, où des expériences de pisciculture y compris d'ostréiculture se sont installées.</p>	<p>Structures financières décentralisées ; Marché de Ziguinchor Route nationale permettant la connexion avec Ziguinchor et Kolda, Petites unités de transformation de la noix de cajou Marché à l'exportation pour noix de cajou, et crevettes</p>

Zone agroécologiques	Régions	Subdivisions possibles zones de concentration
Niayes	Louga	Zone de concentration des Niayes (axe Kebemer-Louga)
Niayes	Louga	Zone de concentration Louga-kebemer
Sylvo-pastorale	Louga	Zone de concentration de Linguere
Niayes	Thiès	Zone de Concentration Niayes (axe Thies-Kebemer)
Bassin arachidier	Thiès	Zone de Concentration Mbour
Bassin arachidier	Diourbel	Zone de concentration Diourbel –Bambey
Bassin arachidier	Diourbel	Zone de concentration de Mbacke
Bassin arachidier	Fatick	Zone de Concertation de Foundiougne –Fimela- Palmarin(Bassin arachidier Sud- Ouest)
Bassin arachidier	Kaolack	Zone de concentration de Nioro
Bassin arachidier	Kaolack	Zone de concentration de Kaolack
Bassin arachidier	Kaffrine	Zone de concentration de Kaffrine
Bassin arachidier	Kaffrine	Zone de concentration Birkilane
Bassin arachidier		Zone de concentration de Kounguel,
Basse et Moyenne Casamance	Sedhiou	Zone de concentration de Sedhiou
Basse et Moyenne Casamance	Sedhiou	Zone de Concentration de Goudomp
Basse et Moyenne Casamance	Sedhiou	Zone de Concentration de Bounkiling
Basse et Moyenne Casamance	Ziguinchor	Zone de Concentration de Ziguinchor
Basse et Moyenne Casamance	Ziguinchor	Zone de Concentration de Oussouye
Basse et Moyenne Casamance	Ziguinchor	Zone de Concentration de Bignona

A. Groupe cible et parties prenantes

11. **Groupe-cible.** Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI cible, individuellement ou collectivement, les jeunes ruraux âgés de 15 à 35 ans issus d'exploitations familiales et des ménages ruraux à faibles revenus, affiliés ou non à des organisations professionnelles et/ou à des associations rurales, etc. Il s'agit de jeunes ruraux sous-employés ou sans-emploi, ayant un faible accès aux facteurs et techniques de production et de gestion des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques et activités connexes. Ils sont souvent de candidats à l'exode rural et/ou à l'émigration en quête d'une meilleure situation économique et sociale. Le groupe-cible inclut également des jeunes ruraux apprentis, orphelins, handicapés, etc. vivant dans des familles ou centres d'accueil spécifiques.

12. Le projet s'appuiera sur un mécanisme de ciblage direct permettant de distinguer les deux sous-groupes suivants de jeunes ruraux hommes et femmes porteurs de projets économiques individuels ou collectifs :

- (a) Jeunes de 15 à 35 ans en quête d'insertion économique avec ou sans niveau d'instruction⁵/ alphabétisation, participant aux activités de l'exploitation familiale, souvent employés comme aide-familial, main-d'œuvre agricole ou non-agricole, apprentis dans les ateliers artisanaux ou candidats au départ.
- (b) Jeunes agripreneurs en activité, âgés d'au moins 18 ans, avec ou sans formation professionnelle de base et exerçant une activité économique agro-sylvo-pastorale et halieutique et/ou une activité connexe inscrite dans une trajectoire d'évolution. Cette catégorie a l'objectif d'accroître son revenu et, pour ce faire, est particulièrement en quête : (i) d'un perfectionnement nécessaire à la maîtrise des exigences techniques et managériales liées à son objectif de développement ; (ii) de services d'accompagnement, d'appui-conseil et de services financiers ; (iii) d'un accès sécurisé et durable au marché et aux technologies modernes de marketing.

13. L'identification et la caractérisation⁶ de ces sous-groupes permettra de préciser, quantifier et de dimensionner les appuis du projet par sous-groupe. Le système de quota sera également utilisé pour s'assurer de toucher les femmes.

14. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI impactera 450.000 personnes au sein des ménages⁷ d'où sont issus les 45.000 jeunes insérés et renforcés. Il touchera d'autres catégories d'acteurs avec lesquels les jeunes développeront des partenariats ou des activités en synergies, à l'instar des interprofessions, faitières d'OP, opérateurs économiques privés, etc.

15. La stratégie de ciblage vise à (i) garantir que les jeunes et spécialement les plus vulnérables soient les destinataires de l'appui du projet, et (ii) réduire les risques d'accaparement de certains avantages par des groupes plus dynamiques et/ou influents. A cet effet la démarche de ciblage associera les exploitations familiales, les OP, les organisations professionnelles rurales, les organisations des jeunes (ASC, Conseil des jeunes, Collège de jeunes du CNCR, etc.), les associations des personnes handicapées et les collectivités territoriales tenant compte de leur caractère représentatif et inclusif. Cette stratégie s'adapte indifféremment aux individus ou aux groupes.

⁵ Les jeunes diplômés font partie de la catégorie des instruits.

⁶ L'identification et la caractérisation de ces groupes s'appuiera des critères portant sur l'âge, le statut économique (en formation, non employé, employé), la situation familiale du jeune, ainsi que du niveau de scolarisation et de formation, de la capacité d'accès à la terre et aux ressources productives dans leur territoire, de la typologie et de l'état d'évolution de l'activité économique (phase d'insertion ou en activité).

⁷ La taille moyenne des ménages ruraux de 10 personnes.

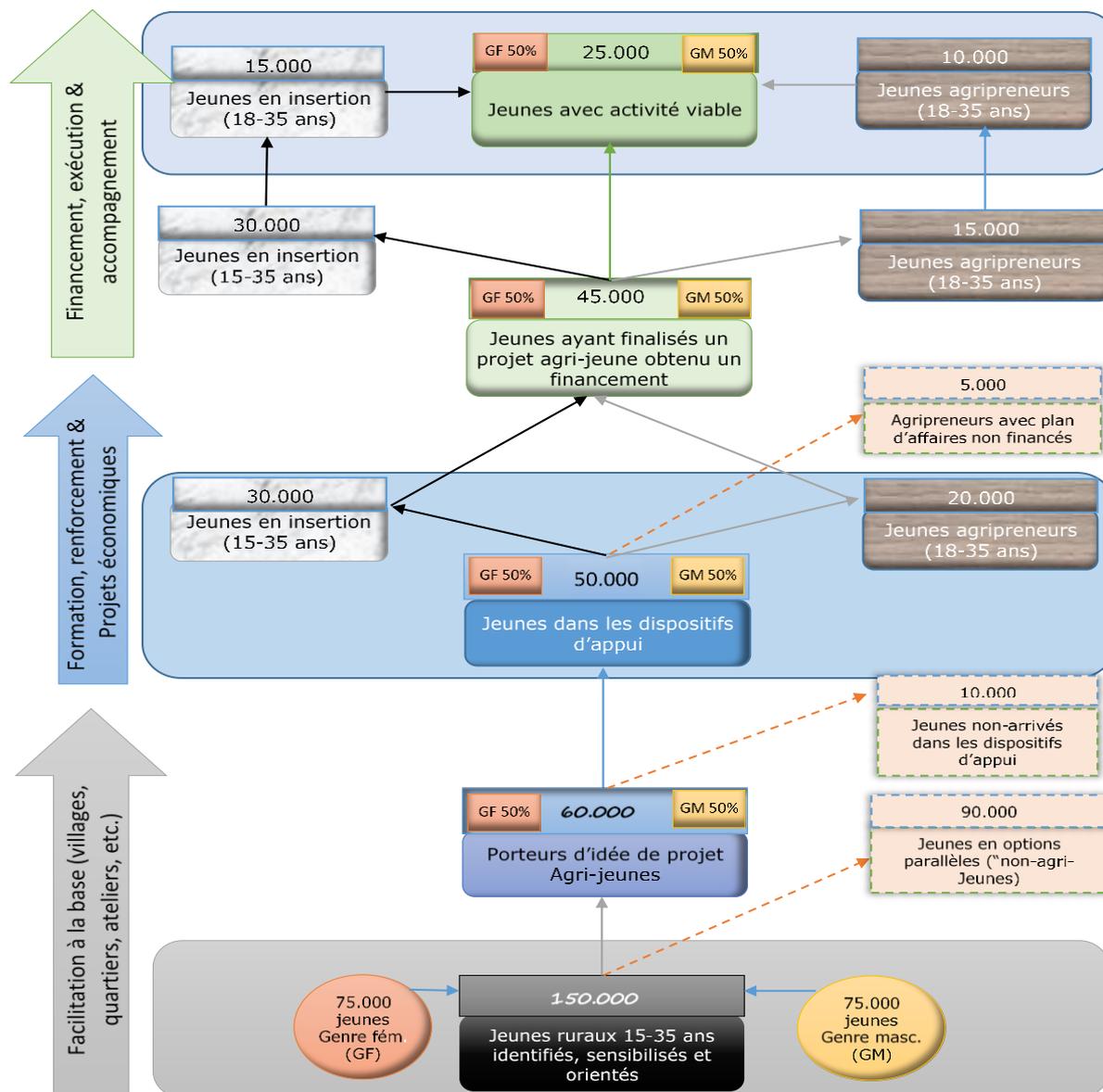
Tableau 2 Caractérisation du groupe et des sous-groupes cibles

Groupe cible	Caractéristiques /Contraintes majeures	Profil de sortie /Besoins d'appui identifiés	Réponses du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI
Jeunes hommes et femmes ruraux	<p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes hommes et femmes âgés de 15 à 35 ans issus des exploitations familiales pauvres. • Jeunes sous-employés ou sans emploi. • Sans capital foncier/faible accès au foncier. • Sans maîtrise des itinéraires techniques et faible capacité de gestion. • Candidats à l'exode rural et/ou à l'émigration en quête d'une meilleure situation économique et sociale. <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'accès à l'information et aux services d'orientation et de conseil. • Faible opportunité d'accès à la terre du aux difficultés d'attribution et d'acte de délibération de la part des Collectivités territoriales (Mairie) et de la gestion traditionnelle du foncier qui est toujours assurée par le chef de l'exploitation familiale. • Faible qualification et maîtrise des itinéraires techniques de conduite et de gestion des activités agricoles, d'élevage et pêche et/ou connexes (production, transformation, commercialisation, activités de services). • Difficultés d'accès au financement et aux services financiers. <p>Contraintes majeures pour les jeunes femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité et inégalité d'accès aux facteurs de production, dont le financement. • Faible possibilité et inégalité dans l'accès à la terre du aux coutumes traditionnelle de gestion du foncier et d'héritage. • Faible représentativité des femmes en général et des jeunes femmes en particulier dans les instances de décision tant dans la gestion des activités économiques que sociales. 	<p>Profil de sortie attendu</p> <p>Jeunes ruraux (hommes et femmes) de 15 à 35 ans professionnels installés et insérés dans des exploitations familiales et des entreprises rentables et créatrices de revenus et d'emplois durables, engagées dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques et reconnus au sein des communautés territoriales.</p> <p>Besoins d'appuis identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'opportunités d'insertion et d'emplois rentables et durables dans des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques. • Développement et diversification d'activités agricoles attrayantes et génératrices de revenus pour les jeunes. • Sécurisation foncière d'attribution par actes de délibération de la part des Collectivités locales (Communes) tant pour les parcelles individuelles que de groupe. • Professionnalisation et adoption de techniques et technologies innovantes et performantes pour la production et la transformation des produits agropastoraux et halieutiques de qualité. • Mécanismes de financement adaptés aux conditions socio-économiques des jeunes. • Acquisition des capacités managériales dans la conduite de l'entreprise y compris la planification et la négociation avec le secteur privé et la définition de partenariats d'affaires. • Capacités accrues de planification et gestion des activités économique, lobbying et négociation. • Accompagnement et appui-conseil. • Reconnaissance et représentativité au sein des organes de décision des collectivités locales et des OP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats d'affaires pour la production et la mise en marché tant au niveau local que national par : <ul style="list-style-type: none"> ○ La mise en place de plateformes OP/Opérateurs de marché ; ○ L'intégration des interprofessions ; ○ Le développement de l'agriculture contractuelle. • Insertion durable dans des activités et métiers attractifs et rentables en milieu rural en fonction de l'âge, des opportunités et l'état d'évolution de l'activité (démarrage, en activité). • Relations d'affaires avec les institutions financières et les TICS pour développer les réseaux et la connexion des jeunes agripreneurs au monde extérieur et aux dynamiques des marchés. • Activités de renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales. • Renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui conseil aux jeunes favorisant : (i) l'attractivité des métiers agricoles ; (ii) la diffusion et valorisation d'itinéraires techniques permettant l'intensification de la production, l'amélioration de la qualité des produits et la diffusion des innovations ; (iii) la diversité et la qualité des formations ; (iv) l'accompagnement ; (v) la formation pratique et entreprise référente

Groupe cible	Caractéristiques /Contraintes majeures	Profil de sortie /Besoins d'appui identifiés	Réponses du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI
Jeunes hommes et femmes ruraux en formation-insertion	<p>Caractéristiques spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes hommes et femmes âgés de 15 à 35 ans avec un bas niveau d'instruction/alphabétisation ou non scolarisés. • Participant aux travaux champêtres de l'exploitation familiale d'appartenance. ; • Souvent employé comme main-d'œuvre agricole ou dans les ateliers artisanaux (apprentis) ou s'adonnent à des petits travaux dans le commerce ou candidats à l'exode. • Charges familiales pour les plus âgés. <p>Contraintes spécifiques majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible autonomie économique par rapport au ménage et/ou milieu d'origine • Difficultés d'accès à la formation professionnelle, au foncier, au financement et aux autres facteurs de production (semences et plants de qualités, intrants, crédit) • Connaissances limitées des itinéraires techniques performants dans la conduite des activités de production agricoles et valorisation (transformation et commercialisation) • Absence d'opportunité d'emploi et de revenus déterminant l'exode / migration • Faible capacité organisationnelle et de gestion de l'activité économiques. 	<p>Profil de sortie attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes ruraux (hommes et femmes) âgés de 15 à 35 ans formés qui démarrent des activités économiques rentables et diversifiées au sein de leur exploitation familiale et de leur communauté locale. <p>Besoins d'appuis spécifiques identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de compétences sur les bonnes pratiques agricoles, d'élevage et pêche et sur la gestion de l'exploitation pour assurer la rentabilité des activités. • Diversification des spéculations et activités. • Alphabétisation. • Mise en relation avec d'autres jeunes et acteurs de la filière. • Attribution des terres à cultiver de manière autonome et sécurisation foncière • Accès à l'information, aux facteurs de production dont notamment le financement pour le démarrage des activités et accès aux technologies modernes. • Capacités managériales et de gestion durable, équitable de l'exploitation familiale pour assurer la rentabilité des activités entrepreneuriales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Information, sensibilisation, orientation formation professionnelle, incubation ⇒ insertion. • Alphabétisation. • Appui à l'amorçage des activités économiques pour les jeunes en formation – insertion : dotation initial pour démarrer les activités choisies par les jeunes comprenant de petits investissements structurants/ équipements et fonds de roulement en relation avec la formation et l'accompagnement de leur parcours.
Jeunes hommes et femmes agripreneurs en activité	<p>Caractéristiques spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes hommes et femmes âgés de 19 à 35 ans avec ou sans une formation de base • Exerçant une activité économique agricole ou connexe qui peut évoluer • Normalement mariés avec des charges familiales <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances limitées des itinéraires techniques performants et innovants dans la conduite des activités agricoles (production transformation et commercialisation) et connexes : conduite par des techniques traditionnelles • Difficultés d'accès au crédit et aux autres facteurs de production. • Faible capacité organisationnelle et de gestion de l'activité économiques. 	<p>Profil de sortie attendu :</p> <p>Jeunes agripreneurs (hommes et femmes) âgés de 19 à 35 ans formés, professionnels ayant accrue la rentabilité de leur activité économique et la capacité de relation avec les autres partenaires des chaînes de valeurs et des organisations professionnelles.</p> <p>Besoins d'appuis spécifiques identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de financement accessibles et adaptés aux activités économiques dans le secteur agricole. • Acquisition des facteurs de production de qualité (semences, plantes, races, inputs en général), équipements et technologies performantes et innovantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation pour le financement des jeunes agripreneurs à travers : (i) des instruments de partage et de gestion de risques (cautionnement et assurance); (ii) le développement de produits financiers numériques novateurs permettant d'atteindre les jeunes agripreneurs les plus éloignés ; et (iii) l'appui à la spécialisation des institutions financières sur le segment des filières. • Plan d'action intégrant (i) la formation technique et entrepreneuriale, (ii) le diagnostic éventuel de leur activité en cours, (iii) l'élaboration de leur plan d'affaires et (iv) l'entrée en relation avec leurs futurs partenaires des chaînes de valeurs et des organisations professionnelles.

16. Le projet compte cibler un total de 150 000 jeunes ruraux par la sensibilisation dont 50% de femmes. Parmi ces 150 000 jeunes qui seront sensibilisés dans les zones de concentration. On estime à 60 000 le nombre de jeunes en mesure de présenter des idées de projet dont 50.000 rentreront dans les dispositifs d'appui : 30 000 en formation insertion et 20 000 agripreneurs. A terme, 25.000 jeunes seront dans des activités viables.

Figure 2 : Flux des jeunes ruraux à travers les dispositifs d'appui AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI



17. **Parties prenantes.** Plusieurs catégories d'acteurs sont impliquées dans l'inclusion des jeunes ruraux dans le secteur agricole et dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit principalement d'acteurs avec lesquelles les jeunes développeront des partenariats, des synergies ou des activités, à savoir: (i) les exploitations familiales ; (ii) les organisations paysannes ou des producteurs (OP, leurs faïtières et cadre de concertation), (iii) les interprofessions, (iv) les organisations des jeunes (Associations sportives et culturelles - ASC, Conseil des jeunes, Collège des jeunes), (v) les centres et/ou établissement de formation, (vi) les institutions financières, (vii) les opérateurs économiques privés, (viii) les ONG, et (ix) les collectivités locales (Communes) qui jouent un rôle déterminant de coordination. Ces différents acteurs sont impliqués à différents titres tout au long du processus d'insertion des jeunes, comme indiqué dans le tableau qui suit.

Tableau 3 : Parties prenantes, caractéristiques et implication dans le processus d'insertion des jeunes

Partie prenante	Caractéristiques	Etapes processus insertion
Exploitation familiale	Les jeunes ruraux font partie en majorité des exploitations agricoles de type familial qui représentent 90% des exploitations au Sénégal ⁸ couvrant environ 95 % des terres agricoles du pays ⁹ . Les exploitations familiales (EF) sont organisées normalement autour des principales cultures céréalières pluviales (sorgho, mil, maïs, riz) auxquelles tous les membres actifs de la famille (hommes, femmes et jeunes) participent pour assurer le stock alimentaire de base du ménage. A ces cultures, s'ajoutent les cultures pluviales de rente (arachide, sésame, niébé, coton, ...) et des activités complémentaires comme le maraîchage, la plantation d'arbres fruitiers, l'élevage, la cueillette des PFNL, etc. ¹⁰ qui apportent des revenus, de l'alimentation et des moyens de résilience au ménage. Les spéculations et l'organisation ainsi que la taille et la superficie moyenne de l'EF dépendent des conditions agro écologiques ainsi que de l'organisation socio-économiques de populations (ethnies). D'après les données de la DAPSA et du CSE de 2012 à 2016 ¹¹ , la superficie moyenne par ménage est estimée à 4,2 ha, avec une forte disparité entre régions. Les plus grandes exploitations sont localisées dans le Bassin arachidier, notamment à Kaffrine (moyenne de 7,38 ha) et les plus petites dans la Région de Dakar (moyenne de 0,47 ha). Au niveau national, 54% des exploitations agricoles ont une superficie inférieure à 4 ha. Dans tous le cas, l'essentiel des activités de production agricole dans ce type d'exploitation est assuré par la main-d'œuvre familiale. Dans certaines zones et pour certaines activités ils font recours aux groupes d'entraide. Par contre l'utilisation du personnel temporaire salarié est assez limitée et encore plus réduit est le personnel permanent salarié. La gestion du foncier est toujours assurée par le chef de l'exploitation familiale.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation / Orientation - Identification / Ciblage / Sélection bénéficiaires et activités - Formation/ insertion - Renforcement agri preneurs - Appui-conseil
Organisations paysannes/ des producteurs (OP), leurs faitières et cadres de concertation)	Les producteurs et les productrices sénégalais dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique sont assez organisés au sein d'organisations (OP), faitières et cadre de concertation tant au niveau national que régional et local. Leur présence et organisation dans tout le territoire sénégalais leur a permis d'être de plus en plus des interlocuteurs incontournables pour l'Etat et ses partenaires et acteurs essentiels dans la mise en place d'initiatives dans le secteur agricole en général et en particulier dans les initiatives en faveur de l'agriculture familiale. Dans cet environnement un rôle déterminant est joué par le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux du Sénégal (CNCR), créée en 1993, actuellement composé de vingt-huit fédérations membres ¹² actives dans toutes les filières agro-sylvo-pastorales et de pêche et qui a pour finalité de contribuer au développement d'une agriculture paysanne qui assure une promotion socio-économique durable des exploitations familiales. Ce cadre de concertation, interlocuteur privilégié dans plusieurs initiatives du FIDA se retrouve ainsi au niveau régional à travers le Conseil régional de concertation et de coopération des ruraux (CRCR). De plus les organisations paysannes, bénéficient des services de renforcement de capacités techniques et organisationnelles, de gestion financière et d'appui-conseil offert par l'Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base (APRODEB), née en 1995 de la volonté réciproque du Gouvernement du Sénégal, des Organisations Paysannes et des	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation / Orientation - Identification / Ciblage / Sélection bénéficiaires et activités - Formation/ insertion - Partenariats commerciaux - Renforcement agri preneurs - Appui-conseil

⁸ Source : PRACAS

⁹ Source : DAPS 2009

¹⁰ Parmi ces activités, sont à signaler : (i) le maraîchage, (ii) la cueillette de fruits et autres PFNL (gomme arabique, fruits de *Balanites aegyptiaca*, mad, ditakh, etc.); (iii) la transformation artisanale des produits : extraction d'huile d'arachide et sésame, huile de palme, la transformation de fruits et légumes (jus, produits séchés), (iv) la production de mil ; (v), l'élevage à cycle court (volaille, caprins, ovins, porcins) ; (vi) l'élevage de bovin qui devient important dans la zone sylvo-pastorale. Tout au long du littoral de la Grand Côte, de la Petite Côte, ainsi que dans le Delta du Sine Saloum et tout au long du fleuve Sénégal les activités liées à la pêche et la pisciculture représentent une activité importante pour les ménages pauvres et souvent représentent une activité complémentaire et alternative à l'agriculture.

¹¹ DAPSA – Enquêtes agricoles annuelles

¹² Le CNCR est actuellement composé par 26 membres affiliés et 2 membres associés.

Partie prenante	Caractéristiques	Etapes processus insertion
	élus locaux.	
Organisations interprofessionnelles (Interprofession)	Depuis les années 1990, plusieurs interprofessions sont nées dans le secteur agricole au Sénégal ¹³ . Il existe de nombreuses formes d'organisations interprofessionnelles qui peuvent être : (i) des organisations interprofessionnelles privées au sens strict ; (ii) des comités interprofessionnels incluant des services techniques ou des services d'encadrement, démembrements de l'État, en tant que membres associés ou de plein droit ; (iii) des cadres de concertation formels ou informels entre État et opérateurs privés ¹⁴ . Parmi ces organisations sont à rappeler entre autres : le comité national interprofessionnel de l'arachide, le comité interprofessionnel du riz (Ciriz), le comité interprofessionnel des céréales locales (Cicl), le cadre de concertation pour la filière oignon, l'interprofession pomme de terre, les interprofessions dans la filière avicole, les organisations interprofessionnelles de la filière lait, les interprofessions dans le secteur de la pêche artisanale, l'interprofession dans la filière coton, le comité tomate industrielle, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation / Orientation - Identification / Ciblage / Sélection bénéficiaires et activités - Formation/ insertion - Partenariats commerciaux - Renforcement agri preneurs - Appui-conseil
Organisations des jeunes	Les jeunes se rassemblent normalement en groupements villageois et en associations tant à niveau régional qu'aux niveaux départemental, communal et villageois. Parmi les associations, les plus actives sur le terrain sont à signaler : (i) les associations sportives et culturelles (ASC) qui ont une importante couverture sur tout le territoire national, étant estimées à plus de 5 600 unités ;(ii) le Conseil national des jeunes du Sénégal (CNJS) et se démembrer aux niveaux régional, départemental et communal qui représente une plate-forme d'associations de la jeunesse servant d'interface entre la jeunesse et les institutions de l'Etat, les collectivités locales, la société civile, et les partenaires au développement ; et (iii) le Collège des jeunes du CNCR, créé en 2012 et regroupant les jeunes femmes et hommes membres des 28 fédérations paysannes du CNCR, qui est un espace d'échange de connaissances, de partage de bonnes pratiques, de solidarité et d'apprentissage de la vie commune pour les jeunes producteurs qui constituent la relève du mouvement paysan.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation / Orientation - Identification / Ciblage / Sélection bénéficiaires et activités - Appui-conseil
Centres et/ou établissements de formation/structures d'accompagnement	Dispositifs indispensables dans le processus de qualification des jeunes à l'exercice d'une activité dans les filières agricoles. Ils sont caractérisés par une offre de services et des programmes d'assistance adaptables selon les situations des groupes-cibles promus par le projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation / Orientation - Formation/insertion - Renforcement agri preneurs - Appui-conseil
Institutions financières	Les systèmes financiers susceptibles de collaborer avec AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI sont ceux opèrent en milieu rural et développent une offre de services financiers adaptés aux particularités des jeunes ruraux dans les filières. Leur aversion au risque est susceptible d'être modéré par des facilités autogérées de risques initiées par les jeunes agripreneurs et soutenues par le projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats commerciaux - Renforcement agri preneurs - Appui-conseil
Opérateurs économiques privés	Il s'agit d'acteurs en amont et en aval de la production avec lesquelles les jeunes et les OP en général entament des relations commerciales (accords, partenariats) pour la fourniture de biens (semences, engrais, matériel, équipements) et services et pour la transformation (usines de transformation pour l'arachide, le sésame, les fruits et légumes, etc.) et la commercialisation de leur produits (opérateurs intermédiaire au bord champ ou au village (banabana), commerçants en gros et/ou au détail, exportateurs).	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats commerciaux - Renforcement agri preneurs - Appui-conseil
ONG	Plusieurs ONG nationales, de différentes nationalités et internationales interviennent en milieu rural et en appui à l'insertion des jeunes. Dans cet environnement, un groupe de 48	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation / Orientation - Identification /

¹³ Selon la LOASP (Article 25) « une organisation interprofessionnelle est un groupement d'organisations professionnelles représentatives de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles ».

¹⁴ Source : ISRA-BAME "Les organisations interprofessionnelles agricoles au Sénégal - 2014

Partie prenante	Caractéristiques	Étapes processus insertion
	ONG européennes a créé une plateforme (Plateforme des ONG européennes au Sénégal).	Ciblage / Sélection bénéficiaires et activités - Formation/ insertion - Partenariats commerciaux - Renforcement agri preneurs - Appui-conseil
Collectivités locales (Départements et Communes)	Les collectivités locales, notamment les Départements et les Communes jouent un rôle déterminant dans les processus de développement local, dans l'affectation des terres (Communes) et dans la recherche des réponses aux besoins des exploitations familiales et des couches les plus vulnérables des ruraux dont les jeunes. Le Sénégal compte 557 communes au sein de 45 Départements et 14 Régions. Dans certaines zones, des cadres de concertation des collectivités locales existent et sont actifs pour harmoniser les interventions et orienter partenaires et projets vers les zones et les groupes les plus vulnérables. C'est le cas des Conférences d'harmonisation au niveau régional sous l'égide du Gouverneur et l'appui des ARD, ou les cadre de concertation aux niveaux départemental et communal.	- Sensibilisation / Orientation - Identification / Ciblage / Sélection bénéficiaires et activités - Formation/ insertion - Partenariats commerciaux - Renforcement agri preneurs

B. Stratégie de ciblage

18. La stratégie de ciblage du Projet comprend: (i) un ciblage géographique et économique permettant d'identifier les zones de concentration des interventions du projet au sein des quatre zones agro écologiques afin de garantir des résultats et impacts durables sur l'insertion des jeunes ; (ii) un ciblage direct des jeunes hommes et femmes parmi les plus vulnérables ; (iii) un auto-ciblage; et (iv) des mesures de facilitation et d'autonomisation (sensibilisation, information et communication).

19. **Ciblage géographique.** AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI concentrera ses actions autour des zones de concentration des interventions caractérisées par des bassins de production et les activités de service et accompagnement en amont et en aval de la production, identifiés au sein des 4 zones agroécologiques couvrant 25 Départements et 8 régions. La logique de ciblage géographique prendra en compte la nécessité de couvrir des territoires homogènes à la fois pour tirer des avantages de l'existence des terres à mettre en valeur (initiatives de la BAD et d'autres PTF) pouvant apporter des revenus, assurer la sécurité alimentaire et créer des opportunités de marchés tout en assurant une bonne gestion des ressources naturelles. Les zones de concentration des interventions seront choisies sur la base des critères déjà indiqués plus haut (voir « zone d'intervention »), et suivant un programme rigoureux de ciblage. Un programme de sensibilisation sera développé aux niveaux communal/départemental/régional pour informer les jeunes ruraux potentiels bénéficiaires sur les opportunités d'appui du projet.

20. **Ciblage économique :** L'agriculture sénégalaise repose sur l'exploitation familiale (EF) dont l'organisation et les activités économiques dépendent du potentiel agro-sylvo-pastoral des zones agroécologiques, ainsi que de l'accès aux ressources productives et aux marchés.

21. Dans ce contexte, le processus d'insertion des jeunes, déploiera des interventions priorisant les activités économiques accessibles et attrayantes pour les jeunes ruraux issus des exploitations familiales et des ménages pauvres, leur permettant de tirer un revenu décent¹⁵. Les jeunes seront orientés vers les activités de production et/ou transformation ou de services en aval et en amont de la production dans les filières porteuses de leur terroir adaptées aux conditions des zones de concentration ciblées et qui montrent un réel

¹⁵ Dans le contexte du projet et en fonction du statut familial du jeune rural (personnes en charge), un revenu décent est compris entre 75 000 et 240 000 francs Cfa par mois, soit entre 130 et 415USD. Ces revenus sont entre 2 et plus de 5 fois le niveau du revenu agricole minimum au Sénégal

positionnement sur le marché local, de grands centres urbaines, internationale, bio, équitable ou de niche. Le ciblage de l'activité économique va donc se baser sur des critères dont les principaux sont : (i) le bien-fondé de l'activité par rapport au potentiel de la zone ; (ii) la productivité, rentabilité et durabilité de l'activité ; (iii) la proximité et accessibilité au marché ; (iv) la possibilité de créer de partenariats stratégiques et d'affaires avec des réseaux de producteurs et/ou le secteur privé; (v) le caractère novateur de l'initiative en termes de techniques de production, de transformation ainsi que de commercialisation ; (vi) la motivation des jeunes ; (vii) le niveau des connaissances et des capacités du jeunes agripreneurs.

22. Comme indiqué plus haut les opportunités économiques pour les jeunes ruraux dans leur terroir (Tableau 4) dépendent fortement du potentiel de la zone agro écologiques et des possibles débouchés et lien avec le marché. Le choix dépendra de l'application des critères de sélection et de vérification de la viabilité des plans d'investissement portés par les jeunes.

23. **Ciblage direct.** Au sein des zones de concentration des interventions, un ciblage direct à partir de la concertation entre les collectivités locales (Communes), les organisations paysannes (OP, leurs faitières et cadre de concertation), les organisations des jeunes existantes (Associations sportives et culturelles - ASC, Conseil des jeunes, Collège des jeunes) avec l'implication ainsi des notables du village ou de la Commune, permettra de s'assurer de l'inclusion du groupe-cible prioritaire, notamment les jeunes ruraux issus des exploitations familiales et des ménages pauvres, pour leur accorder l'opportunité d'accéder aux ressources et aux initiatives mobilisées par le projet. De plus la démarche participative devrait réduire les risques d'accaparement de certains avantages par des groupes plus dynamiques ou plus influents. Ce cadre de concertation devra veiller que les bénéficiaires soient des jeunes âgés de 15 à 35 ans, de deux sexes (50% jeunes femmes) scolarisés ou non scolarisés qui veulent s'investir dans la production, la transformation, les services en amont et en aval de la production, et ceux qui ont déjà investis et demandent d'évoluer.

24. **Auto-ciblage.** Les mécanismes d'auto-ciblage cherche à connaître les besoins et les contraintes auxquelles font face les jeunes ruraux et principalement le plus vulnérables et les solutions à apporter. Ce mécanisme permettra d'identifier : (i) les activités envisagées pour l'inclusion des jeunes et de vérifier qu'elles répondent aux besoins manifestés (accès aux facteurs de production y compris le foncier, le financement, l'information, la formation, l'appui conseil/accompagnement), aux aspirations et aux intérêts réels des jeunes ruraux. (ii) la connexion avec les marchés par la définition de partenariats commerciaux, pouvant apporter des revenus et assurer la durabilité et l'autonomisation des jeunes ruraux. Pour la mise en œuvre dans chaque zone de concentration seront déployées des campagnes d'information/animation/communication des communautés avec la participation active du groupe-cible et des autres parties prenantes : EF, OP, Groupes représentatifs de la jeunesse, Collectivités locales, etc. Cette approche permettra de mieux cibler la nature de l'action ainsi que les mécanismes d'orientation, de formation et d'accompagnement des jeunes dans le démarrage ou la consolidation de leur activité économique.

Mesures de facilitation et d'autonomisation (sensibilisation, information et communication). La stratégie sera soutenue par des mesures facilitant le ciblage dont des campagnes de sensibilisation, information et communication sur le projet, ses objectifs, sa démarche et approche, et des mesures opérationnelles pour promouvoir l'inclusion des jeunes ruraux pauvres.

Tableau 4 : Opportunités économiques pour l'insertion des jeunes selon zone agroécologique

Zones agro écologique	Régions	Département s	Potentiel agro-sylvo-pastoral : principales activités	Possibilité d'insertion des jeunes : activités économiques	Débouchés/marchés visés	
Niayes	Thies	Thies, Tivaouane, Mbour	Horticulture	<ul style="list-style-type: none"> Plantations d'arbres fruitiers de qualité (mangues y compris variétés pour l'exportation et le marché bio, agrumes, papaye, banane), associées au maraîchage et/ou autres spéculations. Exploitation maraîchère de qualité et /ou bio Unités de conditionnement, stockage des fruits et légumes Unités de transformation des fruits et légumes 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) Marché lié aux centres touristiques Marché à l'exportation (mangues, autres fruits à valoriser) Marché des produits bio Usines de transformation 	
			Elevage à cycle court	<ul style="list-style-type: none"> Elevage petits ruminants Aviculture (chaire, pondeuses, cailles, autres) 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) Marché lié aux centres touristiques 	
			Pêche, pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> Pêche maritime Transformation et commercialisation des produits halieutiques tout au long de la Grand Côte 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) Marché sous régional (Mali, Guinée, etc.) pour le poisson fumé, séché. 	
			Activités de service	<ul style="list-style-type: none"> Services à la production : fabrication outils de travail, pépinières, distribution de proximité/ commercialisation d'intrants agricoles (ex : boutiques d'intrants), appui-conseil, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) 	
	Louga	Kebemer, Louga	Maraichage	<ul style="list-style-type: none"> Exploitations maraîchères (oignon, pomme de terre, autres) Collecte, conditionnement, commercialisation produits maraichers 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) Usines de transformation 	
			Pêche, pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> Pêche maritime Transformation et commercialisation des produits halieutiques tout au long de la Grand Côte 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) Marché sous régional (Mali, Guinée, etc.) pour le poisson fumé, séché. 	
			Activités de service	<ul style="list-style-type: none"> Services en amont de la production : fabrication outils de travail, commercialisation d'intrants agricoles (ex : boutiques d'intrants), appui-conseil, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) 	
	Bassin arachidier	Louga	Kebemer	Cultures pluviales : mil, sorgho, arachide, niébé	<ul style="list-style-type: none"> Production, transformation et commercialisation du niébé ; Unités de transformation de l'arachide ; Unité de transformation des céréales (production de farines, couscous, etc.) ; 	<ul style="list-style-type: none"> Autoconsommation Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) Usines de transformation
				Diourbel	Diourbel, Gossas, Mbancké	Et
		Kaffrine	Kaffrine, Birkilane, Kounguel, Malem Hodar			Elevage à cycle court
				Kaolack	Kaolack, Guinguineo, Nioro du Rip	Et
Fatick		Fatick, Gossas, Foundiougne	Maraichage			Et
			Thies	Mbour	Et	<ul style="list-style-type: none"> Services à la production : fabrication outils de travail, production de semences, commercialisation d'intrants agricoles (ex : boutiques d'intrants), appui-conseil, etc.

Zones agro-écologiques	Régions	Départements	Potentiel agro-sylvo-pastoral : principales activités	Possibilité d'insertion des jeunes : activités économiques	Débouchés/marchés visés
	Fatick	Foundiougne (Sine-Saloum)	Pêche, pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> Pêche maritime Transformation et commercialisation des produits halieutiques Pisciculture 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) Marché sous régional (Mali, Guinée, etc.) pour le poisson fumé, séché.
	Thies	Mbour (Petite Cote)			
Zone sylvo-pastorale	Louga	Kebemer, Louga, Linguere	Elevage (bovins, ovins, caprins, volaille)	<ul style="list-style-type: none"> Elevage bovins et petits ruminants ; Mini-laiteries et unité de transformation du lait ; Commercialisation des produits laitiers. 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Commune, Département, Région) Marché national (grands centres urbains du Pays, Marché de Dahra, etc.)
			PFNL (gomme arabique, balanites, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Cueillette e commercialisation des PFNL (gomme arabique, fruit de <i>Balanites aegyptiaca</i>, gousses de kad (<i>acacia albida</i>), jujube, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) Marché international (gomme arabique)
			Activités de service	<ul style="list-style-type: none"> Services à l'élevage : fabrication outils de travail, fabrication aliments bétail, distribution de proximité/commercialisation d'intrants vétérinaires, traitements vétérinaires, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local : producteurs/transformateurs aux niveaux communal, départemental, régional. Marché national (grands centres urbains du Pays, Marché de Dahra)
Basse et Moyenne Casamance	Ziguinchor	Ziguinchor, Bignona, Oussouye	Cultures pluviales : riz, maïs, arachide, sésame, autres cultures pluviales	<ul style="list-style-type: none"> Unité de transformation de l'arachide 	<ul style="list-style-type: none"> Autoconsommation, Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) Usines de transformation
			Maraîchage ; Arboriculture fruitière Anacarde	<ul style="list-style-type: none"> Plantations d'arbres fruitiers de qualité (mangues y compris variétés pour l'exportation et le marché bio, agrumes, papaye, banane), associées au maraîchage et/ou autres spéculations (ananas, arachide, sésame). Exploitations maraîchères Unités de transformation de noix de cajou Unités de transformation de fruits et de légumes, y compris la pomme de cajou et les fruits de cueillette 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays, Marché de Diaobé) Marché lié aux centres touristiques (Cap Skirring et autres localités) Marché à l'exportation (mangues, noix de cajou, autres fruits à valoriser) Marché des produits bio Usines de transformation
			Elevage à cycle court	<ul style="list-style-type: none"> Elevage à cycle court : petits ruminants, volaille, porcs 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) Marché lié aux centres touristiques
			Pêche, pisciculture y compris ostréiculture	<ul style="list-style-type: none"> Unités de pêche artisanale maritime et continentale Unités de transformation des produits halieutiques Ostréicultures et piscicultures 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays, marché de Diaobé) Marché lié aux centres touristiques (Cap Skirring et autres localités) Marché d'exportation pour les crevettes et les poissons de mer séché/ salé/fumé
			PFNL (miel) ; produits de cueillette (mad, ditakh, ...)	<ul style="list-style-type: none"> Miel et unités de traitement et conditionnement Vente et/ou transformation des fruits de cueillette : mad, ditakh et autres fruits 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) Marché lié aux centres touristiques (Cap Skirring et autres localités)
			Activités de service	<ul style="list-style-type: none"> Services en amont de la production : fabrication outils de travail, pépinières arbres fruitiers, production semences distribution de proximité/ commercialisation d'intrants agricoles (ex : boutiques d'intrants) Métiers verts (exemple : charbon bio) ; 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local : producteurs/transformateurs aux niveaux communal, départemental, régional.

Zones agro écologique	Régions	Département s	Potentiel agro-sylvo-pastoral : principales activités	Possibilité d'insertion des jeunes : activités économiques	Débouchés/ marchés visés
	Sedhiou	Sedhiou, Goudomp Bounkiling	Cultures pluviale : riz, maïs, arachide, sésame, autres cultures pluviales	<ul style="list-style-type: none"> Unités de transformation du sésame (huile) Unités de transformation de l'arachide (huile) 	Autoconsommation, <ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) Usines de transformation
			Maraîchage, arboriculture fruitière (mangues, agrumes, ...) anacarde.	<ul style="list-style-type: none"> Plantations d'arbres fruitiers de qualité (mangues banane) Exploitations maraîchères Unité de transformation de noix de cajou Unité de transformation de fruits, y compris la pomme de cajou 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) Marché lié aux centres touristiques Marché à l'exportation (noix de cajou,) Marché des produits bio Usines de transformation
			Elevage à cycle court	<ul style="list-style-type: none"> Elevage petits ruminants, volaille, porcs 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays)
			Pêche (crevettes), pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> Unités de pêche artisanale continentale Unités de transformation des produits halieutiques Ostréicultures et piscicultures 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) Marché d'exportation pour les crevettes et les poissons séché/ salé/fumé
			PFNL (miel) ; produits de cueillette (mad, ditakh, ...)	<ul style="list-style-type: none"> Miel et unités de traitement et conditionnement Vente et/ou transformation des fruits de cueillette : mad, ditakh et autres fruits 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local (niveau Département, Région) Marché national (Grands centres urbains du Pays) Marché lié aux centres touristiques
			Activités de service	<ul style="list-style-type: none"> Services en amont de la production : fabrication outils de travail, pépinières arbres fruitiers, production semences distribution de proximité/ commercialisation d'intrants agricoles (ex : boutiques d'intrants) Métiers verts (exemple : charbon bio) 	<ul style="list-style-type: none"> Marché local : producteurs/transformateurs aux niveaux communal, départemental, régional.

Potentiel métiers dans les chaînes de valeur ciblées par le projet

	Chaines de valeurs	Potentiels Métiers pour les Jeunes dans les chaînes de valeurs
Production végétale	Maraichage (Oignon, Pomme de terre, Tomate)	Installation et modernisation des parcelles d'exploitation pour les jeunes (technologie propres)
	Maïs	
	Riz	Installation et modernisation des exploitations de culture pluviale pour les jeunes
	Arachide de bouche	
	Niebe	
	Banane	
	Mil	
	Anacarde	
Mangue		
	Production de fourrage	Installation et modernisation des exploitations de culture fourragère
	Production de semences	Installation et modernisation des exploitations de production de semences
Production animale	Aviculture moderne et villageoise Améliorée	Installation des unités individuelles / collectives pour les Jeunes
	Petit ruminant	
	Lait	
	Porciculture	
	Aquaculture	
	Miel	
	Production alvin, de géniteurs	
Production PFNL	Bouye	Installation et modernisation des unités de transformation des PFNL
	Maad (fruit du Saba senegalensis)	
	Ditakh (Detarium senegalensis)	
Transformation agro- alimentaire	Unité d'aliment pour élevage	Unités de fabrication d'aliment pour l'élevage et produits halieutiques
	Unité de transformation des céréales et produits agricoles	Installation et modernisation des unités de transformation
	Unité de transformation fruits et légumes	
	Unités d'abattage, de conditionnement et de transformation des productions d'élevage	
	Unités de collecte et de transformation du Lait	Unités de collecte du lait Unités de transformation du lait
	Restaurants de promotion des produits locaux	Installation des restauration pour la préparation de mets à base de produits locaux (consommer local)
Distribution et commercialisation	Tous les produits agricoles, d'élevages et forestiers	Installation et modernisation unités de distribution des produits

		Création Entreprises E-commerce
Construction de matériels agricoles	Fabrication d'équipements agricole, d'élevage, et de transformation agro-alimentaire	Installation des unités de fabrication des équipements agricoles
	Services de distribution d'intrants (agricole, Elevage, transformation, distribution)	Installation d'entreprises de commercialisation d'intrants
Fourniture de services aux acteurs des filières	Conseil technique et commerciale aux acteurs	Création d'entreprises de conseil rurale et agricoles de proximité Création d'entreprise E- Technique
	Unités de labour, de battage et transport des produits agricoles	Installation d'entreprises des services disposant équipement pour le labour, battage , transport
	Services phytosanitaire et zoosanitaires	Installation d'entreprises des services de traitement phytosanitaire et zoosanitaire disposant équipement
	Production de biofertilisant	Installation d'entreprises de commercialisation de fertilisants

C. Opérationnalisation de la stratégie de ciblage

25. L'opérationnalisation de la stratégie de ciblage suivra une démarche participative durant tout le processus qui se déroulera au niveau des villages et des Communes inclus dans les zones de concentration ciblées et qui impliquera les représentants des organisations socio-économiques évoluant dans la zone, notamment les OP, leurs structures faitières et cadres de concertation, les ASC, les Conseils des jeunes, le Collège des jeunes aux niveaux communal et départemental, ainsi que les autorités locales (Communes, Villages, notables). L'auto-ciblage permettra de définir et valider avec les populations et les producteurs en particulier, les critères d'éligibilité basés sur le niveau de pauvreté, de vulnérabilité et d'accès aux ressources et aux marchés, etc. et de faciliter l'identification des jeunes ruraux pauvres.

26. Cet aspect sera facilité par la sensibilisation et l'information autour des opportunités du Projet à l'endroit des jeunes ruraux. De plus, un programme d'information et communication durant toute la durée du Programme permettra de renforcer la transparence, veiller à ce que les informations soient mises à la disposition de tous et que les questions concernant le ciblage, ainsi que le genre et les jeunes soient pris en compte.

27. L'application de la stratégie de ciblage revient à toute l'équipe technique du Projet tant au niveau de la coordination que des antennes (Louga et Ziguinchor), ainsi qu'aux différents opérateurs de mise en œuvre. Tout le personnel du projet recevra une formation sur les approches de ciblage, d'inclusion sociale et de l'intégration du genre et jeunesse dans les interventions du projet.

28. Le suivi du ciblage sur la base des données concernant les jeunes bénéficiaires permettra de vérifier l'évolution : (i) du nombre des jeunes bénéficiaires repartis entre hommes et femmes, (ii) de l'implication effective des différents sous-groupes aux activités prévues pour chacun d'entre eux ; (iii) de la pauvreté/vulnérabilité des jeunes bénéficiaires à la suite des actions du Projet. Le respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée sera un critère de sélection et de renouvellement des contrats/accords de partenariats avec les prestataires de services.

D. Stratégie genre et inclusion sociale

29. **Inégalités de genre.** L'indice d'inégalité de genre (IIG)¹⁶ place le Sénégal au 124^{ème} rang parmi 160 pays en 2017. Dans le contexte social et culturel du Sénégal, les femmes ont un accès limité à la terre et à la propriété foncière. Elles participent normalement aux travaux champêtres sur les terres du chef de ménage ou sur des terres prêtées ou attribuées aux groupements des femmes. Elles possèdent rarement leurs propres terres. Cependant, depuis 2005, le Sénégal a adopté une Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) qui a été actualisée pour la période 2016-2026 (SNEEG II 2016-2026)¹⁷.

30. Les femmes, faiblement propriétaires de terre, ont plus recours à l'emprunt de terre et accèdent plus à des parcelles allouées à leur groupement. Le niveau d'accès des femmes et des hommes à la terre est marqué par des disparités importantes. En effet, en moyenne, 13,8% des femmes seulement sont propriétaires de leur parcelle contre 86,2% pour les hommes. Par rapport à l'accès au moyen de la location qui nécessite des capacités à payer, 23,2% de femmes ont recours à cette pratique contre 76,8% chez les hommes. Pour le recours à l'emprunt de parcelle, la proportion de femme ayant recours au prêt est de 40,7% contre 59,3% chez les hommes. Pour l'accès à la terre par fermage, la disparité est aussi importante puisque 14,3% de femmes seulement en bénéficie contre 85,7% d'hommes¹⁸. A

¹⁶ Source : PNUD - L'IIG reflète la perte de développement humain due à l'inégalité des réalisations entre les femmes et les hommes dans trois dimensions : (1) la santé génésique, (2) l'autonomisation et (3) le marché du travail.

¹⁷ L'option du Sénégal d'élaborer la SNEEG II répond au double souci de disposer : (i) d'un cadre global de référence qui clarifie la vision du pays en matière de genre et (ii) d'un instrument opérationnel qui permette de rendre visible les questions de genre à tous les niveaux, de proposer les mesures appropriées pour lever les contraintes à l'égalité entre les hommes et les femmes et d'obtenir les changements souhaités en matière de genre.

¹⁸ Source : SNEEG II 2016-2026.

la difficulté d'accès à la terre s'ajoute le faible accès aux intrants et aux semences, au crédit, au matériel agricole et aux technologies innovantes, ainsi que aux connaissances en gestion entrepreneuriale des activités économiques et d'accès aux marchés. La participation des femmes aux instances de concertation et de décision des organisations de producteurs dont elles sont souvent en majorité membres, demeure encore très faible. Ceci est déterminé entre autres par le taux d'analphabétisme encore élevé dans certaines zones rurales et leur faible capacité à s'exprimer et faire valoir leurs droits.

31. Pour contribuer à réduire ces disparités qui sont accentuées pour les jeunes femmes, la stratégie genre du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI sera basée sur les lignes directrices de la stratégie genre du FIDA, affirmée par le COSOP et sur les expériences et meilleures pratiques développées au Sénégal et ailleurs. Tous les projets au Sénégal (PRODAM, PAFA, PADAER) ont adopté une stratégie genre couvrant tous les domaines d'intervention et ont obtenu globalement des bons résultats en termes de genre, ciblage et inclusion sociale et promotion des approches participatives inclusives.

32. La stratégie pour l'inclusion et l'autonomisation des jeunes femmes tiendra compte des principales contraintes auxquelles elles sont confrontées selon les cinq dimensions d'autonomisation des femmes: (i) dimension production: faible participation aux décisions sur la conduite de l'exploitation familiale et/ou autonomie limitée à des petites parcelles de terre et/ou à des terres exploitées en groupements, et/ou à certains activités de post-récolte (transformation); (ii) dimension ressources: faible accès et pouvoir de décision sur les ressources et facteurs de production: terre, matériel agricole, nouvelles technologies de production et transformation, formation/ information, financement/crédit, etc.; (iii) dimension revenus: faible accès et décisions sur les revenus des exploitations familiales dirigées par les hommes; (iv) dimension leadership: faible capacité de prise de parole en public et de manifestation de leurs besoins au sein des ménages, des communautés, des OP et autres structures associatives dont elles sont membres; (v) dimension temps: charges de travail agricole et domestiques occupant la totalité de la journée et répartition non équilibrée par rapport aux hommes.

33. La coordination et l'équipe du projet veillera à que l'inclusion des femmes sera réellement assurée dans les trois composantes du projet, à savoir : (i) Développement d'activités économiques rentables, (ii) Renforcement des capacités et facilitation à l'insertion ; et (iii) Coordination et gestion du projet). Cela se fera en favorisant: (i) le choix et la décision des femmes sur l'organisation de leurs activités économiques ; (ii) l'accès aux facteurs de production pour démarrer ou renforcer leurs activités économiques (dotation de démarrage activité , financement) ; (iii) l'accès aux techniques et technologies performantes et novatrices ; (iv) l'accès à l'appui-conseil de proximité pour la bonne conduite et la gestion de l'activité; (iv) le contrôle sur la gestion des revenus de leurs activités; (v) l'accès à l'utilisation et gestion d'infrastructures de stockage, conditionnement et commercialisation.

E. Opérationnalisation de la stratégie genre

34. Un accompagnement et un suivi continus des actions envers les femmes est nécessaire pour en assurer la durabilité et l'appropriation tant au niveau des jeunes femmes que des acteurs impliqués. Les opérateurs/trices aux niveaux de l'équipe technique et des Antennes du projet AGRI- JEUNES et/ou des prestataires de service seront formés sur les stratégies du projet et dotés des outils pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'approche genre et de l'atteint de ses objectifs.

35. Des mesures opérationnelles sont identifiées pour la prise en charge effective de la dimension genre de manière transversale. Il s'agira de veiller à ce que l'ensemble des activités envisagées par AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI soient mis en œuvre avec une attention spécifique envers l'implication effective des jeunes femmes (50% du total des jeunes bénéficiaires). Cet exercice initié durant la phase de formulation sera concrétisé dès le démarrage du Projet et pendant la mise en œuvre à travers les PTBA successifs dont l'exécution engage l'ensemble de l'équipe du Projet.

36. A l'instar de la stratégie de ciblage, l'application de la stratégie genre revient à toute l'équipe de la coordination du projet en s'appuyant sur l'expérience des autres projets FIDA (PAFA-E et PADAER II), ainsi qu'aux différents opérateurs partenaires de mise en œuvre qui seront formés/renforcés sur les questions de genre. L'équipe technique du projet devra : (i) jouer un rôle d'impulsion et d'accompagnement de la dynamique genre dans le projet ; (ii) s'assurer de la pertinence de la stratégie genre du projet considérant son approche, le contexte et les réalités socioculturelles des zones de concentration ciblées ; (iii) veiller à la prise en compte systématique des aspects d'intégration du genre et à la désagrégation des indicateurs de suivi-évaluation selon sexe et âge.

37. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI fera appel à des prestataires de services (ONG nationales et/ou internationales, bureaux d'étude) ayant une expertise et une expérience confirmées dans le domaine des droits des femmes et de leur autonomisation. La collaboration avec les fédérations et associations membres du CNCR, le Collège des femmes du CNCR sera privilégiée pour renforcer le réseau des femmes du secteur agricole et l'échange sur thématiques communs au-delà des filières et des maillons dans lesquelles elles évoluent. Pour renforcer la stratégie genre du projet et en assurer le suivi, le projet bénéficiera d'une un/une responsable « Genre et ciblage » au sein de l'équipe de coordination du projet.

F. Stratégie jeunes

38. Tout comme les femmes, les jeunes de 15 à 35 ans au Sénégal souffrent d'inégalités liées au genre : (i) l'accès au foncier, au capital financier et au marché limitent leur autonomisation économique ; (ii) ils ont difficulté d'accès à l'information et à la qualification professionnelle ; (iii) ils sont minoritaires dans les instances de décision. De plus le manque d'opportunités en milieu rural pour les jeunes et les tendances actuelles à l'exode rural et à la migration, poussent le projet à veiller à que les jeunes issus des exploitations et des ménages les plus pauvres et les vulnérables soient les bénéficiaires prioritaires de l'ensemble des activités du projet.

39. Le FIDA considère les jeunes ruraux comme l'un de ses groupes cibles prioritaires. Conformément au plan d'action stratégique du FIDA en faveur de la jeunesse, l'approche de ciblage inclusif a été renforcée au cours de la dernière décennie, offrant aux jeunes hommes et femmes la possibilité de mener des activités économiques dans les zones rurales qui les rendent autonomes et les protègent de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et des tentatives d'exode et de migration.

40. Etant spécifiquement destiné aux jeunes ruraux (hommes et femmes), la stratégie jeunes du projet s'articulera autour des actions ciblées pour: (i) lever les contraintes limitant l'inclusion, la participation active et la responsabilisation des jeunes (hommes et femmes) dans les différents maillons des filières agricoles de la production à la transformation et commercialisation; (ii) créer des opportunités pouvant apporter des revenus décents et améliorer leurs conditions de vie; (iii) renforcer leurs capacités productives et entrepreneuriales en vue d'accroître la productivité et la rentabilité de leurs activités économiques en facilitant l'accès aux ressources et aux facteurs de productions (terre, eau, intrants, financement/crédit, formations professionnelles, technologies, appui-conseil); et (iv) promouvoir le leadership des jeunes et leur participation aux instances de décision aux niveaux des ménages, des OP (groupements, fédérations et/ou cadres de concertation), des initiatives socio-économiques (exemple : gestion des infrastructures d'appui à la commercialisation).

41. Ces actions sont en ligne avec les orientations politiques du Gouvernement envers l'insertion des jeunes dans l'agriculture et les politiques d'emploi des jeunes, la stratégie jeunes du FIDA et le plan d'action jeunes 2019 – 2021¹⁹. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI s'aligne sur le cadre stratégique du FIDA 2016-2025 et le COSOP 2019-2024, qui visent à

¹⁹ Objectif : « Renforcer l'impact des investissements du FIDA sur les objectifs de développement durable en renforçant socialement et économiquement les jeunes femmes et hommes des zones rurales.

accroître la production et la rentabilité agricoles et à renforcer la professionnalisation des acteurs des chaînes de valeur, y compris les petits producteurs, leurs organisations et les entrepreneurs ruraux.

Tableau 5 : Check liste des mesures opérationnelles de ciblage

Questions	Mesures adoptées dans la conception du Projet
1. Est-ce que le principal groupe cible, les personnes devant tirer le plus parti des interventions - correspond au groupe cible du FIDA tel que défini dans la politique concernant le ciblage (les ruraux plus pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire) ?	Les groupes-cibles sont les jeunes ruraux pauvres issus des exploitations familiales et des ménages pauvres, touchés par l'insécurité alimentaire ayant un accès difficile ou limité aux facteurs de production (terre, eau, intrants pour les productions végétales et animales, nouvelles technologies, formation, financement, etc.), et fortement vulnérables aux effets des changements climatiques.
2. Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens d'existence particuliers - avec une attention sur les différences entre genre et jeunes ?	Les groupes cibles ont été classés selon l'âge, le genre, les profils socio-économiques, ainsi que les différents besoins et contraintes identifiées (Cf. Tableau de catégorisation et caractérisation des groupes cibles).
3. Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous- groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion ?	Les visites de terrain et les échanges effectués durant les missions d'identification et de formulation du projet, ont permis d'identifier les attentes du groupe cible (jeunes hommes et femmes) et de proposer les réponses aux majeures contraintes manifestées, ce qui a permis d'associer les activités aux intérêts des sous-groupes-cibles potentiels et d'avoir leur adhésion au Projet. Les activités du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI reposent sur les besoins exprimés par les groupes cibles et les acquis des autres projets FIDA dans la zone (PAFA-E en cours, PADAER I terminé et PADAER II au démarrage) qui méritent d'être mis à l'échelle et avec lesquels des synergies seront créées.
4. Le DCP décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique de ciblage, incluant toutes ou certaines des mesures et méthodes ci-après :	
4.1. <u>Ciblage géographique</u> - basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de suivi permet-il d'identifier, pour les projets/programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres.	Le ciblage de la zone d'intervention est basé sur (i) l'incidence de la pauvreté surtout en milieu rural dans les huit régions concernées par les 4 zones agroécologiques ciblées ; (ii) la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. A ce critères s'ajoutent d'autres comme : (i) la démographie ; (ii) le phénomène migratoire ; (iii) le potentiel agro-sylvo-pastoral permettant de développer des activités rentables ; (iv) la possibilité d'accès au foncier pour les jeunes ; (v) les opportunités commerciales (réseau routier, opérateurs du marché et proximité des marchés potentiels) et le développement des échanges et des services connexes le long des chaînes de valeur ; (vi) l'existence d'OP et jeunes organisées en groupements, GIE, associations ; (vii) la vulnérabilité au changement climatique (CC).
4.2. <u>Ciblage direct</u> - lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques.	Des critères d'éligibilité favoriseront l'inclusion des jeunes les plus vulnérables, et les jeunes femmes ainsi que des leurs ménages. L'utilisation du système de quotas (50% de femmes) renforcera ces critères.
4.3. <u>Auto ciblage</u> - lorsque les biens et services répondent aux besoins prioritaires, les dotations en ressources et les stratégies de subsistance des groupes cible.	Les activités et les fournitures de biens et services prévues par AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI (dotation initiale, financement, formation techniques et en gestion, appui-conseil, accompagnement, etc.) répondent aux besoins du groupe et des sous-groupes cibles identifiés. Elles sont orientées vers un accroissement des revenus et de la capacité de gestion d'entreprise et/ou exploitation familiale.
4.4. <u>Mesures d'autonomisation</u> - y compris l'information et de la communication, ciblé sur le renforcement de capacités de confiance, appui organisationnel, afin de renforcer et d'encourager une participation plus active et l'inclusion dans la planification et la prise de décision des personnes qui, traditionnellement, ont moins de poids et de	La stratégie de ciblage du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI s'appuiera sur des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication autour des objectifs du projet, ses cibles, son approche et méthodologie d'intervention, réalisées dès son lancement avec l'implication des parties prenantes des zones de concentration, dont les Collectivités locales, les OP, les organisations de la jeunesse. Ces initiatives seront adressées à tous les acteurs et les sous-groupes cibles du projet avec une

pouvoir.

attention particulière sur les jeunes issus des exploitations familiales et les jeunes femmes.

4.5. Mesures de facilitation - visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes. Elles incluent le dialogue politique, la sensibilisation et le renforcement des capacités.

AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI participera au dialogue politique liant le ciblage à la pauvreté, l'équité de genre et l'inclusion des jeunes dans les activités économiques en amont et en aval de la production. Le Projet s'engage également à renforcer la sensibilité des différentes parties prenantes sur ces questions.

4.6. Attention aux procédures qui pourraient freiner la participation des groupes cibles visés (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires ; des procédures juridiques contraignantes, etc.).

La conception et la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des groupes-cibles reposent sur une approche participative et inclusive : les modalités de contribution financière des groupes cibles seront adaptées à leur possibilité.

4.7. Mesures opérationnelles - modalités de gestion des projets/programmes appropriés, personnel, sélection des partenaires de mise en œuvre et de fournisseurs de services.

Le personnel du projet ainsi que les prestataires de service, bénéficieront de formation pour la mise en œuvre et le suivi des stratégies de ciblage et genre. Le choix et le renouvellement des contrats de partenariats et prestation des services seront guidés entre autres, par le respect à la stratégie de ciblage déclinée.

5. Suivi des résultats du ciblage. Le DCP précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi-évaluation participatif, seront évalués lors d'une revue à mi-parcours ? Le cadre de S-E permet-il la collecte/analyse des données désagrégées par sexe et y va-t-il des indicateurs sexo-spécifiques permettant de suivre/évaluer les produits, les résultats et les impacts ?

Le DCP précise que le système de suivi-évaluation accompagnera la mise en œuvre de la stratégie de ciblage et genre. Le/la responsable suivi-évaluation assurera (i) la désagrégation des indicateurs selon le genre et l'âge, (ii) le suivi des produits, effets et impacts et (iii) l'intégration des aspects de ciblage, genre et jeunes dans les rapports.

Tableau 6 : : Check liste des mesures équité genre

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>1. Le Document de Conception du Projet (DCP) contient - et la mise en œuvre du Projet est basée sur - des données de pauvreté désagrégées par genre et une analyse spécifique par genre pour les activités/secteurs concernés, ainsi qu'une analyse pour surmonter tout obstacle non intentionnel pour la participation des femmes</p>	<p>L'analyse de relation entre pauvreté et genre, met en exergue que les disparités hommes-femmes au Sénégal et surtout en milieu rural, sont encore très fort. Ceci se manifeste dans l'accès aux ressources et aux services (foncier, facteurs de production, animaux, information, revenu, éducation, santé, etc.) ainsi que dans la représentativité des femmes dans les instances de décision qui demeure très faible. Les contraintes relatives à l'autonomisation économique des femmes, à leur participation et charge de travail sont mentionnées dans la justification des activités proposées dans les différentes composantes du projet.</p>
<p>2. Le DCP contient - et le Projet met en œuvre - des mesures concrètes pour :</p> <p><input type="checkbox"/> Développer l'autonomisation économique des femmes grâce à l'accès et au contrôle d'actifs productifs et du foyer</p>	<p>La facilitation dans l'accès au foncier et aux facteurs de production pour les jeunes femmes, le renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales pour la conduite des activités économiques, la dotation de matériel pour amorcer des initiatives de production et transformation performantes, la mobilisation de mécanismes de financement appropriés, etc. permettra aux femmes de créer ou renforcer leurs activités productives, d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur autonomie économique.</p>
<p><input type="checkbox"/> Renforcer et assurer la représentation et la participation des femmes dans les organes de décision d'instances locales</p>	<p>Les partenaires de mise en œuvre accorderont une attention particulière à l'objectif d'avoir au moins 50% de femmes dans les instances de décision. En plus des campagnes de sensibilisation et information sur le droits des femmes seront organisées au niveau des villages / Commune et adressées à l'ensemble de la population, y les hommes, les autorités traditionnelles et tous ceux qui ont un poids/pouvoir sur les dynamiques socio-économiques des villages.</p>
<p><input type="checkbox"/> Alléger la charge de travail des femmes et atteindre un équilibre équitable entre la charge de travail des femmes et des hommes</p>	<p>La diffusion de nouvelles technologies et équipements améliorés, dans toutes les opérations de la chaîne de valeur, notamment de post-récolte et transformation, permettent l'allègement de la charge de travail des femmes.</p>
<p>3. Le DCP indique dans la section ciblage ce que le Projet apportera dans une perspective de genre</p>	<p>La section ciblage décline les sous-groupes de cibles en tenant compte de l'âge et du genre et les appuis que le projet apportera en fonction des besoins et contraintes exprimées par les différents groupes. Les activités économiques ou services identifiés sont adapté aux besoins des femmes et des jeunes.</p>
<p>4. Le DCP décrit les éléments clés pour l'opérationnalisation de la stratégie de genre, dans les composantes concernées.</p>	<p>Les éléments clés relatifs à l'opérationnalisation de la stratégie genre sont décrits dans les composantes.</p>
<p>5. Le DCP décrit - et le Projet met en œuvre - des mesures opérationnelles visant à assurer la participation équitable entre les sexes aux activités et</p>	
<p>5.1. Affecter des ressources humaines et financières adéquates pour mettre en œuvre une approche genre.</p>	<p>Une personne chargée des questions de genre sera recrutée et fera partie de l'équipe technique de coordination du projet à Kaolack</p>
<p>5.2. Assurer et appuyer la participation active des femmes dans des instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet, y compris la fixation d'objectifs spécifiques pour leur</p>	<p>La participation active des femmes dans les instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet sera soutenue par des mesures incitatives de sensibilisation et de renforcement de capacités : ciblage direct, instauration du système de quotas.</p>

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
5.3. Veiller que les arrangements de Projet (composition de l'équipe de Projet, TdR de recrutement pour le personnel et les partenaires d'exécution, ...) reflètent l'attention à l'équité genre et aux aspects d'autonomisation des femmes.	L'ensemble de l'équipe sera sensibilisé et formé et les attributions de chaque membre sur les aspects de genre seront clarifiées dans leurs TdR. La sélection des prestataires de services et des partenariats, ainsi que le renouvellement des contrats seront guidés entre autres, par le respect de la stratégie genre du Projet.
5.4. Réaliser des efforts spécifiques pour atteindre les femmes, particulièrement quand la mobilité des femmes est réduite.	Une attention sera donnée pour favoriser des équipes de terrain mixte homme-femme au niveau de l'équipe technique et des antennes du Projet, ainsi que chez les prestataires de services.
5.5. Identifier les opportunités pour soutenir des partenariats stratégiques avec le gouvernement et d'autres institutions de développement pour la mise en réseau et le dialogue politique.	AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI s'aligne aux orientations stratégiques nationales. A travers son approche de faire-faire et de synergie avec les autres partenaires, le projet collabore avec de nombreuses organisations nationales et internationales agissant dans la même zone et dans les mêmes domaines.
6. Le cadre logique, le système Suivi Evaluation (S-E) et de gestion des savoirs du Projet prévoient des indicateurs de performance et spécifiques sur l'équité genre et l'autonomisation des femmes.	Le cadre logique, le système S-E et de gestion des savoirs prévoient la désagrégation des indicateurs selon le genre et l'âge. Le/la spécialiste en suivi-évaluation veillera à ce qu'un suivi des produits, effets et impacts soit assuré.

II. DESCRIPTION DES COMPOSANTES ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

42. Les interventions sont construites suivant une logique qui part du projet économique du jeune rural – son projet de vie – pour définir les appuis dont il a besoin en vue de bien conduire son activité et se bâtir un statut socioéconomique dans son milieu. La durabilité de l'activité économique du jeune dépend de la maîtrise qu'il aura de son environnement socioprofessionnel et des enjeux qui régulent ses échanges avec les autres acteurs, mais de sa capacité à s'adapter aux mutations nécessaires au développement de son activité.

Suivant cette logique, le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI est structuré en deux composantes complémentaires à impacts directs sur les groupes-cibles : (i) développement d'activités économiques rentables ;(ii) renforcement des capacités et facilitation à l'insertion. A ces deux composantes s'ajoute une troisième qui assure la coordination et la gestion du projet.

A. Composante 1. Développement d'activités économiques rentables

43. *Effet attendu : Les jeunes ruraux exercent des activités économiques rémunératrices leur garantissant un revenu décent dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques.*

44. La composante est structurée en deux sous-composantes : (i) l'intégration des jeunes agripreneurs dans les marchés ; et (ii) la promotion des activités économiques et initiatives entrepreneuriales.

Sous-composante 1.1. Intégration des jeunes agripreneurs dans les marchés

45. Cette sous-composante vise à faciliter l'intégration durable des jeunes agripreneurs dans les marchés. Le produit attendu qui en est attendu est « les jeunes agripreneurs sont intégrés au marché ». Cette sous-composante comprend 3 principales activités (AP) : (i) accès à l'information et développement de partenariats commerciaux ; (ii) accès aux marchés émergents ; et (iii) promotion du marché connecté et du marketing de masse. A la fin du projet : 30% des jeunes agripreneurs en expansion/en développement commercialisent leurs produits à travers divers partenariats avec les OP, faïtières, plateformes et opérateurs du secteur privé ; 100 infrastructures de stockage et d'appui à la commercialisation sont construites et réhabilitées ; des applications mobiles et/ou plateformes web sont développés pour faciliter la circulation des informations et faire la promotion marketing des activités des jeunes.

AP 1. Accès à l'information et développement de partenariats commerciaux

46. L'objectif visé est de faciliter l'accès des jeunes à l'information et de soutenir le développement et l'émergence des partenariats commerciaux pour soutenir leurs activités économiques.

47. Accès à l'information. L'accès à l'information sur les marchés est capital parce qu'il permettra aux jeunes agripreneurs de prendre connaissance des différentes opportunités et des débouchés existants au niveau de leur territoire, sur les marchés régionaux et internationaux. Il s'agit d'informations actualisées sur les marchés (prix, potentiels acheteurs, concurrents, stratégies de positionnement, etc.), les technologies de stockage et de conditionnement facilitant l'accès au marché, les expériences réussies, et sur l'environnement des affaires (aspects règlementaire, fiscal, etc.). Ces informations aideront les jeunes à structurer leurs activités et à organiser les échanges commerciaux avec les partenaires d'affaires.

48. L'appui du projet contribuera à réduire la « fracture territoriale » en matière de circulation de l'information entre zones urbaines et zones rurales, ainsi qu'entre les zones productrices et de consommation, régulant ainsi la disponibilité et la circulation de la production. En matière d'insertion, il est constaté que les connaissances limitées aux activités

directes/typiques de l'exploitation familiale, poussent les jeunes à poursuivre ces activités et métiers sans qu'ils disposent des moyens/instruments pour évaluer suffisamment la rentabilité, la durabilité et les possibilités d'innovation au niveau desdites activités et pour l'identification de nouvelles opportunités. Le projet s'appuiera sur les dispositifs et sources d'information existantes (Agence nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ), Autorités de régulation des marchés agricoles (ARM), Chambre de commerce, Chambre des métiers, Interprofessions, Fédérations, Ministères sectoriels, etc.) pour rendre l'information accessible aux jeunes. Il financera l'extension des dispositifs pertinents dans les zones de concentration du projet, de manière à ce que les jeunes puissent accéder aux Points d'information de proximité (PIP) qui seront implantés au niveau communal dans les zones de concentration du projet.

49. L'ANPEJ est la structure mandatée par le Gouvernement pour mettre en œuvre sa politique en matière de promotion de l'emploi des jeunes. Elle est : (i) l'interlocuteur et le cadre défini pour la rationalisation des interventions dans le secteur de l'emploi des jeunes ; (ii) chargée de mettre en place les conditions facilitant l'accès des jeunes à l'emploi et de les y accompagner. Se référant à ces attributions AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI établira une convention de collaboration avec l'Agence pour la mise en place et l'opérationnalisation des PIP. Cette collaboration permettra au projet de s'appuyer sur le réseau de l'ANPEJ qui dispose déjà de 7 antennes régionales²⁰ et 20 Espaces-emplois²¹ implantés dans 14 régions, tout en soutenant le déploiement sur le territoire national que l'Agence est en train de poursuivre. De plus, cette activité cadre avec les objectifs du Plan stratégique de l'Agence qui vise à planter des Espaces emplois jeunes dans les 45 départements du Sénégal.

Extrait du Décret n°2014-26 du 9 janvier 2014 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des jeunes (ANPEJ)²²

[...] La création d'un cadre unique d'opérationnalisation de la politique en matière d'emploi, marque aujourd'hui, la volonté de l'Etat de changer de paradigme pour placer l'emploi au cœur des priorités de son programme et apporter des réponses fortes au chômage des jeunes. Ce nouvel instrument permettra un renforcement de l'employabilité à travers un dispositif d'insertion, pouvant instaurer de façon définitive la stratégie d'absorption du chômage et de la formation des jeunes en rupture de scolarité.

De plus, il permet une meilleure visibilité à l'Etat et les partenaires au développement qui auront désormais un seul interlocuteur.

L'Agence nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) aura pour missions essentielles, la prise en charge des préoccupations des jeunes en recherche d'emploi, par la mise en place d'une stratégie efficace d'éradication du chômage au Sénégal. [...]

Art. 2. - L'ANPEJ a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'emploi des jeunes. A ce titre, elle est chargée de :

- mettre en place un système intégré d'informations et de suivi des groupes cibles sur le marché de l'emploi ;
- faciliter les conditions d'accès à un emploi, aux jeunes et groupes cibles ;
- renforcer l'employabilité des jeunes et groupes cibles ;
- mettre en place un système d'informations efficace sur le marché du travail ;
- faciliter l'accès des jeunes et groupes cibles aux financements des projets ;
- appuyer et accompagner les jeunes dans l'élaboration et l'exécution des projets ;
- mener toutes actions pouvant promouvoir l'emploi des jeunes ;

50. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI et ANPEJ procéderont à une identification conjointe des zones d'implantation des PIP au niveau des zones de concentration du projet là où les demandes en appui et en information des jeunes afflueront. AGRI-JEUNES appuiera

²⁰ Les 7 antennes de l'ANPEJ sont implantées dans 7 régions et sont destinées à couvrir les 14 régions du pays : antenne de Dakar couvrant la zone des Niayes, antenne de Thiès couvrant le reste de la zone des Niayes, antenne de Saint-Louis couvrant Louga et Matam, antenne de Djourbel, antenne de Kaolack couvrant Fatick et Kaffrine, antenne de Tambacounda couvrant Kédougou, antenne de Ziguinchor couvrant Kolda et Sédhiou

²¹ Les 20 espaces-emplois sont localisés à Dakar siège, Dakar VDN, Dakar Pass, Guediawaye nimzat, Pikine Malika, Pikine Mbao, Rufisque, Thiès, Louga, Saint louis, Matam, Diourbel, Kaolack, Fatick, Kaffrine, Tambacounda, Kedougou, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor

²² <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article10193>

l'équipement et la fourniture des PIP ainsi que le financement d'un agent conseil à temps partiel au niveau du PIP. L'ANPEJ assurera la collecte, le traitement et la mise à disposition des informations pour que ces dernières soient directement utilisables par les jeunes ruraux. L'implantation des PIP sera effectuée en collaboration avec les collectivités territoriales décentralisées (conseils départementaux et communaux), les services techniques déconcentrés, etc. Afin d'assurer que les informations diffusées à travers les PIP soient complètes et régulièrement actualisées, l'ANPEJ développera des conventions de collaboration avec les structures qui peuvent fournir les informations souhaitées, à l'instar de la convention qu'elle a déjà formalisée avec l'ARM.

51. Le projet s'appuiera également sur les dispositifs mobiles d'animation économique de l'ANPEJ et développera une collaboration avec les médias locaux et/ou de proximité pour informer les jeunes ruraux et les motiver à utiliser les PIP. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI mobilisera également les réseaux sociaux et les plateformes Web promus dans l'AP3. Ces différents dispositifs seront mobilisés à toutes les étapes d'accompagnement des projets des jeunes (cf. Composante 2).

52. Partenariats commerciaux. Il s'agit du développement de partenariats d'affaires ou d'ententes commerciales mutuellement bénéfiques entre les jeunes producteurs, transformateurs d'une part et les acteurs de la chaîne de valeur d'autre part. Ces partenariats concerneront les jeunes travaillant individuellement ou ceux organisés en groupements tels que les GIE et les Coopératives. La formalisation de partenariats contribuera à une meilleure intégration des jeunes au niveau des différents maillons des chaînes de valeur tant dans la production, la transformation que la commercialisation, et permettra de sécuriser les activités des jeunes et leurs revenus en leur garantissant des débouchés. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI va promouvoir deux types de partenariats commerciaux : (i) les partenariats commerciaux endogènes avec les organisations de producteurs (OP), et (ii) les partenariats commerciaux avec les opérateurs de marché.

53. Partenariats commerciaux endogènes avec les OP : Les OP et leurs faitières constituent un bon ancrage pour les jeunes notamment pour faciliter les négociations commerciales avec les gros acheteurs, les enseignes agroalimentaires et l'agro-industrie. Les interprofessions constituent des plateformes favorisant les échanges entre les acteurs des filières car elles intègrent les familles d'acteurs des différents maillons (producteurs, transformateurs, commerçants, fournisseurs d'intrants, transporteurs, etc.). Ces structures représentent ainsi une bonne porte d'entrée pour intégrer les jeunes - à l'instar des interprofessions et fédérations²³ et leurs cadres de concertation qui érigent en leur sein des collèges de jeunes, et notamment les jeunes qui n'ont pas encore développés leurs capacités propres à nouer des partenariats avec des opérateurs privés.

54. Le projet s'appuiera sur les interprofessions et les faitières existantes pour favoriser l'émergence et le développement de partenariats commerciaux pro-jeunes et promouvoir l'intégration des jeunes dans les dynamiques des chaînes de valeur. Ces partenariats seront intégrés aux plans d'affaires que les jeunes prépareront avec l'appui du projet. Le projet suscitera les partenariats à partir des dynamiques et les dispositifs de commercialisation existants au sein des OP, leurs faitières, et des interprofessions.

55. Les activités du projet en appui aux partenariats commerciaux endogènes comprennent : (i) une étude de diagnostic et de capitalisation sur les dispositifs existants, (ii) la construction et la réhabilitation de dispositifs endogènes/infrastructures d'appui à la commercialisation, (iii) l'appui à la gestion des dispositifs endogènes de commercialisation, (iv) l'appui à l'intégration des jeunes au niveau des dispositifs endogènes d'appui à la commercialisation, (v) l'appui à la formalisation des partenariats commerciaux endogènes, et (vi) l'évaluation et la capitalisation sur les dispositifs endogènes en fin de projet.

56. L'étude de diagnostic et de capitalisation sur les dispositifs existants permettra de faire

²³ A l'exemple du Comité interprofessionnel de la filière riz (CIRIZ) et de plusieurs fédérations membres du CNCR

l'état des lieux et dresser la cartographie des dispositifs existants au niveau des OP, faïtières et interprofessions intervenant au sein des chaînes de valeur porteuses dans les zones de concentration du Projet. Cette étude évaluera également les différentes opportunités de commercialisation à saisir pour intégrer les jeunes dans les chaînes de valeur, ainsi que les appuis en matière d'infrastructures que le Projet pourrait apporter. Par ailleurs, elle permettra aussi de préciser les conditions à remplir pour l'intégration des jeunes dans ces opportunités afin d'adapter les formations et l'appui conseil qu'il leur seront proposés.

57. Le projet s'appuiera sur un prestataire privé (un bureau d'études national ou un groupe de consultants) pour la réalisation de cette étude. Le prestataire devra justifier d'expériences avérées dans l'appui aux OP et à leurs faïtières dans la commercialisation groupée et la gestion d'infrastructures commerciales communautaires. Le dimensionnement des ressources humaines à fournir pour l'étude dépendra de la diversité des chaînes de valeur à couvrir dans les zones de concentration du projet.

58. En se basant sur les résultats de l'étude, le projet assurera la construction et la réhabilitation de dispositifs endogènes/infrastructures d'appui à la commercialisation groupée. Ces dispositifs endogènes permettront d'accroître les capacités de mise en marché des OP, de leurs faïtières et des interprofessions, de manière à ce que ces structures puissent intégrer un maximum de jeunes autour des dispositifs. Ces dispositifs endogènes/infrastructures incluront les différents types d'infrastructures qui permettront d'ajouter de la valeur au produit et de faciliter leur écoulement raisonné sur le marché tels que les magasins de stockage, les aires de séchage, les unités de pré-conditionnement ou de conditionnement, etc. Le choix des dispositifs endogènes/infrastructures d'appui à la commercialisation à réhabiliter ou à construire reposera sur les critères ci-après : (i) réhabilitation ou construction résultant d'expériences antérieures déjà testées et éprouvées par les OP, leurs faïtières et interprofessions – l'appui du projet portant ainsi sur l'extension d'une expérience existante ou la mise à l'échelle géographique d'une expérience réussie ; (ii) réhabilitation ou construction répondant à un marché clairement identifié par l'OP, la faïtière ou l'interprofession, (iii) possession d'un certain niveau de capacité par l'OP, la faïtière ou l'interprofession pour pouvoir gérer l'infrastructure réhabilitée/construite, (iv) capacité d'intégration des jeunes résultant de la réhabilitation ou de la construction ; et (v) capacité de l'OP, la faïtière et l'interprofession à contribuer à la construction ou la réhabilitation. Pendant ses 6 années d'intervention, le projet entend réhabiliter et construire 100 dispositifs endogènes et infrastructures d'appui à la commercialisation groupée, dont la répartition par type d'infrastructure sera définie dans l'étude de diagnostic et de capitalisation.

59. Pour la sélection des zones d'implantation des infrastructures et des OP/faïtières/interprofessions gestionnaires des infrastructures, le projet établira une première liste restreinte qui sera soumise aux instances de validation déjà mises en place dans la Composante 2. Pour la réhabilitation et la construction des infrastructures, le projet procédera par appel d'offres national pour sélectionner les bureaux d'études nationaux les plus compétents. Les faïtières d'OP et interprofessions concernées par les dispositifs/infrastructures seront associées aux processus de sélection des bureaux d'études.

60. Afin d'assurer l'opérationnalisation des dispositifs et pour s'assurer que leur gestion soit optimum, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI appuiera les OP, leurs faïtières et les interprofessions à leur gestion, le Projet apportera ainsi une assistance technique pour la mise en place d'un système de gestion logistique, technique et financière au sein des dispositifs. Cette activité vise à accompagner les différentes organisations gestionnaires à identifier, assurer et à suivre les différents types d'activités (approvisionnement, stockage, conditionnement, commercialisation, etc.) nécessaires au fonctionnement des dispositifs endogènes, à organiser les membres de manière à disposer des ressources humaines adéquates y afférentes, ainsi qu'à identifier et à pourvoir aux besoins financiers requis pour le fonctionnement desdits dispositifs. Les outputs de cette activité porteront sur le développement d'une plateforme informatique simple et facile d'utilisation (de préférence

développée sous Excel) qui renseignera les flux de produits, les flux financiers, l'organisation des ressources humaines et l'organisation logistique au sein des dispositifs endogènes, accompagné d'un manuel opérationnel d'exploitation. Les comités de gestion des dispositifs seront formés sur l'utilisation du système de gestion informatique et le manuel opérationnel d'exploitation développé.

61. La définition du système de gestion des dispositifs permettra également d'affiner de manière plus fine la quantité de jeunes qui pourra être intégrés dans les modèles. Le projet veillera à ce que le système de gestion mis en place intègre un système d'enregistrement et de suivi des contrats. Les différents partenaires des OP/faïtières/interprofessions et notamment les groupements de jeunes, seront ainsi renseignés et suivis de manière systématique ; ce qui permettra aux organisations de fidéliser leurs collaborations avec les bons partenaires qui s'attachent à honorer leurs engagements. L'enregistrement et le suivi des contrats permettra également de suivre les collaborations avec les groupements de jeunes, et de recourir aux appuis du projet pour les besoins de renforcement identifiés.

62. Toujours dans le cadre de l'opérationnalisation des dispositifs, le projet appuiera la tenue de rencontres annuelles d'évaluation et d'organisation des campagnes de commercialisation par la fourniture d'une assistance technique qui apportera l'appui méthodologique et l'animation de ces rencontres. Ces rencontres auront lieu au niveau de chaque dispositif endogène, et la date de leur tenue seront fixés de façon concertée entre les partenaires à la fin de chaque campagne de commercialisation et avant le démarrage de la campagne suivante. Elles permettront de faire le bilan de la campagne passée pour en tirer les points forts et les points à améliorer, ce qui permettra de tirer les leçons qui s'imposent pour la préparation de la campagne suivante.

63. L'appui à la gestion des dispositifs endogènes d'appui à la commercialisation seront confiés à des prestataires privés qui seront recrutés sur appel d'offres ouvert. Ils seront chargés pendant la première année de la mise en place et de l'opérationnalisation du système de gestion ainsi que de la formation des comités de gestion à leur utilisation. Ces mêmes prestataires seront chargés de développer la méthodologie et d'animer les rencontres annuelles d'évaluation et d'organisation des campagnes de commercialisation.

64. Après la mi-parcours, afin de favoriser l'apprentissage mutuel et le partage d'expériences sur les différentes approches de gestion adoptées au niveau des différents dispositifs endogènes d'appui à la commercialisation mis en place, le projet financera des rencontres d'échanges et de partage d'expériences entre les OP, faïtières et interprofessions gestionnaires des dispositifs. Les rencontres se tiendront de manière tournante sur une fréquence annuelle et seront organisées par les organisations gestionnaires eux-mêmes, avec la supervision directe du projet. Cette activité permettra aux dispositifs endogènes de développer un système de benchmarking et de procéder à une amélioration en continu de la gestion de leurs dispositifs.

65. Afin de faciliter la collaboration avec les jeunes et la formalisation des partenariats commerciaux endogènes, le projet appuiera également l'intégration des jeunes au niveau des dispositifs endogènes d'appui à la commercialisation. Cette activité vise à mobiliser la participation des jeunes et à augmenter leur leadership au niveau des OP, faïtières et interprofessions, ainsi qu'au niveau des dispositifs endogènes. Le projet mènera ainsi deux activités dans ce cadre : (i) l'organisation de sessions d'animation, de partage d'expériences et de renforcement des capacités des jeunes pour promouvoir l'organisation et la structuration de leurs groupements, et le renforcement des capacités des jeunes pour s'assurer qu'ils disposent d'une meilleure capacité à participer. Comme la collaboration autour des dispositifs endogènes avec l'appui des OP, faïtières et des interprofessions résulte de la faible capacité des jeunes à explorer et conclure directement des contrats avec des opérateurs privés, la mise en place des dispositifs endogènes va créer des dynamiques informels de travail en groupe au sein des jeunes. Le projet appuiera ces dynamiques informels des jeunes en clarifiant et en appuyant l'organisation leurs collaborations, afin de

faire émerger à terme des groupements de jeunes fonctionnels et structurés. Le projet reposera sur les faïtières/fédérations pour ces activités d'animation, de partage d'expériences et de renforcement des capacités. Les renforcements de capacités donnés par les faïtières porteront sur la gestion en groupement des activités et la gestion de la vie associative.

66. L'insertion des jeunes agripreneurs dans le tissu socio-économique de leur territoire sera facilitée par l'acquisition de capacités organisationnelles et de leadership leur permettant de s'insérer et d'évoluer dans les organisations de producteurs, professionnelles et interprofessionnelles. Ils pourront ainsi s'informer, bénéficier et contribuer à leurs initiatives de collaboration avec les services publics et les opérateurs du secteur privé. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI apportera un appui dans ce sens à travers : (i) des formations en développement organisationnel et leadership qui traiteront de la structuration d'un groupement, d'une organisation, du statut et règlement intérieur, du rôle et fonction des instances, des droits et devoirs des membres, etc. ; (ii) des rencontres et atelier de partage pour favoriser la définition de besoins, objectifs, plans stratégiques ainsi que la reconnaissance de la valeur et des bénéfices réciproques que les jeunes peuvent tirer en adhérant à des associations, OP ou autres structures. Des volets spécifiques seront conduits pour les jeunes femmes dans ces activités pour faciliter l'intégration socio-économique, leur autonomisation avec un focus sur le développement de leurs capacités d'analyse et de manifestation des besoins, d'organisation et de gestion tant des activités économiques que des structures associatives. Cet accompagnement sera assuré par des prestataires de service variés et présélectionnés.

67. Le projet prévoit également une centaine de sessions de formation qui seront organisées autour des dispositifs endogènes et qui porteront sur différentes thématiques tels que le leadership et la communication, la prospection des marchés, l'organisation des campagnes de commercialisation, l'organisation et la gestion du travail dans les dispositifs d'appui à la commercialisation, la gestion des stocks, etc. Vu l'objectif bien spécifique de ces formations, elles seront confiées à des prestataires privés. Tant que possible, le projet établira des conventions de collaboration avec les centres de formation partenaires pour les différentes formations à mettre en œuvre.

68. Pour la professionnalisation technique et entrepreneuriale, le projet proposera aux jeunes ayant mis en place leurs activités et bénéficié d'un appui personnalisé à travers les activités de la composante II des appuis complémentaires dans leurs bassins de production pour confirmer leur professionnalisation et consolider leurs initiatives. Ces activités du conseil consisteront en conseil spécialisé pour des groupes d'entrepreneurs ayant des besoins similaires à travers des séances de formation collective ou du suivi individualisé. Les antennes assureront une veille sur ces besoins avec les services techniques déconcentrés et les OP lors des missions de suivi. Les opérateurs seront choisis selon leurs domaines de compétences, leur expertise et leur connaissance des territoires. Les inspections et Postes vétérinaires pour le conseil en techniques d'élevage et vétérinaires, l'ANCAR sera associée pour le conseil aux exploitations agricoles.

69. Concernant la formalisation des partenariats commerciaux endogènes, le projet appuiera la définition de modèles de canevas contractuels. Cette activité vise à faciliter le développement de la relation commerciale entre les jeunes agripreneurs et les dispositifs endogènes d'appui à la commercialisation, et pour pallier au manque de connaissance des jeunes sur les aspects de contractualisation. Les modèles de contrat intégreront les différents aspects sur lesquels peuvent porter les partenariats avec les centres notamment la mutualisation des fonctions et services tels que la fourniture des biens et services en amont de la production, la vente groupée des produits, la négociation avec les différents partenaires, etc. Ils seront définis de manière consensuelle à travers des rencontres qui permettront la participation et la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés²⁴. Le

²⁴ Une rencontre prévue au niveau de chaque région en année 1 pour initier le développement des partenariats (soit 8 rencontres), et une rencontre prévue au niveau national. Ces mêmes rencontres seront également prévues à mi-parcours pour permettre d'intégrer les paramètres qui ont émergé de la mise en œuvre au cours des 3 premières années.

projet appuiera par la suite la revue juridique des canevas prédéfinis afin de s'assurer de la clarté des engagements des parties et pour s'assurer que l'ensemble des articles et des dispositions soient suffisamment précis et clairs pour ne pas prêter à confusion et entraîner des litiges, et pour garantir que les dispositions mentionnées dans les modèles de contrat respectent les réglementations en vigueur. Pour renforcer les capacités des jeunes dans le développement de ces partenariats commerciaux endogènes, le projet prévoit 100 sessions de formation qui se focaliseront sur le système de contractualisation et les voies de recours, ainsi que les techniques de négociation commerciale. Le projet établira des partenariats avec les chambres consulaires (Chambre de commerce) appuyé par un prestataire privé pour le développement du modèle de canevas contractuels, et contractualisera avec un consultant juriste pour la revue juridique des canevas. Les formations pour les jeunes seront confiées à des prestataires privés.

70. Le projet procèdera en année 5 à l'évaluation des dispositifs de commercialisation développés autour des centres, ainsi qu'à la capitalisation des expériences tant sur les dispositifs de commercialisation que sur les partenariats commerciaux endogènes. Cette activité sera menée par un prestataire privé qui sera choisi sur appel d'offres ouvert.

71. *Partenariats commerciaux avec les opérateurs du secteur privé* : Contrairement au partenariat commercial endogène, celui-ci repose sur une entente directe liée à la capacité des jeunes/groupes de jeunes agripreneurs à initier et conclure un partenariat avec divers opérateurs privés : exportateurs, centrales d'achat, entreprises de production et de transformation de produits agricoles, etc. Les jeunes engagés dans ces partenariats attestent d'une bonne expérience - notamment à travers les appuis apportés dans la composante 2 - qui les rend éligibles pour satisfaire les exigences d'un partenariat avec des acteurs privés.

72. Dans le cadre de la relation commerciale avec les opérateurs privés, le projet veillera à promouvoir des formes de partenariat qui iront au-delà de la contractualisation simple. Les opérateurs privés seront encouragés à soutenir en amont les activités des jeunes, et cela sous différentes formes : fourniture de biens (intrants, matériels, etc.), de services (formation, accompagnement dans le suivi de la qualité, etc.) ; ils peuvent également faciliter l'accès à certains services, comme les services financiers par exemple²⁵. Toujours dans le but de promouvoir les partenariats entre jeunes et opérateurs privés, le projet s'assurera de préciser avec les partenaires commerciaux leurs attentes spécifiques afin que les appuis du projet puissent tenir compte desdites attentes et que les jeunes soient accompagnés à honorer leur contrat.

73. Une des options que le projet va promouvoir dans ce modèle de partenariat sera la promotion de relations d'affaires entre les jeunes agripreneurs œuvrant dans différents segments des chaînes des valeurs : (i) jeunes producteurs et transformateurs des zones rurales et jeunes transformateurs et commerçants des zones urbaines ; (ii) jeunes des zones de production et jeunes des centres de marché et de consommation, etc.

74. Dans le développement des partenariats commerciaux avec les opérateurs privés, les interventions du projet AGRI-JEUNES portera sur les activités suivantes : (i) appui à la prospection commerciale, (ii) facilitation de la mise en relation avec les acheteurs et appui à la négociation des contrats, et (iii) l'appui-accompagnement technico-commercial pour la mise en œuvre des contrats.

75. L'appui à la prospection commerciale constitue la base de facilitation pour faire émerger les partenariats commerciaux. Elle consiste en l'identification des opportunités de marchés qui résultent des demandes manifestées par les opérateurs du secteur privé au niveau des chaînes de valeur dans les zones de concentration du Projet, et la diffusion de ces informations afin que les jeunes puissent s'enquérir de ces opportunités. L'activité de prospection commerciale et d'identification des acheteurs potentiels sera matérialisée par une

²⁵ Les investissements consentis par l'opérateur privé ou de marché ne donnent pas lieu à une contrepartie du projet ni du jeune. L'objectif pour l'opérateur privé est d'atteindre les objectifs définis avec le jeune dans un cadre contractuel suivi.

étude à réaliser au démarrage et à mi-parcours ; et sera confiée à des prestataires privés. Ces derniers s'appuieront sur leurs propres réseaux et les réseaux existants (Chambre de commerce, Chambre des métiers, etc.) pour l'identification des opérateurs privés et collaboreront avec les structures de sensibilisation et de mobilisation des jeunes prévues dans la Composante 2 pour identifier les jeunes qui seront intéressés et prêts à s'engager dans les partenariats identifiés.

76. La facilitation de la mise en relation avec les acheteurs consiste en l'organisation de rencontres d'échanges pendant lesquelles les jeunes/groupes de jeunes se concerteront avec les clients/acheteurs identifiés. C'est au cours de ces rencontres que seront fixés les termes des contrats de partenariats incluant les spécifications qualité, les volumes à fournir, les éventuels appuis que les partenaires privés peuvent apporter dans le processus de production des jeunes/groupes de jeunes (appui à l'accès à des intrants spécifiques, renforcement de capacités, facilitation de l'accès au financement, etc.), ainsi que les dates de livraison et les modalités de paiement. Ces échanges seront finalisés par la formalisation des contrats/conventions de partenariats. Pour la mise en œuvre de cette activité, le projet s'appuiera sur les mêmes prestataires privés²⁶ que ceux engagés dans les prospections commerciales. La prestation vise à assurer que les termes des conventions/contrats de partenariat formalisés soient au maximum profitables pour les jeunes/groupements de jeunes. Certains besoins de renforcement de capacités peuvent émerger sur la base des exigences des clients/acheteurs, ces besoins peuvent constituer des appuis que le projet peut apporter pour permettre aux jeunes de respecter les termes du contrat.

77. L'appui accompagnement technico-commercial pour la mise en œuvre des contrats peut porter sur des points : (i) des actions de renforcement de capacités spécifiques qui ont émergés pendant la négociation des contrats, (ii) des actions de suivi périodiques pour s'assurer que la gestion technique et entrepreneuriale du processus de production est maîtrisée et permettra d'atteindre les objectifs de production fixée et de répondre convenablement aux exigences du contrat. Les actions de formation dans des domaines spécifiques identifiés pendant la négociation des contrats tels que le marketing, la gestion des approvisionnements, le contrôle de qualité, etc. Seront mises en œuvre dans la Composante 2. Pour les activités de suivi périodiques sur la gestion du processus de production, la gestion financière et économique des activités, le projet continuera de collaborer avec les prestataires privés²⁷ engagés dans les phases précédentes.

AP2. Accès aux marchés émergents

78. Le marché du biologique et le commerce équitable représentent un réel potentiel de croissance économique et constituent des modèles économiques viables et lucratifs pour les jeunes à condition qu'ils soient suffisamment encadrés et accompagnés dans leurs activités. Ils se distinguent des marchés conventionnels par les principes de durabilité véhiculés sur l'ensemble de tout le processus de production, de transformation et de mise en marché, dont notamment la préservation de l'environnement, le principe d'équité entre les acteurs, l'amélioration des conditions de vie des paysans producteurs et l'amélioration de la santé des producteurs et des consommateurs.

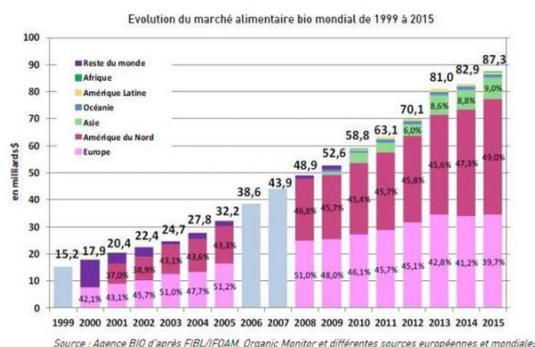
²⁶ A titre indicatif, mobilisation des prestataires à raison de 3 mois par an par région à répartir en fonction du contexte de mise en œuvre

²⁷ A titre indicatif, mobilisation des prestataires à raison de 2 mois par an par région à répartir en fonction du contexte de mise en œuvre

79.

Situation du marché bio et du commerce équitable au niveau mondial

Le marché alimentaire bio mondial demeure en pleine expansion et a été multiplié par six en seize ans, atteignant 80,2 milliards d'Euros fin 2015²⁸. 89 % de la consommation mondiale de produits bio se concentre en Amérique du Nord et en Europe²⁹ ; le marché bio en Amérique latine et en Afrique reste encore peu développé, et une forte proportion de la production bio est destinée à l'exportation.



L'idée d'un commerce respectueux des producteurs véhiculée à travers le commerce équitable fait également son chemin. En 2016, les ventes de produits labellisés Fairtrade/Max Havelaar, leader du commerce équitable, ont représenté 7,8 milliards d'euros dont près de 1 milliard d'euros en France³⁰. Le mouvement Fairtrade/Max Havelaar réunit plus de 1 400 organisations professionnelles dans 75 pays du Sud. Plus de 2 millions de producteurs et de travailleurs – près de 10 millions de personnes avec leurs familles – bénéficient du commerce équitable. Le Royaume-Uni est le premier marché mondial, devant l'Allemagne et la Suisse ; la France est en 4^e position en Europe. Au niveau des consommateurs, des études montrent que ces derniers sont de plus en plus sensibles au fait d'associer une certaine éthique à leurs achats ; ils embrassent ainsi le principe que le prix aux producteurs doit être juste pour permettre de couvrir le coût de la matière première, les moyens de production et le temps de travail, mais également les coûts sociaux et environnementaux. Il faut aussi noter que le mode d'organisation du commerce équitable favorise une intégration des filières comme tous les acteurs intervenant dans l'élaboration et la commercialisation du produit (producteur, transformateur, importateur et points de vente) sont engagés dans le commerce équitable et se conforment volontairement à ses principes ; la filière peut ainsi être labellisée sur la base de la certification du produit commercialisé³¹.

80. Sur le plan de l'agriculture biologique certifiée, le Sénégal se situe au 9^{ème} rang des pays africains producteurs avec une superficie consacrée aux produits biologiques certifiés estimée à 25 992 ha. Les spéculations concernées par l'agriculture biologique – également appelé agriculture agroécologique au Sénégal – sont essentiellement les céréales, les produits maraîchers, la mangue, la banane, le sésame et le coton.³² Une fédération nationale des agriculteurs biologiques (FENAB) a été créée en Mars 2008 et compte environ 18 000 membres, répartis au sein de 18 organisations de producteurs réparties dans 8 régions du Sénégal. La fédération est ouverte à toutes les organisations de producteurs, de vendeurs, de transformateurs, de consommateurs et d'organisations d'appui qui s'activent pour le développement de l'agriculture biologique au Sénégal. Dans la grande majorité, l'agriculture biologique est pratiquée par des petits exploitants qui disposent de surfaces réduites. La plupart d'entre eux combinent cultures pluviales et cultures maraîchères. Les modes d'exploitation diffèrent en fonction des moyens de production, ce qui permet de distinguer des champs avec diversité horticole (arbres fruitiers, légumineuses, cultures maraîchères) et ceux qui sont spécialisés sur deux ou trois productions maraîchères et qui misent davantage sur l'intensification des cultures. Si la question des rendements de l'agriculture biologique continue de faire encore débat, les praticiens se reposent sur le fait que même si les rendements de l'agriculture biologique peut être inférieur à ceux de l'agriculture

²⁸ Le Bio dans le monde – Edition 2017, Agence Bio, Octobre 2017

²⁹ États-Unis (33,7 Md€), Canada (2,5 Md€) et Europe (31,9 Md€, dont 29,05 Md€ pour l'UE)

³⁰ <https://www.la-croix.com/Journal/chiffres-cles-commerce-equitable-2018-05-12-1100938345>

³¹ Commerce équitable et commerce durable au Sénégal, CTB Trade for development, Décembre 2011

³² L'agriculture biologique, chiffres clés - Edition 2011, <http://www.agencebio.org>

conventionnelle, la différence est largement compensée par la réduction des dépenses en intrants³³.

81. En termes de certification, la certification en agriculture biologique est actuellement assurée par les organisations d'appui comme ENDA-PRONAT, Agrecol Afrique, ASPAB au profit des organisations paysannes, une certification qui est valable seulement sur le territoire national mais qui n'est pas encore reconnue par l'Etat du Sénégal ni à l'international. Cette certification est plutôt considérée comme étant un système participatif de garantie. Pour l'exportation des produits biologiques, les producteurs doivent recourir à des organisations européennes de certification, une démarche chère qui est considéré hors de portée pour les petits producteurs. Il existe plusieurs organismes européens qui certifient l'agriculture biologique au Sénégal (Certysis (Belgique), Ecocert (France), ICEA (Italie), Tüv Nord (Belgique), Biosuisse (Suisse) ou encore BCS (Allemagne)) ; mais seule ECOCERT dispose d'un correspondant certificateur présent dans le pays.

82. La transformation des produits biologiques au Sénégal demeure encore très faible, alors que les activités de transformation permettent de valoriser les productions agricoles ou de cueillette pour les besoins des marchés nationaux et internationaux. Des expériences intéressantes existent cependant dans le pays à l'exemple de celle du Réseau des femmes en agriculture biologique et commerce équitable (REFABEC). Le REFABEC a été créé en 2004 sur la base d'un regroupement de 5 clubs biologiques de Thiès qui se composent de femmes s'activant dans l'entretien de jardins de case et la transformation des produits agricoles biologiques. Le REFABEC gère différentes unités économiques³⁴: une unité de transformation de fruits et légumes, une unité de transformation de céréales, une plumeuse, un magasin de produits biologiques transformés, un restaurant biologique et un marché de produits biologiques situés tous les deux à Thiès.

83. En matière de commercialisation, si les produits issus de l'agriculture biologique sont peu connus et reconnus sur le marché sénégalais - avec une clientèle qui porte essentiellement sur les classes les plus aisées, les produits biologiques sénégalais trouvent des débouchés intéressants sur les marchés européens grâce à la forte croissance de la demande en produits bio et l'incapacité des producteurs du Nord à répondre à cette demande. Ce type de marché offre donc ainsi des perspectives intéressantes pour les jeunes et les exploitants sénégalais même si le parcours pour s'implanter sur ces marchés apparaît à priori laborieux.

84. Les jeunes disposent des atouts qui leur permettraient d'intégrer ces nouveaux créneaux d'exportation à l'exemple du savoir-faire que les jeunes femmes rurales sénégalaises ont développé dans le domaine du maraîchage, de la transformation des produits alimentaires, et certains secteurs artisanaux (tissage, teinture, etc.) ; ou l'investissement noté des jeunes hommes dans les métiers de l'artisanat (travail du bois, maroquinerie, etc.). Il faut aussi noter que les groupements constituent des partenaires privilégiés du réseau équitable³⁵, cette opportunité serait donc bien propice pour intégrer les jeunes au niveau de ce créneau de marché. Malgré ces atouts, certaines contraintes entravant la quête de ces marchés par les jeunes sont relevées, il s'agit particulièrement des difficultés d'accès à l'information sur les opportunités, des exigences particulières et strictes de qualité tout au long du processus de production jusqu'à la mise en marché, et de la cherté des processus de certification et de labellisation. Le projet mettra alors en œuvre des activités qui visent à lever ces contraintes.

85. Le projet appuiera les jeunes/groupements de jeunes qui veulent s'orienter vers les marchés du bio et du commerce équitable vu les perspectives rassurantes qu'ils offrent grâce

³³ Par exemple, pour 1 000 FCFA de fiente de poule, le paysan utilise 11 000 FCFA d'urée.

³⁴ Le REFABEC est appuyé par Agrecol dans le cadre du programme ECOSOL (économie solidaire).

³⁵ Dont l'objectif est de permettre l'amélioration des conditions de vie des communautés des pays du Sud par un prix d'achat plus élevé des produits et une meilleure rémunération du travail

à leur démarche de consommation durable³⁶.

86. Le projet mènera les interventions suivantes : (i) conduite d'une étude des opportunités sur les créneaux bio et équitable pour les jeunes agripreneurs, (ii) opération-pilote et (iii) évaluation de l'opération pilote pour pouvoir valoriser les leçons apprises dans la poursuite du développement des partenariats soutenus par le projet.

87. *Etude des opportunités sur les créneaux bio et équitable* : Elle évaluera les potentialités d'insertion de jeunes dans ces créneaux. Elle recueillera les informations sur les marchés bio et commerce équitable, aux fins de pallier aux manques d'informations, de méthodes, de savoir-faire et de réseaux auxquels sont confrontés les jeunes et les autres acteurs pour aborder ces créneaux économiques. L'étude apportera ainsi des éléments permettant de comprendre la demande existante ; l'offre de produits, des marchés et des circuits de distribution au Sénégal ; et évaluera les possibilités de positionnement et d'intégration des jeunes. Elle mettra en évidence dans quelles mesures la filière biologique qui se conjugue de plus en plus avec le commerce équitable, peut mieux rémunérer les jeunes agripreneurs, malgré l'introduction de critères et d'exigences stricts sur la régularité de la production en volume et en qualité qui pourrait être contraignante. Elle capitalisera également sur les expériences passées et en cours dans le pays.

88. Afin que l'étude se concrétise sur la pré-identification des opérateurs économiques qui pourront potentiellement être les partenaires des jeunes, elle sera couplée avec l'organisation d'un forum économique sur le bio et le commerce équitable auquel seront conviés les opérateurs économiques nationaux et internationaux œuvrant dans les chaînes de valeur porteuses identifiées. Le forum économique sera l'occasion de partager les résultats de l'étude, de commencer la pré-identification des opérateurs privés partenaires et d'initier les discussions pour le développement des partenariats. Les informations obtenus pendant le forum seront utilisées afin de mobiliser les jeunes pour s'engager dans les partenariats et à affiner les appuis que le projet pourrait leur apporter. Pour évaluer la possibilité de diversification des partenariats qui peuvent être mis en place, le projet s'assurera à ce que les opérateurs économiques participants au forum soient diversifiés : partenaires commerciaux sénégalais ou internationaux engagés dans la production, la transformation et l'exportation de produits bio et équitables. Cette activité sera exécutée en collaboration avec la Fédération des Chambres de Commerce.

89. *Conduite d'une opération-pilote* : Sur la base des résultats de l'étude et des demandes manifestés par les opérateurs pendant le forum, le projet mènera une opération-pilote d'insertion de jeunes dans le marché du biologique conjugué au commerce équitable. L'opération-pilote concernera les 10 zones de concentration du projet à raison d'un projet-pilote par région et se focalisera sur une filière considérée comme offrant les meilleures opportunités aux jeunes en fonction des marchés visés. L'identification des 10 projets pilotes³⁷ reposera en premier lieu sur l'existence de partenariats pour assurer les débouchés en aval, et également sur la prédisposition de l'environnement d'affaires à se conformer à la production bio et équitable : prédisposition des systèmes de production à se mettre en conformité avec les normes de production bio, pré-identification des structures d'appui partenaires par les opérateurs privés, etc. Etant donné que certaines activités de production bio nécessitent du temps, l'opération-pilote sera mis en œuvre sur une durée équivalent à 2 campagnes agricoles.

90. Les appuis dans le cadre de l'opération-pilote consisteront en : (i) l'identification et la mobilisation des jeunes agripreneurs, (ii) la facilitation pour la mise en relation avec le ou les acheteur(s) et négociation des contrats, (iii) l'appui-accompagnement à la mise en œuvre

³⁶ « Favoriser des systèmes de productions qui respectent davantage l'environnement, mais aussi la santé, le terroir, l'économie en général et sans oublier le lien social », <https://www.ladepeche.fr/article/2018/03/30/2770409-consommer-bio-une-tendance-de-fond.html>

³⁷ Selon les termes du contrat et les capacités de production des jeunes, un projet pilote pourra intégrer 1 ou plusieurs groupements de 30 jeunes.

technique et à la gestion des contrats, (iv) les renforcements de capacité spécifiques, (v) l'appui au financement du processus de certification Bio/commerce équitable, (vi) la promotion des échanges d'expériences et la facilitation de l'intégration aux plateformes et organisations existantes.

91. L'identification et la mobilisation des jeunes agripreneurs fait suite à l'identification des opportunités de marchés identifiés suite à l'étude et la traduction de ces opportunités en demandes formelles par les opérateurs privés au cours du forum économique. Le projet diffusera à travers ses partenaires de mise en œuvre les informations sur les opportunités, et ces derniers procéderont à la pré-identification des jeunes qui seront intéressés et prêts à s'engager dans les partenariats commerciaux. Les jeunes seront par la suite conviés à une rencontre à organiser au niveau des antennes afin d'échanger plus en profondeur sur les opportunités et s'assurer de leur volonté ainsi que la possession d'un minimum de capacités préalables qui leur permettrait de répondre aux exigences de ces marchés spécifiques. Pour faciliter l'appui au développement des partenariats et leur suivi, les jeunes engagés dans un partenariat devront se concentrer dans une même zone.

92. Une fois les partenaires identifiés, le projet facilitera par la suite la mise en relation avec le ou les acheteurs et la négociation des contrats. Les prestataires chargés de cette facilitation seront mobilisés en année 1 sur une durée de 2 mois au niveau de chaque région. Ils élaboreront un draft des attributions qui pourraient revenir à chaque partie, s'assureront que les jeunes disposent au préalable de ces éléments avant de rencontrer les opérateurs partenaires ainsi que les options alternatives auxquels les partenaires peuvent recourir. Ils devront aussi s'assurer que toutes les informations nécessaires au développement des partenariats soient complètes. La mise en relation sera assurée au moyen de rencontre(s) qui sera(ont) animée(s) par les prestataires. La(les) rencontre(s) permettra (ont) d'échanger sur les termes et les modalités de partenariat notamment les spécifications en qualité et en quantité des produits à fournir, les contributions des parties dans le processus de production, les modalités d'acheminement des produits, les types de collaboration requis pour la mise en œuvre du partenariat, etc. Les prestataires seront chargés d'appuyer et d'orienter les négociations au profit des jeunes, et de mettre en avant les avantages des opérateurs privés à collaborer avec eux considérant les appuis apportés par le projet.

93. Le projet continuera d'apporter son appui une fois que les contrats commerciaux sont conclus. Il apportera un appui-accompagnement technico-commercial qui veillera à s'assurer que la mise en œuvre technique des contrats se déroule selon les normes convenues, et que la gestion financière de l'activité soit conduite de façon rigoureuse pour en assurer la rentabilité escomptée. La tenue de la comptabilité sera également suivie étant donné que toutes les informations sur les matières premières achetées et les produits vendus doivent être partagées avec l'organisme de certification pour obtenir le certificat bio, et que la gestion des activités par les différents acteurs doit être transparente pour obtenir le label équitable.

94. Vu que la cherté du processus de certification est considérée comme étant l'une des contraintes majeures empêchant les jeunes de saisir les créneaux de marchés bio et équitables, le projet apportera également son appui pour lever cette contrainte. Le projet financera pour les 16 projets pilotes la prise en charge du processus de certification sur une base dégressive : prise en charge intégrale pendant les 2 premières années du projet, prise en charge à 75% et à 50% respectivement pendant la troisième année et la quatrième année. Le projet accompagnera les jeunes et les opérateurs partenaires dans l'identification de l'organisme certificateur qui sera le plus habilité à faire la certification en fonction du type de partenariat, et surtout en fonction de la reconnaissance de la certification au niveau des marchés visés.

95. En fonction des besoins, le projet prévoit d'organiser 24 sessions de renforcement de capacités qui porteront sur des thématiques spécifiques ayant émergé dans le cadre des partenariats conclus. Autant que possible pour les thématiques d'intérêt communes, le projet s'assurera à impliquer dans chaque session des participants issus de différents projets

pilotes, ce qui favorisera en même temps les échanges d'expériences entre les jeunes.

96. Pour que les jeunes puissent disposer d'espaces d'échanges et de collaboration, et pour qu'ils bénéficient des expériences des autres acteurs engagés dans l'agriculture bio et le commerce équitable, le projet promouvra les échanges d'expériences et l'intégration des jeunes aux plateformes et organisations existantes. Cette activité portera sur l'organisation de visite-échanges/route d'apprentissage, l'orientation des jeunes vers les plateformes existantes et le financement de leur participation aux événements organisés par lesdites plateformes. Pour l'agriculture biologique par exemple, on peut citer le Conseil Sénégalais de l'Agriculture Biologique (COSAB) qui réunit en son sein tous les acteurs de l'agriculture biologique et les représentants des ministères concernés (ministères de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement) par le secteur du bio. Le projet appuiera également la promotion commerciale des produits par les différents canaux de distribution et de communication, et mettra à profit l'utilisation des canaux innovants et adaptés aux jeunes (réseaux sociaux, plateformes web/E-commerce, etc.) promus dans l'AP3.

97. *Evaluation de l'opération pilote et étude de capitalisation* : Afin que la mise en œuvre de l'opération pilote puisse servir à des fins d'apprentissage, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI à son évaluation. L'évaluation mettra en évidence la diversité des types de partenariats conclus, les trajectoires d'évolution des partenariats, ainsi que les facteurs qui ont contribué à accélérer ou à ralentir leur mise en œuvre et leur développement. Les résultats de l'évaluation seront utilisés comme inputs dans une étude de capitalisation qui sera menée pour capturer et illustrer les aspects spécifiques relatifs aux partenariats sur lesquels il est important d'apprendre et de capitaliser sur les succès ou les échecs.

98. Les résultats de l'évaluation et de l'étude de capitalisation seront utilisés par le projet pour promouvoir le développement de nouveaux partenariats relatifs aux marchés émergents. Les appuis du projet sur cette mise à l'échelle porteront uniquement sur les interventions prévues dans l'AP « Développement de partenariats commerciaux ».

99. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI établira différentes formes de collaborations pour la mise en œuvre des activités.

- a. Pour l'étude des opportunités sur les créneaux bio et équitable, le projet s'appuiera : sur les services d'un cabinet d'études spécialisés dans l'analyse des marchés bio et équitables ainsi que dans le développement des partenariats y afférents.
- b. Pour l'organisation du forum économique couplé à l'étude et pour faciliter l'identification des potentiels partenaires, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI collaborera avec la Fédération des Chambres de Commerce, le cabinet d'études engagés dans l'étude apportera également son appui.

100. Concernant la conduite de l'opération-pilote, le projet s'appuiera sur le même cabinet d'études engagé dans l'étude des opportunités pour les aspects en amont relatifs à l'identification des partenaires (jeunes et opérateurs privés), la mise en relation et de négociation des contrats. Pour l'identification et la mobilisation des jeunes bénéficiaires, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI s'appuiera sur l'ensemble de ses partenaires de mise en œuvre au niveau des antennes et des zones de concentration. En ce qui concerne les activités d'appui-accompagnement à la mise en œuvre technique et à la gestion des contrats³⁸, ainsi que les renforcements de capacité spécifiques, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI développera des collaborations avec les structures d'appui spécialisés dans les domaines du bio³⁹ et du

³⁸ A titre indicatif, structures d'appui mobilisés à raison de 4 mois/an/région à répartir en fonction du contexte de mise en œuvre

³⁹ Il s'agirait à titre indicatif de la Fédération Nationale pour l'Agriculture Biologique (FENAB) et des différentes ONG et associations comme Enda Pronat, Agrecol Afrique, Aide aux forces vives africaines par la formation agro-écologique (AFAFA), Association sénégalaise de promotion de l'agriculture biologique (ASPAB), VECO Sénégal, Association des agriculteurs naturalistes du Sénégal (AGRINAT) et GRET

commerce équitable⁴⁰. En matière de certification, le projet veillera à collaborer avec des organismes certificateurs qui sont reconnus au niveau des marchés visés⁴¹. Le projet gèrera directement les activités relatives à la promotion des échanges d'expériences et la facilitation de l'intégration aux plateformes et organisations existantes. Pour l'évaluation de l'opération pilote et l'étude de capitalisation, le Projet recourra aux services d'un prestataire privé indépendant qui est spécialisé dans l'évaluation des partenariats dans le domaine de l'agriculture biologique et le commerce équitable.

AP 3 Promotion du marché connecté et du marketing de masse

101. L'objectif de cette activité est de promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour soutenir la promotion des activités des jeunes, ainsi que pour faciliter l'accès à d'autres services web et électroniques dont les jeunes ont besoin pour développer leurs activités.

102. La technologie connectée est dans l'air du temps et rime avec jeunesse. Si la génération des adultes peine à s'adapter aux changements technologiques, les jeunes s'approprient plus facilement l'usage des produits issus de la nouvelle technologie dont notamment Internet, les appareils mobiles et supports électroniques de tout genre qui leur permettent de se sentir « connectés ». Le projet cherchera ainsi à mettre à profit cette familiarité des jeunes avec les technologies de l'information et de la communication (TIC), dans l'objectif de développer leurs activités. L'utilisation des outils numériques facilitera directement l'accès à l'information ciblée sur les activités économiques des jeunes, le marketing des produits des jeunes afin de se faire connaître par le grand public, la mise en relation avec les potentiels fournisseurs de service et acheteurs. Il faut noter que la promotion de l'utilisation des TIC par le projet repose sur les avantages apportés par leur avènement notamment une réduction notable de la fracture territoriale pour accéder aux informations et cela à toutes les échelles socio-économiques⁴², une meilleure transparence des échanges commerciaux (meilleure négociation, choix élargi de partenaires, etc.), une réduction de coût des opérations commerciales, une meilleure planification et rapidité de traitements dans la gestion des affaires, etc.

103. Le projet mènera les actions suivantes : (i) diagnostic des besoins des jeunes et une étude de faisabilité sur les options de réponse, (ii) développement et opérationnalisation des applications et plateformes numériques appropriés, et (iii) étude de capitalisation.

104. *Un diagnostic des besoins* des jeunes et étude de faisabilité sur les options de réponse : Le premier objectif de ce diagnostic est d'identifier les outils numériques et les canaux qui sont les plus pertinents pour faire la promotion commerciale des activités des jeunes afin de soutenir l'écoulement et la mise en marché des produits. Il peut s'agir à priori des plateformes commerciales de vente, mais également des outils qui permettront de disposer des informations comme les alternatives de conditionnement et de transport, les informations sur les prix, les transactions et paiements électroniques, etc. Le diagnostic peut également considérer l'utilisation des NTIC pour répondre à d'autres besoins en services plus en amont des chaînes de valeur tels que les informations pour soutenir la programmation de la production (information sur les marchés, prévisions météo, services de conseil technique, financement, etc.) et les informations pour soutenir le processus de production et de transformation (services de conseil technique sur les entretiens, les maladies, formation en ligne, etc.). L'étude de faisabilité considèrera les outils qui permettront de répondre aux besoins les plus fréquemment exprimés et évaluera la faisabilité de leur développement.

⁴⁰ Le projet évaluera les possibilités de collaboration avec l'association de jeunes « Plateforme des Etudiants Africains pour un Commerce Equitable (PEACE)/Action Solidaire »⁴⁰ et identifiera les autres acteurs dont les ONG, les associations engagés dans le domaine

⁴¹ La présence d'un correspondant d'Ecocert au Sénégal constitue une piste à exploiter pour la certification bio à l'endroit du marché européen.

⁴² A titre d'illustration, le GSM est un produit de grande consommation comme en témoigne le taux d'utilisation des services de téléphonie supérieur à 100%

105. *Développement et l'opérationnalisation d'une application "agrijeune" et collaboration avec des plateformes numériques appropriées* : En fonction des informations les plus demandées par les jeunes et les résultats de l'étude de faisabilité, le projet dimensionnera son ou ses champ(s) d'appuis. Les partenariats seront développés avec : (i) les organismes susceptibles de collecter, organiser et partager les informations de qualité requises (ARM, services techniques ministériels, etc.) ; (ii) les structures qui gèrent des plateformes existantes et/ou celles qui pourront développer et gérer des plateformes et des applications plus appropriées afin de répondre aux besoins exprimés par les jeunes et les autres acteurs (opérateurs de téléphonie mobile⁴³, hébergeurs web, etc.).

106. Les contrats de partenariats seront établis sur une fréquence annuelle et seront reconduits sur la base d'une évaluation positive. Les évaluations annuelles des partenariats avant sa reconduction permettront de s'assurer du bon déroulement des activités relatives à l'ensemble du volet.

107. Le projet veillera à capitaliser les nombreuses expériences passées et en cours au Sénégal. A titre indicatif, on peut citer :

- Les services agricoles et l'inclusion numérique que la FAO a développé de 2016 à 2018⁴⁴ ;
- Rice Advice que le Comité Interprofessionnel Riz/Senegal (CIRIZ) entend opérationnaliser au Sénégal avec l'appui de Africa Rice⁴⁵ ;
- La plateforme Bayseddo⁴⁶ développée pour mettre en relation les agriculteurs en besoin de financement et les agents économiques en capacité de financement ;
- La plateforme Yegle développé pour permettre aux producteurs d'avoir les données météo et les prix sur les marchés ;
- Agritools⁴⁷ qui soutient, encourage et facilite l'innovation dans le secteur agricole ;
- Tolbi⁴⁸ qui permet de disposer des informations pour faciliter l'irrigation des champs et améliorer les rendements agricoles ;
- Lifantou⁴⁹ qui est une plateforme technologique pour mettre en relation des producteurs et des cantines scolaires ;
- N'kalô⁵⁰ qui fait l'analyse prospective des marchés agricoles afin d'en comprendre les facteurs d'évolution et de fournir des conseils stratégiques aux professionnels des filières, etc.

⁴³ Tout au long du processus, le projet approfondira comment développer, exploiter et valoriser au Sénégal le partenariat que le FIDA a avec Orange Telecom

⁴⁴ Développement d'applications mobiles sur 4 types d'information et de conseil agricoles :

- "Cure and Feed your livestock": une application qui fournit en temps réel des informations sur le contrôle des maladies des animaux et sur les stratégies d'alimentation animale,
- "e-Nutrifood": une application qui combine des informations sur la production, la conservation et la consommation d'aliments nutritifs,
- "Weather and Crop calendar": une application qui combine des informations sur les prévisions météo, les calendriers des récoltes et les systèmes d'alerte,
- "AgriMarketplace": une application pour connecter les producteurs, les commerçants et les consommateurs pour faciliter les échanges et l'accès aux intrants

⁴⁵ RiceAdvice est un outil d'aide à la décision pour fournir aux agriculteurs des lignes directrices de gestion spécifiques du champ pour les systèmes de production du riz en Afrique. Il est un outil interactif, et les recommandations sont générées sur la base des réponses des agriculteurs aux questions à choix multiples sur les pratiques de gestion des cultures et le marché. Les utilisateurs attendus comprennent les agriculteurs, les vulgarisateurs, les secteurs rizicoles privés, des agences de développement en Afrique qui sont intéressés par les conseils pour la production du riz. <https://www.riceadvice.info/fr/>

⁴⁶ Plateforme numérique développée par 2 jeunes sénégalais et appuyée par la SONATEL, le CTA et la BNDE

⁴⁷ <http://www.agritools.org/le-projet>

⁴⁸ <http://www.esp.sn/?p=4795>; <https://chi.camp/projects/esp/>

⁴⁹ <http://lifantou.com/>

⁵⁰ <https://www.nkalo.com/>

108. *Etude de capitalisation* : En année 5, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI conduira une étude de capitalisation sur l'ensemble des activités relatives à ce volet. Cette étude recueillera les résultats obtenus suite à l'utilisation des outils développés. Elle permettra également de mettre en avant et de documenter les expériences réussies et les échecs encourus au cours de la mise en œuvre. Elle documentera aussi les mécanismes identifiés pour assurer le transfert de gestion desdits outils aux partenaires.

109. La mise en œuvre des activités de ce volet sera confiée à un prestataire (cabinet d'études ou groupe de consultants) spécialisé dans le domaine du développement de systèmes d'information au sein des chaînes de valeur agricoles qui sera chargé de mettre à disposition un minimum de personnels clés comprenant un spécialiste en chaînes de valeur agricoles et commercialisation et un développeur informatique disposant d'expériences dans le développement des systèmes d'information agricoles. Le caractère « jeune » des personnes clés proposés pour la réalisation de la prestation constituera un atout. Les mêmes partenaires pourront être chargés du développement et de l'opérationnalisation des outils tant que leurs compétences et expériences dans le domaine sont justifiées. Dans le cas contraire, le Projet en identifiera d'autres. Les évaluations annuelles des partenariats et l'étude de capitalisation seront confiés à des prestataires externes indépendants.

Sous-composante 1.2. Promotion des activités économiques et initiatives des agripreneurs

110. Cette sous-composante vise à faciliter l'installation et à promouvoir les activités économiques et initiatives des jeunes agripreneurs ruraux par un soutien à leurs équipements et la facilitation de l'accès aux financements. Le produit attendu de la sous-composante est « Les activités économiques et initiatives des jeunes agripreneurs sont soutenues ». Les initiatives et activités des jeunes concernent les activités agricoles et para-agricoles rentables qui sont portées individuellement ou collectivement. Elles concernent également la mise en valeur d'aménagements déjà réalisés (périmètres maraichers, aménagement type Warwi promu par ANIDA, etc.).

111. Le projet développera une approche qui associe le renforcement des compétences des jeunes et le soutien à leurs investissements. Les activités de cette sous composante seront par conséquent articulées à celles de la composante 2 qui organise le dispositif d'appui tout au long du parcours des jeunes.

112. La sous-composante comprend trois activités principales correspondant aux deux paquets d'accompagnement apportés par le projet : (i) les infrastructures de production mobilisables à travers le PROVALE-CV⁵¹ ; (ii) l'appui aux initiatives économiques des jeunes en formation-insertion ; et (iii) la facilitation du financement des jeunes agripreneurs. A termes, 30.000 jeunes en formation-insertion seront soutenues au démarrage de leurs activités, et 15.000 agripreneurs seront financés après validation de leurs plans d'affaires.

113. **AP1. Infrastructures de production en synergie avec PROVALE-CV.** Cette activité reposera essentiellement sur l'agenda technique et opérationnel des infrastructures de production prévues par le PROVALE-CV (financement BAD) dans les zones d'intervention du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI. Ce dernier bénéficiera particulièrement de l'aménagement des petits périmètres maraichers (PPM)⁵² et d'infrastructures aquacoles destinés aux jeunes agripreneurs. Il est prévu : (i) d'aménager 500 ha de petits périmètres maraichers (PPM)⁵³ pour y installer environ 4 000 à 5 000 jeunes ruraux ayant un projet individuel ou collectif de maraichage combiné à d'autres cultures ; (ii) de construire et

⁵¹ PROVALE-CV : Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur

⁵² Les PPM seront équipés d'un mini-forage, un réservoir de 10 m³ qui alimente un réseau d'irrigation en goutte à goutte, une pompe immergée, un abri pour l'armoire de commande de l'électropompe, et des panneaux solaires.

⁵³ Les PPM seront équipés d'un mini-forage, un réservoir de 10 m³ qui alimente un réseau d'irrigation en goutte à goutte, une pompe immergée, un abri pour l'armoire de commande de l'électropompe, et des panneaux solaires. Les PPM bénéficieront d'une double protection contre l'érosion et les nuisances externes par des clôtures grillagées renforcées de plantations de haie-vive

d'équiper de 100 étangs et 80 bassins piscicoles et d'aménager 400 cages flottantes destinés à environ 600 à 1 000 jeunes agripreneurs porteurs de projets individuels ou collectifs.

AP 2. Appui aux initiatives économiques des jeunes en formation-insertion

114. Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI accordera aux jeunes en fin de formation une dotation d'investissement composée pour l'essentiel d'équipements, d'intrants de production et d'exploitation, d'outils et accessoires leur permettant d'exercer l'activité en relation avec la formation qu'ils auront reçue (Composante 2). Appelée *Capital-set (K7)*⁵⁴, cette dotation sera conçue en se référant aux profils des jeunes bénéficiaires et à leurs projets d'insertion. Ils seront standardisés selon les types d'activités jugés attractifs pour le groupe-cible et caractérisés comme modèles garantissant un retour sur investissement⁵⁵.

115. Le *Capital-set* pourvoira le jeune en moyens de production, comme exemple pour un K7 d'aviculture : "*mini-poulailler, bande initiale, aliments, petits équipements, produits vétérinaires*". L'éligibilité du jeune sera évaluée dans le cadre de la procédure prévue à cet effet (composante 2) et le K7 lui sera attribué en s'assurant qu'il dispose d'une parcelle ou d'un espace qui lui aura été mis à disposition.

116. Sous forme de subvention, le K7 sera attribué moyennant une contribution modeste du jeune représentant 10% de coût moyen d'un K7 estimé à francs 400.000, soit environ USD 700. Le nombre de jeunes bénéficiaires est estimé à 30.000 à l'échelle de la zone du projet et répartis dans les différentes filières selon les choix d'activités opérés par les jeunes promoteurs.

117. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI initiera une étude de conception et de modélisation des K7 dans chacune des zones de concentration du projet. La constitution des K7 selon les prototypes établis et validés sera réalisée dans le cadre du partenariat du projet avec les structures ou entités de formation et d'appui-conseil, et en collaboration avec des fournisseurs et équipementiers locaux. Ces derniers seront recensés et inscrits dans un fichier qui sera périodiquement mis à jour. Les jeunes promoteurs seront impliqués dans l'identification de ces fournisseurs et participeront à la définition des spécifications des équipements ou matériels.

118. Le processus de formation-insertion (composante 1) inclut l'éducation financière et la mise en relation des bénéficiaires de K7 avec les institutions financières. Dans le cadre de cette relation, les jeunes constituent progressivement une épargne dans la perspective d'un investissement ultérieur leur permettant de renforcer leur activité.

119. **AP3 : Facilitation pour le financement des jeunes agripreneurs.** Contrairement à la catégorie-cible en insertion qui sera pourvue en capital, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI facilitera l'accès de 15.000 jeunes agripreneurs détenteurs de plans d'affaires individuels et/ou collectifs aux dispositifs financiers nationaux dédiés aux jeunes, à l'instar de la DER, de l'ANPEJ, de l'ANIDA, etc. et d'autres part aux institutions financières. Des partenariats seront formalisés à cet effet. Dans le cas spécifique du partenariat avec les institutions financières, étant donné l'aversion de celles-ci au risque-jeune, le projet contribuera à : (i) mettre en place des instruments de partage et de gestion risques ; (ii) customiser les produits financiers pour s'adapter à la demande des jeunes agripreneurs. Cette facilitation se déroulera dans le cadre de partenariats formalisés avec des institutions financières opérant en milieu rural et ayant une stratégie favorable aux filières agricoles. Le partenariat avec ces institutions sera motivé non seulement par leur couverture géographique mais aussi par leurs pratiques et stratégies favorables à la conquête des segments de marché sur lesquels opèrent les agripreneurs.

120. Partage et gestion de risques. L'objectif visé est de sécuriser l'accès en grand nombre

⁵⁴ *Capital-set* pour désigner l'investissement consenti comme un capital couvrant l'ensemble des besoins requis pour une taille modélisée d'activité adaptée au jeune en phase d'insertion.

⁵⁵ Voir les modèles qui ont servi à l'analyse économique et financière du projet.

de jeunes agripreneurs au crédit auprès des institutions financières en mettant en place deux instruments : la micro-assurance agricole et le cautionnement mutuel.

- (c) *Micro-assurance agricole.* Les services de micro-assurance agricole seront promus par AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI pour le développement et la consolidation de relations d'affaires entre les jeunes agripreneurs et les institutions financières. Une subvention dégressive des primes d'assurance est envisagée. En plus de sécuriser la relation des jeunes avec le secteur financier, elle va contribuer au développement d'échelle et de la culture d'assurance susceptible d'occasionner la baisse des coûts de l'assurance dans le futur. La distribution de polices d'assurance touchera 15.000 jeunes agripreneurs. Ces derniers devront être en mesure au bout de 3 ans de prendre entièrement en charge les primes d'assurance.
- (d) *Cautionnement mutuel.* Etant donné l'absence de société de cautionnement dans le secteur financier national et les contraintes de garantie qui limitent l'accès au crédit, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI appuiera la mise en place d'un système de cautionnement mutuel pour offrir aux jeunes agripreneurs une solution de mutualisation des risques visant à garantir les prêts de l'ensemble des jeunes qui y adhéreront. Il est envisagé de constituer 10 mutuelles de cautionnement (MC) dont une MC par zone de concentration affiliant les jeunes agripreneurs de la zone. Il s'agira pour ces derniers de capitaliser dans le fonds de la mutuelle un certain pourcentage (par exemple 5%) du montant de leurs résultats financiers annuels. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI offrira à la mutuelle d'abonder le fonds en quintupler sa capitalisation. Le fonds de la mutuelle servira alors à garantir les prêts des agripreneurs membres.

121. Customisation des produits financiers et appui à la spécialisation. Le projet accompagnera les institutions financières partenaires (IFP) à mettre en œuvre leurs stratégies d'offre en vue de l'adapter, par la conception et le développement des produits permettant de financer les plans d'affaires des jeunes agripreneurs. L'approche privilégiera le développement des services financiers numériques caractérisés notamment par la proximité et la rapidité des opérations. Une étude de caractérisation détaillée de la demande des jeunes agripreneurs sera conduite dans les dix zones de concentration pour permettre aux IFP d'en prendre connaissance et de définir avec elles un protocole pour le développement de trois produits financiers innovants, la conduite de tests et la mise à l'échelle. Le projet apportera également son appui à la maîtrise des techniques de financement des produits financiers numériques par des sessions de formation et l'adaptation des manuels de politiques, procédures et systèmes d'information de crédit et d'épargne des IFP.

B. Composante II : Renforcement des capacités et facilitation à l'insertion

Effet attendu : Les jeunes ont acquis les capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités.

122. Les activités seront organisées en deux sous composantes : II. 1 « Formation et accompagnement des jeunes ruraux » pour le développement de leurs compétences dans la préparation et la conduite de leur projet économique ; II. 2 « Renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui conseil aux jeunes ruraux ». Ces deux sous-composantes apportent une réponse adaptée à la diversité des besoins de ces jeunes ruraux.

123. Les appuis en formation et conseil seront apportés en articulation étroite avec les mécanismes d'intégration dans les chaînes de valeur et les appuis de la composante A. Les initiatives des jeunes s'inscriront ainsi dans un environnement structuré avec l'appui du projet pour faciliter l'accès à l'information, aux matériels et aux équipements de production et de transformation, au partenariat d'affaires et aux opportunités d'investissement.

124. La mise en œuvre de cette composante II se fera en collaboration avec les services

techniques et les collectivités locales, la profession agricole, les prestataires spécialisés et autres projets intervenant dans les zones de concentrations du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI.

125. **Sous Composante II1. « Formation et accompagnement des jeunes ruraux »**

126. À terme, cette sous composante permettra à 50 000 jeunes ruraux d'acquérir les capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités économiques.

127. La démarche du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI est d'apporter aux jeunes des appuis complémentaires aux équipements et services financiers. Ils seront diversifiés afin de développer conjointement leurs compétences techniques, entrepreneuriales, organisationnelles et de gestion. Ces appuis seront apportés en accompagnant leur parcours professionnel au fur et à mesure de leurs besoins depuis le choix de leur projet jusqu'à sa mise en œuvre.

128. Les jeunes ruraux ont des profils divers selon leur âge, leur environnement, leur expérience et leurs ambitions. La démarche du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI est autant d'appuyer l'insertion des jeunes qui mettent en œuvre leur premier projet économique que de soutenir les initiatives existantes afin de les faire évoluer vers des normes de qualité et d'accompagner celles qui sont capables de grandir. Le dispositif d'appui sera ainsi organisé en paquets d'appuis et de services différenciés selon les profils et les besoins des jeunes ruraux. Le projet différencie (a) les jeunes agripreneurs, et (b) les jeunes en formation-insertion. En amont, un dispositif de facilitation commun à tous visera à identifier les jeunes porteurs d'une idée de projet et à les appuyer dans la construction de leurs choix. Cette première étape décidera de l'orientation dans le dispositif d'appui. Les activités de la sous-composante sont développées en 3 principales activités (AP) : (i) Identification et orientation des jeunes ruraux porteurs d'idées de projet, (ii) Formation-insertion. (iii) Renforcement des agripreneurs.

129. **AP 1. Identification et orientation des jeunes.** Il s'agit ici d'identifier les jeunes ruraux effectivement intéressés à établir leur projet professionnel en milieu rural, de leur apporter les informations et conseils permettant de faire un choix d'activité dans leur contexte et de leur faciliter l'accès aux appuis du Projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI selon leur profil et leurs besoins. Les interventions viseront à informer et sensibiliser 150 000 jeunes ruraux et à identifier parmi eux 60 000 jeunes porteurs d'une idée de projet économique dans les chaînes de valeurs agricoles. 50 000 seront orientés vers le dispositif d'appui : 30 000 en formation insertion et 20 000 agripreneurs.

130. Les activités seront planifiées avec les différents acteurs et exécutées sous la coordination du projet avec l'implication active des jeunes eux-mêmes, de leurs familles, des organisations à la base, des collectivités locales et des services techniques déconcentrés

131. L'AP1 comprend une série d'interventions à conduire selon des séquences méthodologiques et techniques qui concernent (i) le ciblage détaillé des zones de concentration, (ii) l'information et la sensibilisation des jeunes ruraux et de leur environnement (ii), (iii) Facilitation de idées de projet de l'autonomisation des jeunes, (iv) Identification des jeunes porteurs d'une idée de projet économique et orientation dans le dispositif d'appui AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI.

132. *Ciblage détaillé des zones de concentration.* L'échelle locale est celle des principales opportunités et contraintes des jeunes ruraux dans la prise d'initiative : l'accès et la sécurisation foncière se décident au sein de la famille en relation avec la commune ; les jeunes ruraux pauvres sont engagés dans des activités économiques et certains assument très tôt des responsabilités familiales qui limitent leur mobilité ; les organisations de base sont des espaces de mise en relation des jeunes entre eux et avec des partenaires économiques favorables au développement de leurs initiatives. Les actions prévues sous cette AP seront donc mises en place à l'échelle des communes avec des interventions délocalisées sur les lieux de vie des jeunes ruraux (village ou quartier). Un diagnostic rapide intégré au diagnostic des zones de concentration permettra d'identifier les organisations locales les plus

dynamiques pour la mobilisation des jeunes ruraux sur des objectifs d'entrepreneuriat et de définir la configuration opérationnelle la plus performante dans chacune des zones de concentration (opérateurs pressentis, volumes d'activités et séquençage). Ce diagnostic opérationnel identifiera également les synergies à concrétiser avec d'autres programmes et projets, notamment pour l'orientation croisée de jeunes vers les dispositifs d'appuis les plus pertinents.

133. *Information Sensibilisation.* 150 000 jeunes ruraux (dont 50% de jeunes femmes) seront informés et sensibilisés sur les opportunités économiques du territoire, le rôle des organisations professionnelles et des organisations de jeunes, les formations professionnelles et les appuis du projet. Un opérateur spécialisé dans l'animation rurale appuiera les organisations locales dans la mobilisation et la sensibilisation des jeunes ruraux. Afin de faciliter l'expression de tous, les jeunes auront accès à des activités différenciées par sous-groupes de genres et d'âge ou encore par groupe d'intérêt, notamment pour les jeunes déjà en activité.

134. Des interventions spécialisées et des présentations d'expériences renforceront ce dispositif par l'information sur les conditions d'accès aux opportunités économiques et les perspectives d'emploi, de revenu et d'évolution qu'elles permettent d'envisager, les filières et les marchés, les services financiers. Ces interventions seront assurées par les OP faitières, le CNCR, les centres de formation, communes, ANCAR, SFD, etc. L'ANPEJ, à travers son réseau d'antennes, de conseillers et ses dispositifs mobiles d'animation économique, ainsi que les radios rurales que le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI aura renforcés (cf. Composante I) participeront à la diffusion des informations et à la sensibilisation des jeunes ruraux.

135. *Facilitation des idées de projet économique.* Les jeunes intéressés manifesteront leur intérêt à partir de ces séquences d'information et de sensibilisation. Le projet identifiera ceux qui sont éligibles aux appuis Agri preneurs ou de formation-insertion. Le même opérateur appuiera ceux-ci à approfondir leurs intentions et à s'orienter dans le dispositif d'appui. Sur la durée du projet, 60 000 jeunes seront concernés. L'appui associera information, aide au diagnostic de la situation du jeune homme ou de la jeune femme dans son contexte ainsi que conseil pour la formulation d'une idée de projet économique. Les jeunes, selon leurs centres d'intérêt, exploiteront les informations spécialisées des différents intervenants, participeront aux visites d'expériences et aux échanges pour enrichir leur approche (cf. II.2 et I.1)) et affiner leurs choix. L'appui veillera à faciliter l'expression des jeunes peu familiers des procédures de candidatures, notamment les jeunes femmes et les plus jeunes, afin que les informations soient recevables par le projet.

136. *Facilitation familiale et sociale.* La majorité des jeunes ruraux est impliquée dans une économie familiale. L'adhésion voire le soutien de leur famille à leur projet sont des facteurs importants de réussite. Ce soutien familial est indispensable pour les projets qui nécessitent du foncier. Le même opérateur facilitera les échanges des jeunes avec leur famille dans ce sens et associera selon les besoins les acteurs de son environnement et de son projet. Cette facilitation dans l'orientation portera sur le choix de l'activité, l'accès aux ressources foncières, la contribution aux charges familiales et la gestion des revenus dégagés par l'activité. Si besoin, cet appui facilitera également les arbitrages sur l'orientation des jeunes au sein d'une même famille, si plusieurs d'entre eux ont manifesté leur intérêt pour une participation à AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI. Cette facilitation comprendra également un appui aux familles dans la relation avec les communes pour les délibérations foncières nécessaires selon les projets des jeunes et la délivrance d'attestations foncières.

137. *Identification des jeunes porteurs d'une idée de projet économique et orientation dans le dispositif d'appui.* La démarche suivie fera émerger des jeunes porteurs d'une idée de projet qui leur apparaît accessible, suffisamment attractive, et rentable pour qu'ils s'engagent dans la concrétisation de cette idée en projet (Cf. Encadré). Ils formuleront également leur demande d'appui. Pour présenter leur candidature, les jeunes utiliseront des fiches présentant leur profil, leur idée de projet et leur demande. Ces informations comprendront

également le profil de qualification (niveau et type de qualification) et les domaines à approfondir pour cette insertion professionnelle (y compris en alphabétisation ou mise à niveau pour certains).

138. Le projet analysera les demandes d'appui formulées par les jeunes afin de les orienter dans le dispositif d'appui. Concrètement, au vu de la fiche d'idée de projet, il s'agira de (i) s'assurer que la demande est éligible pour le type d'appui demandé (agri-preneur ou formation insertion) et ne fait pas l'objet d'un financement en cours ; (ii) évaluer la pertinence de l'idée de projet pour développer une activité économique viable, rentable dans les chaînes de valeur agricole et (iii) évaluer le besoin d'appui au regard du projet et des capacités du demandeur. L'évaluation portera sur trois dimensions (a) le profil du jeune (ou du groupe de jeunes), b) son projet économique et (c) sa demande d'appui.

139. Les avis favorables enclencheront l'accès aux appuis « Agri preneurs » ou « formation Insertion » et préciseront les principales dimensions de l'appui en relation avec le type de projet. 50 000 seront orientés vers le dispositif d'appui : 30 000 en formation insertion et 20 000 agripreneurs. Les ajournements des demandes encore insuffisamment abouties feront l'objet de recommandations pour une éventuelle orientation ultérieure. Les rejets des demandes non éligibles seront assortis d'un éventuel conseil en orientation vers un autre dispositif d'appui sur le territoire, plus adapté à la requête. 10 000 jeunes seront orientés vers d'autres services du territoire.

140. *Orientations vers les partenariats d'affaires de la composante I.* Il est important que les jeunes prennent en considération les conditions d'accès aux marchés dès la définition de leur choix d'orientation. Les séquences d'information/sensibilisation les leur présenteront. La mobilisation des jeunes via les OP contribuera à préparer l'intégration des jeunes dans les partenariats commerciaux endogènes avec les OP concernées. Les jeunes seront également informés sur les conditions spécifiques à éventuellement remplir pour participer à un partenariat commercial privé. Les jeunes ruraux intéressés par ces opportunités l'indiqueront dans leurs demandes d'appui pour une orientation pertinente. Il est prévu que 30% des jeunes identifiés et orientés viseront une implication dans ces modalités d'accès aux marchés (partenariats commerciaux endogènes et privés). Les indications d'orientation préciseront les appuis à prévoir en conséquence.

141. **Dispositif de mise en œuvre.** La mobilisation des jeunes ruraux se fera via les organisations déjà en place, telles que les associations culturelles et sportives, les instances locales des organisations de jeunesse ou des organisations professionnelles. Des opérateurs spécialisés dans l'animation rurale et l'intervention auprès des jeunes ruraux (type ONG ou OP ayant cette expertise et la connaissance du territoire) conduiront les principales séquences de de cette AP en collaboration avec les acteurs locaux. Un à deux opérateurs pré identifiés lors du diagnostic seront sélectionnés par zone de concentration suivant sa taille. Cette sélection prendra en compte les critères suivants : (i) fournir des prestations de proximité et de qualité (ressources humaines, supports pédagogiques) en milieu rural dans des zones assez éloignées des centres urbains ; (ii) proposer des prestations adaptées aux besoins des différents groupes cibles (jeunes femmes, jeunes hommes de tranches d'âge différentes, en activité individuelle ou en groupement, dont certains ont été peu scolarisés et d'autres sont diplômés; et (iii) associer des jeunes et des femmes dans l'équipe d'intervention. Ils exécuteront leurs activités dans le cadre de contrat de performance renouvelable après évaluation annuelle. Leurs compétences seront renforcées par AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI pour répondre précisément à ses objectifs et à son approche. Ils utiliseront un guide méthodologique et les supports techniques du Projet (cf. sous composante II.2).

142. Les interventions complémentaires d'informations /sensibilisation seront intégrées aux conventions prévues avec l'ANPEJ et les radios rurales (Composante I.1), les OP, les services déconcentrés, l'ANCAR et aux contrats avec les centres de formations, les tuteurs et prestataires spécialisés de cette composante (AP 2 et 3 et sous composante II). Cinq (5)

interventions par an sont prévues dans chaque région, soit au total 200 séquences d'informations spécialisées complémentaires aux activités de sensibilisation conduites par l'opérateur de facilitation et les OP.

143. Les interventions des prestataires (facilitation, information spécialisée, enregistrement des demandes) en appui aux organisations de base seront organisées sous formes de sessions régulières dans chaque commune qui permettront aux jeunes d'avoir des interlocuteurs réguliers et dans la durée. La durée moyenne de préparation d'une idée de projet par un jeune ou un groupe de jeunes (depuis la participation à une première séquence d'information jusqu'à la présentation à AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI) est estimée à 3 mois.

144. Chaque antenne du projet, sous la supervision de la coordination régionale, assurera deux séquences successives d'enregistrement et d'orientation des demandes des jeunes ruraux dans le dispositif d'appui du Projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI : a) enregistrement des manifestations d'intérêt et analyse des profils des demandeurs afin d'orienter vers d'autres partenaires du territoire des jeunes qui ne seront pas éligibles du Projet et d'organiser les activités de facilitation pour les jeunes éligibles et b) orientation dans le dispositif d'appui des jeunes présentant une idée de projet et des besoins d'appui Agripreneurs ou formation-insertion. Ces orientations seront organisées 3 à 4 fois par an pour faciliter la gestion des flux d'une étape à l'autre du dispositif d'appui AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI.

145. Les décisions d'orientations seront assorties aussi bien pour les jeunes en formation-insertion que pour les agris preneurs d'indications sur le type de formation préconisée et sur les activités organisées dans la composante I auxquelles les jeunes auront accès selon leur projet. Ces informations seront utilisées pour l'organisation par les antennes des activités des AP 2 et 3 et celles de la composante I.

146. Dans le cadre des partenariats visant l'installation des jeunes ruraux pour la mise en valeur d'investissements réalisés dans d'autres programmes, AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI apportera son appui technique pour renforcer l'inclusion des jeunes dans l'étape d'identification des bénéficiaires et des projets.

Tableau 7 : Récapitulatif des actions à effectuer pour l'information et l'orientation des jeunes ruraux

Étape	Activité	Acteurs	Lieu
1	<i>Ciblage détaillé des zones de concentration</i>	Prestataire spécialisé, Unité de coordination,	Zone de concentration
2	<i>Information sensibilisation des jeunes ruraux</i>	OP de base / Organisation jeunesse /Opérateur de facilitation /ANPEJ et radio	Villages dans les communes des zones de concentration
3	<i>Informations spécialisées</i>	OP filières, centre de formation, ANCAR	
4	<i>Manifestation d'intérêt, éligibilité</i>	Jeunes ruraux, Opérateur facilitation Antenne et coordination AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI	Zone de concentration
5	<i>Facilitation idée de projet, facilitation familiale et sociale</i>	Jeunes ruraux /Opérateur de facilitation/familles/OP	Villages dans les communes des zones de concentration
6	<i>Identification et orientation des jeunes</i>	Jeunes ruraux, Opérateur facilitation Antenne et coordination AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI	Zone de concentration

AP2. Formation -insertion.

147. L'insertion des jeunes dans l'entrepreneuriat est un processus souvent long avec une prise d'autonomie progressive. Cette AP cible les jeunes qui ont besoin d'une étape de qualification professionnelle pour préparer leur insertion durable. Ce sont souvent les plus jeunes du monde rural. Ils ont encore peu d'autonomie dans leur contexte familial où ils sont occupés en tant qu'aides familiaux, ou ils sont sortis d'un apprentissage sans pouvoir s'installer ou encore ils n'ont pas pu accéder à une formation professionnelle. Les appuis du

projet visent à leur permettre de démarrer et gérer une activité économique. Cette activité constituera un levier de développement permettant d'évoluer vers un système de production plus complexe d'exploitation agricole ou vers une micro entreprise rurale spécialisée. Même si les équipements restent limités, ils sont décisifs au moment de l'installation, tout comme une bonne maîtrise technique du système de production et des bases en gestion. Les appuis de formation-insertion associent en conséquence professionnalisation, accès à l'équipement et accompagnement sur un ou plusieurs cycles de production. Les jeunes seront orientés vers des formations modulaires (technique, gestion, éducation financière) complémentaires à un tutorat assuré par professionnel confirmé et à du conseil en gestion. Ils auront accès à un K7 d'équipement (cf. composante 1) qui leur permettront de mettre en pratique les acquis. 30 000 jeunes bénéficieront de ces appuis.

148. Cette AP organise les interventions qui vont permettre aux jeunes concernés de se qualifier et de mettre en pratique leurs acquis à travers (i) la préparation d'un plan d'action de formation-insertion, (ii) la formation et le tutorat, (iii) l'accès au K7 et (iv) la mise en application des acquis.

149. *Plan d'action de formation-insertion.* Un plan d'action sera établi par chaque jeune avec un conseiller d'entreprise sur la base de l'actualisation de la situation établie pendant la phase de facilitation et d'orientation. Ce plan d'action précisera les objectifs et les séquences d'appui à organiser (i) tutorat et formations modulaires, (ii) identification du K7 et des fournisseurs (iii) identification des marchés (iv) relation avec les institutions financières (v) organisation (vi) information technique et économique et (vii) accompagnement avant et post mise en place de l'activité. Il intégrera éventuellement l'alphabétisation ou une formation de mise à niveau dans l'éducation de base. Le conseiller d'entreprise veillera à ce que le plan d'action soit réaliste au regard des contraintes économiques et sociales des jeunes afin de soutenir leur engagement. La préparation de ce plan sera un premier exercice de planification pour les jeunes. La durée moyenne de conduite de ce plan d'action est estimée à 6 mois mais variera suivant les besoins de formation, notamment en alphabétisation. Les plans d'action seront validés par le jeune ou les jeunes concernés, le conseiller, le tuteur et l'antenne AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI.

150. *Tutorat* La conduite d'une activité économique requiert des capacités différentes (techniques, gestion, prise de décision, etc.) qui doivent être coordonnées pour un pilotage efficace et une bonne réactivité aux aléas. C'est aussi par l'expérience concrète que les compétences peuvent se développer rapidement. Le projet propose en conséquence une approche intégrée qui privilégie *d'entreprendre par l'expérience* à travers le tutorat. La formation pratique se déroulera principalement auprès d'un professionnel confirmé en observant et partageant ses tâches sur son site de production. En participant aux activités du tuteur, le jeune en formation se familiarisera avec toutes les facettes du métier et de la gestion de l'exploitation (ou de l'atelier) ainsi que de la mise en marché. Le tutorat facilitera également la prise de contact avec les organisations professionnelles, le conseil agricole et les services techniques de son domaine d'activité.

151. *Formations modulaires.* Les tuteurs seront formés et dispenseront des connaissances sur les itinéraires techniques de production. En complément, les jeunes auront accès à des formations modulaires de courtes durées organisées avec les centres de formations. L'éducation financière et la formation en gestion seront organisées dans les mêmes modalités. Elles seront centrées sur la gestion simplifiée et le compte d'exploitation, la tenue des comptes, et l'épargne.

152. *Attribution des K7.* Le K7 permettra de mettre en pratique les acquis de la formation. Ils seront attribués sur décision d'un comité d'approbation constitué à l'échelle locale d'une commune ou plusieurs communes suivant les caractéristiques des zones de concentration.

153. Le K7 sera utilisé sur le site dont le jeune homme ou la jeune femme disposera. Cette situation peut varier suivant les activités économiques et le besoin ou non d'une sécurisation foncière du site. Les unités de production végétales ou animales seront installées dans le

cadre de l'exploitation familiale si le jeune producteur ne peut avoir accès immédiatement à une parcelle en propre. Les sites peuvent être plus variables pour les unités de services ou de transformation agroalimentaires et pourront être ceux du tuteur dans l'attente d'une localisation autonome.

154. *Mise en application et accompagnement.* Le conseiller d'entreprise aura pour principal mandat d'appuyer le jeune homme ou la jeune femme à transférer ses connaissances dans son propre projet et à le conseiller sur son développement. Après l'appui à la préparation du plan d'action, il conseillera sur l'élaboration d'un microprojet à présenter au comité d'attribution pour le lancement de l'activité avec le K7 de démarrage, puis assurera un suivi conseil de la prise de responsabilité d'exploitation et de gestion de l'activité. L'appui du tuteur se prolongera au-delà de l'attribution du K7 en tant que personne-ressource dans la conduite technique de l'activité. Les jeunes participeront ensuite à des activités collectives centrées sur les capacités d'organisation et de leadership avec les jeunes agripreneurs dans le cadre des activités de la composante 1.

155. *Alphabétisation mise à niveau éducation de base.* Les prestataires seront identifiés avec l'appui des institutions publiques en charge de cette AP dans la zone de concentration.

156. **Dispositif de mise en œuvre.** Le Projet contractualisera avec des prestataires pré identifiés lors du diagnostic prévu en composante II.1 pour un ensemble d'activités de formation insertion par territoire et/ou par type d'activité économique.

157. Les tuteurs seront identifiés parmi les professionnels qui disposent d'une expérience confirmée dans l'itinéraire technique choisi et un plateau technique correspondant. Le projet s'appuiera sur différentes expériences en cours au Sénégal qui priorisent la formation par des professionnels expérimentés, sous forme modulaire ou par apprentissage pour des jeunes en insertion et les expériences de renforcement des capacités des producteurs par les pairs. Certaines de ces initiatives sont portées par des organisations professionnelles (telles que le CNCR) ou mises en œuvre en collaboration étroite avec elles comme les clusters Volaille et horticulture. Le PADAER a également testé des formations d'apprentissages pour des unités de transformation et/ou de services en matériel agricole. Le Projet associera les organisations professionnelles pour l'identification des tuteurs. Les modalités de contractualisation prendront appui sur les dispositifs existants de partenariats entre OP et centres de formation pour développer le tutorat. Des contractualisations directes avec des producteurs ou transformateurs seront toutefois réalisées pour les activités où les organisations professionnelles ne sont pas encore mobilisées sur la formation insertion. Les capacités des tuteurs seront renforcées en vue de disposer dans chaque zone de concentration d'entreprises référentes pour les actions de formation-insertion (cf. sous composante II.2).

158. Les formations modulaires seront confiées à des bureaux d'études, centres de formation ou autres prestataires sélectionnés après pré identification lors du diagnostic (cf. sous composante II.2). La qualité des plateaux techniques utilisés pour la formation aussi bien dans les centres que chez les tuteurs sera un critère important.

159. Les conseillers d'entreprises seront recrutés parmi des prestataires pré identifiés pour leur qualification en approche Germe/BIT ou Rural Invest sur la base de leur expérience avec des jeunes ruraux des profils de ceux de la formation insertion. Le Projet s'appuiera sur l'expérience du PADAER pour les conseillers spécialisés sur les activités en amont et aval de la production agricole et sur l'expérience du PAFA à travers les relais techniques constitués au sein des OP pour des fonctions de conseiller d'exploitation familiale auprès des jeunes qui auront besoin de ce profil de conseil.

160. Le comité d'attribution des K7 statuera sur la base d'un dossier présentant la candidature du jeune homme ou de la jeune femme, une attestation de la formation technique suivie et un microprojet présentant le compte d'exploitation prévisionnelle, le site d'implantation de l'activité et son équipement, les caractéristiques du K7 et le fournisseur pressenti avec un devis détaillé et le plan de commercialisation. Le format de présentation du

microprojet sera défini lors de l'élaboration du guide méthodologique du dispositif d'appui AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI (cf. composante II.2).

161. Le comité d'attribution des K7 est une instance technique de validation de la demande d'appui auprès d'AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI sur la base d'un contrôle qualité. Ce contrôle qualité portera sur (i) l'éligibilité du projet au regard du ciblage économique, (ii) la pertinence du choix du K7 pour l'activité retenue, (iii) la viabilité du projet compte tenu des informations données (site d'exploitation, compte d'exploitation prévisionnelle et perspectives de marché), (iv) sur la qualification du demandeur pour mettre en œuvre l'activité et sur (v) le respect des procédures AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI pour l'accès au K7 (cf. composante 1).

162. En respectant l'approche pragmatique et participative d'AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI, ce contrôle qualité incombera aux organisations professionnelles assistées techniquement par les antennes du projet. Les organisations professionnelles agricoles et les cadres interprofessionnels siégeant au Comités interrégionaux de planification (CIRP) désigneront les membres des comités de chaque zone de concentration selon les principes de (i) qualification professionnelle pour le ciblage économique de cette zone, (ii) de connaissance du territoire, (iii) de genre avec 50% de femmes dans ces comités. Les comités seront constitués au niveau de la zone de concentration. Afin d'être réactifs aux demandes dans des délais courts, ils examineront les dossiers en commissions constituées sur des bases techniques et territoriales : les dossiers des jeunes d'une même commune et pour un même type d'activité économique seront instruits par la même commission. Chaque commission sera constituée de 3 membres. Les comités se réuniront en moyenne trois fois par an.

163. Les antennes du projet assisteront techniquement les comités et leurs commissions: formation des membres, élaboration des supports techniques de présentation, transmission, contrôle qualité des dossiers et secrétariat des séances.

Tableau 8 : Récapitulatif des actions à effectuer en appui aux jeunes en formation -insertion

Étape	Activité	Acteurs	Lieu
1	<i>Plan d'action formation insertion</i>	Jeune en formation insertion, tuteur conseiller et antenne	Commune et villages dans les zones de concentration
2	<i>Tutorat</i>	Jeune en formation insertion, tuteur, OP	
3	<i>Formations modulaires</i>	Prestataires spécialisés	
4	<i>Attribution des K7</i>	Comité d'attribution du K7 : OP et antenne	Commune ou plusieurs communes
5	<i>Accompagnement des jeunes en formation insertion</i>	Jeune en formation insertion, tuteur, conseiller, OP	Commune et villages dans les zones de concentration

AP3. Renforcement des agripreneurs.

164. Cette AP cible des jeunes ruraux, âgés d'au moins 18 ans, ayant déjà un peu d'expérience dans la conduite technique et la gestion d'une activité économique, qui sont prêts à s'engager dans une démarche plus ambitieuse orientée vers la croissance et peuvent mobiliser des ressources propres grâce à leur épargne ou le soutien familial. Il s'agit principalement de jeunes agriculteurs et artisans (femmes et hommes) qui ont déjà pris des responsabilités dans l'exploitation familiale ou l'atelier dont ils sont issus ainsi que de jeunes qui ont déjà une première expérience autonome dans une petite unité de production suite à leur formation professionnelle. Les appuis proposés les aideront à mûrir et concrétiser une stratégie d'entreprise en prenant en compte les enjeux techniques, financiers et d'insertion dans les marchés. Cette stratégie leur permettra d'atteindre une capacité de production suffisante pour assurer un revenu régulier et en évolution progressive. Le passage d'une activité de subsistance à une activité intégrée au marché suppose une transition entrepreneuriale qui, outre les ressources techniques et financières, nécessite un positionnement du promoteur sur la perspective et la rentabilité.

165. Le projet propose d'accompagner les jeunes dans ce parcours entrepreneurial. Pour ce faire, les jeunes orientés comme agripreneurs auront accès à deux étapes successives d'appui : en premier lieu, pour la préparation de leur projet économique puis pour sa mise en œuvre, après validation de leurs plans d'affaires, en relation avec l'accès au financement organisé par les activités de la composante I. Sur les 20 000 jeunes qui prépareront un plan d'affaires, 15 000 développeront leur projet économique avec les appuis du projet.

166. Cette AP organise les étapes successives du parcours des jeunes agripreneurs de (i) préparation de leurs projets économiques, (ii) validation / sélection des plans d'affaires et (iii) mise en œuvre et accompagnement des projets économiques. Chaque étape comprend l'accès à différents services et appuis organisés par le Projet selon les principes du faire faire.

167. **Préparation des projets d'entreprises.** La préparation des projets économiques concernera 20 000 jeunes agripreneurs. Pour chaque jeune agri-preneur (ou groupe en cas de projet collectif), il s'agit de transformer une idée de projet en un projet entrepreneurial opérationnel et de développer une stratégie de croissance. Les jeunes agripreneurs s'engageront dans une série d'activités prévues dans un plan d'accompagnement. Le plan d'accompagnement organise les activités de formation entrepreneuriale et appui-conseil, la formation technique, la recherche d'informations, l'élaboration d'un plan d'affaires, l'entrée en relation avec leurs futurs partenaires des chaînes de valeurs, les organisations professionnelles et une institution financière qui permettra de financer leur projet. Les jeunes qui ont prévu d'inscrire leur projet dans un partenariat d'affaire identifié par les activités de la composante I intégreront dans la préparation de leur plan d'affaires toutes les dimensions de cette contractualisation. Les jeunes agris preneurs seront appuyés par plusieurs prestataires, dont un conseiller d'entreprise qui sera le référent du plan d'accompagnement.

168. *Plan d'accompagnement.* Le jeune agri-preneur, avec l'appui du conseiller d'entreprise précise son orientation et organise les appuis dont il a besoin pour la configuration technico-économique de son projet. Il s'appuiera sur un diagnostic de l'activité en cours avec une

analyse détaillée de sa situation. Le conseiller d'entreprise veillera à ce que le plan d'accompagnement soit réaliste au regard des contraintes économiques et sociales du jeune agri-preneur afin de soutenir son engagement. Ceci est particulièrement important pour les jeunes déjà actifs et qui subviennent seuls à leurs besoins ou ont charge de famille. La durée moyenne de conduite de ce plan d'accompagnement, jusqu'à la présentation du plan d'affaires au comité de sélection, est estimée à 6 mois, mais variera selon la durée de la formation technique nécessaire. Certains jeunes agris preneurs adopteront une stratégie de diversification de leurs activités pour assurer des revenus réguliers toute l'année. Cette stratégie peut conduire à des investissements par étapes. Le plan d'accompagnement prendra en compte cette progressivité pour envisager les appuis au moment où les jeunes en ont besoin : certaines formations seront ainsi différées et intégrées au plan d'affaire. Le plan d'accompagnement sera validé par le jeune agri preneur, le conseiller d'entreprise et l'équipe de l'antenne AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI.

169. *Formation entrepreneuriale-appui conseil.* La formation entrepreneuriale visera le développement de la stratégie d'entreprise. Elle intégrera la maîtrise des outils de gestion et de pilotage d'une entreprise : ressources humaines, organisation de l'entreprise, gestion administrative et financière, gestion des approvisionnements, etc., marketing et la commercialisation. Le conseiller en entreprise assurera un conseil individualisé qui complètera les formations collectives auquel chaque jeune agri preneur aura accès. Celles-ci seront diversifiées dans leurs contenus pour tenir compte de la diversité des types d'entreprise, notamment selon leur taille, leur modalité d'insertion dans les marchés, leur activité économique et leur structuration (exploitation agricole, atelier artisanal, unité individuelle de transformation agroalimentaire, GIE de prestation de services, groupement féminin.). La formation intégrera, pour les jeunes concernés, les produits des activités de la composante I, sur les conventions, contrats et autres supports facilitant l'insertion dans les marchés.

170. *Formations techniques.* Elles viseront la mise à niveau de l'entreprise selon les itinéraires techniques choisis par les jeunes agripreneurs selon leur stratégie d'entreprise. Ils seront formés en parallèle de la préparation du plan d'affaires pour être parfaitement opérationnels dès l'accès au financement. Les modalités de formation donneront la priorité à la mise en situation pratique complétée par des formations modulaires ciblées. La formation pratique sera organisée auprès de professionnels confirmés, sur le lieu de travail de l'agri-preneur, sur les sites d'application des centres de formation professionnelle et avec des échanges d'expériences avec des entrepreneurs ayant adopté le système de production retenu par le jeune agri-preneur. Le complément théorique sera délivré par des formateurs confirmés dans les centres de formation ou de façon délocalisée. Les jeunes agripreneurs seront sensibilisés sur les risques environnementaux inhérents à leurs projets et les mesures appropriées à prendre pour en assurer une durabilité environnementale seront intégrées dès la définition du plan d'affaire. Le projet, sur demande du jeune agri-preneur et de son conseiller, mobilisera ponctuellement une expertise spécialisée (cf. pool d'experts Sous composante II.2) pour des besoins spécifiques de conseil technico-économique sur un équipement, un procédé, la connaissance des normes qualité etc. Des orientations vers des formations spécialisées plus longues pourront être envisagées pour des projets nécessitant des plateaux techniques spécifiques et qui ne se trouvent que dans les grands centres urbains, comme sur certains maillons de l'agroalimentaire.

171. *Recherche d'informations technico-économiques, juridiques et administratives.* Les jeunes agris preneurs en complément des formations et du conseil en entreprises mobiliseront les sources d'informations accessibles via les activités des composantes I et II.2 : informations sur les marchés, les financements, les itinéraires technico économiques etc. Les jeunes agripreneurs conduiront également les démarches nécessaires à l'évolution du statut administratif de leur activité à partir de ces informations et conseils.

172. *Entrée en relation avec leurs futurs partenaires des chaines de valeurs et les organisations professionnelles, et les institutions financières.* La mobilisation des jeunes via

les OP et les informations spécialisées données dès l'identification des idées de projets faciliteront les prises de contact. Les échanges entre les jeunes d'un même territoire lors des formations et de l'appui conseil soutiendront les initiatives de mise en relation entre les jeunes agris preneurs. Ceux qui ont prévu d'accéder à des marchés via les activités de la composante I participeront aux activités correspondantes et adapteront leur plan d'affaires en conséquence. Tous les jeunes entreront en relation avec les institutions financières suivant les modalités prévues en composante I.

173. *Préparation des projets / plans d'affaires* : chaque jeune agri-preneur, avec l'appui du conseiller d'entreprise préparera un plan d'affaire en vue de sa présentation au comité de validation. L'analyse économique du projet intégrera de préférence la rémunération du jeune promoteur pour une période lui permettant de faire face à ses obligations jusqu'aux premiers résultats de son activité. Les constats de terrain montrent que beaucoup de jeunes ruraux font appel à de la main d'œuvre qui est principalement mobilisée dans les relations familiales ou amicales. Si cela a l'avantage de la flexibilité, il y a un risque pour l'activité si cette main d'œuvre ne maîtrise pas l'itinéraire technique choisi. Ce risque est particulièrement important dans l'agroalimentaire et l'élevage soumis à des normes sanitaires précises. La formation des collaborateurs du jeune agri-preneur sera donc intégrée au plan d'affaires, tout comme les formations complémentaires dont lui-même aura besoin pour assumer la montée en charge et la diversification de ses activités.

174. Chaque plan d'affaires est présenté selon un canevas type qui renseigne sur l'activité économique et sur l'appui attendu du Projet. Le plan d'affaires présenté au comité de validation renseignera les éléments suivants :

- Unité économique, (ii) domaine d'activité, (iii) statut et situation foncière, (iv) produits (types, spécifications), (v) marché actuel et potentiel, (vi) description du capital productif (équipements, état de fonctionnement), (vii) évaluation des performances techniques et de gestion de l'activité existante, (viii) ressources humaines de l'entreprise et les besoins de renforcement des compétences, (ix) chiffres d'affaires, (x) Situation financière, niveau d'endettement, (xi) risques et hypothèses.
- Appui attendu : (i) budget, avec indication des fonds propres mobilisés, (ii) plan de financement envisagé avec l'institution financière, (iii) besoin en formation complémentaire du promoteur et (iv) en accompagnement jusqu'à la consolidation de l'entreprise ainsi que (v) activités prévues pour le renforcement des compétences des collaborateurs.

Dispositif de mise en œuvre des appuis à la préparation des projets.

175. Les appuis et services seront mis en œuvre selon un plan d'accompagnement du projet, validé par le jeune agripreneur, le conseiller d'entreprise et l'antenne AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI.

176. Les besoins des jeunes agripreneurs relèvent principalement de formation de perfectionnement et d'un conseil en relation directe avec les activités qu'ils conduisent déjà, compte tenu de leur profil. Il est important que le conseil et les formations proposés n'entravent pas la poursuite des activités qu'ils conduisent déjà, ni le système de relations sociales et professionnelles qu'ils se constituent. Le projet optera donc aussi souvent que possible pour des appuis de proximité et à un rythme compatible avec leurs activités. Ce qui n'empêchera pas des séquences de courte durée à l'échelle régionale ou nationale pour l'ouverture sur d'autres expériences. Les formations de proximité sont aussi des occasions d'associer des professionnels locaux en tant que formateurs ou participants et d'encourager l'immersion des jeunes dans les réseaux de collaboration locale, notamment ceux des organisations professionnelles.

177. Les appuis seront principalement assurés par des prestataires spécialisés, dont l'un d'entre eux à travers un conseiller d'entreprise, appuiera la préparation du plan d'accompagnement, apportera un accompagnement individualisé et veillera avec le(s)

jeune(s) accompagné(s) de la bonne organisation des appuis complémentaires. Il appuiera également la préparation du plan d'affaires. Un conseiller d'entreprise assurera simultanément l'appui à la préparation de 5 à 10 projets, suivant la couverture territoriale et la nature des projets. Les prestataires seront recrutés à partir d'une pré-identification réalisée lors d'un diagnostic des capacités locales (cf. Sous composante II. 2), sur la base de contrats de performance renouvelables après évaluation annuelle. Les prestations d'un même opérateur assurant le conseil en entreprise seront organisées pour un paquet d'activités sur un même territoire qui pourront concerner des jeunes de différents segments du dispositif d'appui (avant ou post plans d'affaires) afin d'optimiser les déplacements. La planification des activités devra permettre un suivi de chaque projet par les conseillers d'entreprises au moins une fois par mois, au cours de la période de préparation du projet d'entreprise et de la formation technique correspondante. Une durée minimale de 2 semaines est envisagée pour les formations de perfectionnement technique et entrepreneuriale pour chaque projet.

178. Les conseillers d'entreprises utiliseront la méthodologie d'intervention AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI à laquelle ils auront été formés (cf. sous composante II.2) et bénéficieront de l'assistance technique de l'antenne AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI, notamment pour la validation des plans d'accompagnement, la planification et la coordination des différentes interventions et la mobilisation du pool d'experts pour des conseils spécialisés.

179. La formation entrepreneuriale sera assurée par des prestataires spécialisés, dont une partie d'entre eux sera choisie conjointement avec les partenaires de la composante I pour adapter au mieux les formations aux besoins des accords avec les institutions financières. Des prestataires spécifiques seront sollicités en appui aux jeunes agris preneurs qui s'engageront dans un partenariat d'affaires.

180. Pour les formations sur les itinéraires techniques, le projet pourra s'appuyer sur les activités de la sous composante II.2 de diffusion d'innovations et sur l'offre de formation qui se déploie à travers les paysans relais dans les différentes filières, la mise en place des clusters (aviculture, horticulture) avec les OP, la rénovation des centres de formation professionnelle et le développement de la formation modulaire, les unités mobiles et l'agrément par l'ONFP de professionnels formateurs. La sélection des opérateurs de formation s'appuiera sur un diagnostic des capacités de formation par zone de concentration et par filière (cf. sous composante II.2). La qualité des plateaux techniques utilisés pour les formations aussi bien dans les entreprises que dans les centres sera un critère de choix déterminant.

181. Les formateurs utiliseront les nouvelles technologies de formation afin de rendre plus autonome les jeunes dans leur apprentissage et de leur donner accès aux informations en dehors des séquences en présentiel. (Cf. sous composante II.2).

182. **Validation / sélection des projets plans d'affaires.** Cette étape constitue la charnière d'un parcours d'insertion. Elle déclenche la mise en œuvre des projets des jeunes par l'accès aux appuis et tout particulièrement au financement de leur stratégie d'entreprise. L'analyse et la validation des plans d'affaires sera réalisée par un comité de validation constitué à l'échelle de la zone de concentration. 15 000 projets agri-preneur seront validés en relation avec l'accord de financement de l'institution financière choisie par le (les jeune (s) agri preneurs).

183. Le comité pour l'analyse des projets s'appuiera sur une grille d'évaluation comprenant les critères communs à tous les jeunes pour l'accès aux appuis du projet Agripreneurs et les critères spécifiques aux partenariats dans lesquels les jeunes envisagent d'entrer. Ces critères additionnels porteront par exemple sur (i) la superficie minimale d'une parcelle et/ou d'itinéraire technique en agriculture contractuelle, (ii) sur des compétences techniques et ou une expérience nécessaire préalables à un investissement ou à la participation aux clusters existants (volaille, horticulture) (iii) sur l'appartenance à une OP en vue d'une insertion dans un partenariat commercial, (iv) sur une typologie de projets d'entreprises et/ou d'itinéraire technique pouvant être pris en compte dans les dispositifs de commercialisation ou encore

sur (v) des critères de qualification pour des jeunes qui s'inséreront dans la prestation de service ou l'agroalimentaire. Ces critères seront précisés au cas par cas selon les partenariats. Dans tous les cas de figure, la collaboration et les modalités de mise en œuvre respecteront les principaux objectifs d'insertion du projet Agripreneurs, soit la perspective d'un revenu régulier et attractif, dans une activité sur plusieurs mois, permettant la prise de responsabilité avec perspective d'évolution

184. Dispositif de mise en œuvre de la validation des projets.

185. L'approche pour l'approbation des projets est participative et pragmatique. Le comité de validation est une instance technique qui donnera un avis pour la poursuite des appuis aux jeunes agripreneurs en complément de la décision du financement du projet qui relève des institutions financières. Les comités de validation communiqueront au Comités interrégionaux de planification (CIRP)⁵⁶ (cf. composante 3) les décisions prises afin de partager dans cette instance de concertation les enseignements tirés sur les profils des jeunes agripreneurs, les opportunités économiques qu'ils saisissent et de les mettre en relation avec les perspectives de développement local.

186. Chaque comité se réunira deux fois par an, ou plus suivant les flux de demandes à examiner, sur convocation de la coordination Agripreneurs. Chaque réunion sera organisée en commissions spécifiques pour l'examen des demandes sur des ensemble d'activités économiques similaires (productions végétales, animales, autres maillons des chaînes de valeur) encore pour un sous-groupe spécifique lié à un partenariat commercial. Cette option permettra d'associer à l'évaluation les compétences les plus adaptées aux projets des jeunes et si besoin des experts spécialisés. Trois à quatre commissions par comité régional seront ainsi organisées.

187. Le comité sera constitué sur des bases de compétences techniques et de représentation des parties prenantes des appuis Agripreneurs. Dans chaque région, le comité sera constitué des membres suivants : (i) du directeur régional du MAER, (ii) un représentant de l'ARD, (iii) des représentants des OP agricoles et d'éleveurs et des cadres interprofessionnels des filières, en relation avec les commissions spécifiques du comité régional, (iv) des représentants des conseils de la jeunesse (régional ou départemental).

188. Les antennes du projet assisteront techniquement les comités et leurs commissions : formation des membres, élaboration des supports techniques de présentation, transmission, contrôle qualité des dossiers et secrétariat des séances.

189. Accompagnement des jeunes agripreneurs dans la mise en place de leur projet. Il s'agit ici de poursuivre l'accompagnement des jeunes agripreneurs dans la conduite de leurs activités et de leur stratégie d'entreprise. L'accompagnement couvrira à la fois les dimensions techniques et entrepreneuriales. Il sera organisé sur une courte durée dans la continuité des appuis précédant la validation des plans d'affaires. Cet accompagnement suscitera la collaboration entre les jeunes d'un même territoire ou filière et entamera une relation durable avec le conseil spécialisé et les services techniques déconcentrés. Les jeunes agripreneurs poursuivront ensuite leur parcours entrepreneurial avec leurs partenaires commerciaux, organisationnels, institutionnels et financiers et les activités de promotion de leurs initiatives de la composante I.

190. Les jeunes agripreneurs bénéficieront d'un appui pour : i) le suivi de l'activité économique avec des outils de gestion adaptés au plan d'investissement et au plan de décaissement du crédit, (ii) le conseil technico économique selon le référentiel adopté, (iii) le conseil sur la dimension commerciale et l'insertion dans les marchés (iv) le conseil sur l'élaboration ou la consolidation d'une stratégie de développement de l'entreprise. Cet appui sera assuré par la poursuite du conseil entamé pendant la préparation du plan d'affaires ainsi

⁵⁶ Cette instance a été proposée étant donné le choix du projet d'accorder une importance primordiale à son ancrage dans les territoires et les institutions décentralisées et dans les dispositifs pérennes d'animation de la vie socioéconomique autour des centres d'intérêt et des problématiques d'emploi des jeunes ruraux.

que par du partage d'expériences entre jeunes agri preneurs.

191. Des besoins d'accompagnement concernent tous les jeunes agri preneurs mais les appuis doivent pouvoir répondre aux situations qu'ils rencontrent dans le contexte de leur activité et de son évolution. Ainsi, les jeunes agris preneurs qui évolueront dans le cadre d'accords commerciaux endogènes ou avec des partenaires privés (composante I) ou encore dans le cadre de la mise en valeur d'investissements agricoles (partenariats programmes) seront intégrés dans des dynamiques de développement structurées par ces partenariats. Les jeunes ayant opté pour des stratégies progressives de diversification auront besoin d'formations complémentaires. Les appuis à l'organisation et l'intégration dans les OP peuvent aussi varier selon l'organisation des filières ou l'environnement local. Le projet apportera ses appuis en les modulant suivant les besoins.

192. **Dispositif de mise en œuvre.** Cet accompagnement sera assuré par des prestataires de service variés et présélectionnés. Suivant les types d'activité et leur organisation collective ou individuelle, cet appui peut relever des organismes publics ou privés, associatifs, d'une OP ayant l'expertise et la connaissance du territoire voire d'un professionnel confirmé sur le mode de la coopération entre pairs. Les opérateurs seront choisis selon leurs domaines de compétences, leur expertise et leur connaissance des territoires. Les services régaliens seront sollicités dans leur domaine d'intervention, comme les inspections et Postes vétérinaires pour le conseil en techniques d'élevage et vétérinaires.

193. Chaque projet sera suivi pendant environ 6 mois, à raison d'une séquence de conseil individuel ou collectif mensuel. Les appuis seront organisés en plan d'action annuels organisés. Ils permettront de spécifier les interventions selon les besoins. Les plans d'action seront établis par les antennes du projet à partir des informations des plans d'affaires et de suivi des activités. Les prestataires seront recrutés pour des lots d'activité par zone de concentration, pour des services qui pourront concerner des groupes de jeunes en phase de préparation ou de mise en œuvre de leur projet.

Tableau 9 Récapitulatif des actions à effectuer en appui aux jeunes agripreneurs. AP3

Étape	Activité	Acteurs	Lieu
1	<i>Plan d'accompagnement</i>	Jeune agri preneur Prestataire spécialisé, antenne	Zone de concentration avec activités à l'échelle locale
2	<i>Formation entrepreneuriale et appui conseil</i>	Prestataires spécialisées,	
3	<i>Formation technique</i>		
4	<i>Informations technico économiques, relations avec partenaires des chaînes de valeur et institutions financières</i>	Cf activités composante I	
5	<i>Préparation des plans d'affaires</i>	Jeune agri preneur Prestataire spécialisé	
6	<i>Validation des plans d'affaires</i>	Comité de validation et antenne	Zone de concentration
7	<i>Accompagnement technique et entrepreneurial</i>	Prestataire spécialisés, Services déconcentrés	Zone de concentration avec activités à l'échelle locale

Sous-composante II.2. Renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui conseil aux jeunes ruraux.

Produit attendu : L'offre de formation et d'appui conseil aux jeunes ruraux est adaptée.

194. Le projet sera attentif à proposer aux jeunes ruraux des services de qualité et adaptés à leurs attentes et y contribuera par des actions diversifiées de suivi qualité et de renforcement des capacités de formation et d'appui conseil. Sur la durée du projet, 50 prestations d'expertise spécialisées et 40 sessions de formation sont prévues au sein des Organisations professionnelles faitières, des interprofessions et des opérateurs de formation pour l'appropriation d'itinéraires techniques et d'innovation. 60 évènements de partages d'expériences réussies portées par des jeunes associeront des jeunes ruraux bénéficiaires d'AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI. Un plan de renforcement des capacités de formation et d'appui-

conseil conduira à la production de 8 nouveaux référentiels de formation, 3 guides de bonnes pratiques pour et 32 sessions de formation de formateurs et conseillers. 80 tuteurs bénéficieront d'équipements pour que leurs unités de production deviennent des entreprises référentes de la formation pratique.

195. Ces actions seront conduites en synergie avec les actions en cours d'amélioration de la qualité de la formation professionnelle (ONFP, Clusters, programmes d'appui à la formation professionnelle et à l'incubation) et les initiatives prises par les interprofessions agricoles et les structures d'appui conseil. Le projet supervisera les activités selon les contrats de prestation de services, assurera l'enrichissement des méthodologies à partir de l'expérience acquise et veillera à la cohérence de l'approche à l'échelle de l'ensemble du projet.

196. Les activités de cette sous composante seront réparties en trois AP : (i) Diffusion et appui à l'appropriation d'itinéraires techniques et d'innovations, (ii) Diversité et qualité des formations, de l'appui - conseil et de l'accompagnement des jeunes ruraux (iii) Entreprises référentes.

197. **AP1. Diffusion et appui à l'appropriation d'itinéraires techniques et d'innovations.** Rendre les métiers agricoles attractifs aux yeux des jeunes est une condition de leur engagement dans les activités économiques et la vie du milieu rural. La valorisation d'itinéraires techniques assurant une plus grande rentabilité et une moindre pénibilité du travail apporte une image positive aux métiers ruraux. Elle offre aux jeunes la possibilité d'adopter des pratiques différentes des générations précédentes. L'« appui numérique » peut également constituer un vecteur de mobilisation des jeunes dans la formation et dans des métiers « rénovés » par l'introduction de ces technologies. Les études sur les motivations de jeunes migrants⁵⁷ soulignent que la recherche d'une situation économique plus favorable est souvent associée au prestige social lié à la migration pour le jeune migrant et sa famille. La vie urbaine est associée à l'accès à un mode de vie qui tranche avec le cadre villageois. Les expériences de lutte contre la migration clandestine et d'insertion des migrants de retour montrent la pertinence de la valorisation de la réussite d'initiatives portées par des jeunes dans les actions de sensibilisation. Plus généralement, le partage d'expériences concrètes à travers la participation des ruraux aux foires et rencontres de producteurs a fait ses preuves pour la diffusion des innovations. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI se propose en conséquence de mettre en place trois types d'actions de renforcement de l'attractivité des métiers ruraux : (i) la diffusion d'itinéraires techniques performants, (ii) l'utilisation des technologies de l'information dans les activités qui leur sont proposées et (iii) le partage d'expériences réussies portées par des jeunes ruraux.

198. *Diffusion et valorisation d'itinéraires techniques et d'innovations.* Le dispositif d'appui AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI facilitera l'accès des jeunes ruraux à des itinéraires techniques permettant l'intensification de la production, l'amélioration de la qualité des produits et la diffusion des innovations. Une partie des innovations concernera la durabilité environnementale des projets des jeunes, à travers l'utilisation de l'énergie solaire et de procédés plus respectueux de l'environnement. Le projet contribuera à ces objectifs par la constitution d'un pool d'expertises spécialisées (Services déconcentrés et expertise externe) qui pourra être consulté par les jeunes pour le conseil sur un processus de travail, un équipement, une approche agroécologique, les spécificités éventuelles de certaines activités (activités de niche encore peu connues). Ces experts animeront aussi des formations pour le développement de l'expertise et du conseil spécialisés au sein des Organisations professionnelles faitières, des interprofessions et des opérateurs de formation (centres et tuteurs). Ces acteurs pourront ainsi diversifier leurs conseils aux jeunes et diffuser des innovations. 50 prestations d'expertise spécialisées et 40 sessions de formation sont prévues

⁵⁷ IPAR. *Emploi des jeunes et migrations en Afrique de l'Ouest*. EJMAO. Rapport final Sénégal. Avril 2015
GERM. Université de Saint Louis. *Déterminants économiques et socio-anthropologiques des migrations dans les régions du Sud et du sud est du Sénégal : Kolda, Kédougou et Tambacounda*. Rapport final février 2018.

sur la durée du projet. L'expertise sera également mobilisée pour la production de guides de bonnes pratiques sur des itinéraires techniques innovants. Au moins trois guides seront produits au cours du projet. Ils permettront une diffusion élargie des bonnes pratiques dans la profession agricole.

199. Au moins deux (2) outils numériques pour la conduite d'une entreprise ou sa gestion, comme les Outils d'Aide à la Décision (OAD) seront diffusés. Ces activités compléteront celles de la composante 1 qui prévoit dans l'AP « marché connecté » une collaboration avec les plateformes numériques avec les OTM pour développer des services de communication à valeur ajoutée permettant d'informer les jeunes agripreneurs sur divers les maillons production-transformation et commercialisation.

200. Le recours aux technologies de l'information sera systématisé dans les activités de formation et de conseil, à travers la communication de documents en ligne et des tutoriel vidéo. Ces modalités de travail seront intégrées aux activités de formation et d'appui conseil par les partenaires et prestataires du projet : les cahiers des charges des opérateurs y feront référence et les plans de renforcement des capacités les intégreront. Le pool d'experts sera sollicité pour les appuis spécifiques à l'adoption de ces outils dans les formations et l'appui conseil.

201. *Partage d'expériences réussies portées par des jeunes.* Les jeunes appuyés par le projet auront accès à des visites d'entreprises portées par d'autres jeunes ruraux, des visites de foires ou manifestations commerciales ou tout autre évènement qui concourt à l'attractivité d'une activité économique, d'un métier, d'un procédé technique etc. Ces activités sont prévues deux fois par an, sur les années 1 à 5 du projet dans toutes les zones de concentration. Au total, 60 évènements associeront des jeunes ruraux bénéficiaires du projet. L'unité de coordination, en collaboration avec les organisations de base et notamment les organisations de jeunesse, appuiera les jeunes bénéficiaires dans le choix des activités, des participants des différentes communes qui y participeront et des modalités de restitution des points saillants aux autres jeunes ruraux. Des bonnes pratiques, comme le choix des jeunes via l'organisation de compétitions sportives ou culturelles, ou encore la participation des jeunes aux activités de communication de l'évènement seront valorisées avec l'appui du spécialiste en gestion des savoirs et communication du projet. Par ailleurs, des participations aux foires commerciales ou des rencontres organisées dans le cadre des activités de la composante I pour les jeunes agripreneurs intégreront quelques jeunes en parcours de formation-insertion ou en phase de choix de leur idée de projet pour leur permettre de découvrir certaines opportunités avec leurs aînés.

202. **Dispositif de mise en œuvre de l'AP1.** La concertation au sein du Comités interrégionaux de planification (CIRP), des organisations professionnelles et des interprofessions permettront d'identifier des priorités sur les itinéraires techniques et les innovations. Le Pool d'experts sera constitué après appel à manifestation d'intérêt et/ou par convention avec des institutions spécialisées telles que l'ITA pour l'agroalimentaire. Ils seront mobilisés avec des contrats de prestations de services. Les antennes coordonneront la mise en œuvre des interventions des experts à partir des besoins recensés dans les plans d'action des agripreneurs et les plans de renforcement des capacités des opérateurs. Le projet sollicitera si besoin une assistance technique ponctuelle pour la production de guides de bonnes pratiques. Cette assistance technique adoptera une démarche participative associant des producteurs ayant testé ces pratiques, des conseillers des services techniques et des formateurs.

203. Les antennes organiseront avec les OP, dans le cadre de conventions, les visites d'échanges d'expérience des jeunes en privilégiant les modalités techniques présentées ci-dessus. Les formations de formateurs sur les itinéraires techniques innovants et l'utilisation des technologies de l'information seront intégrées aux plans de renforcement des capacités des opérateurs (AP2).

204. La convention ANPEJ prévue à la composante I intégrera un volet de diffusion des expériences identifiées et/ou soutenues par le Projet. L'ANPEJ sera appuyée par l'expert en gestion des savoirs pour la production de supports de présentation d'initiatives de jeunes qui peuvent illustrer un parcours entrepreneurial réussi en milieu rural.

tableau 10 Récapitulatif des actions à effectuer pour la diffusion et l'appropriation d'itinéraires techniques et d'innovations

Étape	Activité	Acteurs	Lieu
1	<i>Interventions pool experts en appui aux projets des jeunes</i>	Prestataires spécialisés, ministères, antennes	Zones de concentration
2	<i>Formations sur les itinéraires techniques et innovations</i>	Prestataires spécialisés, ministères, antennes	National et zones de concentration
3	<i>Guides bonnes pratiques itinéraires techniques</i>	Prestataires spécialisés, coordination nationale	
4	<i>Visites échanges et participation aux foires jeunes ruraux</i>	OP, opérateur de facilitation, Antenne	
5	<i>Documentation APEJ sur les expériences réussies de jeunes ruraux</i>	Convention APEJ	

205. **AP2. Renforcement de la diversité et de la qualité des formations et de l'appui-conseil.**

206. Les initiatives prises ces dernières années pour améliorer le système de formation et d'insertion professionnelle des jeunes au Sénégal sont nombreuses et diversifiées. Un effort important est en cours- et s'amplifie- pour orienter la formation initiale vers les besoins de l'emploi, développer l'approche par les compétences et l'alternance. De nombreux centres de formation sont restructurés ou créés dans les régions. Les initiatives sont également nombreuses envers les producteurs et transformateurs, avec une implication forte des organisations professionnelles et des interprofessions. La rénovation du fonds de financement de la formation professionnelle et la diversification des modalités de formation soutenue par l'ONFP structurent cette évolution. Toutefois, les initiatives sont dispersées entre plusieurs institutions ou programmes et doivent être renforcées dans les territoires ruraux. Dans ce contexte, même si un potentiel existe, la visibilité manque sur l'offre de formation qui peut être mobilisée à l'échelle locale dans les modalités retenues par AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI : des formations modulaires courtes, à forte dimension pratique, dont une partie pour du perfectionnement professionnel.

207. Quant aux services d'appui-conseil, ils se démultiplient pour les producteurs et les petites entreprises, à travers les réseaux des interprofessions agricoles, les Agences d'exécution (ANCAR, ANIDA), les ONG d'animation rurale, les réseaux de prestataires de services aux entreprises identifiés à la Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME) et les différents projets. Dans le soutien aux acteurs des chaînes de valeur agricole et notamment dans la production, ces services sont encore très orientés vers les initiatives collectives et n'ont pas toujours de stratégie spécifique pour identifier et accompagner les jeunes. De plus, dans la masse d'informations, il est difficile d'apprécier la capacité à fournir des services de proximité selon les besoins du ciblage économique et social du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI.

208. Le projet se propose donc de s'appuyer sur l'offre de services existante dans les zones de concentration et de renforcer son orientation et sa diversification sur les besoins des jeunes agripreneurs et en formation-insertion et de leurs projets économiques. Les interventions prévues ici y contribueront à partir de (i) la préparation de plans de renforcement des capacités des opérateurs puis de leur mise en œuvre avec (ii) l'élaboration d'un guide méthodologique du dispositif d'appui, (iii) la formation des formateurs, des conseillers et facilitateurs, (iv) le partage de bonnes pratiques en matière d'appui-conseil et d'accompagnement et (v) leur documentation en vue de leur diffusion. Le projet contribuera également à la structuration de l'offre de formation professionnelle pour les jeunes ruraux dans chacune des zones de concentration en participant (vi) au suivi-qualité des activités de formation et de conseil, et à (vii) l'élaboration ou l'actualisation de référentiels de formation en vue d'intégrer les actions de formation dans le système national de formation professionnelle.

209. *Diagnostic et plan de renforcement des capacités de l'offre de formation, d'appui conseil et d'accompagnement.* Un plan de renforcement des capacités des opérateurs sera élaboré, au cours de l'année 1, afin d'inscrire les actions à conduire dans une vision d'ensemble des objectifs à atteindre. Cette vision d'ensemble est nécessaire compte tenu de l'approche

intégrée des appuis et de la complémentarité souhaitée des différents services à apporter aux jeunes bénéficiaires. Ce plan sera ensuite détaillé et actualisé chaque année en relation avec les services à organiser dans chaque zone de concentration au fur et à mesure de l'identification des jeunes et de leurs projets. Le plan ciblera les opérateurs de facilitation, de formations, d'appui conseil d'accompagnement des jeunes bénéficiaires AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI.

210. Ce plan s'appuiera un diagnostic des capacités potentielles et l'identification des actions en cours poursuivant des objectifs similaires, afin d'éviter les doublons et de renforcer les synergies dans le renforcement des capacités locales. Le diagnostic viendra compléter les informations de l'étude de ciblage conduite au démarrage (cf. Sous composante I.1). Il s'agira d'identifier dans chaque zone de concentration, les opérateurs pouvant fournir une offre de services à partir d'une typologie des demandes potentielles, et tout particulièrement par type d'activité du ciblage économique. Un répertoire des opérateurs sera établi par domaines de compétences, type de projet économique dans les chaînes de valeur et par zone de concentration. Il mettra en évidence également les réseaux d'appartenance de ces opérateurs et les différents services qu'ils peuvent offrir. Ces données permettront de cibler les appels à manifestation d'intérêt pour le recrutement des prestataires pour des lots d'activités et pour préparer des conventions de partenariat. Un diagnostic qualitatif de cette offre de services guidera l'élaboration des plans de renforcement des capacités. Il capitalisera les études déjà réalisées sur cette offre de service, rassemblera la documentation sur les supports techniques utilisés et identifiera les principaux axes de renforcement de capacités à prévoir pour AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI.

211. Le plan de renforcement des capacités détaillera les activités à conduire pour la qualification des acteurs (formations, ateliers, suivi) et celles d'ingénierie de formation ou de production technique qui garantiront leur qualité (guides techniques, fiches de bonnes pratiques). Il traitera des spécificités des appuis aux deux publics cibles Agri-Jeune -les jeunes en formation-insertion et les agri preneurs- et des aspects transversaux d'identification de leurs demandes ou de leur insertion économique dans les chaînes de valeur. Il intégrera des activités de formation prévues au niveau de l'AP1 de cette composante ou de la composante I afin d'assurer une planification des activités réactive aux besoins. Il mettra en évidence complémentarités avec d'autres initiatives dans la même zone de concentration pour préciser les priorités AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI et d'éventuelles actions à conduire en partenariat.

212. *Guide méthodologique du dispositif d'appui.* Ce guide élaboré en année 1 constituera le cadre de références commun à tous les intervenants du dispositif. Il présentera l'approche AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI et les rôles/mandats respectifs des différents intervenants (facilitateurs, formateurs, tuteurs, conseillers d'entreprise, etc.), les guides pour la conduite de leurs activités ainsi que les principaux supports techniques qui seront utilisés par ceux-ci : contenus de formation, fiches d'enregistrement des candidatures, canevas de présentation des microprojets et des plans d'affaires, etc.

213. *Formation des formateurs, conseillers et appui conseil.* Les différents intervenants bénéficieront de formations pour qu'ils puissent s'approprier la démarche Agri Jeunes et ses outils ainsi que pour renforcer leurs connaissances et compétences. Les intervenants seront recrutés sur la base de leurs compétences. Il s'agira donc de formations modulaires qui s'appuieront sur l'expérience des participants et leur proposeront des ajustements dans leurs pratiques ou de nouvelles modalités pédagogiques. Les formations seront organisées par catégories d'acteurs et/ou par territoire ou par type d'activité économique, selon les objectifs à atteindre. 24 sessions sont prévues sur la durée du projet, soit 3 sessions par région, en complément de celles déjà prévues à l'AP1 auxquelles ils seront associés, sur la diffusion des innovations et des itinéraires techniques. Ces formations seront réalisées par des prestataires spécialisés. Certaines sessions seront organisées avec les interprofessions qui sont très impliquées dans la formation des jeunes (comme les interprofessions aviculture et horticulture) afin de renforcer les synergies entre leurs initiatives et AGRI-JEUNES TEKKI

NDAWI.

214. *Partage des bonnes pratiques d'appui-conseil et d'accompagnement.* Ces acteurs auront aussi l'occasion de partager leur expérience dans le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI en vue de dégager les meilleures pratiques et d'améliorer le dispositif d'appui à l'insertion économique testé par le projet. Ces échanges seront organisés sous formes d'ateliers de partages d'expériences au niveau national. Ils seront prioritairement organisés sur les modalités d'intervention les plus novatrices d'AGRIJEUNES : (i) le dispositif de facilitation à l'échelle locale de l'identification des jeunes et de leur projet dans leur contexte familial et social ; (ii) le tutorat des jeunes en formation-insertion ;(iii) l'élaboration des plans d'affaires dans le cadre d'un partenariat commercial endogène ou privé. Cet échange d'expériences associera des représentants des prestataires par zone de concentration, des personnes ressources extérieures au projet elles-mêmes impliquées dans des actions d'appui à l'insertion des jeunes et des représentants des services techniques des ministères concernés et/ou des collectivités locales suivant les ateliers. Dans tous les cas de figure, la profession agricole sera impliquée, à travers les prestataires ou les personnes ressources. Ce partage d'expériences donnera lieu à la production de trois guides de bonnes pratiques.

215. *Élaboration de référentiels et modules de formation.* Les productions pédagogiques réalisées à l'occasion de la conduite des activités du projet, telles que supports de formation, guides, compte rendu d'ateliers ou de visites de terrain seront capitalisées afin de contribuer au renforcement de l'offre nationale de formation professionnelle. En accord avec les services du ministère de la formation professionnelle, le projet appuiera l'élaboration de référentiels ou autres supports de formation pouvant être utilisés dans d'autres dispositifs de formation. L'élaboration de ces référentiels sera réalisée avec les organismes de formation et les organisations professionnelles concernées.

216. *Suivi-qualité des activités de formation et de conseil.* Le suivi des activités de formation et de conseil associera les OP directement concernées, les services déconcentrés des ministères de l'agriculture et de la formation professionnelle et s'appuiera sur des critères qualités définis conjointement. Les différents opérateurs de formation- et tout particulièrement les professionnels (tuteurs, formateurs dans leurs unités de production) - seront informés des modalités d'agrément par l'ONFP afin de leur permettre d'intégrer, s'ils le souhaitent le système national de formation. Ce suivi sera organisé chaque année avec ces partenaires en complément du monitoring assuré par les unités de coordination du projet.

217. **Dispositif de mise en œuvre AP2.**

218. Le projet recrutera une assistance technique spécialisée pour la réalisation du diagnostic de l'offre dans chaque zone de concentration et l'élaboration du plan de renforcement des capacités en année 1 et la préparation du guide méthodologique du dispositif d'appui. Cette assistance technique associera étroitement à sa mission les experts techniques du projet (national et antenne). Cette démarche contribuera à leur immersion rapide dans les activités du projet et facilitera la supervision technique qu'ils auront à assurer. Les complémentarités et synergies seront recherchées avec les initiatives de renforcement des capacités dans les mêmes filières et territoires pour les différentes activités de renforcement des capacités. Les acteurs concernés seront associés à la concertation sur les priorités des plans à mettre en œuvre.

219. Les différentes activités de renforcement des capacités seront conduites par des prestataires de services, recrutés selon les procédures du projet, soit en contrat court terme pour des prestations ponctuelles, soit dans le cadre de convention de partenariat pour des interventions plus systématiques. Ce sera le cas avec les interprofessions ou des réseaux d'appuis conseil, s'ils ont à assurer un paquet d'activités. Les activités d'échanges d'expériences et de production de guides de bonnes pratiques seront appuyées par l'expert en gestion des savoirs du projet.

220. Le suivi des activités sera intégré aux conventions avec les services techniques

déconcentrés.

Tableau 11 Récapitulatif des actions à effectuer pour le renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui conseil aux jeunes.

Étape	Activité	Acteurs	Lieu
1	<i>Diagnostic et plan de renforcement des capacités dans zones de concentration</i>	Assistance technique, antenne et coordination,	National et zones de concentration
2	<i>Élaboration guide méthodologique dispositif appui</i>	Op et interprofession, prestataires spécialisés	
3	<i>Formation de formateurs et des conseillers</i>	<i>Prestataires spécialisés</i>	<i>Zones de concentration</i>
4	<i>Suivi qualité des formations</i>	<i>MAER, Ministère en charge de la Professionnelle, antenne</i>	
5	<i>Élaboration de référentiels et modules de formation</i>	<i>Opérateurs spécialisés, OP, organismes de formation et opérateurs du projet</i>	National et zones de concentration
6	<i>Ateliers partage bonnes pratiques du dispositif d'appui et guide</i>		

221. **AP3. Renforcement des plateaux techniques des tuteurs**

222. Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI proposera essentiellement aux jeunes ruraux des formations techniques de courte durée qui leur permettront d'adopter des itinéraires techniques performants (AP1). Plus la formation technique est courte et ambitieuse, plus elle doit apporter de conditions favorables à l'apprentissage. En complément de la formation des formateurs et tuteurs, il est nécessaire d'assurer la qualité de la formation pratique là où elle se déroule, dans les centres ou chez les professionnels associés (tuteurs, référents de stage). La cohérence des choix techniques et des références professionnelles entre les différents lieux de formation facilitera l'adoption des bonnes pratiques. La sélection des centres et le recrutement des professionnels associés aux formations (tuteurs de formation-insertion et agri preneurs confirmés) prendra en compte la qualité des équipements et matériels mis à disposition des jeunes pour leur formation. Par ailleurs, les projets de soutien à la formation par apprentissage renforcent les capacités d'ateliers d'artisans et les appuis aux chaînes de valeur ont apporté des appuis en équipement sur les maillons de la production et de la réparation des matériels agricoles et de la transformation primaire. Des jeunes ayant bénéficié d'un appui agri-preneur pourront eux même devenir tuteurs. Les capacités de formation seront étendues progressivement.

223. Il sera toutefois nécessaire de renforcer les capacités techniques dans les zones où les capacités seront insuffisantes ou pour des activités économiques où des itinéraires techniques seront améliorés ou des innovations diffusées. Sur la durée du projet, il est prévu de doter en équipement et matériel, 80 professionnels qui accueilleront en formation des jeunes bénéficiaires en formation. Il s'agira en majorité de tuteurs de jeunes en formation insertion qui auront besoin d'une mise à niveau de leur plateau technique et de responsables d'unités de productions à potentiel d'innovation pouvant accueillir des jeunes agripreneurs. Ces dotations en équipement seront réalisées dans le cadre d'un plan d'action qui précisera les dotations au cas par cas en fonction des besoins.

Dispositif de mise en œuvre AP3.

224. L'identification des unités de production à équiper sera réalisée lors des appels à manifestation d'intérêt pour le recrutement des prestataires et l'organisation de l'offre de formation au plus près des lieux de vie des jeunes bénéficiaires. Le projet commanditera une étude pour évaluer les besoins, proposer les priorités, établir les spécifications techniques des équipements et matériels à prévoir, les budgets correspondants et proposer des modalités d'attribution des équipements cohérentes avec les pratiques des autres projets dans la zone. Cette étude prendra en compte les informations sur les itinéraires techniques et les contributions de l'expertise de l'AP1 de cette composante. La coordination du projet établira un plan d'action sur ces bases à intégrer au PTBA.

Tableau 12 Récapitulatif des actions à effectuer pour le Renforcement des tuteurs et professionnels assurant la formation pratique

Étape	Activité	Acteurs	Lieu
1	Étude d'évaluation des besoins et plan d'action	Prestataires spécialisé et OP	Zones de concentration
2	Équipements des tuteurs et entreprises	Prestataires spécialisés	

Mise en œuvre de la composante

Approche stratégique

225. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI proposera une stratégie d'insertion économique des jeunes ruraux fondée sur la co-construction des projets et des demandes d'appui avec les jeunes et leur environnement familial et social. Cette stratégie permettra (i) d'adapter l'offre de services à leurs besoins, de (ii) préparer leur insertion dans des activités économiques attractives et durablement rentables et de (iii) faciliter leurs accès aux ressources foncières et leur autonomisation.

226. AGRI-JEUNES développera une approche stratégique de ciblage et de mise en œuvre de certaines activités en lien avec les initiatives prises par les organisations professionnelles, les institutions publiques et les projets pour l'insertion des jeunes et/ou le soutien aux filières agricoles. Cette stratégie se concrétise dans (i) le ciblage détaillé des zones de concentration en prenant en considération les organisations locales les plus dynamiques pour la mobilisation des jeunes ruraux, les capacités de formation et de conseil déjà opérationnelles et les synergies possibles avec d'autres projets, (ii) la contractualisation des prestations de services via les interprofessions et les réseaux d'opérateurs afin de capitaliser les expériences et participer à la structuration d'une offre de service de qualité, (iii) l'orientation des jeunes vers des opérateurs de formation déjà agréés par l'Onfp ou qui pourront le devenir avec les appuis du projet.

227. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI optera pour des dispositifs organisationnels fondés sur le faire-avec et les services de proximité avec des prestataires pré-identifiés sur la base de leurs compétences et de leur ancrage local.

Cadre organisationnel

228. Cette composante est étroitement articulée à la composante 1 : elle regroupe les activités organisées selon les besoins d'appui des jeunes dans le cheminement de leur parcours d'insertion depuis leur identification, le développement de leurs compétences, jusqu'à la mise en place de leur activité économique, alors que la composante 1 organise les activités qui structurent l'environnement de ces parcours et facilitent l'accès aux marchés et aux investissements.

229. Les organismes de formation et d'appui-conseil ainsi que les producteurs ou autres professionnels des activités économiques ciblées et leurs organisations professionnelles ou interprofessions seront les principaux partenaires de mise en œuvre des activités de formation, conseil et accompagnement des jeunes. Les activités sont pour partie organisées selon les besoins de deux sous-groupes cibles de jeunes ruraux : les jeunes en formation-insertion et les jeunes agripreneurs mais les prestataires pourront, s'ils en ont la compétence, participer aux deux ensembles d'activités et concentrer leurs interventions sur un territoire donné.

230. Des opérateurs spécialisés dans l'animation rurale (ONG ou OP expérimentée) appuieront les organisations de base et les organisations de jeunesse dans la sensibilisation/information des jeunes ruraux, la facilitation de leurs relations avec leur environnement et les communes pour l'accès au foncier. Ces opérateurs participeront également à l'orientation des jeunes en collaboration avec les antennes AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI.

231. Les organisations professionnelles et les interprofessions ainsi que le CNCR seront associées à la sensibilisation et l'identification des jeunes ruraux ciblés, à la facilitation des

relations avec leurs familles dans le choix de leur projet professionnel ainsi qu'avec les communes pour l'accès au foncier. Les OP participeront également à l'orientation professionnelle des jeunes et à leur accès aux appuis AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI à travers les comités constitués à cet effet (comité d'attribution des K7 de formation -insertion et comité de validation des projets économiques agri preneurs). Les OP participeront également à l'identification et le renforcement des capacités des professionnels qui assureront des formations pratiques. Ils seront associés aux activités de repérage et de diffusion des informations sur les itinéraires techniques les plus performants et les innovations favorables à l'insertion économique des jeunes ruraux.

232. Les services techniques du ministère de l'agriculture et de l'élevage, à travers leurs services spécialisés et leurs experts participeront aux activités de diffusion des itinéraires techniques et innovations, apporteront un conseil technique spécialisé aux jeunes agri preneurs et participeront au comité de validation des projets économiques des agripreneurs. Ils bénéficieront de formations pour renforcer l'expertise de leur service technique.

233. Le partenariat avec l'ANPEJ pour cette composante concernera l'information des jeunes sur les perspectives d'emploi et sur la diffusion des expériences réussies dans les activités de sensibilisation des jeunes ruraux.

234. L'équipe du projet, en particulier les spécialistes en formation-insertion et en entreprise participeront, avec l'appui d'une assistance technique externe, aux activités de diagnostic et d'élaboration du plan de renforcement des capacités des services de formations et de conseil. Ce qui confortera leur supervision technique de la mise en œuvre. Ils assisteront techniquement les instances d'approbation des demandes de jeunes. L'expert en gestion des savoirs apportera son expertise aux prestataires recrutés pour la production de guides de bonnes pratiques d'appui à l'insertion des jeunes et pour la valorisation des expériences réussies des jeunes via les dispositifs d'information de l'ANPEJ.

235. Les services techniques des ministères de l'agriculture et de l'élevage, les ARD seront associés à la planification des activités dans le cadre des réunions de concertation du CIRC (Comités interrégionaux de planification) permettant ainsi d'éviter les doublons dans les meilleurs et d'opérer un meilleur ciblage géographique.

236. L'ONFP sera associé au suivi qualité des formations.

237. Les organismes de formation, les bureaux d'études, ONG, consultants, organisations professionnelles pourront être contractualisés selon le code de passation des marchés pour les activités suivantes : (i) appui au ciblage approfondi des zones de concentration, (i) campagnes de sensibilisation et d'information des jeunes ruraux, (iii) formations des jeunes en formation-insertion et jeunes- agri preneurs, (iv) conseil en entreprises et accompagnement des projets de ces deux sous-groupes cibles, (vi) participation à des échanges d'expériences et des études ciblées en ingénierie de formation, production de guides méthodologiques etc. Les prestataires de services, seront recrutés selon les procédures du projet, soit en contrat court terme pour des prestations ponctuelles, soit dans le cadre de convention de partenariat pour des interventions plus systématiques. Ce sera le cas avec les interprofessions ou des réseaux d'appuis conseil, s'ils ont à assurer un paquet d'activités.

238. L'équipe du projet veillera à la bonne exécution des différentes conventions et contrats de prestation de services. L'équipe mènera un suivi régulier des activités et réalisera des bilans semestriels et une évaluation des opérateurs permettant de renouveler la collaboration ou de la clôturer.

239. Les activités de cette composante seront réalisées entre la première année et la cinquième année du projet, avec une montée en charge progressive des activités liée à la mise en place des dispositifs de mise en œuvre en année 1 et l'émergence progressive des initiatives économiques des jeunes. L'accompagnement des jeunes et de leurs activités économiques seront poursuivis en année 6.

Tableau 13: Liste des conventions et leur objet

Types de convention	Objet de la convention
Convention AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI et MAER	Ciblage approfondi des zones de concentration, supervision des activités, participation à la sensibilisation des jeunes ruraux, expertise itinéraires techniques, Comité de validation des projets agri preneurs, suivi qualité des formations, partages d'expériences dispositif d'appui
Conventions AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI et OP filières, interprofessions et CNCR	Participation à la sensibilisation des jeunes ruraux, visites d'échanges d'expérience, facilitation idées de projet, comité approbation formation-insertion, Comité de validation des projets agri preneurs, tutorat et formations modulaires, partages d'expériences dispositif d'appui, équipement des tuteurs
Convention AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI et ANPEJ	Participation à la sensibilisation/information des jeunes ruraux, documentation expériences des jeunes , partage expériences dispositif d'appui
Convention Agri- jeunes et ONFP	Suivi qualité des formations professionnelles, participation élaboration référentiels de formation
Convention Services déconcentrés Agriculture, élevage, artisanat et ANCAR	Conseil spécialisé aux jeunes agri preneurs et jeunes en formation insertion, participation au comité de validation agri preneurs, partage expériences dispositif d'appui
Convention AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI et prestataire spécialisé animation rurale (ONG ou OP)	Information sensibilisation des jeunes ruraux, facilitation familiale et sociale, orientation des jeunes, partage expériences dispositif d'appui
Convention Agri- jeunes et Prestataires spécialisés études et assistance technique	Ciblage détaillé des zones de concentration, plan de renforcement des capacités et guide méthodologique dispositif d'appui
Convention AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI et centres de formation professionnelle	Formations modulaires, participation élaboration de référentiels de formation, partage expériences dispositif d'appui
Convention AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI et prestataires spécialisés conseil en entreprise et aux exploitations agricoles	Conseil aux jeunes agri preneurs et jeunes en formation insertion, préparation des plans d'affaires et microprojets, accompagnement des jeunes, partage expériences dispositif d'appui

Plan de mise en œuvre

Tableau 14 : Phasage des activités

Groupes d'activités	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	Partenaires
Ciblage détaillé des zones de concentration							Prestataire spécialisé, MAER
Information sensibilisation des jeunes ruraux et Informations spécialisées							OP, Organisation jeunesse, Opérateur de facilitation (prestataire), ANPEJ et radio, centres de formation, ANCAR
Manifestation d'intérêt, éligibilité des jeunes ruraux							Opérateur facilitation
Facilitation idée de projet, facilitation familiale et sociale							Opérateur de facilitation/familles/OP/communes
Identification et orientation des jeunes							Organisations Professionnelles
Plan d'accompagnement Jeunes agripreneurs							Prestataire spécialisé, centres de formation, OP
Formation entrepreneuriale et appui conseil Préparation des plans d'affaires, Formation technique							
Validation des plans d'affaires							Comité de validation MAER
Accompagnement technique et entrepreneurial des agri preneurs							Prestataire spécialisés, Services déconcentrés, OP
Plan d'action formation insertion							Prestataire spécialisé
Tutorat							Professionnel tuteur, OP
Formations modulaires							Prestataires spécialisés
Attribution des K7							Comité d'attribution OP
Accompagnement formation insertion							Tuteur, prestataire spécialisé, OP
Formations et guides sur les itinéraires techniques et innovations							Prestataires spécialisés, ministères,
Visites échanges et participation aux foires jeunes ruraux							OP, opérateur de facilitation,
Documentation sur les expériences réussies de jeunes ruraux							APEJ
Diagnostic et plan de renforcement des capacités dans zones de concentration							Assistance technique, Op et interprofession, prestataires spécialisés
Élaboration guide méthodologique dispositif appui							
Formation de formateurs et des conseillers							Prestataires spécialisés
Suivi qualité des formations							MAER, ONFP
Élaboration de référentiels et modules de formation							Prestataires spécialisés, OP, centres de formation
Ateliers partage bonnes pratiques du dispositif d'appui et guide							Prestataires , OP, MAER, Ministère jeunesse
Équipements des tuteurs							Prestataires spécialisés et OP

Tableau 15 : Typologie des appuis accessibles aux jeunes agri preneurs

<i>Accompagnement du projet économique</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'émergence de l'idée de projet économique et à son orientation pertinente au regard des créneaux porteurs et des contraintes et potentialités du porteur d'initiative
<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'émergence du projet professionnel dans le contexte familial et social et facilitation de l'autonomisation (foncière, revenus)
<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la maturation du projet d'entreprise : (i) faire mûrir l'idée jusqu'à un projet durablement rentable, prenant en compte les enjeux techniques et financiers du projet et les potentialités et contraintes de la situation, (iii) assister l'élaboration du plan d'affaires/plan d'investissement de l'entreprise
<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la mise en œuvre du projet : accompagnement de la stratégie d'entreprise, suivi technique spécialisé
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Appui au développement de partenariats stratégiques et l'insertion dans les marchés</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Information technico-économique, commerciale et les perspectives de créneaux porteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation avec des partenaires d'affaires potentiels et accompagnement de la contractualisation
<ul style="list-style-type: none"> • Appuis à l'organisation collective et intégration dans les réseaux professionnels
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Professionnalisation du promoteur : itinéraires techniques et compétences entrepreneuriales</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des (i) compétences techniques de métier et (ii) spécifiques par la formation professionnelle, (iii) la diffusion des itinéraires techniques et innovations adaptées à leurs besoins, (iv) des échanges avec d'autres promoteurs et un (v) accompagnement sur site.
<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'innovation technologique et commerciale, à travers l'information et des échanges sur les produits, les procédés, les marchés,
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des (i) compétences managériales, (ii) de gestion du promoteur et le (iii) renforcement organisationnel de l'entreprise à travers des formations, de l'appui conseil et des échanges
<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la formalisation administrative
<ul style="list-style-type: none"> • Services de Développement d'Entreprises : comptabilité, diagnostic d'entreprises, bilan annuel, recherche de débouchés, appui conseil en fixation de prix, courtage de service, etc....
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Appuis aux investissements</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation de l'intermédiation financière par (i) l'appui à l'élaboration de dossiers de financement, et (ii) la mise en relation avec des structures de financement en mesure de répondre aux besoins identifiés

Évaluation des demandes pour orientation « agri preneurs » « et « formation insertion » :

Domaine/Critère	Orientation		
	Formation insertion	Agripreneur	
Profil du demandeur	Qualité	Demandeur individuel	Demandeur individuel ou groupement constitué juridiquement
	Nationalité	Sénégalaise	Sénégalaise
	Âge	Entre 15 et 35 ans	Entre 18 et 35 ans
	Éducation de base et alphabétisation	Non requise. Le besoin en alphabétisation ou post alphabétisation est intégré à la demande si besoin	Le niveau d'éducation de base est suffisant pour suivre les formations et utiliser les outils de gestion
	Qualification technique	Insuffisante pour développer le projet. Demande de formation adaptée intégrée à la demande d'appui	Suffisante dans la connaissance du métier par la formation ou l'expérience mais nécessite une spécialisation adaptée
	Expérience entrepreneuriale	Non requise	Requise à travers une première activité
	Accord familial	Requis	Requis
	Épargne /banque	Non requis	Avoir un compte d'épargne dans un SFD avec un solde minimum susceptible de faciliter l'accès au crédit.
Résidence	Dans la commune de localisation du projet		
Idée de projet	Origine de la demande	Initiative émanant des bénéficiaires eux-mêmes Dépôt de la demande selon la procédure prévue Ne pas avoir bénéficié d'un appui financier du même type depuis deux ans	
	Objectif	Unité de production individuelle intégrée ou non à une exploitation familiale, permettant de dégager un revenu et de faire l'apprentissage de la responsabilité d'exploitation et de gestion	Unité de production spécialisée ou non, individuelle ou collective avec perspective de de rentabilité, revenu suffisant et régulier, responsabilité de gestion et perspective d'évolution
	Dimension du projet	Petite taille pouvant démarrer avec le K7 AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI	En cohérence avec objectif et faisabilité financière avec institutions partenaire
	Localisation du projet	Être situé dans l'une des zones d'intervention	
	Statut	Unité de production créée depuis 2 ans et enregistrement légal depuis 6 mois Organisation comptable minimum Domiciliation bancaire	
	Faisabilité foncière	Non requise	Garantie suffisante pour la sécurisation de l'implantation du projet
	Partenariat d'affaires	Non requis	Non requis mais envisageable avec appui AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI
Appuis	Demande	Demande présentée selon le format du projet préparée avec un facilitateur du Projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI	
	Partenariat d'affaires	Demande spécifique en relation avec le partenariat d'affaires	

Tableau 16 : Identification des intervenants ciblant les jeunes ruraux : synergies potentielles

Projets/Instituions/ durée	Zones d'intervention	Domaines d'intervention spécifiques jeunes ruraux	Complémentarités /synergies envisagées
PAFA-E Projet d'appui aux filières agricoles-extension MAER-FIDA 2018-2022	Régions de : – Diourbel, – Fatick, – Kaolack – Kaffrine. – Louga,	– Facilitation de l'accès des petits producteurs aux facteurs de production et aux innovations technologiques, aux infrastructures, à la transformation, commercialisation et la mise en marché. Des MPER promues par des jeunes gèrent une partie des équipements (prestations de service) – Six Filières : Mil/Sorgho, Bissap, Niébé, Sésame, horticulture et aviculture villageoise et petit ruminant – 2 Aménagements et mise en valeur de périmètres riz et maraichage en synergie avec PAREBA	Les collaborations, dans les zones de concentration, concerneront : – L'identification de jeunes ruraux avec les OPB et/ou les ASC capitalisant l'expérience de mobilisation sociale – L'accès à des jeunes promoteurs de MPER ou petits producteurs à des appuis Agri preneurs et partenariats commerciaux, – L'identification des prestataires de services et la capitalisation du renforcement des capacités d'accompagnement – la capitalisation de l'expérience du PAFA dans la collaboration avec les OP et acteurs des chaînes de valeur
PADAER II Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural MAER FIDA	Régions de – Kédougou – Kolda, – Matam – Tambacounda	– Facilitation de l'accès aux facteurs de production et au conseil agricole et d'élevage aux crédits et renforcement des capacités en éducation financière. – Développement de l'entrepreneuriat rural pour les jeunes – Renforcement des capacités des Op, consolidation cadres interprofessionnels filières existants	– Complémentarité des zones d'intervention : AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI n'intervient pas dans la zone PADAER – Collaboration sur les approches et modalités d'appui aux jeunes dans l'entrepreneuriat rural, notamment sur l'appui-conseil
PROVALE-CV Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur MAER BAD 2020-2026	Régions de – Thiès – Kaffrine – Fatick – Diourbel – Kaolack – Kolda, – Sédhiou, – Ziguinchor	– Modernisation des infrastructures de production : aménagements vallées rizicoles et basfonds et petits périmètres maraichers – Facilitation de l'accès des petits producteurs aux zones de production et aux infrastructures de stockage, transformation, conservation – Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes – Renforcer les capacités des acteurs	Complémentarités – Infrastructures de production, de stockage, transformation et conservation apportent un environnement favorable aux initiatives des jeunes agripreneurs Collaborations techniques – Identification de jeunes qui développeront des initiatives dans la mise en valeur des aménagements PROVALE – Développement des activités de formation et d'appui conseil correspondants – Collaborations organisationnelles – Partage de locaux pour les antennes régionales
PARERBA Projet d'Appui à la Réduction de l'Émigration Rurale dans le bassin arachidier MAER et DBRLA ENABEL. UE 2018 2023	Régions de : – Thiès – Kaffrine – Diourbel – Kaolack – Fatick	– Appui à l'accès à la mise en valeur de nouveaux périmètres irrigués, sur des aménagements existants (soit 10.000 actifs agricoles, et près de 5.000 actifs non agricoles) – Insertion des jeunes ruraux par l'entrepreneuriat rural	Collaborations dans les zones de concentration : – Identification de jeunes ruraux éligibles aux appuis PAREBA et réciproquement – Partage d'expérience sur l'accompagnement et la formation et collaboration de mise en œuvre
Programme Développer l'Emploi au Sénégal—DES	Régions de : – Louga – Matam	– Accompagnement des réformes de la FP : gouvernance et pilotage – Renforcement des Centres de Formation Professionnelle	Synergies envisagées : – Mobiliser (par la demande AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI) l'offre de formation : CFP, unités mobiles, formateurs et maîtres

Projets/Instituions/ durée	Zones d'intervention	Domaines d'intervention spécifiques jeunes ruraux	Complémentarités /synergies envisagées
ACEFOP SEN 028 /31 /801 MFPAA LuxDevUE UE /Enabel 2013 - 2022 (Projets successifs, exécution technique Luxdev sur des objectifs similaires et qui assurent progressivement une couverture nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Saint-Louis - Diourbel - Fatick - Kaolack - Kaffrine. - Kédougou, - Kolda, - Sédhiou, - Tambacounda - Ziguinchor 	(CFP) pédagogie et équipements - Consolidation et extension de l'apprentissage rénové : formation des apprentis et équipements des maîtres artisans - Accompagnement formation insertion en partenariat avec des ONG nationales et internationales - Partenariats Cluster aviculture et horticulture - Métiers filières agricoles : Agriculture / Horticulture / Éleveur/ Fabrication d'outillage et de matériel agricole / Transformation agroalimentaire /Technicien en énergie renouvelable / Entrepreneur forestier /Transfo des produits de la forêt / Gestion forestière / Maintenance forestière	d'apprentissages qui ont été renforcés et contribuer aux objectifs d'extension et d'amélioration de la qualité des formations pour les jeunes ruraux - Renforcer les capacités de ces opérateurs à développer une offre pour des jeunes non diplômés, en unités mobiles et en partenariat avec des entreprises référentes - Accès de jeunes déjà formés et/ou installés aux appuis AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI - Partenariats éventuels avec ONG partenaires pour des formations spécifiques et la sensibilisation de jeunes ruraux
FPEC Programme de Formation professionnelle pour l'emploi et la compétitivité MFPAA BM AFD 2016-2020	National	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à niveau des lycées techniques, mise en réseau de centres de formation dans trois filières économiques aviculture, horticulture et tourisme (cluster) et création de formations courtes, certification spécialisée sur 10 métiers. - Réforme du dispositif de financement de la formation professionnelle et création d'un fonds unique chargé de transférer les ressources aux centres, aux lycées, aux entreprises et aux individus. 	Synergies envisagées : - Mobilisation par la demande des centres de formation et des professionnels associés et notamment les clusters aviculture, horticultures - Mobilisation des professionnels formateurs agréés ONFP pour des formations ou du tutorat - Accès des jeunes déjà formés par ces dispositifs aux appuis AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI - Renforcement des capacités des opérateurs de formation Agri- jeunes en vue de leur agrément ONFP
PEJA Improving youth employability through informal apprenticeship project MFPAA BM 2019-2024	<ul style="list-style-type: none"> - 13 régions - 4 départements de la région de Dakar 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le système d'apprentissage artisanal : cadre réglementaire et partenariat MFPAA et OP - Renforcer la qualité de la formation et l'employabilité des apprentis : apprentissage rénové - Cibles : apprentis 15 25 ans et maîtres artisans 	Synergies envisagées : - Mobilisation par la demande des centres de formation et des maîtres d'apprentissage dans les métiers correspondant au ciblage économique - Mobilisation des professionnels formateurs agréés ONFP pour du tutorat - Accès des apprentis déjà formés aux appuis AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI - Partage d'expérience sur les activités d'alphabétisation
Projet Terre et Paix Soutenir l'emploi des jeunes et l'accès à la terre comme prévention de conflit » CNCR, CRCC de Ziguinchor, COSPE, UE	3 Communes : Diouloulou, Thionk-Essil, Djignaky (Bignona-Région Ziguinchor)	Insertion dans l'exploitation familiale : 30 jeunes (10 par commune) - Arboriculture, élevage, maraichage - Ciblage de jeunes en partie marginalisés - Insertion sociale et installation - Sécurisation foncière, agroécologie - Echange paysans-paysans - Stage d'immersion et de pratiques	Synergie : - Capitalisation de l'approche de mobilisation locale des familles et des communes pour l'identification des jeunes porteurs d'une initiative et la préparation de leur installation dans l'exploitation familiale - Si commune retenue dans ciblage, potentiel de jeunes pouvant être accompagnés en appuis agri preneurs - Opérateurs ONG pouvant être associés avec le CNCR en

Projets/Institutions/ durée	Zones d'intervention	Domaines d'intervention spécifiques jeunes ruraux	Complémentarités /synergies envisagées
2016-2017 et prolongation en cours		<ul style="list-style-type: none"> – Implication /participation active des faitières des OP du territoire : Entente Diouloulou, Entente Jimuten, APAD, les GPF, la MFR 	Casamance
PAPSEN Programme d'appui au Programme nationale d'Investissement de l'Agriculture du Sénégal MAER AICS 2012 En cours	Régions de Thiès, Diourbel, Fatick, Kolda Sedhiou	Inclusion des jeunes dans une approche ciblée sur les producteurs et leurs OP <ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de la productivité dans les périmètres horticoles et les aménagements rizicoles : – Mécanisation agricole, – Réhabilitation de 100 km de pistes, – Infrastructures socio-économiques (stockage et commercialisation) – Formation et assistance technique. 	Synergie : <ul style="list-style-type: none"> – Collaboration sur les possibilités d'insertion des jeunes sur le foncier aménagé (périmètres maraichers, aménagements rizicoles, infrastructures socio-économiques) : critères, approche, processus, etc. notamment pour des projets individuels
PAIS Programme Agricole Italie-Sénégal MAER AICS 2015 – en cours	Régions de <ul style="list-style-type: none"> – Kaolack, – Sédhiou – Kolda 	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement des actions de PAPSEN, particulièrement dans le domaine du riz pluvial, de la finance rurale, du maraichage et de la valorisation des produits (transformation, commercialisation, etc.) avec un soutien aux femmes et aux jeunes agriculteurs pour leur autonomisation. 	Mobilisation de leurs capacités de formation et d'appui-conseil
PIESAN Projet pour l'intensification durable de l'Agriculture dans les Niayes MAER AICS Au démarrage en 2019	Zone de Niayes : régions de Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> – Adoption de pratiques agricoles innovantes et éco-durables pour l'intensification de la production dans l'écosystème des Niayes – Renforcement des capacités des petits producteurs et groupements de producteurs (hommes et femmes) dans l'adoption de modèles de production rentables et la fourniture de produits de qualité reconnues à niveau nationale et internationale; 	<ul style="list-style-type: none"> – Collaboration sur les possibilités d'insertion des jeunes dans les différents segments de la chaîne de valeur horticole ; – Synergie dans les actions visant la qualité des produits et les marchés visés.
Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC) MAER 2014-2019	Programme couvrant l'ensemble du territoire national avec présélection de sites dans chaque région	<ul style="list-style-type: none"> – Création de pôles de compétitivités économiques et d'aménagements structurants permettant la mise en valeur de grands domaines allant de 1 000 à 5 000 ha. – Insertion de jeunes dans ces agropoles – Centre d'incubation fonctionnel dans la région de Sédhiou pour la culture intensive et en partie sous serre de produits maraichers et arboricoles, en partie pour l'exportation 	Complémentarité : <ul style="list-style-type: none"> – Centre d'incubation en internat : offre complémentaire à celle du projet qui proposera plutôt des réponses de proximité aux jeunes Collaborations <ul style="list-style-type: none"> – Itinéraires techniques de production (culture sous serre) qui peuvent être diffusés : mobilisation expertise technique

Projets/Instituions/ durée	Zones d'intervention	Domaines d'intervention spécifiques jeunes ruraux	Complémentarités /synergies envisagées
Feed The Future USAID 2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> - Sédhiou, - Kolda, - Ziguinchor - Fatick, - Kaolack, - Kaffrine - Saint-Louis - Matam 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'engagement des jeunes dans la croissance économique du Sénégal en s'appuyant sur le programme de développement positif 4-H Sénégal lancé sous ERA. : partenariat centre de formation/secteur privé 	<p>Complémentarité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet cible plutôt des jeunes diplômés <p>Synergies envisagées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de l'offre de formation correspondant à des besoins AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI - Accès des jeunes formés aux appuis agri preneurs
Centre incubateur de métiers avicoles pour les femmes et les jeunes au Sénégal CNCR Programme Québécois de Développement International 2014	Thiès	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation d'un centre de formation professionnelle/structure d'incubation dans l'aviculture (poulets villageois amélioré et poulets de chair). En partenariat OP/ONG/CFP (CECI, CNCR, École Nationale Supérieure d'Aviculture de Thiès (ENSA) 	<p>Synergies</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de la capacité de formation dans la zone de concentration de Thiès pour les jeunes en formation-insertion - Partage d'expériences sur l'approche - Accès des jeunes déjà formés à des appuis Agri preneurs

Entité	Nature juridique	Domaines d'intervention	Public-cible	Offres spécifiques	Couverture géographique	Capacités opérationnelles pour partenariat AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI
Ingénierie sociale, sensibilisation, identification des jeunes ruraux porteurs de projets économiques						
Organisations professionnelles et organisation féminines de base	Associations. But non lucratif	Organisation des populations à l'échelle locale sur des intérêts communs	Producteurs et membres des fédérations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des jeunes parmi les membres - Sensibilisation/Formation sur les capacités organisationnelles et les intérêts communs - Offre variable suivant les contextes 	Couverture variable suivant les contextes et les filières	<ul style="list-style-type: none"> - Échelon local de mobilisation sociale et professionnelle pour identification des jeunes ruraux et facilitation de leur insertion dans leur contexte - Sensibilisation insertion/orientation économique et sociale - Besoin d'identifier les capacités dans les zones de concentration
Conseil national de concertation et de coopération des ruraux du Sénégal – CNCR Et Collège des jeunes du CNCR	Crée en 1993 Plateforme paysanne de dialogue politique Collège des jeunes créé en 2012	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion socio-économique durable des exploitations familiales. - Renforcement des capacités de portage, de revendications politiques et syndicales des jeunes producteurs des différentes fédérations - Professionnalisation des jeunes dans les différentes filières : agriculture, élevage, pêche, foresterie et transformation 	<ul style="list-style-type: none"> - Producteurs de 28 fédérations membres actives dans toutes les filières agro-sylvo-pastorales et de pêche - Collège des jeunes : jeunes de ces fédérations - Rq : FONGS Action paysanne (Fédération des ONG du Sénégal est membre du CNCR) 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de mobilisation des acteurs sur : identification des jeunes, analyse des besoins, partenariat technique avec des opérateurs de formation - Une expérience de partenariat de centre de formation aviculture Thiès 	Toutes les 14 régions disposent d'un Conseil régional de concertation et de coopération des ruraux (CRCR).	<ul style="list-style-type: none"> - Premier cadre de concertation réunissant des fédérations de producteurs ayant différentes origines : associations sans but lucratif, coopératives, GIE, groupements - Potentiel pour mobilisation/orientation des jeunes ruraux via les OP et Collège des Jeunes - Limite : Collèges ruraux non encore implantés sur certains territoires. - Besoin d'identifier les capacités dans les zones de concentration
Organisations Inter professionnelles	Associations. But non lucratif	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre de concertation entre acteurs d'une même filière et avec les pouvoirs publics - Renforcement des capacités des acteurs et actions collectives de promotion de la filière et évolution des règlementation etc. 	Chaque organisation cible dans sa filière : producteurs et OP, transformateurs et entreprises industrielles, commerçants et distributeurs, fournisseurs d'intrants et prestataires	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de formation professionnelle à travers les clusters Aviculture et horticulture - Identification de jeunes pouvant devenir agri preneurs - Facilitation pour partenariats commerciaux 	20 interprofessions au Sénégal dont certaines actives sur les activités économiques ciblées Agri-Jeunes : aviculture, lait, oignons, tomates	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de jeunes pouvant devenir agri preneurs et potentiellement insérés dans des marchés - Sensibilisation sur filières, marchés - Besoin d'identifier localement les capacités en relation avec ciblage économique
Associations culturelles et	Associations. But non lucratif	Animations socio culturelles des jeunes	Jeunes, y compris très jeunes	Organisation d'activités culturelles et sportive par	Couverture et dynamisme	<ul style="list-style-type: none"> - Dans certains territoires, partenaire local des OP pour la mobilisation des jeunes dans

Entité	Nature juridique	Domaines d'intervention	Public-cible	Offres spécifiques	Couverture géographique	Capacités opérationnelles pour partenariat AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI
sportives				les jeunes, sensibilisation sur des thématiques diverses	variables suivant les contextes	des activités économiques. Cf. bonnes pratiques Procasur. – Intérêt : base très large dans les villages et capacité à toucher la cible des jeunes formation-insertion – Limite : besoin d'un partenariat pour orienter sur des objectifs économiques
Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ)	Statut public Ministère chargé de l'Emploi - Agence créé en 2014	– Mise en œuvre la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'emploi des jeunes, orienté sur l'accès à l'information sur les emplois et les formations	Tous les jeunes du Sénégal	– Information, conseil et orientation des jeunes – Projet de mise en place de guichet unique électronique – Dans chaque espace emploi : 1 conseiller en emploi + 1 conseiller en auto-emplois – Travail avec des cabinets de consultants juniors/juniors conseillers d'entreprises dans l'accompagnement post-financement	– 7 antennes régionales : – 20 espaces-emplois au niveau départemental :	– Capacités d'information/sensibilisation des jeunes – Déploiement sur le territoire en cours, implantation effective seulement au niveau des régions et quelques départements – À renforcer pour adaptation aux besoins des jeunes ruraux avec une offre de proximité
Chambres de métiers	Institutions consulaires des artisans et des organisations professionnelles	– Promotion de l'artisanat, organisations professionnelles et partenariat – Répertoire des entreprises artisanales, des artisans et compagnons – Délivrance des titres de maître-artisan, artisan et de compagnon suite à l'apprentissage	– Artisans et entreprises artisanales et à travers eux les jeunes apprentis	– Variables suivant les régions. – Partenaires de programmes d'apprentissage et d'alphabétisation des apprentis	– Toutes les régions et à travers elles les organisations professionnelles par métiers	– Très variables. – Interlocuteur pour l'identification et les appuis aux apprentis ou jeunes artisans dans les métiers concernés par les activités para agricoles, /comme la construction métallique
ONG animations rurale Exemples : ENDA, WorldVision	Associatif, but non lucratif Membres de fédérations nationales ou internationales	– Activités diverses mais certaines ciblées sur la promotion des exploitations familiales, les petits producteur, la promotion des femmes rurales, l'éducation et la formation des jeunes.	– Variables mais majoritairement les communautés rurales, les femmes et les jeunes	– Activité de sensibilisation diverses, appuis aux initiatives locales et à l'organisation, éducation financière, prévention des migrations, formation AGR, concertation et appui au développement	– Très variable. Implantations locales spécifiques mais réseaux permettent une couverture géographique plus large	– Acteurs de proximité des communes rurales, pour des activités de sensibilisation et de facilitation et pour des formations. – Besoin d'identifier l'offre pertinente par territoire – Dynamique des réseaux
ONG						

Entité	Nature juridique	Domaines d'intervention	Public-cible	Offres spécifiques	Couverture géographique	Capacités opérationnelles pour partenariat AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI
internationales COSPE,GRDR, GRET				local		facilite la capitalisation des expériences
Communes	Collectivité locale	<ul style="list-style-type: none"> Garantir les meilleures conditions de vie à la population concernée 	<ul style="list-style-type: none"> Population communale 	<ul style="list-style-type: none"> Projets locaux Affectation et désaffectation des terres du domaine national Régime et modalités d'accès des points d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Territoire national. Population minimale d'une commune : 1 000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Interlocuteurs des jeunes et des familles pour délibération et attribution des attestations foncières
Directions régionales de développement rural (DRDR), Services de l'élevage	Services publics déconcentrés	<ul style="list-style-type: none"> Représentation de la tutelle, Suivi des projets et programmes sur les aspects techniques spécifiques Conseil technique 	<ul style="list-style-type: none"> Exploitations agricoles, entrepreneurs agricoles, OP, projets, programmes, prestataires de services pour les chaînes de valeur agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil technique Interventions non spécifiques aux jeunes mais pouvant inclure les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les régions du Sénégal Limité pour le suivi et conseil technique : Insuffisance de personnel technique au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des itinéraires techniques et innovations avec renforcement des capacités Suivi qualité des opérateurs
Agence Nationale de conseil agricole et rural (ANCAR)	Établissement public créé en 1997	<ul style="list-style-type: none"> Conseil agricole et rural Promotion de l'innovation technique, information et formation des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les catégories de la population agricole et rural 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil agricole et rural Promotion de l'innovation technique, information et formation des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les régions du Sénégal Limité pour le suivi et conseil technique : Insuffisance de personnel technique au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des itinéraires techniques et innovations
Formation professionnelle Agri preneurs et jeunes en formation insertion						
Centres de formation professionnelle agricole publics	Établissements publics Différentes tutelles techniques suivant les niveaux de formation et les territoires	<ul style="list-style-type: none"> Formation initiale des jeunes dans les métiers agricoles du CAP au BTS Formation continue à travers des formations modulaires des membres d'OP et leaders paysans des programmes 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes souhaitant préparer un diplôme dans les métiers agricoles Professionnels en cours d'activité pour formation continue 	<ul style="list-style-type: none"> À travers des partenariats programmes ou ONG des capacités de formation ciblées sur des besoins spécifiques variables suivant les programmes : formation leaders paysans, expérimentation incubation 	<ul style="list-style-type: none"> Présents dans les différentes régions mais pas pour tous les niveaux ou spécialités : Concentration Dakar, Thiès 	<ul style="list-style-type: none"> Capacités très variables suivant les contextes de demande et d'opportunités de partenariat Des potentialités d'accueil variables mais souvent intéressantes pour la formation pratique dans la production végétale, après renforcement des capacités Besoin d'un diagnostic des capacités en relation avec le ciblage économique et géographique

Entité	Nature juridique	Domaines d'intervention	Public-cible	Offres spécifiques	Couverture géographique	Capacités opérationnelles pour partenariat AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI
Centre de formation professionnelle et techniques publics	Établissements publics tutelle ministère formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> – Formation initiale dans des filières techniques sur des maillons hors production agricole à différents niveaux de certification 	<ul style="list-style-type: none"> – Jeunes souhaitant préparer un diplôme dans différents métiers de services, de l'industrie et éventuellement agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> – Développement d'une offre de formation spécifique sur des maillons de production à forte attractivité pour les jeunes : aviculture et horticulture – Partenariat avec des professionnels pour la formation pratique (stage) – Expérimentation incubation – Expérimentations clusters 	Couverture géographique variable suivant les régions	<ul style="list-style-type: none"> – Capacités très variables suivant les contextes : quelques centres réhabilités et renforcés en voie de devenir des centres de références pour la démultiplication de formations de qualité dans des activités économiques attractives – Besoin d'un diagnostic des capacités en relation avec le ciblage économique et géographique
Centres de formation privés Ex Caritas Kaolack	Établissement privé . ONG CARITAS	<ul style="list-style-type: none"> – Formation professionnelle agricole des jeunes déscolarisés – Formation des professionnels en lien avec des activités d'animation rurale 	<ul style="list-style-type: none"> – Jeunes déscolarisés , jeunes migrants 	<ul style="list-style-type: none"> – Formation Orientée agroécologie et pluriactivité 	– Département de Kaolack	<ul style="list-style-type: none"> – Capacités en cours d'évolution avec un appui extérieur – Vérifier la capacité à développer l'orientation agroécologie et approche pédagogique jeunes déscolarisés (formation-insertion)
Centres de formation à l'initiative d'OP EX Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture (CIFA)	Association à but non lucratif Initiées et/ou présidées par la profession agricole	<ul style="list-style-type: none"> – - Formation des responsables des organisations, des élus locaux ; – Fournitures de services de formation à la demande (prestations) – Fourniture d'appui méthodologique 	<ul style="list-style-type: none"> – Gestionnaires et animateurs d'OP) – - Élus locaux – - Conseillers agricoles – - Gestionnaires de périmètres irrigués – 	<ul style="list-style-type: none"> – - Expérience en cours avec les jeunes dans le cluster horticole – Partenariat SAED Périmètres irrigués 	– Vallée du fleuve Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> – Potentiel pour renforcement des capacités des conseillers agricoles et capacités hors itinéraires techniques (gestion, organisation, adaptation au changement climatique etc) – Capacité en développement pour les jeunes en formation insertion horticulture
Formateurs indépendants	GIE ou producteur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> – Formation continue et partage d'expérience dans le domaine d'activité avec projets, programmes et ONG – Formation de jeunes lors de stages de formation initiale en partenariat avec centres de formation publics et privés 	<ul style="list-style-type: none"> – Professionnels du même domaine d'activité – Jeunes en formation initiale 	<ul style="list-style-type: none"> – À la demande dans le cadre de partenariat – Apprentissage informel ou rénové pour les métiers de l'artisanat assuré par des maîtres artisans – Offre reconnue par agrément ONFP pour certains 	– Très variables suivant les métiers et les territoires mais du potentiel dans toutes les régions	<ul style="list-style-type: none"> – Capacités dispersées mais importantes pour la formation pratique sur les itinéraires techniques – Besoin d'un diagnostic des capacités locales selon le ciblage économique et les deux publics cibles : agri preneurs et formation insertion et notamment pour tuteurs

Entité	Nature juridique	Domaines d'intervention	Public-cible	Offres spécifiques	Couverture géographique	Capacités opérationnelles pour partenariat AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI
Formateurs des projets programmes	GIE, producteurs indépendants voire salariés contractualisés dans le cadre de programmes	<ul style="list-style-type: none"> Formation continue et partage d'expérience dans le domaine d'activité avec projets, programmes et ONG Formation de jeunes lors de stages de formation initiale en partenariat avec centres de formation publics et privés 	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels du même domaine d'activité Jeunes en formation initiale 	<ul style="list-style-type: none"> Développée dans le cadre de partenariats programmes exemples : agroécologie, itinéraires techniques avec énergie solaire, incubation services matériels agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Variables suivant les zones d'intervention ONG et programmes 	<ul style="list-style-type: none"> Capacités intéressantes pour offre modulaire et tutorat en réponse à des besoins spécifiques agri preneurs ou formation insertion Besoin d'identifier les capacité selon le ciblage économique et les territoires
Appui conseil, accompagnement des jeunes						
Directions régionales de développement rural (DRDR), Services de l'élevage	Services publics déconcentrés	<ul style="list-style-type: none"> Représentation de la tutelle, Suivi des projets et programmes sur les aspects techniques spécifiques Conseil technique 	<ul style="list-style-type: none"> Exploitations agricoles, entrepreneurs agricoles, OP, projets, programmes, prestataires de services pour les chaînes de valeur agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil technique Interventions non spécifiques aux jeunes mais pouvant inclure les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les régions du Sénégal Insuffisance de personnel technique au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des projets économiques des jeunes (comité de validation) Diffusion des itinéraires techniques et innovations avec renforcement des capacités Suivi qualité des opérateurs
Agence Nationale de conseil agricole et rural (ANCAR)	Établissement public créé en 1997	<ul style="list-style-type: none"> Conseil agricole et rural Promotion de l'innovation technique, information et formation des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les catégories de la population agricole et rurale 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil agricole et rural Promotion de l'innovation technique, information et formation des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les régions du Sénégal Insuffisance de personnel technique au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des itinéraires techniques et innovations avec renforcement des capacités Conseil agricole aux jeunes agri preneurs Renforcement des capacités des prestataires de services appui-conseil
Organisations professionnelles faitières et interprofessionnelles CNCR	Associations. But non lucratif	<ul style="list-style-type: none"> Conseil agricole et rural Promotion de l'innovation technique, information et formation des producteurs Organisation des exploitants agricoles Facilitation des partenariats chaînes de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Leurs membres par filière et territoire et plus globalement la population agricole et rurale 	<ul style="list-style-type: none"> Facilitation des partenariats dans les chaînes de valeur Intermédiation entre producteurs et prestataires de services 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les régions du Sénégal 20 interprofessions 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil dans la préparation des projets formation insertion et agri preneurs et leur mise en œuvre Évaluation des projets économiques Facilitation des partenariats commerciaux
FENAB Fédération nationale de l'agriculture biologique Membre du CNCR	Associations. But non lucratif	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de l'agriculture biologique Promotion des petits producteurs et renforcer leur rôle 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations de producteurs, de vendeurs, de transformateurs, de consommateurs, organisations d'appui actives pour le 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'émergence des métiers de l'agriculture biologique, notamment chez les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Présente dans 8 régions du Sénégal 	<ul style="list-style-type: none"> Information, orientation et mobilisation des jeunes sur le secteur de l'agriculture biologique Renforcement des capacités techniques des jeunes dans l'agriculture biologique

Entité	Nature juridique	Domaines d'intervention	Public-cible	Offres spécifiques	Couverture géographique	Capacités opérationnelles pour partenariat AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI
			développement de l'agriculture biologique			- Appui au développement de partenariats pour les jeunes souhaitant s'engager dans les marchés du bio
Agence Nationale d'insertion et de développement agricole	Établissement public	- Création et la mise en valeur de fermes agricoles modernes intégrées pour promouvoir des emplois durables dans les métiers de l'agriculture	- Les populations rurales	-	-	-
Prestataires de services aux entreprises et exploitations agricoles	Prestataires privés et associations de prestataires	- Appui conseil au plan d'affaire, formation entrepreneuriale et renforcement en capacités de gestion	- Cibles variables suivant les prestataires : PME, Petits transformateurs ou producteurs, groupements féminins	- Conseil aux petits producteurs, aux Micro entreprises rurales - Expertise méthodologique reconnue type GERME BIT ou CEFE	- Très disséminés sur le territoire. - Certains organisés en réseaux mais surtout pour les PME et les différents projets.	-
Bureau d'appui à la création d'entreprises	Établissement public	- Le BCE regroupe les administrations qui interviennent dans les formalités juridiques et administratives de création d'entreprise	- Créateurs d'entreprises	- Enregistrement et conseil sur statuts	- Tout le pays	- Information et conseil sur les formalités juridiques et administratives

C. Coordination, gestion administrative, financière et suivi-évaluation

TUTELLE.

240. Le projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural (MAER) qui en présidera le Comité national de pilotage (CNP) chargé de définir les orientations pour une exécution performante et axée sur les résultats. Ce Comité sera constitué par arrêté ministériel qui en précisera la composition et les responsabilités. À titre indicatif, seront représentés dans le CNP les ministères sectoriels concernés⁵⁸ au sein desquels seront désignés des points focaux, les organisations de jeunes ruraux, les faitières d'organisations professionnelles et agricoles et plateformes agroalimentaires (et leurs composantes « jeunes »), les interprofessions des filières, l'Office national de formation professionnelle, le conseil national de la jeunesse, l'Agence nationale du conseil agricole et rurale, l'agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes, la Chambre des métiers, l'Association nationale des maires. Au sein du CNP sera érigée une Cellule technique avec un effectif limité ayant pour mandat d'examiner le projet de Programme de travail et budget annuel (PTBA) avant approbation, d'analyser les rapports d'activités et de préparer les questions d'ordre stratégique à discuter au cours des sessions.

241. Les acteurs locaux et groupes-cibles seront impliqués dans le processus de planification et de suivi des interventions à travers des Comités interrégionaux de planification (CIRP)⁵⁹ qui seront institués au niveau des antennes du projet et placés sous la présidence des Agences régionales de développement (ARD). Les collectivités territoriales décentralisées (Conseils départemental et communal), les organisations professionnelles agricoles et institutions rurales ainsi que les instances représentatives de la jeunesse agricole et rurale ainsi que les partenaires techniques et financiers locaux et projets de développement y seront représentées. Le produit issu de la planification interrégionale sera consolidé dans le programme de travail annuel examiné et validé par le CNP.

242. En vue d'une exécution financière efficace du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI, le MAER engagera un certain nombre d'actions aussitôt après l'approbation des financements. Il s'agit notamment de : (i) la création de l'UCP du projet; (ii) le recrutement du personnel-clé (Coordonnateur, RAF et spécialistes) ; (iii) l'élaboration du Manuel des procédures administratives, financières et comptables ; (iv) l'acquisition du logiciel de comptabilité (multi projets), ainsi que la formation du personnel; (v) l'ouverture d'un compte spécial pour les ressources du prêt, d'un compte d'opération de l'UCP et d'un sous compte d'opération au niveau de chaque antenne dans une banque commerciale acceptable par le FIDA.

Coordination.

243. Une unité de coordination et de gestion sera chargée de mettre en œuvre le projet selon les principes de gestion axée sur les résultats, en s'appuyant sur les dispositifs opérationnels et dans le respect des procédures administratives, financières et de passation des marchés. L'architecture de cette unité comprend une coordination nationale et deux antennes réparties comme suit :

- a. Une coordination nationale ayant son siège à Kaolack. Le siège couvrira une partie du bassin arachidier dont les régions de Fatick et Kaffrine. Elle sera animée par un personnel comprenant : un coordonnateur, un responsable administratif et financier (RAF), un responsable passation des marchés (RPM), un responsable suivi-évaluation également en charge de la gestion des savoirs

⁵⁸ Il s'agit des ministères en charge de la jeunesse, de l'emploi et de la formation professionnelle, de l'élevage, des pêches, de l'environnement, du commerce et des PME, du développement industriel et des PMI, du genre, de l'économie et du plan, et des collectivités territoriales.

⁵⁹ Cette instance a été proposée étant donné le choix du projet d'accorder une importance primordiale à son ancrage dans les territoires et les institutions décentralisées et dans les dispositifs pérennes d'animation de la vie socioéconomique autour des centres d'intérêt et des problématiques d'emploi des jeunes ruraux.

(RSE), un spécialiste en inclusion sociale et genre, un spécialiste formation - insertion, un ingénieur polyvalent, un spécialiste entrepreneuriat rural, un comptable, un assistant comptable/secrétaire et du personnel d'appui.

- b. Deux antennes dont l'une à Louga qui couvrira également la région de Thiès ; et l'autre à Ziguinchor qui interviendra sur deux régions incluant la région de Sédhiou. Le personnel des antennes comprend un chef d'antenne, un technicien polyvalent, un assistant en suivi-évaluation, un assistant comptable et du personnel d'appui

244. L'approche d'intervention étant basée sur le faire-faire, la coordination du projet s'appuiera sur des opérateurs-prestataires extérieurs et des partenariats stratégiques avec les structures déconcentrées, les agences, etc.

Figure 3 : Architecture géographique de l'UCP

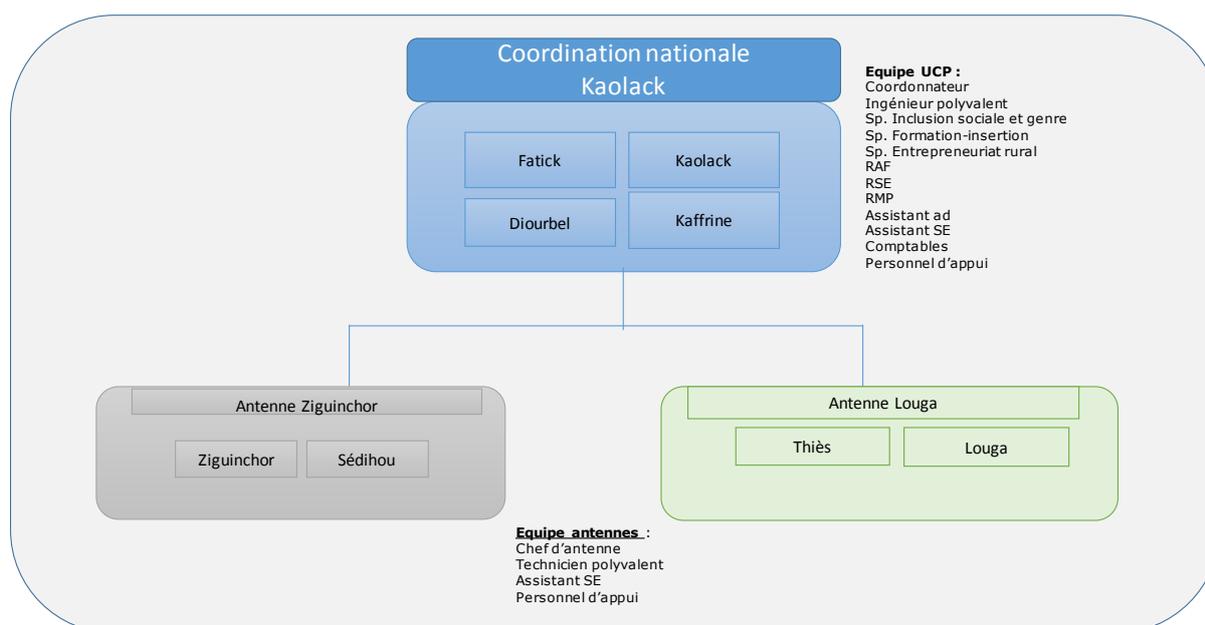
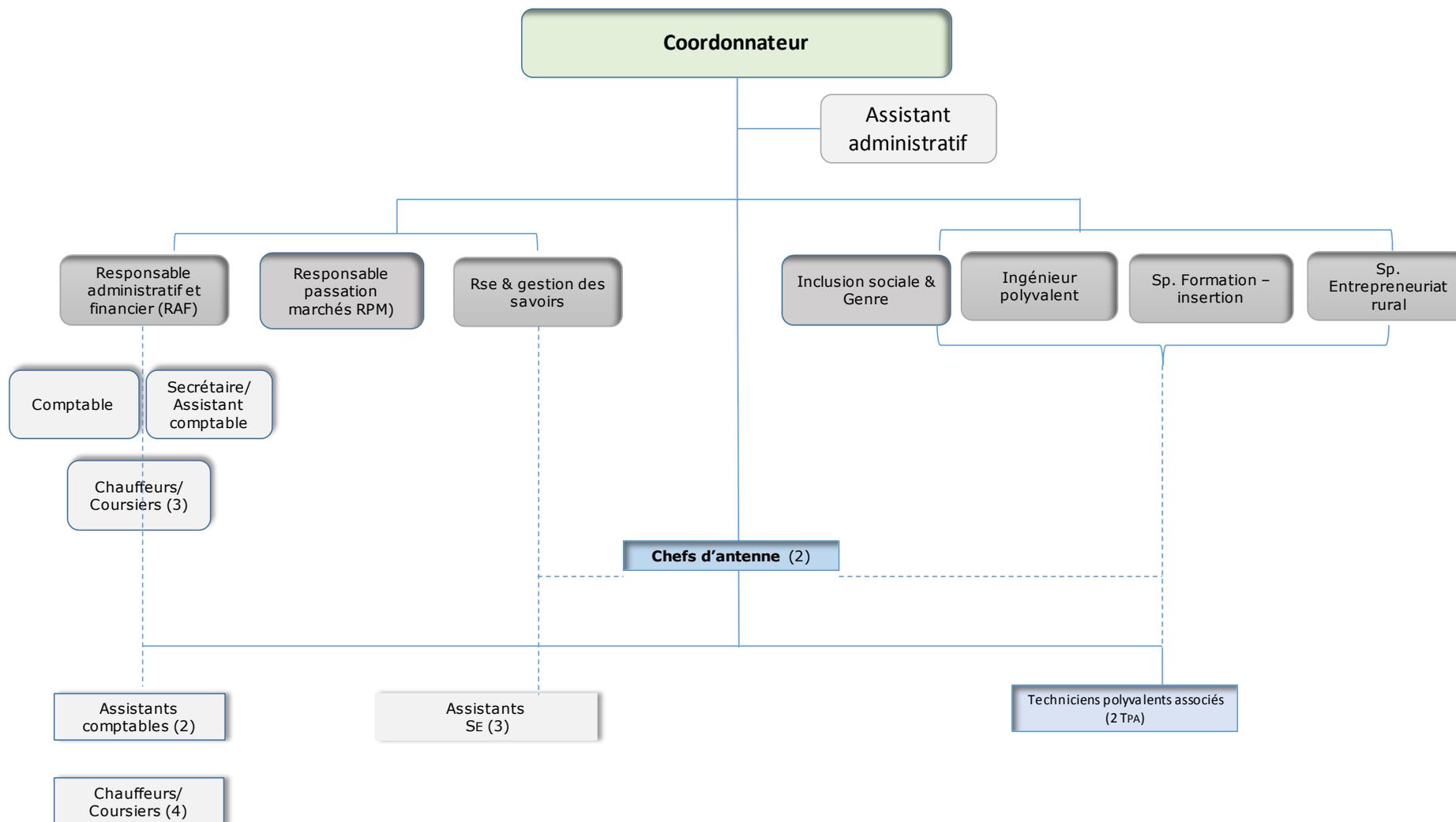


Figure 4 : Organigramme de l'UCP Agri-Jeunes



Gestion financière

245. *Evaluation du risque de gestion financière.* Le système de gestion financière a été évalué afin de vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Celui-ci sera mitigé par un ensemble de mesures, qui permettra de garantir que les dispositions relatives à la gestion financière qui seront mises en place pour assurer la gestion et le contrôle des finances du projet satisferont aux obligations du bailleur. Les principaux risques identifiés demeurent la dotation en ressources humaines qualifiées et le processus d'acquisition des biens et services. Les mesures d'atténuation adéquates seront assurées par la présence d'un observateur lors des recrutements de l'équipe et le suivi conjoint de la tutelle et du FIDA par des missions d'appui-

Tableau 17 : Evaluation du risque de gestion financière à la conception d'AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI

Risques	Évaluation initiale du	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
Risque inhérent			
1. Indice TI : 45	M	-	M
2. Note RSP : 3.5	M	-	M
1 Pays Mise en œuvre non satisfaisante des réformes en cours de la GFP : (i) non consolidation des acquis en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption (ii) faiblesses constatées au plan des contrôles interne et externe.	E	Plusieurs projets de réformes et de renforcements des institutionnels sont en cours en vue d'améliorer les indicateurs de performances des finances publiques en dépit de ce que sa portée va au-delà du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI	M
2. Agence d'exécution Difficultés de coordination au plan de la gestion financière de l'UCP avec les structures spécialisées qui seront mises à contribution sur le terrain dans la mise en œuvre du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI.	E	Sensibilisation et renforcement des capacités de l'UCP et des structures spécialisées au cours de la mission de lancement Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI instaurera une culture de transparence à tous les niveaux à l'image des projets en cours d'exécution du portefeuille	M
Risques relatifs aux contrôles			
1. Adéquation du système de gestion financière de la tutelle par rapport aux exigences du Fida	E	Création de de deux antennes à Louga et Ziguinchor rattachées à l'UCP du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI qui dispose d'une autonomie administrative et financière. Sous la tutelle du MAER.	M
2. Organisation et dotation en personnel	E	<ul style="list-style-type: none"> •Formation des personnels recrutés sur base compétitive sur les exigences de gestion financière du FIDA. •Elaboration d'un Manuel de procédures au démarrage. •Acquisition d'un logiciel intégré de gestion comptable 	M
3. Budgétisation	E	Le projet de PTBA accompagné du plan de passation des marchés (PPM) des 18 premiers mois, élaboré pendant la conception devra être revu et validé dès le démarrage du projet. Rapportage trimestriel y incluant le suivi budgétaire au Fida et à la tutelle.	M
4. Flux de fonds et dispositions relatives au décaissement	E	<ul style="list-style-type: none"> •Formation sur les décaissements du FIDA. •Suivi de proximité des antennes par le RAF en matière de gestion financière. •Validation du système d'information et application effective des outils de gestion proposés dans le FM du PIM. 	M
5. Contrôles internes	E	<ul style="list-style-type: none"> • La revue systématique du contrôle interne relatif à la gestion financière et comptable et à la passation des marchés, sera également effectuée lors des missions de suivi du projet, de supervisions et de l'audit annuel des comptes. 	M

6. Systèmes, principes et procédures comptables	E	<ul style="list-style-type: none"> Appropriation du manuel des procédures administratives comptables et financières comptables et financières. 	M
7. Rapports et suivi	E	Appui des équipes fiduciaires du FIDA	M
8. Audit interne	E	<ul style="list-style-type: none"> La Cellule d'Appui aux Projets (CAP) du Ministère des finances sera responsable du suivi de la mise en œuvre des recommandations des auditeurs en matière de contrôle interne. Mettre en place une fonction d'audit interne partagée entre les projets FIDA Sénégal et en coordination avec la CAP de la DCFE. 	M
9. Audit externe ¹⁶	M	Recrutement d'un auditeur sur la base de TDR approuvés par le FIDA	F
Risque fiduciaire du projet au stade de la conception	E		M

Points forts
Points faibles
Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI sera mis en œuvre par une Unité de Coordination de Projet basée à Kaolack avec des antennes basées à Louga et Ziguinchor, la gestion fiduciaire sera de la responsabilité du Coordonnateur National, du RAF, des Chefs d'antenne et des comptables, tous à recruter.

Mesures d'atténuation proposées :

1. Le personnel recruté nécessitera un renforcement de capacités et une amélioration du dispositif organisationnelle des ressources humaines. A ce titre, des formations sur le logiciel de gestion, et sur le manuel des procédures doivent être prescrites., les fiches de poste du personnel doivent être respectés
2. L'utilisation optimale du logiciel en vue de rendre disponibles les livrables fiable au temps voulu
3. Le contrôle des imputations et des saisies par le RAF et les comptables afin de garantir la tenue correcte des écritures ventilées suivants les différents axes analytique, budgétaire, comptable et financier)

246. Le risque global du projet est élevé au départ, mais moyen avec les mesures d'atténuation. Ce faisant, le niveau du risque est tributaire du respect des différentes orientations relatives aux dispositifs organisationnels de ressources humaines et de passation des marchés.

247. *Dispositif de gestion financière.* L'analyse du dispositif de la gestion financière du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI montre que l'architecture préconisée répond aux exigences minimales pour la traçabilité de l'information financière (acquisition d'un logiciel de comptabilité, outils de gestion de qualité et personnel recruté expérimenté).

248. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI s'inscrira dans l'approche programme mise en œuvre par le FIDA.

249. A ce titre, la gestion administrative, financière et comptable, s'appuiera sur une organisation comptable à rendre efficace avec le recrutement d'un (a) RAF, (b) d'un comptable à la coordination, (c) de deux assistants comptables pour les antennes de Louga et de Ziguinchor. Le recrutement sera sur la base de termes de référence approuvés par le FIDA.

250. La comptabilité d'AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI sera celle d'engagement, basée sur le cadre comptable réglementaire du SYSCOHADA révisé à même de fournir avec une assurance raisonnable, des informations exactes sur l'état du patrimoine.

251. L'imputation comptable, le suivi des engagements financiers et des réalisations financières s'appuiera sur un système informatisé prenant en compte les sites de Louga et Ziguinchor. Il doit être installé dans les trois mois qui suivent la mise en vigueur. Ainsi, les

comptes pourront être préparés de manière efficace et les erreurs réduites au minimum. Le paramétrage du logiciel devra prendre en compte le fichier Smart SOE et les axes d'analyse suivants : comptabilité générale ; comptabilité analytique ; comptabilité budgétaire ; comptabilité financière et comptabilité géographique en vue d'assurer la génération automatique des DRF et la reconstitution du compte désigné. Ce dispositif devra permettre une lecture facile des flux des fonds en termes de ressources et d'emplois en temps voulu.

252. Le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI couvre les régions de Louga, Diourbel, Fatick, Kaolack, Thiès, Ziguinchor, Kaffrine et Sédhiou, il fera face à un volume de pièces à comptabiliser par les différentes antennes. Ce faisant, le logiciel multi-sites assurera la prise en charge de la saisie au niveau décentralisé. Le projet disposera d'un système de suivi financier informatisé avec les axes suivants :

- Le suivi des ressources financières qui rendra compte mensuellement et à la demande, de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources. Ce suivi permettra notamment d'assurer un contrôle efficace de la gestion des liquidités et des DRF.
- Le suivi budgétaire, qui permettra de tenir à jour le tableau de bord de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources;
- Le suivi comptable, avec la vérification de la régularité, l'objectivité des dépenses et des imputations/saisie des dépenses au niveau de la comptabilité; et
- Le suivi financier et physique (en relation avec les responsables de composantes opérationnelles) qui sera focalisé sur l'analyse de cohérence entre les réalisations financières, les décaissements et les réalisations physiques dans l'exécution des marchés au moins une fois par trimestre.

253. *Budgétisation.* La qualité de la fonction financière est liée à celle du système de planification, d'approbation des activités au niveau de l'instance de pilotage et du bailleur. Sous la responsabilité première du Coordonnateur, le processus d'élaboration du PTBA sera piloté par l'Unité de coordination et les antennes de Louga et Ziguinchor en impliquant les différents partenaires d'exécution. Le PTBA doit préciser les coûts détaillés par : (i) Bailleur de fonds ; (ii) Composante/sous composante/activité ; (iii) Catégorie de dépenses et (iv) Références budgétaires conformément au plan analytique.

254. Le calendrier d'élaboration du PTBA de chaque année N devra être mené comme suit: (i) démarrage du processus d'élaboration au plus tard en septembre N-1 au niveau des antennes ; (ii) consolidation à l'Unité de coordination avec une analyse comparative du cadre logique/Costab en octobre; (iii) approbation par le comité de pilotage en novembre; et (vi) ANO du FIDA au plus tard le 15 décembre. Le budget approuvé par le FIDA sera saisi dans le logiciel de gestion comptable et financière par le comptable assisté des assistants comptables d'antennes afin de permettre à ces derniers de maîtriser la ventilation des dépenses par code approprié. Le RAF veillera au respect des références prescrites dans le PTBA. Ceci, permettra d'élaborer et partager un suivi budgétaire fiable aux différents responsables de composantes.

255. Conformément aux Conditions générales du FIDA, l'approbation par le FIDA du premier PTBA, accompagné d'un Plan de passation des marchés (PPM) pour les dix-huit (18) premiers mois, sera une condition de décaissement du financement.

Système de contrôle interne

256. L'UCP devra renforcer son contrôle interne par l'élaboration d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables sur la base des termes de références approuvés par le FIDA. Les procédures devront être compatibles avec les règles et procédures du FIDA et celles de l'Administration publique au Sénégal.

Flux des fonds

257. Les décaissements du FIDA pour le Projet seront effectués suivant trois méthodes : le remboursement, le paiement direct, et le fonds de roulement ou compte spécial. Le FIDA

devra organiser en faveur du personnel du Projet une formation sur les règles et procédures de décaissements au cours de la mission de lancement.

258. *Comptes bancaires.* La mobilisation des ressources sera gérée par l'ouverture d'un compte désigné auprès d'une banque de premier rang. Les fonds de ce compte seront transférés dans un compte d'opération, ouvert à Kaolack. La responsabilité fiduciaire de ce compte sera assurée par le Coordinateur et le RAF (pour le compte d'opération de Kaolack).

259. Le compte d'opération recevra les fonds du compte désigné sur la base d'appel de fonds. Chacun des sous comptes recevra des fonds du compte d'opération.

260. Pour une bonne dynamique, les grands livres, les états de rapprochement doivent être rendus disponibles à la fin de chaque mois afin de permettre au RAF de consolider le rapport financier du projet en vue de soumettre une demande de réapprovisionnement auprès du FIDA

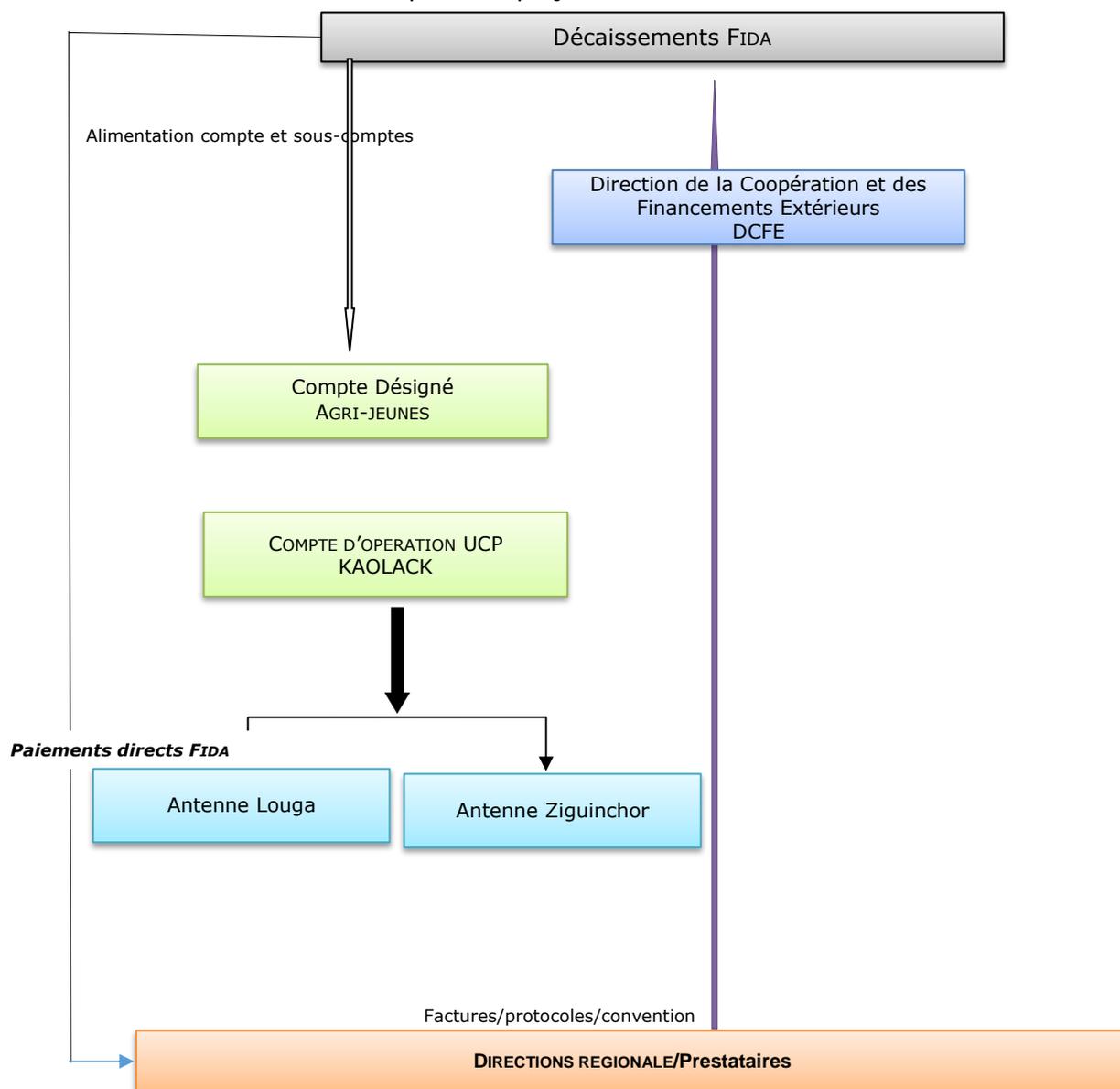
261. *Gestion des ressources financières.* L'Unité de coordination recevra les fonds selon les procédures de décaissement prescrites dans la Lettre à l'emprunteur. Cette dernière donnera d'amples informations sur les différentes méthodes, y compris les seuils de soumission de DRF et DPD et des états de dépenses certifiées. Les demandes de retrait seront éditées automatiquement à partir du logiciel comptable conformément aux formulaires du FIDA/SMART SOE.

262. Les originaux des pièces justificatives du formulaire 102 seront transférés à l'Unité de coordination et mis à la disposition des auditeurs et des missions de supervision. Les demandes de retrait seront approuvées par le représentant de l'Emprunteur et les responsables fiduciaires, en l'occurrence le RAF et le Coordonnateur de AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI. Les spécimens de signature du représentant désigné seront également transmis au démarrage. La nature des dépenses éligibles doit être conforme aux conditions stipulées dans l'accord de financement et aux outils de gestion. S'il s'avère que des dépenses non autorisées ont été engagées, l'Emprunteur sera dans l'obligation de rembourser la somme correspondante.

263. *Plan de décaissement.* Pour une bonne dynamique, un plan de décaissement doit être élaboré et actualisé chaque mois sur la base d'une planification trimestrielle glissante. La trésorerie nécessaire sera évaluée en prenant en compte le solde disponible, les procédures de décaissement FIDA et le chronogramme de mise œuvre des activités.

Figure 5 : Flux de fonds

264. *Audit.* L'audit externe des comptes du projet sera réalisé annuellement suivant les



normes internationales d'audit (ISA) par un cabinet d'audit indépendant qui sera recruté selon les procédures du FIDA. Les termes de référence de l'audit seront établis suivant le modèle proposé et ils doivent être préalablement approuvés par le FIDA avant la soumission de la DP aux cabinets short listés.

265. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA de préférence 4 mois suivant la clôture de l'exercice fiscal et au plus tard 6 mois suivant la fin dudit exercice fiscal. La non soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

266. L'audit doit porter sur les livres comptables et sur tout registre de transactions financières. Aussi, les opérations d'audit seront étendues à l'ensemble de la zone d'intervention.

267. L'Auditeur formulera une seule opinion d'audit relative aux états financiers. Cependant, il soumettra un dossier d'audit comprenant les états financiers vérifiés, le rapport d'audit et la lettre de recommandations, dans laquelle les insuffisances sont consignées. Il examinera

également la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs et des missions de supervision du FIDA

268. *Calendrier de sélection, d'arrêté et d'audit des comptes.* Les nouvelles directives du FIDA exigent que la sélection des auditeurs soit achevée 30 jours avant le début de la période financière couverte par l'audit.

Tableau 18 : Questionnaire relatif à l'évaluation de la gestion financière (QEGF)

Sujet		Réponse	Observations
1. Organisation et dotation en personnel			
Organisme d'exécution			
NOTE:			
Dans le cas d'un organisme gouvernemental, le SGF doit tout d'abord concentrer son attention sur l'état des systèmes de GFP du pays afin d'évaluer le niveau de risques fiduciaires auquel le projet pourrait être exposé. Après avoir déterminé l'environnement de la GFP, le SGF doit descendre au niveau du projet et se concentrer sur l'organisme (les organismes) ou l'unité (les unités) qui sera (seront) responsable(s) de la gestion financière du projet.			
1.1	Quel est l'organisme APP? Quel est le statut juridique de cet organisme?	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural	
1.2	La gestion financière du projet sera-t-elle du ressort de l'APP ou de l'UEP?	Unité de Coordination du projet IE-Jeunes	
1.3	L'organisme a-t-il exécuté précédemment un projet financé par un donateur? Dans l'affirmative, donner des précisions.	NON	
Personnel			
1.4	Quel est l'organigramme (prévu) du département de la comptabilité? Joignez l'organigramme.	La comptabilité est sous la responsabilité	
1.5	Indiquez le personnel comptable (prévu), en précisant le titre et les attributions du poste, ainsi que le niveau d'études et l'expérience professionnelle requis. Joignez les descriptions de poste et les CV du personnel comptable clé.	Un comptable au niveau de l'UCP, Un comptable au niveau de chaque Antenne	Tous à recruter
1.6	Existe-t-il des descriptions de poste écrites définissant clairement les fonctions, les responsabilités, le niveau hiérarchique et le champ de compétence, du grade le plus élevé au plus bas?		Prévus dans le manuel des procédures en cours de rédaction
1.7	Le personnel en charge des finances et de la comptabilité est-il suffisamment qualifié et expérimenté?		A recruter
1.8	Le personnel en charge des finances et de la comptabilité du projet est-il suffisamment formé aux procédures du FIDA?		A recruter
1.9	Y a-t-il des agents contractuels parmi le personnel financier? Quelle est la durée des contrats?		Recrutement non encore réalisé
1.10	Indiquez les postes clés vacants et la date à laquelle il est prévu de les pourvoir. Quelle est la politique de formation du personnel financier et comptable?		Projet en cours de formulation
1.11	Est-il avéré que le personnel financier est régulièrement muté dans d'autres services gouvernementaux? Indiquez la fréquence des mutations de personnel	NON	
1.12	La fonction finances et comptabilité est-elle dotée d'un personnel suffisant?	N/A	Projet en cours de formulation
2. Budgétisation			
2.1	Qui est responsable de l'établissement et de l'approbation des budgets du projet?	RAF/Coordo Comité de Pilotage	

2.2	Les budgets du projet sont-ils établis de façon suffisamment détaillée pour les principales activités du projet de manière à permettre le suivi de l'exécution?		Manuel de procédures en cours d'élaboration
2.3	Des procédures sont-elles en place pour planifier les activités du projet, recueillir des informations auprès des unités chargées de ses différentes composantes et établir les budgets?		Manuel de procédures en cours d'élaboration
3. Flux de fonds/Dispositions relatives au décaissement			
3.1	L'organisme d'exécution a-t-il une bonne expérience du financement des donateurs, et notamment de l'utilisation des avances temporaires et de la procédure des ED? Le personnel du projet a-t-il rencontré des problèmes concernant le fonctionnement des avances temporaires ou la procédure des ED?	Non	
3.2	L'organisme d'exécution a-t-il l'expérience de la gestion des décaissements du FIDA ou d'autres donateurs? L'organisme a-t-il précédemment rencontré des problèmes importants dans la réception des fonds?	N/A	Le projet est en cours de formulation
3.3	L'organisme a-t-il la capacité de gérer le risque de change ou doit-il la renforcer?	N/A	
3.4	Les bénéficiaires sont-ils tenus de contribuer aux dépenses du projet? Comment le paiement des fonds de contrepartie est-il prévu? Si les fonds de contrepartie doivent être payés en nature (sous forme d'apport de main-d'œuvre), des directives appropriées ont-elles été établies pour l'enregistrement et le calcul de l'apport de main-d'œuvre?	OUI	Manuel de procédures en cours d'élaboration
3.5	Le projet est-il en partie exécuté par des communautés ou des ONG? Les procédures nécessaires de reddition de comptes et de suivi sont-elles intégrées dans les systèmes de l'UEP pour lui permettre de suivre l'utilisation des fonds du projet par ces intervenants?	NON	
3.6	Décrivez les dispositions (prévues) concernant les flux de fonds du projet; joignez un organigramme et une explication des flux de fonds du FIDA, du gouvernement et des autres bailleurs.	.	Voir tableau des flux de fonds en annexe
3.7	Dans quelle banque le compte d'avances temporaires sera-t-il ouvert?		Projet en cours de formulation
3.8	Les dispositions (prévues) pour le virement (par le gouvernement/ministère des finances) des fonds provenant du financement à l'organisme d'exécution sont-elles satisfaisantes?	N/A	La contrepartie est constituée exclusivement par des
4. Contrôles internes			
4.1	Séparation des fonctions – les attributions fonctionnelles suivantes sont-elles remplies par des personnes ou des unités distinctes: i) autorisation d'une opération; ii) enregistrement de l'opération; et iii) garde des actifs faisant l'objet de l'opération?	OUI	Personnel à recruter en conséquence
4.2	Les fonctions de commande, de réception, d'enregistrement et de paiement des biens et services sont-elles dûment séparées?	OUI	Pris en compte dans le manuel des procédures
4.3	Les rapprochements bancaires sont-ils effectués par une personne distincte de celle qui effectue ou approuve les paiements?	OUI	
5. Systèmes, principes et procédures comptables			
5.1	L'organisme est-il doté d'un système intégré de comptabilité permettant l'enregistrement correct des opérations financières du projet, y compris la répartition des dépenses par composante,	NON	A acquérir par le

5.2	Des contrôles sont-ils en place pour la préparation et l'approbation des opérations, assurant que toutes les opérations sont correctement exécutées et suffisamment expliquées?		Prévu dans le manuel des procédures en cours de rédaction
5.3	Le plan comptable permet-il de comptabiliser correctement les activités du projet et les catégories de décaissement, et d'en rendre compte?		
5.4	La répartition des dépenses entre les diverses sources de financement peut-elle être faite avec précision?		
5.5	Le grand livre et les livres subsidiaires sont-ils rapprochés et équilibrés?		
5.6	Tous les documents comptables et toutes les pièces justificatives sont-ils conservés de façon permanente, dans un système défini auquel les utilisateurs autorisés peuvent avoir facilement accès?		
5.7	Quelle est la méthode de comptabilité utilisée (par exemple, caisse, exercice)?		
5.8	Quelles sont les normes comptables appliquées?		
5.9	Le projet est-il doté d'un manuel écrit des politiques et procédures encadrant les activités et définissant les responsabilités du personnel?		manuel des procédures à élaborer avant démarrage
5.10	Existe-t-il des procédures garantissant que seules les personnes autorisées pourront modifier les principes, politiques ou procédures comptables ou en établir de nouveaux à l'usage de l'organisme?		A prendre en compte dans le manuel des procédures .
5.11	Existe-t-il un manuel écrit des principes et procédures couvrant toutes les activités financières courantes du projet?		A prendre en compte dans le manuel des procédures
	Des manuels sont-ils distribués à tout le personnel concerné?		

271.

Paiements

5.12	Toutes les factures portent-elles la mention "PAYÉ"? Sont-elles datées, vérifiées, approuvées et clairement marquées pour l'imputation comptable?		
------	---	--	--

Caisse et banque

5.13	L'organisation tient-elle un livre de caisse adéquat et à jour, où sont enregistrés toutes les recettes et tous les paiements?		Projet en cours de formulation
5.14	Les comptes bancaires et la caisse font-ils l'objet d'un rapprochement mensuel?		
5.15	Indiquer le nom et le titre de tous les signataires autorisés des comptes bancaires du projet.		

Protection des actifs

5.16	Existe-t-il un système de comptabilité des actifs immobilisés, comportant un registre des actifs immobilisés pleinement opérationnel – dans le cadre d'un système comptable intégré? Le système est-il tenu à jour?		Projet en cours de formulation
5.17	Est-il procédé à des rapprochements physiques périodiques des actifs immobilisés et des stocks?		

Divers

5.18	Le projet a-t-il indiqué aux employés, aux bénéficiaires et à toute autre partie prenante à qui ils doivent signaler tout soupçon de fraude, gaspillage ou détournement concernant les ressources ou les biens du projet?		Projet en cours de formulation
5.19	Les politiques et les procédures définissent-elles clairement les conflits d'intérêts et les transactions entre parties liées (réels ou apparents) et prévoient-elles des mesures destinées à protéger l'organisation?		
5.20	Existe-t-il des contrôles sur l'établissement des états de paie, et les changements apportés aux états de paie sont-ils dûment autorisés?		
6. Rapports et suivi			
6.1	Le système de reddition de comptes doit-il être adapté pour permettre l'établissement de rapports sur les composantes du projet?		A prendre en compte dans le manuel des procédures
6.2	Le projet a-t-il établi les responsabilités en matière de rapports sur la gestion financière, spécifiant quels sont les rapports exigés, et quelles doivent en être la teneur et la fréquence?		
6.3	Quelle est la fréquence de l'établissement des états financiers? Les rapports sont-ils élaborés en temps voulu pour être utiles à la prise de décisions?		
6.4	Les rapports financiers font-ils la comparaison entre les dépenses effectives et les allocations budgétisées et programmées?		
272.			
6.5	Les rapports financiers sont-ils produits directement par le système informatique de comptabilité, par des feuilles de calcul ou par d'autres moyens?		
6.6	(Si des états financiers consolidés sont nécessaires) Le système comptable est-il suffisamment équipé pour permettre la consolidation appropriée des données financières des organismes?		
6.7	Le système de gestion financière est-il informatisé?		
6.8	Ce système est-il en mesure de produire les rapports financiers requis?		
6.9	Le personnel est-il correctement formé à la maintenance de ce système?		
6.10	Des systèmes adéquats de "sauvegarde" des archives financières existent-ils?		
7. Audit interne			
7.1	L'APP est-il doté d'un service d'audit interne?	NON	
7.2	Quelles sont les qualifications et l'expérience du personnel du service d'audit interne?		
7.3	À qui l'auditeur interne rend-il compte?		
7.4	Le service d'audit interne inscrit-il le projet à son programme de travail?		
7.5	Les conclusions de l'audit interne sont-elles suivies de mesures d'application?		
8. Audit externe			
8.1	Quel est l'auditeur externe de l'organisme?		Non encore recruté
8.2	L'audit externe de l'organisme subit-il des retards? Quand les rapports d'audit sont-ils publiés?	N/A	

8.3	L'audit externe de l'organisme respecte-t-il les normes internationales d'audit?		
8.4	D'importants problèmes de responsabilité ont-ils été signalés dans les rapports d'audit des trois dernières années? Des problèmes ont-ils été constatés dans les précédents rapports d'audit concernant le fonctionnement des comptes d'avances temporaires ou l'utilisation des procédures relatives aux ED du projet?		
8.5	Les comptes du projet seront-ils audités par l'auditeur de l'organisme ou par un autre auditeur?		
8.6	Le projet a-t-il établi un mandat acceptable pour son audit annuel?		

Passation de marché

273. **Cadre institutionnel.** Il repose sur le principe de séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation. Deux (2) institutions, respectivement en charge de la régulation et du contrôle dont l'une comprend un organe de recours indépendant, ont été mises en place au niveau central : (i) l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) chargée de la régulation et, à ce titre, de la proposition de la réglementation au Gouvernement, de la formation, du règlement des différends, des audits indépendants et des sanctions ; et (ii) la Direction centrale des Marchés publics (DCMP) chargée principalement du contrôle a priori.

274. L'ARMP est une autorité administrative indépendante, administrée par un Conseil de Régulation composé sur une base tripartite et paritaire de neuf (9) représentants provenant de l'Administration, du secteur privé et de la société civile. Le financement de l'ARMP est assuré, entre autres, par une redevance de régulation prélevée sur les marchés publics et délégations de service public. Le pourcentage est fixé chaque année en fonction des besoins de fonctionnement de l'ARMP.

275. La DCMP, quant à elle, est une direction du Ministère des Finances. Elle chargée du contrôle a priori des marchés et délégations de service public, à partir de seuils définis par arrêté.

276. Les autorités contractantes sont chargées de la mise en œuvre des opérations de marchés. Au niveau de ces autorités, le système rend obligatoire la mise en place de commissions de marchés et de cellules de passation de marchés. Les commissions de marchés sont indépendantes et sont responsables de l'ouverture des plis et de l'évaluation des offres. Pour l'évaluation des offres, elles s'appuient sur des commissions techniques généralement constituées par les services passant les marchés. Les cellules de passation de marchés sont principalement chargées de l'appui aux services préparant les marchés, le contrôle de qualité des dossiers et le contrôle du bon fonctionnement de la Commission des marchés.

277. **Dispositif de contrôle.** Le cadre juridique institue le contrôle à plusieurs niveaux : i) au niveau des autorités contractantes, la Cellule de passation des marchés est chargée du contrôle a priori de la procédure de passation des marchés de montants inférieurs aux seuils de revue de la DCMP (Article 35 du CMP et Arrêté N° 00865 du 22/01/2015 du Ministre chargé des Finances) ; ii) à partir de seuils définis par la réglementation (Article 141 du CMP et Arrêté N° 00106 du 07/01/2015 du Ministre chargé des Finances), la DCMP procède au contrôle a priori de tous les marchés publics ; le contrôle de la DCMP est exercé sans préjudice de l'exercice des pouvoirs généraux des autres organes de contrôle de l'État, notamment les corps de contrôle de l'exécution financière (COF, IGF, notamment) ; iii) l'ARMP organise systématiquement des audits indépendants annuels ; iv) l'Inspection générale d'état (IGE), exerce un contrôle a posteriori portant sur l'opportunité, la légalité et la régularité des opérations budgétaires et de trésorerie ; v) la Cour des comptes est l'Institution supérieure de Contrôle ; elle exerce un contrôle sur la gestion des administrations

en charge de l'exécution des programmes et dotations et émet un avis sur les rapports annuels de performance ; vi) le contrôle du Parlement s'exerce à travers l'examen de la loi de règlement, l'analyse des résultats de l'exécution du budget général, la gestion des autorisations budgétaires pour ajuster les crédits utilisés aux prévisions.

278. Pour les besoins du contrôle interne de la procédure de passation des marchés publics, la DCMP et les cellules de passation de marchés s'appuient sur des grilles de vérification de chaque étape de la procédure des marchés publics. Ces grilles sont regroupées dans un document intitulé « Check-lists pour le contrôle des procédures », qui fait office de manuel de contrôle.

279. *Évaluation de la compatibilité des procédures nationales avec les principes énoncés par les Directives du FIDA*

280. Dispositif d'éthique. La Charte de Transparence et d'Éthique en matière de Marchés publics, adoptée par décret, fixe les règles d'éthique et de transparence que doivent observer les autorités contractantes, les candidats, les soumissionnaires et les titulaires de marchés publics. Elle dispose des sanctions encourues en matière de fraude et corruption. Préalablement à toute participation aux procédures de marchés publics, les agents publics sont tenus de signer une déclaration sur l'honneur par laquelle ils s'engagent à respecter les dispositions de la Charte. De même, les soumissionnaires aux marchés publics sont tenus de signer la même déclaration sur l'honneur en appui à la présentation de leurs offres. Un arrêté du Ministre chargé des Finances fixe le modèle d'engagement qui fait partie intégrante des dossiers d'appel d'offres.

281. Les cas de fraude et de corruption par les agents publics et les soumissionnaires ainsi que les sanctions encourues sont définis dans la réglementation en vigueur sans préjudice des poursuites pénales y relatives (Articles 146, 147 et 148 du Code des marchés publics - CMP). Les textes sur les finances publiques (décret portant règlement général de la comptabilité publique, lois de finances, code de transparence dans la gestion des finances publiques), régissent les règles applicables aux personnels chargés de l'exécution du budget (responsables de programme, ordonnateurs et comptables publics), notamment l'obligation de déclaration de patrimoine pour les responsables de budgets atteignant un (1) milliard FCFA (loi sur la déclaration de patrimoine). Les membres du Conseil de Régulation de l'ARMP sont également assujettis à la déclaration de patrimoine conformément à l'article 7 du décret portant organisation et fonctionnement de l'ARMP.

282. L'Office National de lutte contre la Fraude et Corruption (OFNAC) reste cependant l'institution spécialisée en matière de lutte contre la corruption. Elle a été créée par la loi n° 2012-30 du 28 décembre 2012, sous forme d'autorité administrative indépendante, dotée de l'autonomie financière. Son champ de compétence couvre la prévention, la sensibilisation ainsi que la lutte contre la fraude, la corruption, les infractions connexes et les pratiques assimilées. La loi n°2014-17 du 02 avril 2014 relative à la déclaration de patrimoine a également confié à l'OFNAC la responsabilité de recevoir les déclarations de patrimoine des personnes assujetties.

283. *Le dispositif d'éthique mis en place par la réglementation sénégalaise est dans une bonne mesure conforme aux préconisations des Directives du FIDA en la matière.*

284. Concurrence. Aux termes de la loi, l'appel d'offres ouvert est le mode d'acquisition par défaut (Article 26 nouveau du Code des Obligations de l'Administration). Le Code des marchés publics (Articles 66 à 83) définit les conditions de recours aux procédures autres l'Appel d'Offres ouvert (AOO), ainsi que les organes responsables de la délivrance des autorisations nécessaires.

285. Les normes relatives aux procédures concurrentielles sont décrites au niveau des articles 66 à 72 du CMP, et sont conformes aux préconisations des bonnes pratiques admises sur le plan international et celles du FIDA.

286. La Charte de transparence et d'éthique (Paragraphe A/2 définit les dispositions à observer pour le bannissement des entraves à la compétition.

287. La réglementation préconise bien la concurrence en adéquation avec les principes du FIDA.

288. *Équité*. Le Code des obligations de l'Administration (COA) dispose que de l'obligation de respect des principes de liberté d'accès à la commande publique et d'égalité de traitement des candidats (Article 24 nouveau du COA).

289. La mise en application de ce principe est rendue obligatoire par l'article 24 nouveau du COA : « La violation du principe d'égalité de traitement des candidats aux commandes publiques par les acheteurs publics entraîne la nullité de la procédure de passation ou du marché passé, à la requête de toute personne intéressée au déroulement normal de la procédure ».

290. Les critères de participation des parties intéressées sont équitables, fondées sur la qualification et conformes aux règles relatives à l'éligibilité et aux exclusions (Article 43 du CMP) (Article 43 du CMP).

291. L'équité telle que préconisée par la réglementation sénégalaise est conforme aux principes édictés par les Directives du FIDA en la matière.

292. *Transparence*. La transparence dans le cadre des procédures nationales est traduite à travers un certain nombre de dispositions de la réglementation :

- La nullité des marchés pour non-respect des formalités de publicité prescrites et la violation du principe d'égalité de traitement des candidats (Article 24 du Code des Obligations de l'Administration - COA)
- L'obligation de publier un Plan et d'un Avis général de passation de marchés préalablement à toute opération de marché (Article – du Code des marchés publics – CMP)
- L'obligation de publier les avis de passation de marchés dans des publications à large diffusion
- L'obligation de publier les avis d'attributions provisoire et définitive de marchés
- L'institution d'un droit de recours non juridictionnel dans le cadre de la procédure de passation de marché au bénéfice des candidats en cas de non-respect des règles de passation des marchés et des autorités contractantes à l'encontre des décisions de la DCMP
- L'obligation de publier les décisions du Comité de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP.
- L'obligation d'organiser des audits annuels des marchés publics et des enquêtes au besoin, et d'en publier les rapports.

293. Par ailleurs, le Portail des marchés publics du Sénégal (www.marchespublics.sn), système d'informations librement accessible au public, met à disposition une masse importante d'informations permettant aux acteurs de prendre connaissance des règles en vigueur : l'ensemble des textes réglementaires ; les DAO types ; les plans, avis généraux et avis spécifiques de passation de marchés ; les avis d'attributions provisoires et définitives ; les guides de procédures ; les décisions de l'ARMP sur les litiges ; les statistiques sur les marchés approuvés et immatriculés ; les rapports d'audits des marchés publics ; la liste des entreprises sanctionnées ; etc.

Le dispositif de transparence préconisé par le système sénégalais des marchés publics est donc conforme aux principes du FIDA en la matière.

294. *Efficiences, efficacité et économie*. La Charte de transparence et d'éthique (Paragraphe B) dispose des mesures à mettre en œuvre par les acteurs pour assurer

l'efficacité : - instituer des procédures simples susceptibles d'aboutir dans des délais réduits ; confier la gestion du système à des agents professionnels possédant une expertise avérée ; au besoin engager des consultants extérieurs pour appuyer les autorités contractantes dans le processus contractuel ; signaler sans tarder, tout incident ou événement imprévu de nature à provoquer un allongement de délai ; veiller à la qualité des prestations, en assurant notamment leur parfaite conformité avec les prescriptions et spécifications des documents d'appel d'offres.

295. En application de ces dispositions, dans le cadre d'une réforme initiée en début 2015, les seuils de passation de marchés ont été relevés, de même que les seuils de revue a priori de la DCMP. La procédure de Demande de renseignements et de prix (DRP) a aussi été reformulée avec l'introduction d'une DRP dite ouverte qui peut être avec des délais de publicité relativement courts (15 jours au maximum) sous la responsabilité de l'autorité contractante et le contrôle de la Cellule de passation de marchés.

296. La réglementation dispose bien des principes d'efficience, d'efficacité et d'économie à respecter en adéquation des principes préconisés par les Directives du FIDA en la matière.

297. **Rapport qualité-prix.** Le CMP préconise l'attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse. Le marché est attribué à l'offre conforme, évaluée la moins disante et dont le soumissionnaire satisfait aux critères de qualification.

298. En outre, l'article 59 du CMP dispose que « la détermination de l'offre la moins distante est effectuée soit sur la base du prix le plus bas, soit sur la base du prix et d'autres critères, tels que le coût d'utilisation, les performances techniques, le délai de livraison ou d'exécution, qui doivent être énumérés dans le dossier d'appel à la concurrence et être exprimés en termes monétaires ou sous la forme de critères éliminatoires ».

299. Ces dispositions garantissent une acquisition au meilleur rapport qualité / prix, conformément aux principes des Directives du FIDA.

300. **Evaluation du risque.** Au Sénégal, la perception de la corruption reste encore élevée. En effet, au cours des 3 dernières années (2016 à 2018), le pays a obtenu un score identique de 45 points / 100 selon l'indice de perception de la corruption (IPC) établi annuellement par Transparency International. Le Sénégal est donc toujours dans la zone rouge (score inférieur à 50%). Le score reste à 45/100 depuis 2016, malgré une progression constante de 36 sur 100 en 2011 à 45 sur 100 en 2016.

301. Ces périodes de progression de l'IPC ont coïncidé avec des réformes telles que le renforcement du dispositif de lutte contre la corruption à travers l'adoption des lois sur le code de transparence de la gestion des finances publiques (loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012) et la déclaration de patrimoine (loi n° 2014-17 du 02 avril 2014), la réactivation de la Cour de répression de l'Enrichissement illicite et la mise en place de l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC) avec des pouvoirs très étendus, dont la possibilité de transmettre au procureur de la République un rapport en cas de faits de corruption ou de fraude. En outre, La loi organique de la Cour des Comptes a été modifiée pour la rendre plus autonome et plus efficace (loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la loi n° 99-73 du 17 février 1999, portant création de la Cour des comptes).

302. Cependant, depuis 2015 on relève un affaiblissement du fonctionnement de ces organes : le dernier rapport sur l'exécution de la loi de finances, publié par la Cour des Comptes date de 2016, les rapports de l'OFNAC n'ont pas connu de suite, les rapports annuels d'audit de l'ARMP n'ont pas été suivis d'investigations approfondies ou de sanctions, toutes les personnes assujetties n'ont pas encore procédé à la déclaration de leur patrimoine. Il s'y ajoute l'arrêt de la traque des biens mal acquis. Ceci contribue à un affaiblissement des corps de contrôle.

303. En 2015, les seuils de passation de marchés et de contrôle a priori par la DCMP ont été relevés. En dessous des seuils de contrôle de la DCMP, les cellules de passation de marchés placées au niveau des autorités contractantes exercent ce contrôle. Cette réforme avait été introduite pour accélérer la passation de marchés. À titre d'exemple, aux termes de cette réforme, les seuils de contrôle de la DCMP sont désormais de 200, 300 et 150 millions F CFA, pour les marchés de travaux, de fournitures et de services et prestations intellectuelles, respectivement. Au vu de ces seuils élevés, d'importantes responsabilités sont ainsi transférées aux cellules de passation de marchés. Toutefois, ces responsabilités n'ont pas tenu compte du déficit d'indépendance de ces cellules vis-à-vis des autorités contractantes. En effet, les responsables de ces cellules sont nommés par les autorités contractantes et exercent sous leur responsabilité.

304. Le CRD de l'ARMP a déjà sanctionné quelques entreprises pour fraude suite à des saisines d'autorités contractantes ou de bailleurs de fonds, mais malgré les constats faits par les audits aucune enquête n'a été entamée par l'ARMP et aucune sanction n'a ainsi été requise à l'encontre d'agents publics. Le risque réside donc dans un sentiment d'impunité de ces agents en cas de fraude.

305. Le Code des marchés limite la participation aux seules entreprises communautaires, sauf dans certaines conditions réglementées par l'article 52 du CMP. Ce risque de non-participation d'entreprises hors UEMOA est atténué par la prééminence de l'Accord de financement sur la réglementation nationale.

306. En conclusion, le système sénégalais des marchés publics est conforme aux principes et procédures du FIDA en matière de marchés publics. Toutefois, la limitation de l'accès aux seules entreprises de l'UEMOA ne saurait s'appliquer au projet en raison de la prééminence de l'Accord de financement sur les procédures nationales.

Organisation pour la passation des marchés dans le projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI

307. **Procédures applicables.** Les procédures nationales seront appliquées pour les acquisitions du projet, sauf pour ce qui concerne l'appel d'offres international, pour lequel les Directives de la Banque Mondiale en matière de passation de marchés sont applicables, conformément à l'article 8 des Directives du FIDA en matière de passation de marchés.

308. Les seuils de passation de marchés applicables au projet ceux applicables aux marchés de l'État (Article 53 du CMP) :

- 70 millions FCFA pour les travaux ;
- 50 millions de FCFA pour les fournitures, services courants et prestations intellectuelles.

309. En dessous de ces seuils sont aménagés 3 types de Demandes de Renseignements et de Prix (DRP) : la DRP simple (DRPS), la DRP à compétition restreinte (DRPR) et la DRP à compétition ouverte (DRPO).

310. La DRPS est dispensée de forme écrite (3 factures pro forma requises). Pour la mise en œuvre de la DRPS, l'Autorité contractante sollicite des offres auprès de 5 prestataires qualifiés. La DRPO fait l'objet d'une procédure ouverte à travers un appel public à la concurrence. La DRPS et la DRPO font l'objet d'un délai de publicité de 15 jours calendaires au minimum. Les seuils applicables à ces marchés sont contenus dans le tableau 2 ci-dessous. Ces marchés ne font pas soumis à la revue a priori de la DCMP, mais sont systématiquement contrôlés par la Cellule de passation de marchés de l'Autorité contractante.

311. Les seuils de revue a priori de la DCMP, applicables au projet sont également ceux applicables à l'État :

- 300 millions FCFA pour les travaux ;
- 200 millions FCFA pour les fournitures ;

- 150 millions FCFA pour les services courants et les prestations intellectuelles.

312. Les seuils d'approbation des marchés applicables au projet seront les suivants (Article 29 du CMP) :

- Le Ministre chargé des Finances lorsque le montant est supérieur ou égal à 300 millions FCFA ;
- Le Ministre chargé de l'Agriculture, lorsque le montant du marché est égal ou supérieur à 100 millions FCFA mais n'atteint pas 300 millions FCFA ;
- Le Gouverneur de région lorsque le montant du marché est inférieur à 100 millions FCFA, à l'exception de la région de Dakar pour laquelle l'approbation des marchés reste de la compétence du Ministre dépenzier.

313. Dans le cadre du projet, au vue de la localisation du Projet en dehors de Dakar, tous les marchés inférieurs à 100 millions seront approuvés par le Gouverneur de région.

314. **Personnel chargé de la passation de marché.** Pour les besoins de passation des marchés, un Responsable Passation de Marchés (RPM) sera mis en place au niveau de l'UGP. Il sera responsable de l'organisation de la fonction Passation de marchés. Il sera notamment en charge (i) de la planification des opérations de passation des marchés et de l'établissement du PPM, (ii) de la finalisation des dossiers d'appel d'offres pour transmission aux structures de contrôle, (iii) de la finalisation des avis d'appel à la concurrence pour lancement, (iv) de l'assistance à la commission d'évaluation des offres, (v) de la préparation des avis d'attribution, (vi) de l'assistance à l'équipe chargée de la négociation du marché, (vii) de l'appui à l'Autorité contractante pour le traitement des recours, (viii) de l'appui aux équipes chargés du suivi de l'exécution du marché, (xi) de l'appui à l'Autorité contractante pour le traitement des contentieux relevant de l'exécution en collaboration avec les équipes chargées du suivi de l'exécution du marché.

315. Le RPM sera l'interlocuteur du FIDA pour toutes les questions relatives aux acquisitions notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des non objections.

316. Le RPM mettra en place une base de données fournisseurs et développera des statistiques de gestion qui permettront au FIDA de mesurer le niveau de performance de la passation des marchés.

317. **Seuils et méthodes de passation.** Les seuils de recours à l'appel d'offres international (AOI) et de revue préalable du FIDA en ce qui concerne les acquisitions de travaux et de biens et services courants sont consignés dans le tableau 19.

Tableau 19 : Seuils d'AOI et de revue FIDA pour les Biens, les Services courants et les Travaux

	Biens		Services courants		Travaux	
	Seuils (USD)	Revue Préalable FIDA	Seuils (USD)	Revue Préalable FIDA	Seuils (USD)	Revue Préalable FIDA
AON	M ≤ 200 000	NON	M ≤ 100 000	NON	M ≤ 1000 000	M > 200 000
AOI	M > 200 000	OUI	M > 100 000	OUI	M > 1000 000	OUI
AOR	Pas de seuil - Conditions CMP	OUI	Pas de seuil - Conditions CMP	OUI	Pas de seuil - Conditions CMP	OUI
Entente directe	Pas de seuil - Conditions CMP	OUI	Pas de seuil - Conditions CMP	OUI	Pas de seuil - Conditions CMP	OUI

- AOI : Appel d'offres international
- AON : Appel d'offres national
- CMP : Code des marchés publics
- M : montant
- 1 USD = 580 FCFA

318. Le tableau 20 ci-dessous détaille les conditions d'application de l'AON en ce qui concerne les acquisitions de travaux et de biens et services courants

Tableau 20 : Conditions d'application de l'AON pour les Biens, les Services courants et les Travaux

	Biens		Services courants		Travaux	
	Seuils (F CFA '000)	Revue Préalable le DCMP	Seuils (F CFA '000)	Revue Préalable DCMP	Seuils (F CFA '000)	Revue Préalable DCMP
AON	$M \geq 50\ 000$	NON*	$M \geq 50\ 000$	NON*	$M \geq 70\ 000$	$M \geq 300\ 000$
DRPS	$M < 3\ 000$	NON	$M < 3\ 000$	NON	$M < 5\ 000$	NON
DRPCR	$M < 15\ 000$	NON	$M < 15\ 000$	NON	$M < 25\ 000$	NON
DRPCO	$15\ 000 \leq M < 50\ 000$	NON	$15\ 000 \leq M < 50\ 000$	NON	$25\ 000 \leq M < 70\ 000$	NON

- AON : Appel d'offres ouvert national
- DRPS : Demande de Renseignements et de Prix simple
- DRPCR : Demande de Renseignements et de Prix à Compétition restreinte
- DRPCO : Demande de Renseignements et de Prix à Compétition ouverte
- *Il convient de noter que dans les cas de l'AON pour biens et Services courants, les seuils de revue préalable de la DCMP sont supérieurs au seuil exigé par le FIDA pour l'AOI ; la conséquence est que ces AON ne seront pas soumis à la revue préalable de la DCMP
- M : montant
- 1 USD = 580 FCFA

319. Les marchés de prestations intellectuelles sont normalement passés après appel à manifestations d'intérêt pour constituer une liste restreinte. La méthode de passation par défaut sera celle basée sur la qualité technique et le coût. D'autres méthodes (Sélection basée sur la qualité, le moindre coût, un budget déterminé et l'entente directe) pourront être utilisées au cas par cas et précisées dans le PPM.

320. Pour les marchés de prestations intellectuelles, les seuils applicables en matière d'Appel d'offres international et de revue du FIDA pour sont ceux indiqués dans le tableau 1 ci-dessus pour les services. L'appel à manifestations d'intérêt fait l'objet d'une publication internationale lorsque le montant estimatif des prestations est supérieur à l'équivalent de 100.000 USD. En dessous de ce seuil, les procédures nationales sont applicables. Il faudra noter, comme pour les services courants, que le seuil de revue de la DCMP est supérieur au seuil d'appel d'offres international du FIDA. En conséquence les marchés passés sous le régime des procédures nationales ne feront pas l'objet de revue préalable de la DCMP. Toutefois, ils restent soumis à la revue préalable de la Cellule de passation des marchés du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural (MAER). Le tableau 21 résume les méthodes de passation applicables aux marchés de prestations intellectuelles sous le régime de l'appel d'offres international.

Tableau 21 : Conditions d'application de l'AON pour les acquisitions de prestations intellectuelles

	Services de prestations intellectuelles		
	Seuils (F CFA '000)	Appel à manifestations d'intérêt	Revue Préalable DCMP
AON	$M \geq 50\ 000$	OUI	NON*
DRPS	$M < 5\ 000$	NON	NON
DRPCR	$M < 25\ 000$	NON	NON
DRPCO	$25\ 000 \leq M < 50\ 000$	NON	NON

- *Il convient de noter que les seuils de revue préalable de la DCMP sont supérieurs au seuil exigé par le FIDA pour l'AOI ; la conséquence est que ces AON ne seront pas soumis à la revue préalable de la DCMP
- M : montant
- 1 USD = 580 FCFA

321. **Utilisation des dossiers types nationaux.** Les dossiers types nationaux seront utilisés pour la passation des marchés. Le système propose différents dossiers adaptés aux montants en jeu. Ces dossiers sont adaptés des dossiers des banques multilatérales d'aide au développement (BAD, Banque Mondiale). Les dossiers en vigueur sont conformes au cadre juridique. Ils sont adoptés par décision de l'ARMP et sont d'application obligatoire.

322. **Audits.** Il sera procédé à un audit spécifique de la passation des marchés dans le cadre du projet. Il sera procédé à cet effet à la revue des procédures de marchés de la planification à la réception des produits des marchés. Il s'agira de vérifier le processus de passation et d'exécution des marchés, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par l'accord de financement.

Aperçu du système de suivi-évaluation

323. Le projet d'appui à l'insertion des jeunes agripreneurs au Sénégal développera un Système de suivi-évaluation (SSE) fondé sur la gestion axée sur les résultats, qui sera conforme aux exigences du Gouvernement et du FIDA et utilisé comme un outil d'aide à la prise de décisions tout au long du cycle de vie du Projet. Le système aura pour rôles de soutenir une compréhension partagée du projet, d'en améliorer le pilotage et l'efficacité, et de répondre aux fins de redevabilité, de capitalisation et d'apprentissage. Le système développera sa capacité de suivi des orientations stratégiques et des opérations par le développement de mécanismes et outils adaptés pour le Projet. Il permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du projet, l'atteinte des produits et effets escomptés, et l'impact des interventions sur les groupes cibles ; et de renseigner une liste d'indicateurs conformément au Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO) développé par le FIDA. Le projet s'assurera de prévoir les ressources humaines et financières appropriées pour mettre en place et opérationnaliser le système, et de bien clarifier les rôles des acteurs impliqués aux différents niveaux.

324. Le développement du système de suivi-évaluation du Projet reposera sur la capitalisation des expériences sur le développement et l'opérationnalisation des systèmes de suivi-évaluation des projets FIDA passés et en cours.

Dispositif de suivi-évaluation

325. Le dispositif de suivi-évaluation du Projet s'appuiera principalement sur un logiciel de gestion de base de données qui permettra d'une part de suivre l'évolution des indicateurs du cadre logique, l'avancement des Programmes de travail et budget annuels (PTBA), et qui consignera d'autre part les différents résultats obtenus sur les bénéficiaires en fonction des appuis reçus (trajectoire d'évolution des activités des bénéficiaires). Il sera développé sur mesure pour répondre aux besoins d'information définis par le projet. Le logiciel reposera sur la structure de gestion du projet, il sera alimenté en informations au niveau des antennes et ces informations seront consolidées au niveau national par l'unité de coordination du projet. La collecte des informations au niveau local se fera au moyen des fiches de collecte qui seront développées pour les différents types d'activités menées par le projet. Le logiciel sera mis en ligne afin de permettre son accessibilité sur un réseau local et/ou à distance, notamment pour la saisie des données au niveau des antennes, leur transmission en temps réel et l'exploitation des résultats au niveau des antennes et au niveau national. Le logiciel intégrera le Cadre logique (CL), le Cadre de mesure de rendement (CMR), les éléments permettant de renseigner le SMRO ; il pourra générer à tout instant les tableaux de bord standards utilisés dans les projets du FIDA tels que les tableaux de suivi du PTBA, les tableaux de bord thématiques, etc. Il intégrera également une base de données sur les bénéficiaires qui permettra : (i) d'enregistrer les bénéficiaires et leur profil/situation socio-économique initiale, (ii) de renseigner les appuis qu'ils ont reçus, et (iii) de suivre leur évolution avant, sur la durée et après les appuis du projet. Dans le développement du dispositif de suivi-évaluation, le Projet s'assurera de développer des mécanismes qui permettra d'éviter le double comptage des bénéficiaires.

326. Le développement du logiciel de suivi-évaluation sera piloté par le responsable en suivi-évaluation avec la collaboration les chargés de suivi-évaluation. Il sera effectué en étroite concertation avec les responsables techniques (responsables des composantes) afin de s'assurer de la pertinence des informations à collecter et à suivre. Les acteurs et partenaires de mise en œuvre au niveau local auront un rôle important à jouer dans la production des données techniques sur les bénéficiaires. Leurs attributions relatives au renseignement du

SSE devront être spécifiées dans leurs termes de référence et leurs capacités seront renforcées dans le cadre de l'opérationnalisation du SSE.

327. Le développement du logiciel de suivi-évaluation reposera sur le Cadre Logique (CL) qui est le principal outil de suivi-évaluation à disposition au démarrage du projet. Soutenu par les principaux indicateurs de performance, le CL décrit la logique d'intervention du projet et consigne les produits, effets et impacts qui devront être progressivement atteints grâce à l'exécution des activités et la mobilisation des ressources. Afin de s'assurer que l'ensemble des acteurs notamment l'équipe de gestion du projet, les partenaires stratégiques et les partenaires de mise en œuvre aient la même compréhension de la logique d'intervention du Projet ; un atelier de revue et de validation du CL sera organisé au démarrage du projet.

328. Le Projet s'attachera également à développer un Système d'information géographique (SIG) pour s'assurer de faire le suivi cartographique des activités, particulièrement la répartition des différents types d'activités au niveau des zones de concentration (types de formation, partenariats commerciaux, infrastructures réhabilitées ou construites, etc.). Le responsable en suivi-évaluation et les chargés de suivi-évaluation devront ainsi disposer de compétences en SIG.

329. Parallèlement au développement du Logiciel de gestion de bases de données au démarrage du projet, le Projet développera un manuel de suivi-évaluation qui guidera l'opérationnalisation et l'exploitation du SSE. Le manuel caractérisera les différents outils du dispositif, clarifiera les modalités de leur utilisation, définira les rôles des acteurs impliqués à différents niveaux ainsi que la nature des relations à développer entre les uns et les autres, et définira les mécanismes et procédures à suivre pour la collecte, la production, le traitement et l'utilisation de l'information. Le manuel de suivi-évaluation intégrera également un dictionnaire des indicateurs pour s'assurer d'une compréhension harmonisée des résultats et des indicateurs par l'ensemble de l'équipe.

330. Mis à part les outils permanents qui seront développés au début du projet, le SSE du Projet intégrera également des outils périodiques notamment les PTBA qui constituent la base de planification opérationnelle du projet, et les rapports périodiques d'avancement qui seront produits pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du PTBA sur une fréquence trimestrielle, semestrielle et annuelle. Les rapports périodiques d'avancement consigneront : (i) les résultats quantitatifs et qualitatifs atteints sur la période de rapportage ; (ii) l'analyse des résultats ; (iii) la performance des structures impliquées dans la mise en œuvre du projet ; (iv) les problèmes rencontrés au cours de la période ; (v) les mesures prises pour remédier à ces problèmes ; et (vi) le programme d'activités proposé et les résultats escomptés au cours de la période suivante.

331. Considérant l'importance que le FIDA accorde aux questions de genre et pour renseigner les contributions du Projet en matière d'équité de genre et d'autonomisation des femmes, et pour comprendre les dynamiques au niveau des différents sous-groupes de jeunes, l'ensemble des indicateurs du SSE du Projet seront ventilés par genre et par âge.

Mécanismes de suivi-évaluation

332. Le suivi-évaluation du Projet reposera sur deux types de mécanismes : un suivi interne permanent et des suivi-évaluations externes ponctuelles et périodiques.

333. Le suivi interne permanent des activités sera mené par l'équipe de coordination et de gestion du projet et les partenaires de mise en œuvre. Il reposera sur l'exploitation des tableaux de bord et états de sortie générés par le logiciel, sur les réunions de coordination trimestrielles/les réunions mensuelles et hebdomadaires aux niveaux national et antennes, et sur les visites d'appui et de suivi de terrain effectuées par l'équipe de coordination. Le suivi interne des résultats constituera la base pour l'élaboration des rapports d'avancement trimestriels, semestriels et annuels requis par le FIDA et le Gouvernement pour l'ensemble du projet, ainsi que les rapports intermédiaires produits mensuellement au niveau des antennes. Le suivi interne permanent s'appuiera également sur des ateliers bilans d'auto-évaluations

qui seront réalisés sur une base annuelle afin d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre du PTBA de l'année en cours et de soutenir l'élaboration du PTBA de l'année suivante.

334. A partir de la troisième année, le projet pilotera avec l'appui d'une équipe externe⁶⁰ sur une fréquence annuelle les évaluations d'effets. Ces évaluations cherchent à évaluer rapidement les effets et les changements (prévus et non prévus, positifs et négatifs, directs et indirects) induits par la mise en œuvre des activités du projet au niveau des groupes cibles. Elles analyseront également la cohérence entre les activités réalisées et les produits et effets obtenus. Les résultats des effets immédiats permettront à l'équipe du projet de réagir et d'orienter rapidement les actions à mettre en œuvre.

335. Le suivi-évaluation intègrera également des mécanismes externes comprenant :

- a) L'étude de la situation de référence qui permettra de caractériser une situation initiale en l'absence des interventions du projet et d'attribuer des valeurs de référence aux indicateurs prédéfinis.
- b) Les missions de supervision et de suivi qui seront assurées directement par le FIDA, avec la participation des membres du Comité national de pilotage à raison de deux missions de supervision par an. La supervision du Projet sera régie par le nouveau système ORMS informatisé et disponible en ligne, ce qui facilitera la mise à jour des données et informations sur l'état d'avancement du projet. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des projets, la première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du projet dans les aspects relatifs à la mise en place du dispositif de mise en œuvre du projet à tous les niveaux, à la finalisation des termes de référence et au lancement dossiers d'appel d'offres pour les études de base et autres activités prioritaires. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées.
- c) Les évaluations participatives avec les bénéficiaires : Le projet organisera sur une fréquence annuelle au niveau des antennes et des bureaux de liaison des sessions d'évaluations avec les bénéficiaires. Ces évaluations permettront de faire le point sur les activités réalisées, et de recueillir la perception des bénéficiaires sur leur pertinence et l'adéquation des mécanismes de mise en œuvre adoptés par le projet pour leur réalisation. Les évaluations avec les bénéficiaires offriront également l'opportunité de faire des évaluations qualitatives à l'exemple des mécanismes de ciblage et d'inclusion des bénéficiaires. Les outputs de ces sessions d'évaluation serviront à orienter les lignes d'action du PTBA de l'année suivante.
- d) La revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier à la mi-parcours la pertinence du projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. La mission de revue analysera aussi l'exécution financière du projet (exécution des coûts par rapport aux réalisations). Elle émettra en conséquence des recommandations relatives aux mesures et dispositions à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider ou à réorienter le cas échéant la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du projet. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du projet seront réactualisés en conséquence. Le Gouvernement préparera les termes de référence de cette revue qui seront soumis à l'approbation du FIDA.
- e) L'évaluation d'impacts réalisée à la fin du projet analysera la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les effets et impacts, l'innovation et la durabilité des interventions du projet. Elle s'appuiera sur des études thématiques spécifiques identifiées au préalable qui sont destinées à fournir et à compléter les informations qualitatives et quantitatives nécessaires pour mener l'exercice.

⁶⁰ Equipe d'enquêteurs, de superviseurs et d'informaticien/programmeur

- f) La mission d'achèvement assorti d'un atelier de clôture sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du projet. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact du Projet sur les groupes cibles ; et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du projet et traitera entre autres éléments des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du projet, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du projet (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts, et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre.

Planification des activités

336. La planification et la budgétisation des activités du projet sera réalisée sur une base annuelle, et seront consignées dans les PTBA. Chaque PTBA constitue l'outil de base pour la planification et la mise en œuvre des activités. Le séquençage annuel permettra de s'assurer d'une allocation adéquate des ressources en fonction des résultats et des objectifs fixés.

337. Chaque projet de PTBA comprendra : (i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir assortie des stratégies d'opérations, des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi ; (ii) un chronogramme de mise en œuvre des activités ; (iii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement) ; et (iv) un Plan de passation des marchés (PPM). Une version préliminaire provisoire de PTBA portant sur les premiers 18 mois et assorti du Ppm est annexé au document de conception du projet ; dans l'optique de soutenir un démarrage rapide de la mise en œuvre du projet. Les projets de PTBA élaborés à partir de la deuxième année porteront sur une durée de 12 mois, et intégreront une synthèse des résultats obtenus et des contraintes rencontrées au cours de l'année précédente.

338. Le processus d'élaboration du PTBA intégrera les étapes ci-après :

- a) Un cadrage général : qui sera fait au moyen de concertation entre le Coordonnateur et les responsables de composantes et qui donnera la vision globale et les orientations stratégiques de l'exercice. Cette étape s'appuiera sur l'analyse des réalisations antérieures, l'analyse des réalisations cumulées comparées aux objectifs d'ensemble du projet, les recommandations des missions de supervision et les résultats des auto-évaluations et évaluations annuelles menés avec l'ensemble des parties prenantes du projet, y compris les bénéficiaires. La synergie entre les composantes devra être considérée dès ce stade pour s'assurer de la cohérence des activités.
- b) L'élaboration des PTBA par antenne : qui reposera sur les orientations du cadrage général et sur la base de l'identification des activités prioritaires auprès des bénéficiaires par l'équipe du projet et/ou les partenaires de mise en œuvre.
- c) La soumission des PTBA des antennes aux Comités interrégionaux de planification.
- d) La consolidation des PTBA des antennes au niveau national : qui permettra (i) d'intégrer les activités propres au niveau national, (ii) de veiller à la cohérence de l'ensemble des activités du projet et de (iii) procéder à la finalisation.
- e) La soumission du PTBA finalisée au Comité de pilotage pour validation.
- f) La finalisation du PTBA par l'intégration des observations du Comité de pilotage suivie par sa transmission au Gouvernement.
- g) La validation finale du PTBA par le Gouvernement et la soumission du PTBA au FIDA pour demande d'avis de non-objection.

339. Le processus d'élaboration du PTBA sera piloté par le responsable suivi-évaluation en étroite collaboration avec les chargés de suivi-évaluation et les responsables de composantes. Dès le démarrage du projet, l'équipe du projet devra définir et s'accorder sur un calendrier clair de préparation du PTBA afin que le processus soit initié à temps, de manière à ce que Gouvernement puisse transmettre au FIDA le projet de PTBA le 30 Novembre au plus tard.

340. Une approche souple permettant une éventuelle révision du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée pour pouvoir prendre en compte l'évolution du contexte de mise en

œuvre. L'avancement du projet au cours de l'année sera évalué à travers le taux d'exécution physique et le taux d'exécution financière des activités prévues dans les PTBA.

Etude de la situation de référence

341. L'étude de la situation de référence se traduira par une enquête de référence qui sera menée au démarrage du projet. Elle a pour objectif de caractériser la situation initiale avant l'intervention du projet et s'attachera à renseigner les variables relatives au problème que le projet se propose de résoudre. L'enquête de référence permettra d'affiner les valeurs de référence des indicateurs d'impact, d'effets et de résultats escomptés (situation avant) et notamment des indicateurs de base du SMRO, afin que le projet puisse disposer d'une base de comparaison pour suivre et évaluer la progression et l'efficacité des interventions du projet pendant sa mise en œuvre et après sa réalisation (situation après).

342. L'enquête de référence permettra de réviser au besoin le cadre logique du projet. Elle soutiendra également l'affinage du SSE notamment les mécanismes de vérification des indicateurs en clarifiant les sources, les responsabilités, le coût et la périodicité de collecte.

343. Lors de la préparation de l'enquête de référence, il est primordial de bien déterminer les changements à évaluer et les types de comparaison à établir dans le cadre de l'évaluation du changement. L'étude de référence doit être étroitement liée au plan de suivi des activités et de suivi des indicateurs du CI, de sorte que les données collectées puissent être reproduites pendant le suivi continu des activités, ainsi que pour l'analyse à mi-parcours, et l'évaluation menée pour l'achèvement du projet.

344. Les données de référence doivent fournir un minimum d'informations nécessaires à l'évaluation de la qualité de la mise en œuvre des activités et des résultats de sa progression. Il peut arriver que les données de référence nécessaires pour mesurer l'ampleur et la qualité des changements intervenus pendant la mise en œuvre du projet existent déjà. Dans ce cas, il convient de réunir et de vérifier les données, et de s'assurer de leur mise à jour à plus long terme. Dans le cas où les données existent partiellement, il s'avère nécessaire de les compléter. Les données tronquées et de mauvaise qualité seront rejetées car elles ne peuvent en aucun cas constituer une bonne base de référence pour le projet.

345. L'étude de la situation de référence menée au démarrage du projet constitue également une opportunité pour initier dès ce stade la définition du dispositif d'évaluation d'impacts du projet, afin que les données utiles pour l'évaluation d'impact puissent être couvertes dans l'étude de la situation de référence.

Gestion des savoirs et communication

346. Dès le démarrage du projet un plan de gestion des savoirs et de communication sera préparé. Dans cette stratégie, le suivi et l'évaluation des activités, produits, effets et impacts des interventions du projet constituera la base du processus d'apprentissage et de gestion des savoirs. Le projet cherchera alors à créer une chaîne de valeur entre la mise en œuvre des activités, le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, et la communication ; ce qui permettra de tirer profit des connaissances et enseignements issus des expériences de mise en œuvre du projet pour apporter des améliorations continues dans ses interventions.

347. La gestion des savoirs reposera sur deux dimensions :

- a) Une dimension « collecte et analyse » qui implique la capture des savoirs par des outils de capitalisation permettant de codifier, stocker et extraire les contenus afin de les rendre accessibles et explicites ;
- b) Une dimension « diffusion » qui implique l'utilisation, la communication et le partage des connaissances capturées avec les potentiels utilisateurs.

348. Le Projet s'attachera à développer toute une documentation pertinente autour du projet : documentation sur les processus et mécanismes ayant permis l'atteinte des résultats

(le développement du dispositif d'accompagnement des jeunes, la contribution des nouvelles technologies dans la promotion des activités des jeunes agripreneurs, les collaborations stratégiques développés par le projet pour promouvoir ses interventions, l'implication des OP, faitières et interprofessions dans l'inclusion économique et sociale des jeunes, etc.), documentation sur les outils développés par le projet (stratégie de ciblage, approche de sensibilisation des bénéficiaires, méthodologies et curricula de formation sur les différentes thématiques, manuel relatif aux instruments de financement développés avec l'appui du projet, etc.), documentation sur les expériences réussies et les bonnes pratiques (développement de partenariats effectifs à travers les OP et leurs faitières, participation effective des jeunes dans les structures de gestion des infrastructures d'appui à la commercialisation, etc.).

349. Le projet s'attachera à intégrer dans le logiciel du SSE une bibliothèque électronique qui permettra de stocker les différentes documentations à des fins d'utilisation interne. Cette bibliothèque sera alimentée par : (i) les produits de gestion des savoirs développés, ainsi que (ii) tous les documents pertinents relatifs au projet tels que les documents d'orientation stratégique, les documents de projet, les documents sur les régions d'intervention, les textes légaux et documents relatifs à la décentralisation, les manuels généraux et spécifiques de mise en œuvre, les rapports de progrès, les aide-mémoires des missions de supervision, et tous les autres études et documents thématiques élaborés au cours de la mise en œuvre.

350. Pour la communication à l'externe, le Projet veillera à considérer la diversité des objectifs de communication en fonction des parties prenantes à toucher, et à utiliser les canaux de communication les plus appropriés. Il s'agit par exemple :

- a) Des jeunes bénéficiaires en cours du projet qui doivent être les vecteurs de la diffusion des bonnes pratiques et des informations auprès des autres jeunes et au niveau des communautés ;
- b) Les autres projets, prestataires de services et autres acteurs de développement pour des fins d'échanges, de partage, d'apprentissage communes et de recherche de synergie ;
- c) Les décideurs politiques afin de les informer continuellement sur les approches développées par le projet, les opportunités existantes et sur les mesures politiques requises pour augmenter l'impact des interventions du projet sur les jeunes agripreneurs ; et pour alimenter d'une manière générale la réflexion et les décisions sur les politiques et stratégies de développement ;
- d) Les jeunes bénéficiaires potentiels et le grand public afin : (i) de permettre une meilleure connaissance des activités soutenues pour le projet facilitant ainsi la promotion de l'approche par la demande ; et (ii) de partager les différentes informations et bonnes pratiques recueillies dans le cadre des interventions du projet.

351. En ce qui concerne particulièrement les différents sous-groupes de jeunes, les méthodes qui ont déjà fait leur preuve auprès des projets passés et en cours seront privilégiées notamment les méthodes d'échanges entre pairs et de mise en réseaux thématiques. Le projet appuiera ces réseaux locaux à accéder et à participer à des réseaux de gestion et partage de connaissance plus globaux.

352. Le plan de gestion des savoirs et communication qui sera élaboré par un prestataire au démarrage du projet guidera l'ensemble des activités de capitalisation, de gestion des savoirs et de communication. Il précisera les différents produits de communication et outils spécifiques à développer, les formats et supports les plus appropriés en fonction des types d'utilisateurs ainsi que leurs fréquences de développement. Il pourrait s'agir entre autres des affiches, bulletins, bandes dessinées, émissions radios, routes d'apprentissage, visites d'échanges, etc. L'élaboration des produits de communication sera confiée à des prestataires de service spécialisés en communication.

353. Le projet s'appuiera particulièrement sur les outils développés sur la base des NTIC pour favoriser la gestion des savoirs et la circulation des informations. Le Projet développera également son site Web aussitôt son démarrage. Le site constituera le premier outil qui permettra de partager les informations relatives aux réalisations, expériences et acquis du projet avec une large audience.

354. AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI accordera une attention particulière à la communication sur les thématiques transversales promues par le projet à l'exemple de l'inclusion sociale, de l'intégration du genre, etc. Les activités de gestion des savoirs et communication seront budgétisées annuellement et suivies dans le PTBA. Le Projet veillera à favoriser autant que possible les échanges avec le PAFA et le PADAER II dans tout le processus d'apprentissage et de gestion des savoirs. Cette approche pourrait concourir à terme à une mutualisation de la fonction gestion des savoirs au niveau du portefeuille.

Termes de référence

TITRE DU POSTE : RESPONSABLE INGÉNIERIE SOCIALE, CIBLAGE, GENRE, INCLUSION SOCIALE

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du coordinateur national
Missions et	<p>Ce spécialiste assiste le coordinateur national dans ses missions pour ce qui concerne le ciblage social, l'ingénierie sociale, le genre et appuie les antennes dans la mise en œuvre des activités d'identification et d'orientation des jeunes bénéficiaires dans les zones de concentration et la prise en compte des stratégies genre et inclusion sociale AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI. Il travaille en étroite relation et complémentarité avec les autres spécialistes de l'UCP et apporte à l'équipe son expertise sur les questions de ciblage et d'ingénierie sociale.</p> <p>Il travaille également en collaboration avec les services du ministère de l'agriculture et de l'équipement rural et veille à la cohérence des actions de ciblage et d'inclusion sociale des jeunes ruraux mise en œuvre par AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI avec celles sous tutelles des différents ministères.</p>
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision du coordonnateur national du projet Agri-Jeune, le spécialiste en ciblage, ingénierie sociale, genre et inclusion sociale coordonne et supervise les activités d'information, sensibilisation, identification et orientation des jeunes ruraux de la sous composante 2.1 en lien avec les antennes du projet
Tâches principales	<p>Il s'agit d'assurer le démarrage des activités relevant des responsabilités attribuées, leur coordination, leur suivi et leur évaluation ; et particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ajustement des orientations stratégiques et méthodologiques de ciblage, genre et inclusion sociale sur l'ensemble des interventions du projet, l'appui à l'équipe nationale et aux antennes dans leur mise en œuvre et le suivi des activités correspondantes ; - L'ajustement des orientations stratégiques et méthodologiques pour la sensibilisation, l'information et l'orientation des jeunes telles que définies dans le Document de projet ; - Le pilotage de l'élaboration des programmes de travail et budget annuels (PTBA) dans son domaine de responsabilités, et l'appui au coordonnateur national dans le suivi et la coordination de leur exécution ; - L'appui technique aux antennes dans les activités d'identification des jeunes ruraux éligibles aux appuis du projet et dans leur orientation en collaboration avec les organisations professionnelles dans le dispositif d'appui ; - La contribution au processus de sélection, de suivi et d'évaluation des prestataires de services et le développement et la gestion conventions de partenariats avec les partenaires de mise en œuvre du projet (ONG de facilitation, Organisations professionnelles, Anpej et prestataires) - L'appui méthodologique, la coordination et la supervision des interventions des prestataires de services ; - Le lancement et le suivi des études prévues dans la composante 2.1 et l'exploitation de leurs résultats afin de servir comme inputs au développement des autres activités ; - Le suivi du ciblage des jeunes sensibilisés et orientés pour que les jeunes bénéficiaires appuyés par le projet correspondent bien aux cibles du FIDA dont notamment les jeunes femmes et les jeunes vulnérables ; - Le renforcement de la sensibilité et les capacités de l'équipe du projet, des partenaires et prestataires de service sur les questions de genre et d'inclusion sociale ; - L'appui au spécialiste en suivi évaluation dans la définition des indicateurs de résultats et de processus que le projet doit suivre en matière d'intégration de genre et d'inclusion sociale, dans la collecte des informations et dans l'analyse des résultats de produits, effets et impacts

	<ul style="list-style-type: none"> - La participation à la rédaction des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) sur l'exécution des activités des deux composantes et spécifiquement pour les activités genre et inclusion sociale ; - La participation aux missions de suivi et de supervision du FIDA et du Gouvernement.
Lieu de travail	Kaolack, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les Antennes de Louga et Ziguinchor et les zones de concentration des interventions du projet
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en agroéconomie, sociologie, développement rural ou équivalent ; - Expérience minimum de huit (08) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; - Expérience minimum de cinq (05) ans en tant que spécialiste en genre et inclusion sociale ou en sciences sociales en milieu rural ; - Au moins trois (03) années d'expérience de terrain en relation directe avec les bénéficiaires et/ou les organisations professionnelles ; - Bonne connaissance des problématiques des jeunes ruraux et des questions de sécurisation foncière en milieu rural - Bon sens de l'équité ; - Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire - Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais - Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur)
Type de poste et de contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

TITRE DU POSTE : SPÉCIALISTE EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET INSERTION	
Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du coordinateur national
Missions	<p>Ce spécialiste assiste le coordinateur national dans ses missions pour ce qui concerne la formation professionnelle et l'insertion économique des jeunes ruraux et appuie les antennes dans la mise en œuvre des activités correspondantes dans les zones de concentration. Il travaille en étroite relation et complémentarité avec les autres spécialistes de l'UCP et apporte à l'équipe son expertise sur les questions de formation professionnelle et d'insertion.</p> <p>Il travaille également en collaboration avec les services du ministère de l'agriculture et de l'équipement rural et celui de la formation professionnelle et veille à la cohérence des actions de formation mise en œuvre par AGRIS-JEUNES TEKKI NDAWI avec celles sous tutelles des différents ministères.</p>
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision du coordonnateur national du projet Agri-Jeune, le spécialiste en formation professionnelle -insertion coordonne et supervise les activités de renforcement des capacités (sous composante 2.2) et les activités d'appui aux jeunes en formation insertion de la sous composante 2.1, en lien avec les antennes du projet.
Tâches principales	<p>Il s'agit d'assurer le démarrage des activités relevant des responsabilités attribuées, leur coordination, leur suivi et leur évaluation ; et particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ajustement des orientations stratégiques et méthodologique pour les appuis aux jeunes en formation-insertion et pour le renforcement des capacités des opérateurs telles que définies dans le Document de projet ; - Le développement détaillé des modalités de mise en œuvre des différentes activités correspondantes ; - Le pilotage de l'élaboration des programmes de travail et budget annuels (PTBA) dans son domaine de responsabilités, et l'appui au coordonnateur national dans le suivi et la coordination de leur exécution ; - L'appui technique aux antennes dans les activités d'orientation des jeunes vers les appuis de formation-insertion et celles d'approbation des demandes de kits d'amorçage ; - La contribution au processus de sélection, de suivi et d'évaluation des prestataires de services et le développement et la gestion conventions de partenariats avec les partenaires de mise en œuvre du projet - L'appui méthodologique, la coordination et la supervision des interventions des prestataires de services ; - Le lancement et le suivi de toutes les études prévues dans la composante 2 et l'exploitation de leurs résultats afin de servir comme inputs au développement des autres activités ; - Le suivi du ciblage des jeunes en formation-insertion pour que les jeunes bénéficiaires appuyés par le projet correspondent bien aux cibles du FIDA dont notamment les jeunes femmes et les jeunes vulnérables ; - L'appui au spécialiste en suivi évaluation dans le renseignement des indicateurs du dispositif de suivi-évaluation et dans l'analyse des résultats de (produits, effets et impacts) et l'organisation d'enquêtes et visites de terrain ponctuelles pour suivre l'avancement des activités ainsi que leurs effets ; - La participation à la rédaction des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) sur l'exécution des activités des deux composantes ; - La participation aux missions de suivi et de supervision du FIDA et du Gouvernement.
Lieu de travail	Kaolack, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les Antennes de Louga et Ziguinchor et les zones de concentration des

TITRE DU POSTE : SPÉCIALISTE EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET INSERTION	
	interventions du projet
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en économie, agroéconomie, gestion et administration des affaires ou développement rural ; - Expérience minimum de huit (8) ans dans la gestion de projets financés par des bailleurs de fonds internationaux ; - Expérience minimum de cinq (05) ans en tant que spécialiste en renforcement des capacités ou en formations professionnelles en milieu rural ; - Au moins trois (03) années d'expérience de terrain en relation avec des bénéficiaires - Bonne connaissance des problématiques des jeunes ruraux - Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais ; - Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur).
Type de poste et de contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

TITRE DU POSTE : SPÉCIALISTE EN ENTREPRENEURIAT RURAL	
Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du coordinateur national
Missions	<p>Ce spécialiste assiste le coordinateur national dans ses missions pour ce qui concerne le développement des partenariats d'affaires et la promotion des activités économiques des jeunes ruraux et appuie les antennes dans la mise en œuvre des activités correspondantes dans les zones de concentration. Il travaille en étroite relation et complémentarité avec les autres spécialistes de l'UCP et apporte à l'équipe son expertise sur les questions de développement d'activités économiques en milieu rural.</p> <p>Il travaille également en collaboration avec les services du ministère de l'agriculture et de l'équipement rural et veille à la cohérence des actions mise en œuvre par AGRI-JEUNES TEKKI NDAWI avec celles sous tutelles des différents ministères.</p>
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision du coordonnateur national du projet Agri-Jeune, le spécialiste en entrepreneuriat rural coordonne et supervise les activités de la composante 1 visant le développement d'activités économiques rentables et les activités d'appui aux jeunes agri preneurs de la sous composante 2.1, en lien avec les antennes du projet.
Tâches principales	<p>Il s'agit d'assurer le démarrage des activités relevant du domaine de responsabilités, leur coordination, leur suivi et leur évaluation ; et particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ajustement des orientations stratégiques et méthodologique pour le développement des partenariats d'affaires et les appuis aux jeunes agripreneurs et pour le renforcement des capacités des opérateurs telles que définies dans le Document de projet ; - Le développement détaillé des modalités de mise en œuvre des différentes activités correspondantes ; - Le pilotage de l'élaboration des programmes de travail et budget annuels (PTBA) dans son domaine de responsabilités, et l'appui au coordonnateur national dans le suivi et la coordination de leur exécution ; - L'appui technique aux antennes dans les activités de ciblage économique et d'orientation des jeunes vers les appuis agripreneurs - L'appui technique aux comités régionaux de validation et aux antennes dans l'analyse et la validation des projets économiques des jeunes agripreneurs ; - La contribution au processus de sélection, de suivi et d'évaluation des prestataires de services et le développement et la gestion conventions de partenariats avec les partenaires de mise en œuvre du projet (Anpej, OP, institutions financières etc.); - L'appui méthodologique, la coordination et la supervision des interventions des prestataires de services ; - Le lancement et le suivi de toutes les études prévues dans la composante 1 et l'exploitation de leurs résultats afin de servir comme inputs au développement des autres activités ; - Le suivi du ciblage des jeunes agripreneurs pour que les jeunes bénéficiaires appuyés par le projet correspondent bien aux cibles du FIDA dont notamment les jeunes femmes et les jeunes vulnérables ; - L'appui au spécialiste en suivi évaluation dans le renseignement des indicateurs du dispositif de suivi-évaluation et dans l'analyse des résultats de (produits, effets et impacts) et l'organisation d'enquêtes et visites de terrain ponctuelles pour suivre l'avancement des activités ainsi que leurs effets ; - La participation à la rédaction des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) sur l'exécution des activités des deux composantes ;

TITRE DU POSTE : SPÉCIALISTE EN ENTREPRENEURIAT RURAL	
	- La participation aux missions de suivi et de supervision du FIDA et du Gouvernement.
Lieu de travail	Kaolack, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les Antennes de Louga et Ziguinchor et les zones de concentration des interventions du projet
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en économie, gestion et administration des affaires ou développement rural ; - Expérience minimum de huit (8) ans dans la gestion de projets financés par des bailleurs de fonds internationaux ; - Expérience minimum de cinq (05) ans en tant que spécialiste en appui aux activités économiques des ruraux et en entrepreneuriat rural ; - Au moins trois (03) années d'expérience de terrain en relation avec des bénéficiaires et/ou des organisations professionnelles ; - Bonne connaissance des problématiques des jeunes ruraux et des institutions financières ; - Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais ; - Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur).
Type de poste et de contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

Titre du poste : RESPONSABLE EN SUIVI-EVALUATION ET GESTION DES SAVOIRS (RSEGS)	
Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du coordinateur national
Tâches principales	<p>Le Responsable en suivi-évaluation sera responsable de l'ensemble des activités de planification, de suivi-évaluation et de gestion des savoirs, et particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place et opérationnalisation du système de suivi-évaluation du projet (conception du logiciel, conception et diffusion des outils de collecte des informations, suivi de la collecte des données dans les délais fixés, saisie, traitement et analyse des données) ; - L'élaboration et mise en œuvre du manuel de suivi-évaluation ; - Le renforcement des capacités, formation et supervision des acteurs en suivi-évaluation ; - La coordination de l'élaboration et de l'exécution du PTBA ; - Le suivi de la mise en œuvre des activités du projet ; - L'analyse des écarts entre prévisions et réalisations, formulation de recommandations ; - Le suivi des aspects de genre et d'inclusion sociale dans le système de suivi-évaluation (indicateurs désagrégés, analyse des résultats sur la base d'une perspective de genre, etc.) ; - L'élaboration et diffusion des rapports de SE et des rapports d'activités aux différents utilisateurs internes et externes ; - L'élaboration des termes de référence et supervision des études et missions liées au SE ; - La gestion de la documentation technique et du site Web du projet ; - La préparation des rapports sur les innovations et la capitalisation des savoirs générés par le projet, ainsi que les supports de communication techniques et journalistiques pour les présentations, la diffusion et le partage des expériences du projet ; - La préparation des sessions du CNP, des missions de suivi et de supervision, suivi de la mise en œuvre des recommandations des différentes missions.
Lieu de travail	Kaolack, avec de fréquents déplacements de terrain dans les régions d'intervention du projet
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bacc + 5 en économie, statistiques, agroéconomie ou développement rural ; - Formation complémentaire en suivi-évaluation constituant un atout ; - Expérience minimum de dix (10) ans dans le domaine du développement rural ; - Au moins six (06) années d'expériences professionnelles dans la conception, l'opérationnalisation et la mise en œuvre de systèmes de suivi-évaluation dans des projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux ; - Ayant au moins mis en place ou contribué à la mise en place de deux (02) systèmes de suivi-évaluation dans des projets similaires ; - Expérience professionnelle de trois (03) ans minimum en planification et conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural ou équivalent ; - Maîtrise des méthodologies d'enquête qualitatives et quantitatives ; - Excellente maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique, ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) ;

Titre du poste : RESPONSABLE EN SUIVI-EVALUATION ET GESTION DES SAVOIRS (RSEGS)	
	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances des relevés GPS et des logiciels SIG ; - Au moins deux (02) années d'expérience dans la capitalisation des connaissances, la gestion des savoirs et la communication ; - Bonne connaissance des problématiques de genre et d'inclusion sociale ; - Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais. <p>Des expériences préalables de 1,5 ans au minimum au sein des projets financés par le FIDA constitueraient un atout.</p>
Type de poste et de contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

2. Au niveau des antennes

Titre du poste : CHARGE DE SUIVI-EVALUATION (CSE)	
Hiérarchie	Sous la coordination du superviseur/chef d'antenne et la supervision du RSEGS
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la conception, l'opérationnalisation et la mise en œuvre du système de suivi-évaluation du projet ; - Propositions d'améliorations sur les outils et les mécanismes de collecte de données ; <p>Au niveau antenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination/animation de la collecte des données ; - Supervision et accompagnement des points focaux responsables de la collecte de données sur terrain ; - Vérification de la qualité et cohérence des données et consolidation ; - Mise à jour régulière de la base de données ; - Coordination de l'élaboration et de l'exécution du PTBA ; - Suivi de la mise en œuvre des activités du projet ; - Analyse des écarts entre prévisions et réalisations, formulation de recommandations ; - Elaboration des rapports de SE et des rapports d'activités ; - Supervision des études et missions liées au SE ; - Préparation des rapports sur les innovations et la capitalisation des savoirs générés par le projet, ainsi que les supports de communication techniques et journalistiques pour les présentations, la diffusion et le partage des expériences du projet ; - Contribution à la mise à jour du site Web du projet ; - Préparation des missions de suivi et de supervision, suivi de la mise en œuvre des recommandations des différentes missions.
Lieu de travail	<p>Antenne de [Ziguinchor] avec de fréquents déplacements de terrain dans les régions de Ziguinchor et Sedhiou OU Antenne de [Louga] avec de fréquents déplacements de terrain dans les régions</p>
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bacc + 4 en économie, statistiques, agroéconomie ou développement rural ; - Formation complémentaire en suivi-évaluation constituant un atout ; - Expérience minimum de huit (08) ans dans le domaine du développement rural ; - Au moins six (06) années dans le suivi-évaluation des projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux notamment la mise en place et la mise en œuvre de système de suivi-évaluation ; - Expérience professionnelle de trois (03) ans minimum en planification et conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural ou équivalent ; - Maîtrise des méthodologies d'enquête qualitatives et quantitatives ; - Connaissances des relevés GPS et des logiciels SIG ; - Excellente maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique (Microsoft Access, SPSS, etc.), ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) ; - Au moins deux (02) années d'expérience dans la capitalisation des connaissances, la gestion des savoirs et la communication ; - Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.

Titre du poste : CHARGE DE SUIVI-EVALUATION (CSE)	
	Des expériences préalables de 1,5 ans au minimum au sein des projets financés par le FIDA constitueraient un atout.
Type de poste et de contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

TDR Responsable Administratif et Financier (RAF)

1. Sous l'autorité du Coordonnateur, le/la RAF est chargé(e) de mettre en œuvre, superviser et contrôler les activités du Projet sur le plan administratif, financier et comptable. Il/elle est chargé(e) de : (i) assurer la gestion du personnel (préparer les contrats de travail et leur renouvellement, identifier les besoins en formation, etc.); (ii) mobiliser les ressources financières pour l'exécution du Projet par la soumission régulière des demandes de réapprovisionnement au Gouvernement et au FIDA; (iii) assurer la gestion budgétaire du Projet et vérifier que la trésorerie du Projet est en adéquation avec les besoins du PTBA et les taux d'exécution du Projet; (iv) assurer une gestion efficace et transparente des ressources financières du Projet ; (v) veiller à la bonne utilisation et à la conservation des biens et équipements du Projet ; (vi) contribuer à l'élaboration des PTBA et assurer le suivi et le contrôle des engagements par rapport aux PTBA ; (vii) soumettre régulièrement les rapports financiers et les états financiers du Projet ; (viii) assurer efficacement l'autocontrôle et le contrôle interne ; (ix) superviser le personnel administratif et financier et évaluer leurs performances ; et (x) préparer les audits externes
2. **Qualifications requises-Education** : Etre titulaire d'une licence en économie, en comptabilité ou autre grade similaire.
3. **Expérience** : Avoir un minimum de 15 années d'expérience professionnelle appropriée et faire preuve d'une évolution progressive en matière de responsabilités et de compétences en gestion financière, dont au moins 7 ans d'expérience comme Responsable administratif et financier dans des projets de développement sur financement extérieur.
4. **Aptitudes** : Excellente maîtrise des outils informatiques de gestion financière et comptable. Excellente connaissance orale et écrite du français.
5. **Poste** : le poste de RAF est basé à Kaolack.

TDR Responsable passation des marchés

1. Sous l'autorité du Coordonnateur, le/la Responsable des Passation des Marchés s'occupera de la préparation des dossiers d'appel d'offres, des procédures de passation des marchés et des services généraux ainsi que du suivi de l'exécution des marchés conclus. il/elle est le garant du respect des principes de transparence, d'accès équitable et d'objectivité, du respect des procédures nationales et des Directives et Code éthique du FIDA en matière de passation des marchés.
2. Spécifiquement, il/elle est chargé(e) de : (i) élaborer, diffuser, assurer l'appropriation et l'utilisation des procédures de passation des marchés comme faisant partie des Manuels des procédures et opérationnels du Projet en conformité avec les Procédures Nationales et les Directives du FIDA en la matière ; (ii) préparer, actualiser et assurer le suivi des Projets pluriannuels de passation de marchés ; (iii) préparer le plan annuel de passation des marchés sur la base du PTBA élaboré par l'UCP ; (iv) endosser, avec l'expert en suivi-évaluation et les experts techniques, les critères de suivi-évaluation des performances des prestataires et fournisseurs ; (v) concevoir une politique de gestion des approvisionnements et des stocks ; (vi) vérifier la conformité des termes de références préparés par les experts techniques ; (vii) préparer et soumettre au Coordonnateur les dossiers de demande de non objection en rapport avec les marchés à envoyer au FIDA ; (viii) préparer les dossiers d'appel d'offre, les appels à manifestation d'intérêt sur la base des spécifications techniques et termes de référence soumis par les membres de l'UCP; (ix) organiser la publication des offres, la séance d'ouverture des plis, et la rédaction du rapport de la commission de passation des marchés ; (x) préparer les contrats, conventions et protocoles d'accord et les soumettre à l'approbation du coordonnateur; (xi) participer le cas échéant, aux négociations ; le suivi des dossiers après attribution des marchés dans les différents ministères et services; (xii) le suivi de l'exécution des marchés; (xiii) la préparation des dossiers de demandes d'exonération des impôts et douanes et le suivi de ces dossiers dans les services concernés; (xiv) l'archivage des dossiers de marchés ; (xv) la tenue du registre des contrats ; (xvi) la participation à la réception des biens et équipements acquis pour le compte du Projet et de ses partenaires et l'établissement des procès-verbaux; (xvii) en étroite concertation avec les experts techniques, assurer un suivi financier et contractuel des prestations, notamment par rapport aux indicateurs de performance, et prendre les mesures adéquates afin d'assurer l'exécution des prestations conformément aux clauses contractuelles ; (xviii) Participer, en concertation avec le responsable du suivi-évaluation, le Coordonnateur et les différents spécialistes, sur base des rapports de performance, à la décision sur l'éventuelle reconduction des prestataires ; (xix) tenir des tableaux de bord sur les fournisseurs potentiels et les prix actualisés des fournitures, équipements et services divers ; (xx) appuyer les responsables techniques au niveau de l'UCP dans la gestion des contrats, planification des paiements et planification de la trésorerie ; (xxi) archiver tous les documents servant de support et pièces justificatives des marchés lancés et adjugés ; (xxii) tenir une situation actualisée des engagements du Projet ; (xxiii) organiser la soumission des marchés à la revue préalable et ceci conformément aux seuils requis par la loi; (xxiv) organiser la publication systématique des données relatives aux marchés conformément à la loi ; (xxv) organiser la publication systématique des marchés en utilisant tous les médias autorisés et disponibles (radio, télévision, affichage, internet,),
3. **Qualifications requises-Education** : Être titulaire d'un diplôme universitaire minimum de niveau Bac+5 en Droit, Gestion commerciale, Finances, Gestion de projet, Gestion/Management des organisations ou Gestion des risques. Un diplôme de même

niveau en Économie générale/appliquée ou dans un domaine technique (agronomie, développement rural, génie civil) avec une expérience en passation des marchés pourrait être accepté.

4. **Expérience** : avoir un minimum une expérience d'au moins 5 années en matière de passation des marchés, maîtrise du travail de passation et de gestion des marchés : normes, méthodes, procédures ; maîtrise de la gestion des risques (techniques, organisationnels, administratifs et fiduciaires) ; Maîtrise du droit des contrats. Une expérience dans le domaine de la passation des marchés dans des projets d'aide bilatérale ou multilatérale tels que le FIDA, la Banque Mondiale, la BAD, ou autre institution similaire. Expérience avérée de travail en milieu rural sénégalais ou africain incluant un contact avec les organisations paysannes, les institutions publiques locales et les prestataires locaux. Expérience de participation et/ou de gestion d'équipe multidisciplinaire de projets et Projets. Connaissance pratique des logiciels de Comptabilité.
5. **Poste** : le poste de RPM est basé à Kaolack.

TDR Comptable

1. Sous la supervision et le contrôle du (de la) RAF, le comptable a pour rôle d'assurer la tenue de la comptabilité du Projet dans les conditions et les délais requis pour assurer une bonne visibilité de la gestion comptable et financière. Concrètement, il/elle est chargé de : (i) assurer la comptabilité de toutes les pièces justificatives du Projet en garantissant les exigences de consistance et d'exhaustivité, fiabilité et de pertinence et en fin de la sincérité et de la régularité ; (ii) établir les synthèses intermédiaires et les états financiers et les analyses des comptes pour s'assurer de la fiabilité et de la consistance des informations comptables produites à travers les situations suivantes : (a) journaux : banques, caisses, achats, opérations diverses ; (b) grands livres généraux et analytiques, balances générale et analytique ; (c) états mensuels des réalisations budgétaires ; (d) bilan, tableaux ressource/emplois, comptes de résultats.
2. **Qualifications requises-Education** : Etre titulaire d'une licence en gestion financière et comptable.
3. **Expérience** : Avoir un minimum de 10 années d'expérience professionnelle appropriée et progressive en comptabilité. Avoir au minimum 5 ans d'expérience dans le domaine de comptable dans un projet sur financement extérieur
4. **Aptitudes** : Excellentes connaissances comptables. Maîtrise de l'outil de gestion comptable et financière. Excellente connaissance orale et écrite du français. Connaissances approfondies de logiciels comptables.
5. **Poste** : le poste est basé à Kaolack.

TDR Assistant comptable

1. Sous l'autorité du Coordonnateur et la supervision directe du RAF, l'Assistant(e) administratif et Comptable est chargé(e) de : (i) Acquérir une connaissance suffisante des documents régissant la mise en œuvre du Programme ; (ii) Gérer de manière efficace et conformément au code de l'emploi les registres, les dossiers du personnel du Projet et gérer les fiches de paie du personnel ; (iii) Gérer la liste de présence du personnel ; (iv) Vérifier que les contrats du personnel sont actualisés et archiver les fiches d'évaluation de leur performance ; (v) Confirmer les éléments de paie du personnel ; (vi) Assurer la gestion de la caisse; (vii) Assurer la saisie des opérations comptables (tous les journaux comptables) ; (viii) Assurer le classement et l'archivage des pièces comptables ; (ix) Participer à l'inventaire des biens et immobilisations.
2. **Qualifications requises-Education :** Etre titulaire d'un diplôme en gestion administrative et/ou financière, en comptabilité, gestion d'entreprise.
3. **Expérience :** Avoir un minimum de 10 années d'expérience professionnelle appropriée et progressive dans des fonctions administratives et financières. Avoir au minimum 5 ans d'expérience dans le domaine d'assistant administratif et financier ou équivalent dans un projet sur financement extérieur.
4. **Aptitudes :** Excellente organisation et discipline de travail. Connaissances administratives et comptables. Excellente maîtrise de logiciels de traitement de textes, tableau et d'application de passation des marchés sur les logiciels de gestion financière. Excellente connaissance orale et écrite du français. Très bonnes connaissances de logiciels comptables.
5. **Poste :** le poste d'Assistant administratif et Comptable est basé à Kaolack.

Assistant Administratif et Comptable/Antenne (AAC)

1. Sous l'autorité du Chef d'Antenne, la supervision du RAF et le contrôle du Comptable, l'AAC inscrit son action dans le respect des dispositions des règles du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du Projet. Il est chargé de :
 - ✓ Assurer la tenue des livres comptables
 - ✓ Assurer la préparation et la mise en règlement des factures des fournisseurs et des prestataires et des autres dépenses en s'assurant que les liasses de règlement sont consistantes et probantes ;
 - ✓ Prendre en charge la gestion de la caisse de menues dépenses dans le respect du plafond de caisse, de la dépense maximale à effectuer par caisse et du seuil de réapprovisionnement ;
 - ✓ Ouvrir et la tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises, en utilisant les procédures prévues en particulier par les manuels de procédures ;
 - ✓ Ouvrir et tenir à jour les bordereaux des prix unitaires les plus usuels (à partir de consultations des fournisseurs) ;
 - ✓ Centraliser les D/A, préparer les bons de commande et assurer le suivi des commandes ;
 - ✓ Gérer le stock de fournitures conformément aux dispositions du Manuel de procédures ;
 - ✓ Assurer les opérations de gestion du carburant, de détention des bons de valeurs, de mise à disposition aux ayants droit conformément au Manuel de procédures ;
 - ✓ Assurer le suivi du véhicule : entretien, réparation et, mise en place et contrôle des carnets de bord ;
 - ✓ Participer aux opérations relatives aux inventaires physiques ;
 - ✓ Assurer la gestion des pièces comptables (classement et archivage) ;
 - ✓ Elaborer les rapprochements bancaires à bonnes dates avec analyse et documentation des écritures en suspens de tous les comptes bancaires du Programme ;
 - ✓ Préparer les états mensuels de paiement des honoraires des prestataires ;
 - ✓ Participer aux travaux d'audit ;
 - ✓ Participer à la préparation des PTBA ;
 - ✓ Produire un rapport financier mensuel, trimestriel et annuel.
2. **Qualifications requises-Education :** Etre titulaire d'un diplôme en gestion administrative et/ou financière, en comptabilité, gestion d'entreprise.
3. **Expérience :** Avoir un minimum de 5 années d'expérience professionnelle appropriée dans des fonctions administratives et financières. Avoir au minimum 3 ans d'expérience dans le domaine d'assistant administratif et financier ou équivalent dans un projet sur financement extérieur.
4. **Aptitudes :** Excellente organisation et discipline de travail. Connaissances administratives et comptables. Excellente maîtrise de logiciels de traitement de textes. Excellente connaissance orale et écrite du français. Très bonnes connaissances de logiciels comptables.
5. **Poste :** les postes d'Assistant administratif et Comptable sont basés à Louga et à Ziguinchor.

ANNEXE 9 : CADRE DE GESTION INTEGRE DES RISQUES

Catégories de risques	Risques	Probabilité du risque (E, M ou F)	Impact du risque (E, M ou F)	Mesures de mitigations/ commentaires
Réformes institutionnelles et stratégies sectorielles	Lenteur dans le transfert des compétences et des moyens nécessaires à la bonne opérationnalisation de l'Acte III de la décentralisation, susceptible d'affecter l'implication des collectivités territoriales dans les processus d'appui aux jeunes ruraux	Modéré	Modéré	Identification d'axes spécifiques de collaboration liés aux compétences effectivement transférées
	Retard persistant dans la validation et la mise en œuvre du PRACAS 2	Modéré	Modéré	Alignement des investissements et appuis prévus sur les priorités du PSE
Mise en œuvre : approche stratégique, technique et opérationnelle	Perception biaisée de l'approche et de la stratégie du projet AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI et similarité inopportune avec des initiatives de promotion de l'emploi des jeunes utilisant des méthodes différentes voire contradictoires	Elevé	Modéré	Stratégie de communication externe à travers les cadres de concertation, les dispositifs de contacts et d'échanges avec les groupes-cibles, les acteurs institutionnels aux niveaux déconcentrés et décentralisés, etc.
	Risques réputationnels pour le FIDA et son portefeuille	Modéré	Modéré	Respect des orientations du COSOP, mise en œuvre centrée sur les avantages comparatifs du FIDA en matières de ciblage, de promotion des jeunes ruraux, du genre, etc.
	Biais de ciblage et capture d'élite	Elevé	Elevé	Formation des concernés sur les principes et les critères de ciblage et application rigoureuse desdits principes Suivi à travers mécanismes de gestion des plaintes, dispositifs d'appui, système de suivi-évaluation
	Congestion de certains secteurs d'activité lié à une réplique excessive d'expériences réussies	Elevé	Modéré	Ciblage économique Approche de co-construction de la demande Diffusion d'innovations
	Abandon et détournement motivés par la tentation de l'émigration ou de l'exode rural dans certaines zones	Elevé	Modéré	Renforcement de l'attractivité des métiers ruraux Orientation vers des projets visant une forte rentabilité et l'autonomie financière
	Aversion des institutions financières par rapport aux jeunes agripreneurs et à leurs secteurs d'activités	Modéré	Elevé	Mise en place de mutuelles de cautionnement Promotion de l'assurance agricole Développement de produits financiers spécifiques
	Offre de formation insuffisamment réactive aux besoins des jeunes ruraux ou trop peu qualifiée	Modéré	Elevé	Renforcement des capacités des opérateurs Mobilisation d'un pool d'expertises

Catégories de risques	Risques	Probabilité du risque (E, M ou F)	Impact du risque (E, M ou F)	Mesures de mitigations/ commentaires
				spécialisées sur des besoins spécifiques
	Risques liés aux contraintes administratives internes des partenaires institutionnels	Modéré	Modéré	Partenariats tenant compte des moyens et des modalités opérationnelles nécessaires pour lever les difficultés pressenties (moyens, procédures, etc.)
	Retard ou défection dans le partenariat avec PROVALE-CV pour la réalisation des périmètres maraichers	Modéré	Elevé	Options alternatives : (i) Autres projets ; (ii) Autres sources de cofinancement ; (iii) Prochain cycle d'allocation du FIDA pour le Sénégal. Concertations périodiques entre FIDA et BAD sur l'état d'avancement de la collaboration entre les deux projets
Gestion financière	Risque de gestion financière	Elevé	Modéré	Autonomie de gestion de l'UCP et recrutement de personnel compétent ; Suivi conjoint du Gouvernement (MAER et Ministère des Finances et du Budget) et du FIDA ; Audits annuels externes ; Suivi et contrôle de régaliens
Passation des marchés	Lenteur administrative dans le traitement des dossiers de passation de marché	Elevé	Modéré	Recrutement d'un spécialiste en passation de marchés qui travaillera en collaboration étroite avec les structures régaliennes en la matière
Risques environnementaux et sociaux	Impacts négatifs sur le plan environnemental et social	Modéré	Modéré	Sensibilisation des jeunes agripreneurs sur les risques environnementaux ; Intégration de mesures appropriées dans les plans d'affaires ; Promotion du marché bio, de l'utilisation de l'énergie solaire, etc. Elaboration PGES
Risque climatique	Déficits pluviométriques	Elevé	Elevé	Étude climat et vulnérabilité filière Renforcement mesures d'atténuation PGES

ANNEXE 10 : STRATEGIE DE SORTIE

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ¹³⁰	Mesures de pérennisation
Composante 1. Développement d'activités économiques rentables		
Sous-composante 1.1 : Intégration des jeunes agripreneurs dans les marchés		
AP 1. Accès à l'information et développement de partenariats commerciaux	<u>Phase over</u> : Délégation de maîtrise d'œuvre à l'ANPEJ pour le déploiement et la gestion des Point d'information de proximité (PIP)	Planification conjointe AGRI-JEUNES TEKKI NDAWÑI-ANPEJ impliquant les collectivités locale pour les choix des sites devant abriter les PIP
	<u>Phase over</u> : infrastructures de mise en marché intégrées au patrimoine des OP affiliant des jeunes agripreneurs pour faciliter la commercialisation	Mise en place d'un système de gestion logistique et formation des organes de gouvernance
AP 2. Accès aux marchés émergents	<u>Phase down</u> : Opération-pilote d'agriculture biologique, mise à l'échelle	Facilitation pour l'intégration progressive des agripreneurs dans les plateformes et réseaux
AP 3. Promotion du marché connecté et du marketing de masse	<u>Phase over</u> : Promotion du E-commerce via Application TIC dynamique "Agrijeunes"	Partenariat avec les plateformes numériques
Sous-composante 1.2. Promotion d'activités économiques et initiatives des agripreneurs		
AP1. Infrastructures de production en synergie avec PROVALE-CV	<u>Phase over</u> : Mise en place d'une gouvernance communautaire participative	Formation des comités locaux
AP2. Appui aux initiatives économiques des jeunes ruraux en insertion	<u>Phase over</u> : Mise en place des "Capital-set" (K7)	Processus de formation – insertion avec préparation d'un projet économique financé et installé
AP3 : Facilitation pour le financement des jeunes agripreneurs	<u>Phase over</u> : Relation autonome des jeunes agripreneurs avec les institutions financières	Appui aux stratégies de marché des institutions financières partenaires ; développement de produits.
	<u>Phase down</u> : Mise en place de mutuelles de cautionnement à la gestion autonome des jeunes agripreneurs	Participation financière conjointe: Jeune agripreneurs (1/3) – projet Agri-Jeunes Tekki Ndawñi (2/3)
	<u>Phase down</u> : Promotion de la micro-assurance agricole liée au crédit productif	Contribution dégressive projet Agri-Jeunes Tekki Ndawñi aux souscriptions des jeunes agripreneurs aux primes d'assurance. Sensibilisation à l'adoption progressive

¹³⁰ La stratégie de sortie est définie suivant 3 modalités possibles : (i) Phase out: retrait des ressources du projet sans prendre de dispositions pour qu'une autre organisation continue la mise en œuvre des activités du projet ; (ii) Phase down : réduction progressive des activités du projet en s'appuyant sur les organisations locales pour maintenir les acquis du projet ; (iii) Phase Over : un transfert de tous les objectifs, responsabilités et activités d'un projet à une institution pérenne, institution qui bénéficiera de renforcement des capacités institutionnelles de la part du projet.

Composante 2. Renforcement des capacités et facilitation à l'insertion		
<i>Sous-composante 2.1 : Formation et accompagnement des jeunes ruraux</i>		
AP1. Identification et orientation des jeunes ruraux	<u>Phase out</u> : Prestations de services contractualisés	Contrats de performance avec des partenaires de mise en œuvre
AP2. Formation-insertion	<u>Phase out</u> : Partenariats sur base de conventions pour des prestations spécifiques en lien avec le profil et les projets économiques des jeunes	Partenariats axés sur la performance
AP3. Renforcement des agripreneurs		
<i>Sous-composante 2.2 Renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui conseil</i>		
AP1. Diffusion et appui à l'appropriation d'itinéraires techniques et d'innovations	<u>Phase over</u> : Appuis directs dans les dispositifs existants pour en améliorer la qualité et la performance	Investissements et appuis selon les orientations du projet pour le développement des compétences. Agrément ONFP des prestataires de formation qualifiés Conventions avec les services déconcentrés, les interprofessions et l'ANCAR
AP2. Renforcement de la diversité, de la qualité des formations et de l'appui-conseil		
AP3. Renforcement des plateaux techniques des tuteurs		

ANNEXE 11 : LISTE DES ACTIVITES DE PREDEMARRAGE

Activités	Budget (Usd)	Composantes
1. Ciblage détaillé des zones d'intervention	15 000	C2-SC1-AP 1 – Identification - orientation
2. Diagnostic des dispositifs de commercialisation sous gestion des OP	8 000	C1-SC1- AP1 : Accès à l'information et développement de partenariats commerciaux
3. Identification des institutions financières partenaires	15 000	C1-SC2-AP3 : Facilitation du financement des agripreneurs
4. Diagnostic et plan de renforcement des capacités dans les zones de concentration	15 000	C2-SC2-AP2 : Renforcement de la diversité et de la qualité des formations et de l'appui conseil
5. Recrutement de l'équipe technique du projet	10 000	C3-Coordination gestion
6. Manuel de gestion administrative et financière	14 000	
7. Manuel de suivi-évaluation	14 000	
8. Etude pour l'établissement de la situation de référence	43 000	
9. Préparation des dossiers techniques pour l'acquisition des moyens logistiques indispensables au démarrage du projet	5 000	
10. Progiciel SE	20 000	
11. Tom2Pro	10 000	
12. Finalisation du manuel d'exécution technique et atelier technique d'appropriation	15 000	
13. Plan de gestion environnemental et social	5 000	C1-SC1-AP1
TOTAL	174.000	